35.3.T.6.
XII. 10.
18
496

REFUTATION

DE LA FAUSSE RELATION

DU

P. FERRIER JESUITE.

PREMIERE PARTIE,

CONTENANT

La verité de pluſieurs faits importans, ou niez, ou diſſimulez, ou alterez par ce Jeſuite:

ET

La juſtification des Articles de la Doctrine des Diſciples de S. Auguſtin.

M. DC. LXIV.

35 - 3 - I - 6

PREFACE.

LA Relation que le P. Ferrier a publiée, de ce qui s'eſt paſſé dans le pretendu Traitté d'accommodement entre les Diſciples de S. Auguſtin & les Jeſuites, a fait deſirer à tant de perſonnes qu'on les éclairciſt ſur un grand nombre de faits qui ſont conteſtez entre les deux Partis, & ſur leſquels le P. Ferrier accuſe ſes adverſaires de fauſſeté & d'impoſture, qu'on auroit plus de ſujet de s'excuſer de ce qu'on en fait paroiſtre ſi tard la Refutation, que de ſe juſtifier de ce qu'on s'eſt reſolu de la publier.

Mais parce que la multitude des choſes qu'on a eſté obligé d'y traitter ſemble ſuffiſamment excuſer ce retardement, il ne reſte plus qu'à prier ceux qui auront veu la Relation du P. Ferrier, de lire auſſi cette reſponſe, & de juger en ſuitte par la comparaiſon des preuves qui ſont alleguées de part & d'autre, qui ſont ceux que l'on doit croire avoir la verité & la juſtice de leur coſté.

On ne demande point de grace, & on ne pretend ſurprendre ny prevenir l'eſprit de perſonne. C'eſt pourquoy on ne proteſtera point en l'air, comme fait le P. Ferrier, d'obſerver une exacte ſincerité dans les choſes, & une entiere moderation dans les paroles, parce que l'on ſçait que ces ſortes de promeſſes ſont touſiours inutiles, puis qu'on ne doit point y avoir d'égard. Sur tout la profeſſion que l'on fait d'eſtre moderé eſt entierement ridicule, lors que l'on s'emporte dans la ſuitte en des termes durs & injurieux, ou par le mouvement d'une paſſion violente, ou meſme par un zele de juſtice.

Et c'eſt une des premieres reflexions que les perſonnes intelligentes feront ſans doute ſur ce que le P. Ferrier aſſeure au commencement de ſa Relation, *Que n'ayant autre deſſein que de faire connoiſtre la verité, il pretend la declarer avec tant de candeur, qu'il oſe bien eſperer que les Janſeniſtes meſmes ne pourront pas la deſavoüer; & avec tant de moderation dans ſes paroles, qu'ils n'auront aucun ſujet de s'en tenir offenſez.* Car en remettant le jugement de la *candeur* du Pere Ferrier apres l'examen du fond, il leur ſuffit, pour juger que ce Pere eſt un fort mal-habile homme, de voir qu'apres cette promeſſe de moderation, il traitte par tout ſes adverſaires *d'excommuniez, de retranchez de l'Egliſe, d'heretiques, de ſchiſmatiques, de membres pourris*: Qu'il dit de l'Auteur des Deſſeins, *que c'eſt un eſprit ſeditieux, qui ne travaille qu'a faire un ſchiſme, & à eſtablir une nouvelle hereſie dans l'Egliſe, & que c'eſt un emporté dont le ſtile eſt violent & furieux.*

Si le P. Ferrier ayant deſſein de traitter de cette ſorte ſes adverſaires, avoit proteſté auparavant, que quoy qu'il fuſt reſolu de leur faire dans ſon Eſcrit les plus grands outrages qu'on puiſſe faire à des Theologiens, & de ſe ſervir contre eux des termes les plus durs, les plus injurieux, & les plus offenſans qu'on ſe puiſſe imaginer, il ne le fera neanmoins qu'avec raiſon, & par un zele de la juſtice, il ne ſeroit pas juſte de le condamner ſans entrer

fait dés l'entrée de ſon Eſcrit, qu'il ſera ſi moderé que ſes adverſaires *n'auront pas ſujet de s'en tenir offenſez*, & les traitter en ſuitte d'une maniere ſi outrageuſe, ce ſont des traits d'une Rhetorique de College, qui eſt inconnuë à tous les honneſtes gens.

Il ſemble à ces perſonnes qu'il eſt permis de mentir, pourveu qu'on ait proteſté qu'on ſera ſincere; & que l'on peut s'emporter librement aux plus grands excez, pourveu qu'on ait fait profeſſion de douceur & de modeſtie: Mais il ſemble aux autres que c'eſt une double faute, d'eſtre aigre & violent ſans raiſon, apres avoir proteſté d'eſtre moderé, & que c'eſt touſiours une baſſeſſe de ſe vanter de moderation, quand on fait des reproches ſi durs, & ſi outrageux, lors meſme qu'on les fait par neceſſité, & avec raiſon.

On n'imitera donc point le P. Ferrier en ce point, & l'on ne luy promet point tant de moderation dans les paroles, *que l'on oſe eſperer qu'il ne s'en tiendra point offenſé.* On pretend le convaincre par tout de fauſſeté, d'impoſture, de mauvaiſe foy, de calomnie, d'ignorance, d'erreur, & l'on n'evitera pas les termes qui reſpondront preciſement aux fautes, dont on croira avoir droit de l'accuſer.

Si on le fait ſans raiſon & contre la verité, on a tort, & on ne refuſe pas en ce cas d'eſtre condamné de tout le monde. Mais ſi l'on ne le fait qu'avec verité, on ne peut eſtre accuſé avec juſtice de bleſſer en cela la charité. Ce n'eſt pas qu'il ſuffiſe touſiours devant Dieu pour faire aux autres de ces ſortes de reproches, qu'ils ſoient veritables en effet, puis que quelques juſtes qu'ils fuſſent en ſoy, ceux qui s'y porteroient par un mouvement de haine, & qui ne conſerveroient pas la charité dans le cœur pour ceux qu'ils traittent avec cette dureté apparente, ne laiſſeroient pas d'eſtre tres-coupables: mais c'eſt que les intentions ſecrettes eſtant inconnuës aux hommes, il leur faut pour ne pas condamner des actions exterieures, qu'elles ne ſoient pas mauvaiſes en elles-meſmes, en laiſſant à Dieu le diſcernement du fond des cœurs.

Or il eſt certain que les reproches les plus durs ſont de cette ſorte, lors qu'ils ſont veritables. Ils peuvent eſtre employez par la paſſion & par la haine: mais il n'eſt pas deffendu à la charité, & à l'amour de la juſtice de s'en ſervir. Ainſi il n'y a rien de moins raiſonnable que la delicateſſe de quelques perſonnes, qui ſans examiner la verité ou la fauſſeté des choſes, condamnent d'abord les Eſcrits, & les Auteurs des Eſcrits, lors qu'ils y voient quelques termes un peu forts, comme ſi c'eſtoient des preuves certaines, que celuy qui s'en ſert eſt un homme paſſionné & violent.

Mais l'idée que ces perſonnes ont de la douceur & de la moderation Chreſtienne eſt bien differente de celle que les Saints en avoient. Car ils nous enſeignent qu'on ne reconnoiſt point la charité, de la haine, par ces marques exterieures & ſenſibles, & qu'il luy eſt permis d'employer contre l'injuſtice les meſmes armes que l'injuſtice employe contr'elle, en ſorte que toutes choſes eſtant ſemblables à l'exterieur, elles ne ſe diſtinguent ſouvent que

par

par les mouvemens du cœur qui ne ſont connus que de Dieu. *On a toujours veu dans l'ordre du monde*, dit ſaint Auguſtin, *& que les meſchans ont perſecuté les bons, & que les bons ont perſecuté les meſchans; les meſchans en nuiſant par l'injuſtice, & les bons en profitant à ceux qu'ils puniſſent par une correction ſalutaire. Les uns agiſſent par un mouvement de vengeance; les autres par une ſageſſe bien reglée; les uns ſont emportez par la paſſion qui les pouſſe, les autres ſont conduits par la charité qui les anime. Car le meurtrier frappe & perce indifferemment, parce qu'il ne penſe qu'à bleſſer, ou à tuer; mais le Chirurgien conſidere bien l'inciſion qu'il veut faire, parce que ſon deſſein eſt de guerir. Celuy-là coupe ce qui eſt le plus ſain; celuy-cy ne coupe que ce qui eſt gaſté. Les impies ont tué les Prophetes, & il y a auſſi des Prophetes qui ont tué des impies. Les Juifs ont foüetté Jeſus-Chriſt, & Ieſus-Chriſt auſſi a foüetté les Iuifs. Les hommes ont livré les Apoſtres à la puiſſance des hommes, & les Apoſtres ont livré les hommes à la puiſſance du diable. Que doit-on conſiderer en toutes ces choſes, ſinon qui eſt celuy qui agit pour la verité ou pour l'injuſtice; & qui a pour but, ou de nuire à ſon prochain en luy faiſant quelque mal; ou de luy ſervir en le portant à corriger le mal qu'il a fait.* Epiſt. 48.

498

Il en eſt de même dans les paroles, elles ſont ſouvent communes aux meſchans & aux bons, aux injuſtes & aux juſtes; & l'on entend de la bouche des uns & des autres, les meſmes reproches & les meſmes accuſations. Le P. Ferrier dit que ſes adverſaires ſont heretiques; & l'on dit que le P. Ferrier ſe rend par cette accuſation meſme coupable de calomnie & d'hereſie. Il dit qu'ils ont publié des Eſcrits pleins de fauſſetez & d'impoſtures; On luy replique que c'eſt ſa Relation meſme qui eſt pleine de fauſſetez & d'impoſtures. Il dit qu'ils ſont violens & furieux; on luy reſpond qu'il n'y a point d'emportement égal au ſien. Il dit qu'ils ſont retranchez du corps de l'Egliſe, quoy qu'ils participent aux Sacremens: on luy replique que cette calomnie ſuffit pour le retrancher luy-meſme de la ſocieté des membres vivans de l'Egliſe, ſans laquelle la participation des Sacremens, & l'union exterieure avec l'Egliſe eſt inutile pour le ſalut. Il dit qu'ils tendent à faire un ſchiſme; & on luy dit que c'eſt luy qui en fait un en traittant de ſchiſmatiques ceux qui ſont plus Catholiques que luy. Il dit qu'ils ſont excommuniez; & on luy dit que des excez auſſi criminels que les ſiens le rendent entierement indigne de la participation des Sacremens; il eſt excommunié de cette excommunication generale, qui deffend aux pecheurs de s'approcher des ſacrez Myſteres, avant que d'avoir expié leurs crimes, & que ſes excez eſtant publics, il n'a point d'autre voye pour ſortir du mal-heureux eſtat où il eſt, que celuy d'une reparation publique.

Ces accuſations ſont bien horribles, & neanmoins elles ſont neceſſairement vrayes d'un coſté, & fauſſes de l'autre, & ceux contre qui on les fait avec juſtice n'ont aucun ſujet de ſe plaindre, qu'on les ait traittez trop durement. *Pourveu que les Donatiſtes prouvent*, dit S. Auguſtin, *que nous* Lib. de unit. Eccleſ. c. 5.

d'employer contre nous les paroles les plus fortes dont Jesus-Christ se sert contre les Pharisiens. Mais si nous prouvons au contraire que ce sont eux qui imitent les Pharisiens, il sera en nostre pouvoir, apres les avoir convaincus des vices des Pharisiens, de les traitter comme Iesus-Christ les a traittez.

C'est donc par les preuves que chacun apporte des reproches qu'il fait aux autres, qu'il faut juger s'ils sont justes ou injustes. Il n'est pas permis de les faire sans preuve, mais il est permis de les faire en les prouvant. Si le P. Ferrier avoit bien fait voir que ceux contre qui il escrit sont heretiques, schismatiques, & excommuniez, quoy qu'ils eussent tousiours raison de se mocquer de sa pretenduë moderation, ils n'auroient pas droit neanmoins de se plaindre de son injustice, ny de l'accuser d'aigreur ou de violence. Mais si l'on prouve au contraire, qu'il est coupable luy-mesme de tous les crimes dont il accuse faussement les autres, on aura droit aussi de le traitter avec une juste severité, & de se servir contre luy des paroles qui respondent aux choses dont on l'aura convaincu.

Voylà proprement ce qui est soûmis au jugement de ceux qui liront la Relation du P. Ferrier & cette Refutation. Il n'appartient qu'à Dieu de juger des mouvemens interieurs de ceux qui defendent la verité : Mais il appartient aux hommes de condamner ceux qui sont convaincus de calomnie & d'imposture. Et comme ils font bien de suspendre leur jugement dans les choses obscures & incertaines, ils feroient mal dans les choses claires de resister à la verité, & d'espargner le mensonge.

Mais avant que d'entrer en la discussion des faits particuliers qui sont contestez, ce qui doit estre le sujet de la plus grande partie de cette Refutation, il ne sera pas inutile de respondre dans cette Preface mesme à une accusation generale que le P. Ferrier forme contre ses adversaires, qui est qu'ils ont manqué en publiant la Relation de ce qui s'est passé dans les Conferences, à la parole reciproque que l'on s'estoit donnée de n'en tirer jamais d'avantage, quelque succez qu'eust l'accommodement dont on traittoit.

Ce reproche est sans doute tres-considerable, puis qu'il n'y a rien de plus indigne de gens d'honneur, que de manquer à leur parole. Il faut donc voir s'il est bien fondé.

On demeure d'accord de cette parole reciproque. Il ne s'agit que de sçavoir qui sont ceux qui l'ont violée. Le P. Ferrier en accuse les adversaires. Ils respondent en un mot qu'on en doit rejetter toute la faute sur les Jesuites. C'est le premier point de cette contestation. Et pour le decider, il n'y a qu'à demander au P. Ferrier, s'il croit avoir agy contre sa parole en publiant luy-mesme sa Relation. Il respondra sans doute que non, parce qu'il pretendra qu'elle a esté precedée par divers Escrits, qui ayant parlé de ce dont on estoit convenu de ne point parler, l'ont degagé de la parole qu'il avoit donnée de demeurer dans le silence.

Les

Les Auteurs de ces Ecrits répondent de même, qu'on ne leur peut pas imputer avec justice d'avoir manqué à leur parole en publiant ce qui s'estoit passé dans le traitté d'accommodement, parce que les Jesuites y avoient manqué les premiers d'une maniere tout à fait inexcusable. Pourveu qu'ils prouvent ce qu'ils alleguent, il est indubitable qu'ils ont raison, & que l'infidelité est toute du costé des Jesuites. Or la preuve en est bien facile. 499

Car 1. peu de jours apres la Conference du 18. Fevrier les Jesuites respandirent dans Paris, & porterent de porte en porte une fausse Relation de ce qui s'estoit passé jusqu'alors dans la negociation, où les choses estoient rapportées de la maniere du monde la plus indigne, & la plus pleine d'imposture. Il est parlé de cette Relation dans les Desseins, & le P. Ferrier n'a pas osé la desavoüer.

2. Cette Conference ayant esté tenuë un Samedy, & une espece de rupture y ayant esté faite, le P. de Salleneuve Jesuite, designa publiquement dans l'Eglise de S. Barthelemy dés le Lundy suivant les Sieurs de Lalane & Girard, & declama contre eux, comme contre des personnes endurcies, & qui n'avoient point voulu sortir de l'erreur, quoy qu'on eust fait tout ce qui estoit possible pour les en retirer. Ce fait est constant, & le P. Ferrier n'a pû le couvrir, que par une Equivoque digne d'un Disciple d'Escobar. Car l'Auteur des Desseins ayant mis par mégarde le nom du P. Crasset, au lieu de celuy du P. de Salleneuve, ce qui n'est de nulle importance, ce Pere ne pouvant nier toutes les autres circonstances qui estoient essentielles, s'inscrit neanmoins simplement en faux contre ce fait; *parce*, dit-il, pag. 84. *que le P. Crasset prescheit cette année à S. Jacques de la Boucherie, & non à saint Barthelemy.*

3. Le P. Ferrier fit courir dans Paris en ce mesme temps-là, & envoya dans les Provinces un faux Projet d'accommodement, & de faux Articles de doctrine, qu'il disoit avoir proposez aux Sieurs de Lalane & Girard, quoy que ces Docteurs n'eussent jamais veu ces Articles, & qu'ils ne leur eussent jamais esté communiquez, ny dans les Conferences par le P. Ferrier, ny hors les Conferences par Mr. de Comenge, comme le P. Ferrier le suppose faussement dans la pag. 51. de sa Relation.

4. Mais ce qui est plus considerable, est que le P. Ferrier contre la parole qu'il avoit donnée ne laissa pas d'envoyer à Rome une instruction de ce qui s'estoit passé dans les Conferences, par laquelle il a obtenu le Bref qui en est venu, de sorte que non seulement il a tiré avantage de ce qui s'est fait dans les Conferences, mais il en a tiré le plus grand & le plus criminel avantage qu'on en pust tirer, en surprenant le Chef de l'Eglise par les fausletez dont il a remply cette instruction, qu'il n'a pû envoyer sans un violement manifeste de sa parole. Cependant il est si vray qu'il l'a envoyée à Rome, que pour ne nous donner pas la peine de prouver ce fait important, il en demeure d'accord expresse-

ment

ment dans la Relation pag. 81. dans laquelle il dit, *qu'il envoya à Rome le Vendredy d'apres le depart du Courrier un duplicata des actes, & une instruction Latine de tout ce qui s'estoit passé dans cette affaire, pour empescher*, dit-il, *les surprises des Iansenistes.*

Que l'on juge apres cela qui sont ceux que l'on peut accuser d'avoir manqué à leur parole ; & s'il estoit juste que pendant que les Jesuites se servoient de ce qui s'estoit fait dans cette negotiation pour descrier leurs adversaires à Rome, à Paris, & par toute la France, il ne fust pas permis aux Disciples de S. Augustin d'opposer la publication sincere de la verité, qu'ils n'estoient plus obligez de cacher, aux impostures des Jesuites.

REFU-

REFVTATION

DE LA FAVSSE RELATION

DU P. FERRIER JESUITE.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Fauſſeté du P. Ferrier, qu'on peut appeller generale, parce qu'elle en comprend une infinité d'autres, qui eſt que ſa relation ayant eſté envoyée toute imprimée aux Prelats qui ont eu part dans cette affaire, ils l'ont leüe & examinée, & l'ont jugée conforme à leur ſentiment.*

CE qui a eſté rapporté en divers Eſcrits de la maniere dont les Jeſuites ſe ſont conduits dans une affaire qui avoit fait eſperer de voir bien-toſt l'Egliſe dans une parfaite paix, ne donnant pas une Idée fort avantageuſe de leur bonne foy, on ſe devoit bien attendre qu'ils employeroient le menſonge & l'impoſture pour couvrir leur manquement de ſincerité.

Mais la difficulté eſtoit de ſe faire croire. Tout le monde eſt tellement informé de leur doctrine des equivoques, & des reſtrictions mentales qui leur donne moyen d'avancer les plus grandes fauſſetez, & de nier les veritez les plus certaines, ſans ſe croire coupable d'aucun menſonge, qu'il ſe trouve peu de perſonnes aſſez ſimples, pour ajouſter creance à ce qu'ils alleguent pour leur juſtification, & pour deſcrier ceux qu'ils croyent nuire à l'honneur de leur Compagnie. On ſçait qu'en ces rencontres ils ne croyent pas que ce ſoit un crime que de calomnier leurs adverſaires, & qu'il leur eſt meſme facile par la nouvelle adreſſe de Tambourin, de faire en ſorte que ce ne ſoit pas meſme un petit peché veniel.

C'eſt ce qui a porté le P. Ferrier à remedier à cét inconvenient, en prenant d'illuſtres garands de toutes ſes fauſſetez, afin d'arreſter par là ceux qui douteroient avec raiſon de la ſincerité d'un Jeſuite. Il le fait en ces termes à la teſte de ſon ouvrage.

Il y a deux mois, dit-il, *que cette Relation eſtoit imprimée: mais je n'ay pas crû qu'il fuſt de la bien-ſeance de la donner au public, ſans l'avoir communiquée auparavant à Meſſeigneurs les Prelats, qui ont eu quelque part en cette affaire. Ils ont pris la peine de la lire, & de l'examiner, & elle ſe trouve conforme à leurs ſentimens.*

Voylà qui eſt bien net. Si nous en croyons le P. Ferrier, la Relation qu'il donne au public imprimée comme elle eſt, a eſté communiquée à M. l'Eveſ-

que de Comenge, à Mr. l'Archeveſque de Paris, & à M. l'Eveſque de Laon, qui ſont les trois Prelats qui ont eu part à cette affaire : mais ſur tout elle l'a eſté à Mr. de Comenge, qui y a eu ſans comparaiſon la plus grande part, & pour lequel ſeul il a eſté beſoin de deux mois de retardement : & ce Jeſuite nous aſſeure, *que cette Relation imprimée ayant eſté leuë & examinée par ces Prelats, ils l'ont trouvée conforme à leurs ſentimens.*

Il faut eſtre bien hardy pour avancer à la teſte d'un livre, une ſi incroyable fauſſeté. Toute la ſuitte de cette reſponſe en ſera une evidente conviction. Mais j'ay crû que pour faire voir d'abord dequoy un Jeſuite eſt capable, il eſtoit important de choiſir ſept ou huit exemples ſignalez, & dans des matieres importantes, qui pûſſent faire comprendre à tout le monde, quelle eſt l'injure que le P. Ferrier fait à ces Prelats, en aſſeurant ſi hardiment, qu'ils ont trouvé ſa Relation conforme à leurs ſentimens, aprés l'avoir leüe & examinée.

I. EXEMPLE.

L'Auteur de l'Eſcrit *des Deſſeins* voulant montrer qu'on ne s'eſtoit engagé dans ce traitté d'accommodement qu'à condition qu'on n'y parleroit ny de ſignature ny de Formulaire, allegue pour le prouver un Eſcrit envoyé de Toulouze par Mr. de Comenge, qui avoit pour titre: *Projet d'accommodement entre ceux qu'on appelle Janſeniſtes, & ceux qui ſont nommez Moliniſtes, concerté entre l'Eveſque de Comenge, & le P. Ferrier Jeſuite.* Il marque ce que cét Eſcrit contenoit; il en rapporte plus de vingt lignes en propres termes, & entr'autres ces paroles deciſives. *On n'exigera point d'eux aucune ſignature ſur ce fait, ny du Formulaire, mais ſeulement un reſpectueux ſilence.*

Le P. Ferrier ne voyant point de reſponſe à des paroles ſi claires, & qui deſcouvroient ſi manifeſtement ſa mauvaiſe foy dans la ſuitte de cette negociation, n'a point trouvé d'autre moyen de s'en eſchapper, que de s'inſcrire en faux contre la piece meſme. Et c'eſt ce qu'il fait en la pag. 82. en ces termes. *Quant a ce projet d'accommodement que l'Auteur des Deſſeins rapporte, il eſt tout de ſon invention.*

Cette accuſation n'eſt pas une bagatelle. Car ſi l'Auteur *des Deſſeins* a fabriqué une piece de cette importance, en ſuppoſant qu'elle avoit eſté envoyée de Toulouze par Mr. de Comenge, quoy que cela fuſt faux, & qu'elle ſoit toute de l'invention de l'Auteur de cét eſcrit, il faut que ce ſoit un homme ſans foy & qui n'ait ny honneur ny conſcience. Mais il faut auſſi que le P. Ferrier n'en ait point, ſi un reproche ſi outrageux ſe trouve entierement faux.

Cependant cela eſt ainſi. Car il eſt tres-vray que Mr. de Comenge a envoyé ce *Projet d'accommodement* avec le titre que j'ay desjà dit. Il eſt tres-vray qu'il eſtoit tout eſcrit de ſa main, & qu'on en tira auſſi-toſt des copies pour les

les donner à ceux que cette affaire regardoit. Il eſt tres-vray que ce projet eſtoit accompagné d'une lettre, par laquelle il teſmoignoit deſirer qu'on luy donnaſt advis de quelle ſorte il auroit eſté receu. Il eſt tres-vray qu'on luy fit cette reſponſe huit jours aprés, ſelon ce qui a eſté dit dans l'Eſcrit des *Deſſeins*. Et il eſt tres-vray enfin que Mr. de Comenge eſcrivit, qu'il avoit receu cette reſponſe plus de quinze jours avant que de partir de Languedoc pour venir à Paris. 501

On n'a pas peur d'eſtre deſavoüé de Mr. de Comenge ſur tous ces faits. Quelle peut donc eſtre la hardieſſe du P. Ferrier, qui ne ſe contente pas d'accuſer d'impoſture celuy qui a parlé de ce Projet, mais qui le fait dans une Relation qu'il dit *avoir eſté leüe & examinée par Mr. de Comenge, & eſtre conforme à ſes ſentimens*. Y a-t'il rien de ſi injurieux à un Prelat ſi ſage, & ſi vertueux, que de luy imputer d'avoir trouvé bon que l'on parlaſt d'un *Projet* qu'il a luy meſme envoyé, comme d'une piece ſuppoſée, & qui ſeroit toute de l'invention d'un fauſſaire.

II. EXEMPLE.

LE point capital, & ſur lequel roule tout l'Eſcrit du P. Ferrier, eſt qu'on a beau avoir des ſentimens Orthodoxes ſur le ſujet des 5. Propoſitions, on ne laiſſe pas d'eſtre heretique, ſi on ne condamne outre cela la doctrine de Janſenius. C'eſt ce qu'il repete vingt fois dans ſa Relation, & ſans cela elle ne peut paſſer que pour une tres-criminelle calomnie, puiſque c'eſt le ſeul pretexte qu'il a de traitter ſi outrageuſement tant de Theologiens plus Catholiques que luy, en les deſchirant comme des perſonnes *excommuniées, & retranchées de l'Egliſe*, & qui *ſont evidemment heretiques & ſchiſmatiques*. Si donc *les trois Prelats qui ont eu part à cette affaire ont leu & examiné cette Relation du P. Ferrier & qu'elle ſoit conforme à leurs ſentimens*, il faut qu'ils ſoient comme luy dans cette heretique pretenſion, qu'encore qu'on n'ait que des ſentimens Catholiques ſur le ſujet des 5. Propoſitions, on ne laiſſe pas d'eſtre heretique, ſi on refuſe de reconnoiſtre que les hereſies condamnées dans ces propoſitions ont eſté enſeignées par Janſenius. Or y a-t'il rien au monde de plus evidemment faux? Tant de perſonnes de Condition, & de pieté qui ont eu connoiſſance de cette affaire, par l'amour qu'ils portoient à l'Egliſe, & par le deſir qu'ils avoient de la voir en paix, ſçavent bien que ces Prelats au contraire ont touſiours reconnu qu'on n'eſtoit obligé pour eſtre Catholique, que de condamner les hereſies des 5. Propoſitions, quoy qu'on ne reconnuſt pas qu'elles fuſſent de Janſenius, & que ſi on n'a pas pû ſe rendre en toutes choſes à leur ſentiment, c'eſt qu'ils propoſoient de ſe ſervir de certaines formules qu'ils ſouſtenoient ne point condamner Janſenius, au lieu qu'il paroiſſoit à ceux que l'on preſſoit de s'en ſervir, qu'elles pourroient faire croire qu'ils l'auroient condamné, ce qu'ils ont touſiours declaré ne

pouvoir faire en conscience. On a encore les lettres que ces personnes de qualité en ont escrites à l'un de ces Theologiens, le plus opposé à ces formules, qui prouvent evidemment ce que je dis. Mais il n'est point necessaire d'avoir recours à ces tesmoignages, la Relation mesme du P. Ferrier suffit pour le convaincre d'une imposture manifeste en ce qu'il asseure du sentiment de ces Prelats.

Car celuy qui croit, comme le P. Ferrier, qu'il ne suffit pas pour estre Catholique de condamner les 5. Propositions, & n'avoir que des sentimens Ortodoxes sur ce sujet; mais qu'il faut encore condamner la doctrine de Jansenius, ne peut pas croire que la Declaration signée par M. M. de Lalane & Girard suffise pour faire declarer une personne Catholique, puis qu'on y a evité de condamner la doctrine de Jansenius. C'est-ce que le P. Ferrier n'a garde de desavoüer, puisque c'est pour cette raison que les Jesuites ont fait dire à l'assemblée, que la Declaration de ces Docteurs *est cachante une heresie.* Or le P. Ferrier ne peut pas nier que Mr. l'Eveſque de Comenge n'ait jugé cette Declaration suffisante pour justifier la foy de ces Theologiens, & qu'il ne l'ait presentée au Roy comme telle, puis qu'il l'avoüe en la p. 66. en respondant aux Reflexions, & que d'ailleurs ce fait est si constant & si notoire, qu'il ne remporteroit que de la confusion de sa hardiesse s'il l'osoit nier. Et par consequent c'est une insigne imposture à ce Jesuite d'asseurer à la teste de sa Relation, que Mr. de Comenge *l'a leüe & examinée, & qu'elle est conforme à ses sentimens*, puis qu'il faudroit pour cela que Mr. de Comenge eust rejetté comme heretique, ainsi que fait le P. Ferrier dans tout cét Escrit, une Declaration qu'il a luy mesme presentée au Roy, comme estant tres-Catholique, & tres-suffisante, pour justifier la foy de ceux qui l'avoient signée.

III. EXEMPLE.

MAis voicy qui est encore plus merveilleux. Si nous en croyons le P. Ferrier, les trois Prelats qui ont eu part à cette affaire, *ont approuvé comme conforme à leurs sentimens*, un Escrit qui les exclut du nombre des Catholiques. Cela paroist bien estrange: cela est pourtant, & en termes bien clairs.

Il n'y a point de bon Catholique, dit le P. Ferrier p. 70. *qui ne juge que les articles de doctrine envoyez à Rome par Mr. l'Eveſque de Comenge cachent sous des paroles ambigües, & captieuses tout le venin de la doctrine de Jansenius contenuë dans les 5. Propositions.*

Or il est certain que les trois Prelats qui ont eu part dans cette affaire, & sur tout Mr. de Comenge, n'ont point porté ce jugement de ces articles, & qu'ils n'y ont point trouvé de venin.

Et par consequent ces Prelats, non seulement ne sont pas *bons Catholiques,*

ques, ſelon le P. Ferrier : mais ils ont meſme reconnu qu'ils ne le ſont pas en approuvant l'Eſcrit, où il leur oſte cette qualité, & le trouvant conforme à leurs ſentimens.

Cette conſequence eſt bien certaine. Il ne reſte qu'à prouver que ces Prelats n'ont point jugé que ces articles continſſent aucun venin. Or il n'y a rien au monde de plus conſtant. Car 1. il eſt ridicule de ſe l'imaginer de M. l'Eveſque de Comenge, puis qu'il faudroit qu'eſtant auſſi ſage qu'il eſt, il euſt eſté le plus imprudent de tous les hommes, ſi ayant deſſein de juſtifier la foy des Theologiens, au nom deſquels il eſcrivoit à ſa Sainteté, il avoit trouvé que c'eſtoit un bon moyen pour cela, que de luy envoyer des articles de doctrine, qu'il euſt jugé luy-meſme conteuir tout le venin de la doctrine que le Pape a condamnée.

2. Le lundy 29. Janvier 1663. Mr. de Comenge monſtra ces articles à Mr. de Paris, & le lendemain il aſſeura ceux qui les avoient ſignez, que ce Prelat avoit teſmoigné en eſtre parfaitement ſatisfait.

3. Le 26. Fevrier de la meſme année dans une conference qui fut tenuë chez M. l'Eveſque de Laon, il fut encore parlé de ces articles, & Mr. de Lalane ayant monſtré que le P. Ferrier n'y avoit fait qu'une difficulté qui avoit eſté levée par l'addition que Mr. de Comenge avoit eſté d'avis qu'on y fiſt, ce Prelat confirma que cela eſtoit ainſi, & il demeura pour conſtant qu'il ny avoit plus de difficulté touchant le droit, & qu'il ne reſtoit plus qu'à trouver quelque expedient pour ce qui regardoit le fait.

4. Le 18. de Septembre de la meſme année Mr. de Comenge s'eſtant trouvé dans le Parc de Vincennes avec Mrs. de Roüen, & d'Auſch, en ſuitte de l'audience qu'il avoit eüe du Roy ſur cette affaire, & leur ayant monſtré ces articles, ces deux Prelats reconnûrent qu'ils ne contenoient aucune erreur. Surquoy Mr. de Comenge leur repliqua que s'il n'euſt eſté aſſeuré que ces articles eſtoient conformes aux ſentimens receus, & approuvez dans l'Egliſe, il n'auroit eu garde de les faire preſenter à ſa Sainteté, comme une preuve que ceux qui les avoient ſignez ne tenoient aucune erreur ſur cette matiere. Mr. de Paris fut preſent à cét entretien dans la ſuitte duquel Mr. d'Auſch dit nettement à Mr. de Comenge que le fait de Janſenius n'appartenoit point à la foy, & qu'on pourroit en diſputer dans 20. ans, comme on diſpute maintenant de celuy d'Honorius.

5. Mr. de Comenge a eſcrit depuis l'Aſſemblée du 2. Octobre une longue lettre à Mr. le Cardinal Barberin, où il ſe pleint de cette aſſemblée comme ayant troublé la paix de l'Egliſe par ſa deliberation ; où il parle tres-avantageuſement des Articles qu'il avoit envoyez à ſa Sainteté, comme eſtant tres-Orthodoxes, & mettant entierement à couvert la foy des Theologiens pour leſquels il avoit eſcrit, & où il ſouſtient qu'on n'a point deu leur demander rien d'avantage, ny les inquietter ſur le fait de Janſenius : ce qu'il prouve par l'exemple celebre du Pape Vigile.

Et apres cela le P. Ferrier qui n'ignore point quel eſt le ſentiment de Mr. de Comenge touchant ces Articles, oſe luy faire ces deux outrages: l'un de le mettre hors du nombre des bons Catholiques, en aſſeurant qu'il n'y a point de bon Catholique qui ne les juge remplis de venin.

L'autre de luy faire prononcer à luy-meſme cét arreſt contre luy-meſme, en teſmoignant dés l'entrée de ſa Relation, que ce Prelat l'ayant leüe, & examinée, l'a trouvée conforme à ſes ſentimens.

IV. EXEMPLE.

PAſſons à un autre Exemple de la hardieſſe du P. Ferrier à imputer ſes fauſſetez à Mr. de Comenge, qui eſt accompagné d'une inſigne ſupercherie. *L'Auteur de l'Eſcrit*, dit-il, *qui porte pour titre : Relation abregée de ce qui s'eſt fait depuis un an, pour terminer les conteſtations preſentes, a remply ſon ouvrage d'un ſi grand nombre de fauſſetez, qu'il ne merite point qu'on ſe mette en peine de luy reſpondre, ſur tout apres que les Sieurs Lalane & Girard l'ont deſavoüé, & qu'ils ont declaré dans une lettre qu'ils eſcrivirent à Mr. de Comenge du 13. de Juillet, qu'ils n'y prenoient point de part.*

C'eſt une ſi ſotte figure de Rhetorique de dire en l'air qu'un Eſcrit eſt remply de fauſſetez ſans en pouvoir marquer aucune, pour ſe diſpenſer d'y reſpondre, que le P. Ferrier a jugé qu'il la devoit accompagner de quelque couleur plus conſiderable, & c'eſt ce qu'il a pretendu faire en nous aſſeurant que cét eſcrit eſtoit ſi indigne qu'on ſi arrétaſt, qu'il avoit eſté deſavoüé par ceux meſmes qu'on en croit les Auteurs. Et afin qu'on ne douta ſt pas de ce fait qui eſt important, il dit que ce deſaveu a eſté fait par une lettre de Meſſieurs de Lalane, & Girard à Mr. de Comenge le 13. Juillet dernier. Le moyen qu'un fait tellement circonſtancié ne fuſt pas veritable? Et néanmoins il n'y a rien de plus faux. Et quand on ſçaura quel ſujet a pris le P. Ferrier d'avançer cette fauſſeté, on rougira d'une ſi honteuſe fourberie. Car on ne peut appeller d'un autre nom le procedé de ce Jeſuite. Il ſe plaignit à Mr. de Comenge le 11. ou 12. de Juillet: *Qu'il couroit de certains libelles contre ce qui s'eſtoit fait pour la paix de l'Egliſe, & d'un entr'autres qui marquoit qu'on peut bien ſe ſoûmettre à la Conſtitution d'Innocent X. mais qui declamoit en meſme temps contre celle d'Alexandre VII.* Il n'y a rien au monde qui deſigne moins la *Relation abregée*, puis qu'il n'y eſt pas dit un ſeul mot contre la Conſtitution d'Alexandre VII. & qu'au contraire il y eſt parlé avec un tres-grand reſpect de l'une & de l'autre Conſtitution. De plus les Auteurs de cette Relation eſtoient bien eſloignez, ſur tout au mois de Juillet 1663. de parler *contre ce qui s'eſtoit fait pour la paix de l'Egliſe*, puis qu'en ce temps-là, ſur les aſſeurances que les Jeſuites en donnoient, ils eſtoient dans une ferme eſperance de voir bien-toſt cette paix concluë. Et enfin cette *Relation abregée* n'avoit garde d'eſtre publiée le 12. Juillet, puis qu'elle eſt dattée du 1. Aouſt.

Sur

Sur cette plainte du P. Ferrier, ce Prelat escrivit le 12. Juillet à Mr. Girard pour le prier de luy escrire un billet signé de Mr. de Lalane, & de luy, qu'il pust monstrer au P. Ferrier, par lequel ils l'asseuraſſent que cét Escrit ne venoit d'aucuns de leurs amis. Ces Messieurs le firent le 13. & luy donnerent cette asseurance. Et le Lundy 16. ce Prelat ayant laissé aux Jesuites le billet que ces deux Docteurs luy avoient écrit, pour leur faire voir qu'on n'avoit point de part à ces libelles dont ils s'estoient plaints, c'est presentement cette lettre du 13. Juillet, que le P. Ferrier produit comme un desaveu de la Relation abregée, qui n'a paru dans le monde que plus de deux mois apres. Et ce qui luy a donné cette hardiesse, est que dans la lettre de ces Messieurs, qui estoit une reſponse à celle de Mr. de Comenge, il n'est point dit en particulier dequoy traittoient ces libelles dont le P. Ferrier s'estoit plaint. Mais Dieu a permis qu'ils ayent encore le billet de Mr. de Comenge du 12. qui explique leur lettre du 13. & qui revele tout ce myſtere d'iniquité. Le voicy :

JEUDY 12.

ON a dit au P. Ferrier qu'il couroit de certains libelles contre ce qui s'est fait pour la paix de l'Egliſe, & entr'autres un qui marque qu'on peut bien ſe ſoûmettre à la Conſtitution d'Innocent X. mais qui declame en meſme temps contre celle d'Alexandre VII. Le P. Ferrier croit bien que ce n'eſt pas aucun de vos amis qui a fait cela, mais quelque broüillon. Cependant cela fait un tres-mauvais effet, & il faut s'il vous plaiſt y prendre garde. Si vous vouliez m'eſcrire un billet ſigné de Mr. de Lalane & de vous, par lequel vous m'aſſeuraſſiez que cét Eſcrit ne vient d'aucun de vos amis, & que depuis ce qui s'eſt fait pour la paix de l'Egliſe perſonne n'a eſcrit, cela ſerviroit fort à le confirmer dans la creance qu'il a que ce n'eſt pas l'ouvrage de perſonne avec qui vous ayez quelque liaiſon. Il ſe plaint encore de ce que vos Articles courent, mais je ſçay ce qu'il faut reſpondre à cela, & j'ay reſpondu auſſi ce que vous m'avez dit. Si vous m'eſcrivez un billet ſigné de Mr. de Lalane & de vous touchant ce libelle & vos Articles, il ne faut pas qu'il contienne autre choſe, s'il vous plaiſt, que la juſtification ſur ces deux points.

Il faudroit avoir perdu le ſens pour pretendre que ce billet de Mr. de Comenge regarde en aucune ſorte la *Relation abregée*, qui n'a eſté publiée, comme j'ay dit, que plus de deux mois depuis. Et ainſi la reſponſe de ces Meſſieurs que voicy, n'a garde d'en eſtre un desaveu.

MONSEIGNEUR,

Nous vous avons teſmoigné dans la derniere viſite que nous avons eu l'honneur de vous rendre, que nous n'avons procuré en aucune maniere la divulgation de nos Articles, & que nous avons fait ce qui nous a eſté poſſible pour arreſter le cours des copies, qu'on dit en eſtre reſpanduës par la Ville. Nous pouvons vous proteſter avec la meſme ſincerité, que

que ny nos amis, ny vous n'avons divulgué aucun Escrit sur le sujet des Constitutions, ou qui touche directement, ou indirectement les Contestations, non seulement depuis la conclusion de l'affaire, mais mesme depuis le commencement de la negotiation. Ainsi, Monseigneur, vous pouvez asseurer le R. P. Ferrier que nous NE PRENONS AUCUNE PART A CES LIBELLES DONT IL SE PLAINT; *& que mesme nous ne les avons point veus. Comme nous faisons de nostre part tout ce qui nous est possible pour seconder vos bonnes intentions, & que nous sommes tres-esloignez de vouloir sortir du silence qui doit estre gardé inviolablement de part & d'autre, afin que la paix s'establisse solidement, nous vous supplions aussi tres-humblement, Monseigneur, de prier le R. P. Ferrier d'arrester autant qu'il pourra des discours desavantageux, que quelques personnes respandent contre nous, & par lesquels on represente les choses d'une toute autre maniere qu'elles ne se sont passées. Ces sortes de discours font de la peine à plusieurs de nos amis, qui ne sont pas assez informez du detail des choses, & il seroit à craindre que ces bruits n'excitassent beaucoup de plaintes, & que ces plaintes ne fussent un obstacle à l'affermissement de la paix. Excusez, Monseigneur, la liberté avec laquelle nous vous donnons cet advis, & considerez-le s'il vous plaist, comme un effet de la passion que nous avons de correspondre à vostre zele. Nous sommes avec un profond respect, &c.*

Trois jours apres Mr. de Comenge leur donna advis par ce billet, qu'il avoit laissé leur lettre aux Jesuites. *Depuis vous avoir veu ce matin, j'ay esté faire visite à la ruë saint Antoine, j'y ay trouvé les gens admirablement bien disposez, & aussi bien que jamais. On a esté ravy de la lettre signée de vous & de vostre associé. Je l'ay laissée, &c.* Ce Prelat auroit-il pensé en laissant cette lettre aux Jesuites, qu'ils fussent capables d'une telle infidelité, que de la produire, ainsi qu'ils font aujourd'huy, comme le desaveu d'une piece qui n'a paru que deux mois depuis? Mais auroit-il crû qu'ils auroient le front d'appuyer cette perfidie de son nom, par l'asseurance qu'ils donnent que l'Escrit dans lequel ils la commettent, *est conforme à ses sentimens.*

V. EXEMPLE.

ON ne peut guere faire de reproche plus injurieux à un homme d'honneur que de l'accuser publiquement *d'infidelité envers ses amis*, & on ne
„ le peut faire sans crime si on n'en a des preuves bien asseurées. Le P. Fer-
„ rier en accuse Mr. Arnauld, & toute la preuve qu'il en apporte, est que
„ ce Docteur ayant escrit à Mr. de Comenge au mois de Juin de l'année
„ derniere, qu'il le supplioit de ne le point mesler dans la nouvelle propo-
„ sition qu'on avoit faite, & qu'il n'y vouloit prendre aucune part, le P.
„ Ferrier pretend, *que quelques jours apres, on porta à ce Prelat une lettre que*
„ *Mr. Arnauld escrivoit à Mr. Singlin, par laquelle il luy tesmoignoit qu'il estoit bien*
„ *faſché de ce qu'il avoit escrit à Mr. de Comenge, qu'on l'avoit mal informé de cette*
„ *affaire, mais que depuis en ayant esté mieux instruit, il approuvoit ce que les Sieurs*

„ *de*

„ *de Lalane & Girard avoient promis au nom de tous, & qu'il le prioit de le faire ſça-*
„ *voir à Mr. de Comenge.* Et que nonobſtant cela Mr. Arnauld eſcrivit depuis
„ le 1. d'Aouſt, qu'il n'avoit point pris de part à tout ce qui s'eſtoit fait, &
„ qu'il n'avoit pas crû y en pouvoir prendre en conſcience. Ce qui fut cau-
„ ſe, dit le P. Ferrier, qu'on alla porter encore une fois à Mr. de Comenge
„ la lettre du Sr. Arnauld au Sr. Singlin, par laquelle il declaroit qu'il con-
„ ſentoit à ce qu'on avoit fait, & l'approuvoit en ayant eſté mieux informé,
„ afin qu'il la donnaſt au public, s'il le jugeoit à propos, pour convaincre
„ un chacun de l'infidelité de cét amy.

On demeure d'accord de la premiere, & de la derniere de ces lettres de Mr. Arnauld, l'une à Mr. de Comenge du mois de Juin, & l'autre du mois d'Aouſt à un de ſes amis. Il n'eſt queſtion que de ſçavoir s'il en a eſcrit une autre à Mr. Singlin, par laquelle il ait mandé qu'il approuvoit l'acte qui a donné occaſion au Bref. Ce Jeſuite n'en peut rien avoir ſçeu que par Mr. de Comenge, & il pretend auſſi ne rien dire que ce Prelat n'ait jugé vray en approuvant ſa Relation. Il faut donc que ce Prelat luy ait dit qu'on luy a montré deux fois cette pretenduë lettre de Mr. Arnauld à Mr. Singlin, & que la derniere fois on la luy avoit laiſſée, afin qu'il la donnaſt au public pour convaincre tout le monde de l'infidelité de ce Docteur envers ſes amis. Voylà ce que Mr. de Comenge doit avoir dit au P. Ferrier, & ce que ce Prelat doit avoir reconnu pour veritable en approuvant ſon Eſcrit. Mais comment cela ſeroit-il, puis que je puis aſſeurer comme le ſçachant de certaine ſcience, que cette lettre de Mr. Arnauld à Mr. Singlin n'eſt qu'une chimere, & qu'il n'a jamais ny eſcrit ny parlé à qui que ce ſoit touchant cette affaire, qu'en la meſme maniere qu'il en a eſcrit la premiere fois à Mr. de Comenge, n'ayant jamais voulu approuver cét acte, parce qu'il ne luy ſembloit pas aſſez clair, pour oſter tout ſujet aux Jeſuites de le faire prendre au Pape pour une ſoûmiſſion abſoluë, & qu'il a touſiours jugé que ce n'eſtoit qu'un piege que les Jeſuites tendoient aux Diſciples de S. Auguſtin. Il eſt donc faux que Mr. de Comenge ait dit au P. Ferrier qu'on luy euſt fait voir une lettre de Mr. Arnauld à Mr. Singlin, par laquelle il approuvoit cét Acte, puis que cette lettre n'ayant jamais eſté au monde, on ne la peut pas avoir montrée à qui que ce ſoit. Il eſt encore plus faux que Mr. de Comenge ait dit au P. Ferrier qu'on luy avoit mis cette lettre entre les mains pour la donner au public, s'il le jugeoit à propos. Et enfin c'eſt le comble de la fauſſeté d'aſſeurer que Mr. de Comenge ayant veu dans la Relation du P. Ferrier des faits de cette importance, qu'il ſçait mieux que perſonne eſtre ſuppoſez, il n'ait pas laiſſé de luy rendre ce teſmoignage, *qu'elle eſt conforme à ſes ſentimens.*

LE meſme Prelat ſçait tres-bien qu'auſſi-toſt apres la cinquieſme Conference, le Jeſuite qui preſchoit le Careſme à S. Barthelemy, parla outrageuſement contre les Diſciples de S. Auguſtin, en diſant qu'on avoit fait ce qu'on avoit pû pour les ramener, mais que c'eſtoient des opiniaſtres & des endurcis. Il ne l'a pas pû ignorer, puiſque ſur les plaintes qu'on luy en fit, il en parla aux Jeſuites qui deſavoüerent leur Predicateur. Eſt-il donc croyable que ce meſme Prelat ait trouvé bon que le P. Ferrier miſt cette declamation faite à S. Barthelemy par un Jeſuite dans *le Recueil des impoſtures & des fauſſetez*, qu'il dit avoir eſté avancées par les Janſeniſtes ſur le ſujet des Conferences, dont celle-cy fait l'onzieſme.

„ 11. Le meſme Auteur des deſſeins des Jeſuites dit: *Que la premiere „ rupture de cette negotiation fut ſuivie d'une violente & outrageuſe declamation, „ que le P. Craſſet, l'un des premiers Predicateurs des Jeſuites, fit dés le lendemain „ dans l'Egliſe de S. Barthelemy.* Tout Paris eſt teſmoin que le P. Craſſet „ preſchoit le Careſme dernier dans l'Egliſe S. Jacques de la Boucherie, & „ ſes auditeurs qui eſtoient en grand nombre, peuvent porter teſmoignage „ qu'il ne parla jamais dans ſes Predications ny de Janſenius, ny des Jan„ ſeniſtes.

Que cette reſponſe eſt digne d'un Jeſuite, & indigne d'un homme ſincere. Car le P. Ferrier n'oſeroit nier qu'un Jeſuite n'ait fait une declamation outrageuſe dans l'Egliſe de S. Barthelemy, le lendemain de la derniere Conference, & qu'on ne luy en ait fait des plaintes à luy-meſme. Mais parce qu'on a nommé ce Jeſuite le P. Craſſet, au lieu qu'il s'appelloit le P. de Salleneuve, il s'attache à cette vaine circonſtance du nom, & il s'eſt imaginé ridiculement que parce qu'on s'y eſt trompé, il avoit droit de traitter toute cette hiſtoire de fauſſeté, & d'impoſture. Y eut-il jamais rien de plus bas & de plus mauvaiſe foy? Qu'importe que ce Jeſuite s'appellaſt le P. Craſſet, ou le P. de Salleneuve, ou le P. Mimbourg, ou le P. Noüet, ou de quelqu'autre nom que ce fuſt. Y conſideroit-on autre choſe que ſa qualité de Jeſuite, & la circonſtance de cét emportement, au milieu de la Predication de l'Evangile, & le lendemain d'une journée où on s'eſtoit aſſemblé pour traitter de la paix de l'Egliſe dans un eſprit de paix & de charité. *Le P. Craſſet*, dit-il, *preſchoit à S. Jacques de la Boucherie, & il n'a jamais parlé ny de Janſenius ny de Janſeniſtes.* Si on n'avoit marqué ce declamateur que par le nom de Pere Craſſet, cela ſeroit ſupportable, mais puis qu'on a marqué en meſme temps que cette declamation s'eſtoit faite par un Jeſuite dans l'Egliſe de S. Barthelemy, comment le P. Ferrier a-t'il crû qu'il pouvoit rejetter ce fait, comme une fauſſeté & une impoſture, ſans s'en rendre luy-meſme coupable, s'il ne montroit que ny le P. Craſſet, ny aucun autre Jeſuite n'avoit declamé outrageu-

trageuſement dans l'Egliſe de S. Barthelemy le lendemain de la derniere Conference.

505

VII. EXEMPLE.

ON ne s'eſtonne pas des emportemens du P. Ferrier contre ceux qu'il appelle Janſeniſtes, & on n'eſt point ſurpris qu'il les traitte par tout *d'heretiques, de ſchiſmatiques, d'excommuniez, & de retranchez de l'Egliſe, comme des membres pourris, & corrompus*, juſqu'à dire par une audace inſupportable en un petit Jeſuite, qu'on ne connoiſt dans le monde que par un meſchant libelle de la probabilité; *s'ils ont la temerité de s'approcher des Sacremens, on peut dire d'eux qu'ils ne ſont point des noſtres, encore qu'ils participent à nos Sacremens contre l'intention de l'Egliſe.* On connoiſt le genie de ſa Compagnie, qui n'a jamais traitté autrement ceux qui ont combatu ſes erreurs, ou découverts ſes déreglemens. Le Parlement de Paris n'eſt compoſé que d'heretiques, quand il punit un Jeſuite, & ils ont eu l'effronterie de mettre ſous une image de Jean Guignard condamné avec Jean Chaſtel: *Beatus Joannes Guignardus ab hæreticis in Galliis laqueo ſuſpenſus.* Et quand les Eveſques de France condamnerent, il y a trente ans, les impietez & les hereſies des Jeſuites d'Angleterre contre la Hierarchie & le Sacrement de Confirmation, cette audacieuſe Compagnie ne manqua pas de les mettre au nombre des heretiques, le Jeſuite Alegambe dans le livre de la Biblioteque de la Societé, approuvé par leur General, ayant mis les libelles diffamatoires de Jean Floyde contre les Cenſures des Eveſques de France parmy les ouvrages Polemiques, faits contre les heretiques, & ayant marqué en particulier que ceux-là avoient eſté faits *contra Novatores.* Pourquoy des Theologiens s'eſtonneroient-ils qu'on les traitte aujourd'huy de la meſme ſorte?

Mais de plus le fondement des injures qu'on leur dit eſt une ſi grande extravagance, n'eſtant appuyée que ſur la folle & heretique pretenſion qu'on puiſſe eſtre heretique, pour nier un fait non revelé, qu'elles ne meritent que du meſpris, & on n'auroit pas ſeulement daigné en parler, ſi elles n'eſtoient jointes à une injure ſignalée envers Mr. l'Eveſque de Comenge, à qui le P. Ferrier ne craint point d'attribuer l'approbation de tant d'excez, en aſſeurant à la teſte de ſa Relation qui les contient, qu'elle a eſté *leüe, & examinée* par ce Prelat, ſi ſage & ſi moderé, & *qu'elle eſt conforme à ſes ſentimens.*

Ce n'eſt pas là encore neanmoins ce qui luy eſt de plus outrageux. Ce Jeſuite ne ſe contente pas de luy avoir imputé des ſentimens ſi éloignez de ſes penſées touchant des Theologiens particuliers, il le veut encore engager dans l'approbation de l'inſolente maniere dont il traitte l'un des Eveſques de France, pour lequel il a autant d'affection & d'eſtime. Car dans le meſme Eſcrit où il dit des pretendus Janſeniſtes tout ce que nous venons de repreſenter, que ce ſont des heretiques, des ſchiſmatiques, des excommuniez,

des membres pourris & corrompus qui ne ſont pas de l'Egliſe, quoy qu'ils en reçoivent les Sacremens contre l'intention de l'Egliſe : il ne craint point de mettre Mr. l'Eveſque d'Angers dans la foule de ces *heretiques*, en alleguant dans la pag. 13. trois lignes de la lettre de ce Prelat à Mr. le Nonce, comme des paroles de Janſeniſtes. D'où vient, dit-il, qu'ils diſent „ *qu'il* „ *n'y a rien de ſi contraire à l'eſprit de l'Egliſe, que de vouloir que des Eveſques faſſent* „ *condamner le ſens d'un Auteur qu'on explique ſi differemment, ſans que le ſens de cét* „ *Auteur ait jamais eſté marqué en particulier par aucune autorité legitime.* Et à la marge, *Lettre de Mr. d'Angers à Mr. le Nonce, pag. 8.*

Il y a de la folie au P. Ferrier d'avoir allegué ces paroles comme un ſujet de reproche, n'y ayant point d'homme raiſonnable qui ne les trouve tres-judicieuſes, & tres-dignes d'un grand Eveſque. Mais l'outrage qu'il luy a voulu faire n'en eſt pas moindre, quoy que ce Prelat ait plus de ſujet de s'en réjoüir que de s'en faſcher. Il luy eſt glorieux d'avoir attiré cette injure de ces eſprits vindicatifs, par le zele qu'il a teſmoigné contre leur meſchante Morale, en cenſurant leur Apologie des Caſuiſtes, & encore plus par celuy qu'il a fait paroiſtre pour la conſervation de la Foy, en parlant avec tant de force dans cette meſme lettre à Mr. le Nonce de l'hereſie des Jeſuites, qui renverſe la Foy dans ſon fondement. Il a deu ſe reſoudre en le faiſant à en recevoir la meſme recompenſe, que tous ceux qui ont attaqué en quoy que ce ſoit les déreglemens de cette ſuperbe Societé, en ont receuë juſques icy. Et ce luy eſt ſans doute une matiere de joye qu'il ait eſté jugé digne de ſouffrir cette ignominie au jugement de ces calomniateurs, pour la cauſe de la verité. Je dis à leur jugement. Car graces à Dieu ſa reputation eſt trop bien affermie, pour recevoir aucune atteinte de ces traits envenimez d'une mediſance impuiſſante à nuire à d'autres qu'à ſes Auteurs : & meſme quelque envie que ces emportez témoignent avoir qu'on le tinſt pour *un heretique, & pour un excommunié qui ſeroit retranché du corps de l'Egliſe*, il faut qu'ils dementent eux-meſmes leurs propres calomnies, en reconnoiſſant malgré eux qu'il eſt dans le corps de l'Egliſe, mais qu'il en eſt un des principaux membres, puis que c'eſt de luy que leurs Confreres de la Fleſche prennent leur miſſion pour preſcher & pour confeſſer, comme poſſedant à leur égard la plenitude du Sacerdoce.

Neanmoins ils n'en ſont pas moins criminels par leur mauvaiſe volonté, quoy que ſans effet, & ce Prelat leur peut dire, ce que ſaint Cyprien diſoit autrefois à un homme qu'on avoit prevenu de mediſances contre luy. *Quel eſt cét orgueil & cette inſolence d'un eſprit emporté & preſomptueux, qui ſe rend ainſi l'arbitre & le juge des Prelats ? Eſt-ce donc que ſi nous ne ſommes juſtifiez devant toy, & abſous par ton arreſt, le Clergé de Carthage depuis tant de temps n'aura point eu d'Eveſque, ny le peuple de Prelat, ny le troupeau de Paſteur, ny l'Egliſe de conducteur, ny Jeſus-Chriſt de Miniſtre, ny Dieu de Preſtre.*

Cyprian. Epiſt. 69. ad Puppianum.

stre. QUIS *est hic superbiæ tumor, quæ arrogantia animi, quæ mentis inflatio, ad cognitionem suam præpositos, & Sacerdotes vocare? ac nisi apud te purgati fuerimus, & sententia tua absoluti, ecce jam sex annis, nec fraternitas habuerit Episcopum, nec plebs Præpositum, nec grex Pastorem, nec Ecclesia Gubernatorem, nec Christus Antistitem, nec Deus Sacerdotem.* 506

Mais ce qui fait voir encore quel est leur aveuglement, ils n'engagent pas seulement Mr. de Comenge dans l'injure qu'ils font à Mr. d'Angers, en faisant croire qu'il n'y a rien en cela que de *conforme à son sentiment*, mais ils la luy font à luy mesme, puisque ne pouvant avoir d'autre pretexte de mettre Mr. d'Angers au rang des pretendus Jansenistes, qui sont selon eux des *heretiques* & des *excommuniez*, que le refus qu'il a fait d'executer dans son Diocese les deliberations du Clergé touchant la signature du Formulaire, Mr. de Comenge l'ayant refusé aussi bien que luy, a donné lieu aux Jesuites de le mettre au mesme rang. D'où il s'ensuit que si nous en croyons le P. Ferrier, il n'a pas seulement approuvé qu'on fist cét insulte à M. d'Angers, mais il a jugé qu'on le luy pouvoit faire à luy mesme avec autant de justice.

On pourroit rapporter une infinité d'autres faits dont la fausseté est si manifeste que c'est une honte au P. Ferrier d'en avoir voulu rendre responsables les Prelats qu'il dit avoir leu & examiné sa Relation. Mais les reservant pour la suitte de cette refutation, je pense que ceux-cy suffisent pour convaincre tout le monde de la mauvaise foy de ce Jesuite dans un point si important à l'honneur de ces Prelats, & le rendre par là indigne de toute creance.

CHAPITRE II.

Qu'il n'y a rien de plus vray que ce qu'on a dit en divers Escrits, que les Disciples de S. Augustin ne s'estoient engagez dans ce Traitté d'accommodement, qu'aprés la parole qu'on leur avoit donnée, qu'on ne leur parleroit ny de signature, ny de formulaire, & qu'on ne feroit point dépendre la paix de l'Eglise de la question de fait. Et que c'est une hardiesse inexcusable au P. Ferrier de representer cette verité comme une grande imposture.

ON ne s'estonne pas que les Jesuites ayent eu peine à demeurer d'accord de cette importante verité : Que les Disciples de S. Augustin ne sont entrez dans ce traitté d'accommodement qui leur estoit proposé par un Evesque celebre, qu'aprés qu'il leur a promis, selon la parole qu'il disoit en avoir eu des Jesuites, *qu'on ne leur parleroit ny de signature, ny de Formulaire*; & qu'on ne feroit point dépendre la paix de l'Eglise du fait de Jansenius. Ils ne la pouvoient reconnoistre sans reconnoistre en mesme temps que tout ce traitté n'avoit esté de leur part qu'une continuelle perfidie, puis qu'ils avoüent maintenant qu'ils ont

qu'on condamnaſt le ſens de Janſenius, c'eſt à dire que l'on reconnuſt que la doctrine condamnée dans les 5. Propoſitions, avoit eſté enſeignée par cét Eveſque: qu'ils ont opiniaſtrement perſiſté dans la reſolution de traitter d'heretiques tous ceux qui ne conviendroient pas de ce fait, & qu'ils ont tant fait par leurs artifices & par leurs menées, que ce Traitté, dont la premiere condition eſtoit de ne point parler de ſignature ny de formulaire, s'eſt terminé à faire ordonner, s'ils en ſont crûs, avec plus de rigueur que jamais la ſignature du Formulaire, & à ne s'en pas meſme contenter, de peur que s'il y en avoit d'aſſez laſches pour s'y rendre, ils ne leur eſchappaſſent par ce moyen.

On ne devoit dont pas attendre cette reconnoiſſance des Jeſuites; mais on avoit ſujet de croire qu'ils paſſeroient legerement ſur ce point, & qu'ils mettroient leur adreſſe à le deſrober de la veüe par quelque deguiſement artificieux, afin qu'on n'en parlaſt plus & qu'on le miſt en oubly. Cette conduite leur auroit eſté ſans doute plus avantageuſe: Mais le P. Ferrier ne l'a pas jugé digne du rang qu'il tient parmy les Jeſuites, de Lieutenant General du R.P. Annat. Il a crû qu'en cette qualité il devoit agir plus hautement, & il s'eſt imaginé que quelques certaines que fuſſent les choſes, qu'il ſe trouvoit engagé de deſavoüer pour l'intereſt de la Compagnie, il ſe feroit croire par la hardieſſe dont il les nieroit: qu'il eſtourdiroit le monde en criant bien-haut à la fauſſeté & à l'impoſture, & que quand il auroit dit, *que les Janſeniſtes ſont inexcuſables devant Dieu, & devant les hommes, d'aſſeurer ce fait*, la pluſpart du monde auroit de la peine à ſe perſuader qu'un homme qui parle avec tant de confiance n'euſt pas raiſon.

Et en effet cela reüſſit ordinairement d'abord, & pluſieurs perſonnes ſe laiſſent emporter à ces clameurs, en jugeant que la hardieſſe eſt une marque de verité. Mais quand cette meſme hardieſſe vient à eſtre confonduë, non par des paroles en l'air, mais par des preuves convainquantes, il ſe fait alors un retour faſcheux pour ceux qui ont mis leurs eſperances dans le menſonge, comme parle l'Eſcriture, parce que ces trompeurs publics en deviennent d'autant plus l'objet de l'indignation publique, qu'on a un ſecret depit de s'eſtre laiſſé ſurprendre à cét air fier & audacieux dont ils avoient debité leurs fauſſetez.

C'eſt ce qui pourra bien arriver au P. Ferrier en cette rencontre; mais pour ne le pas imiter, on ne demande autre choſe, ſinon que l'on juge de ce different comme l'on feroit d'un procés, & que ſans s'arreſter aux ſimples paroles des uns ou des autres, on en croye ceux qui apporteront de meilleures preuves.

Et pour traitter les choſes avec ordre, il faut diſtinguer deux queſtions tres-differentes en elles meſmes, & qui ne doivent pas eſtre confonduës, quoy que la verité de l'une, ſoit une preuve de la verité de l'autre.

La

La 1. eſt, ſi c'eſt une fauſſeté que Monſieur de Comenge ait donné parole à ceux à qui il a fait l'honneur d'eſcrire de cette affaire, qu'on ne leur parleroit point de ſignature, ny de formulaire, & qu'on ne feroit point dépendre la paix de l'Egliſe de la queſtion de fait. 507

La 2. ſi Mr. de Comenge a donné cette parole, tant en ſon nom qu'en celuy du P. Ferrier, quoy que le P. Ferrier luy euſt dit tout le contraire.

Il eſt clair que de ces deux queſtions, il n'y a que la premiere qui regarde ceux que le P. Ferrier accuſe ſi hardiment ſur ce ſujet de fauſſeté & d'impoſture. Car tant que Mr. de Comenge a eſté en Languedoc, on n'a traitté qu'avec luy, & ceux qui ſe ſont engagez dans cét accommodement, ne l'ont fait que ſur l'idée qu'il a donnée de cette affaire par ſes premieres lettres, ſur les propoſitions qu'on luy a faites en ſuitte touchant les conditions neceſſaires pour parvenir à la paix, & ſur ſes reſponſes à ces propoſitions. Et ainſi ils n'ont à reſpondre que de ce qu'ils ont propoſé à Mr. de Comenge, & de ce que Mr. de Comenge leur en a eſcrit.

Afin donc que le P. Ferrier ait droit de les accuſer d'impoſture, comme il le fait avec tant de hardieſſe, il faut qu'il tire un deſaveu par eſcrit de Mr. l'Eveſque de Comenge de tout ce qui a eſté rapporté dans les Deſſeins des Jeſuites, comme eſtant pris des lettres que ce Prelat a eſcrites à Paris, & de celles qu'on a eſcrites à ce Prelat.

Mais c'eſt ce qu'on eſt bien aſſeuré qu'il n'obtiendra jamais de cét Eveſque. Et ainſi il doit demeurer pour conſtant 1. Que c'eſt Mr. de Comenge qui a eſcrit le premier à Paris de cette affaire au mois d'Aouſt de l'année 1662. ayant mandé qu'on le ſollicitoit d'y travailler, & que meſme le P. Annat eſtoit allé trouver une perſonne de tres-grande condition, pour le prier de faire en ſorte qu'il s'y appliquaſt, & qu'il luy avoit dit: *Que ce n'eſtoit point un piege n'y un phantoſme, mais qu'il luy parloit de bonne foy & pour une affaire tres-ſolide.*

2. Qu'il confirma la meſme choſe par une autre lettre du 16. d'Aouſt, où il diſoit en propres termes. *On me preſſe de telle ſorte de travailler à l'accommodement du procés que je commence à croire ſerieuſement que c'eſt un effet extraordinaire de la providence divine. Si vous ſçaviez les choſes qu'on m'a dites, & juſqu'où on eſt deſcendu, vous ſeriez plus perſuadé du bon eſtat de cette affaire que je ne le ſuis.*

3. Que dans la reſponſe qu'on fit à cette lettre le 25. d'Aouſt, aprés luy avoir témoigné ſon eſtonnement d'une propoſition ſi peu attenduë, & qu'on devoit regarder comme un miracle, on toucha dés cette premiere lettre le principal point de la difficulté en ces termes enigmatiques, mais qui ſeront maintenant facilement entendus. *Le point de la conſcience eſtant le pivot ſur lequel roule toute l'affaire, c'eſt ce qu'il faut éclaircir à fond, puiſque tout ce qu'on eſtabliroit ſans cela tomberoit par terre: & je vous en puis parler avec certitude, parce que je connois en cela le fond de leur cœur à tous comme le mien propre. Or ils ſont tellement perſuadez de ne pouvoir en conſcience paſſer un autre titre que celuy qu'ils ont*

desjà signé, que si on s'opiniastroit à y vouloir changer quoy que ce soit, ce seroit travailler en vain, que d'entrer plus avant en conference. On ne pouvoit pas témoigner plus nettement qu'il estoit inutile de parler d'accommodement, si on vouloit obliger à aucune signature qui condamnast la doctrine de Jansenius.

4. Cependant on s'expliqua encore davantage 8. jours aprés; car le 2. de Septembre on envoya à Mr. de Comenge un memoire de 10. ou 12. pages, où l'on declaroit qu'il n'y avoit rien à esperer de ce traitté, & qu'on n'y pouvoit entendre en aucune sorte, si l'on pretendoit faire condamner Jansenius à des personnes qui ne sont pas persuadées qu'il ait enseigné les heresies qui luy ont esté imputées. Et il contenoit entr'autres choses ces paroles expresses qu'on a desjà rapportées. *Les personnes que cét accommodement regarde se croyant hors d'estat de pouvoir asseurer que les 5. Propositions sont dans Jansenius: Les unes par ce qu'elles croient positivement qu'elles n'y sont pas: les autres parce qu'elles en doutent raisonnablement, & qu'elles n'ont aucune obligation de prendre part dans cette affaire; elles ne peuvent en conscience signer aucun acte, ou faire aucune declaration, par laquelle il parust qu'elles témoignent croire ce qu'elles ne croient pas.*

5. On accompagna ce memoire d'une lettre qui portoit ces termes: *Vous aurez receu mes deux responses à vos lettres du 7. & 16. Aoust. Et voicy celles des personnes que j'ay consultées. Comme elles sont entrées dans tous mes sentimens, cette response n'appuye que sur le point capital,* SANS LEQVEL IL SEROIT ABSOLUMENT INUTILE D'ENTRER EN TRAITTE'. *Je veux esperer que vous demeurerez si pleinement persuadé des raisons de ce memoire, que vous travaillerez de tout vostre cœur à en persuader les autres, en leur faisant connoistre qu'il y auroit de l'injustice à en demander davantage.*

6. Monsieur de Comenge ayant receu le memoire & la lettre qui l'accompagnoit, où l'on marquoit en termes si clairs qu'il n'y avoit rien à esperer de cét accommodement, qu'en se resolvant à ne point parler du fait de Jansenius, il y respondit de Vieille dans la vallée d'Aran le 16. Septembre, & il témoigna que tout ce qu'on avoit proposé dans ce grand memoire luy paroissoit raisonnable, & qu'il ne doutoit point que les Jesuites mesmes ne s'y rendissent. Voicy ses paroles. *Je viens de recevoir vostre grande depesche, avec le memoire que vous m'avez envoyé sur la proposition que je vous ay faite d'accommodement, & de donner la paix à l'Eglise. Je ne vous respondray que deux mots, & vous diray que je ne me suis point avancé sur aucun chef qui puisse blesser personne.... J'ay dit en general, que vos amis estoient inflexibles sur la conscience & sur l'honneur; que pour parvenir à un accommodement, il falloit prendre des moyens honnestes, & quoy que je ne sois venu à aucun detail, parce que je n'ay pas crû le devoir faire sans leur agreement, je croy avoir laissé entendre assez clairement* L'ESSENTIEL DU CONTENU DANS VOSTRE MEMOIRE. *Tout ce que j'ay dit n'a point rebutté les gens. Au contraire*

on

on eſt tombé d'accord avec moy de toutes les choſes generales ; & ſi la grande depeſche que je vous fis dernierement vous laiſſoit encore quelque ſcrupule, je vous ſupplie de le perdre. Car aſſeurement toutes les propoſitions ſont telles que vous les pouvez deſirer. Ie ne ſçay pas ſi dans l'execution on changera, mais je ne le croy pas. Et plus bas. *I'auray achevé ma viſite de ce petit pays dans 8. jours ; & aprés cela j'auray une conference avec le P. Ferrier, dans laquelle je m'expliqueray plus hardiment ſçachant les intentions des perſonnes interreſſées : & ſi Dieu ne permet que le cœur des gens à qui nous avons affaire ne change entierement, je ne doute pas que l'accommodement ne ſe faſſe.*

7. Mr. de Comenge avoit fait eſperer par cette lettre qu'il confereroit au premier jour avec le P. Ferrier ſur les conditions de l'accommodement portées par le memoire, dont la principale & preſque l'unique eſtoit de ne point parler du fait de Janſenius. C'eſt ce qu'il fit, & on voit par ſa lettre du 25. Septembre qu'il ne s'eſtoit pas trompé dans l'eſperance qu'il avoit euë, que les Jeſuites ne rejetteroient pas cette condition, comme eſtant enfermée dans le general des choſes dont on eſtoit demeuré d'accord. Voicy ſes termes. *Ie vous eſcris en ſortant d'une grande conference avec le P. Ferrier, dans laquelle je luy ay dit nettement qu'il ne falloit parler ny de ſignature, ny de formulaire. Il eſt tombé d'accord aprés beaucoup de diſcours, qu'on n'en demanderoit point, & tout ſe reduit à prendre des expediens de douceur, & que toutes les parties donnant des interpretations à leurs ſentimens, & parlant avec ſincerité, on eſtabliſſe la paix & la charité entre tous les fidelles. .... Enfin il paroiſt viſiblement que Dieu conduit cette affaire.*

8. Cette lettre qui contenoit une promeſſe ſi preciſe, *qu'on ne parleroit ny de ſignature, ny de formulaire*, donna grande eſperance que cét accommodement pourroit reuſſir. Et c'eſt ce qu'on témoigna par la reſponſe qu'on y fit le ſeptieſme d'Octobre en ces termes. *Voylà donc le principal point terminé, & je ne voy pas quelle difficulté pourroit ſe rencontrer ſur les autres, puiſque chacun demeurant dans ſes ſentimens, ſans vouloir contraindre ceux de ſes parties, il ſera facile ce me ſemble, de vivre en paix ſans parler de tout le paſſé, & de laiſſer les filles de cette bonne veuve joüir de leur petit bien, comme elles faiſoient avant le procés.*

9. Cependant Mr. l'Eveſque de Comenge continuoit à donner de grandes eſperances du ſuccez de cette affaire, & à aſſeurer qu'on eſtoit tombé d'accord de ne parler ny de formulaire ny de ſignature. C'eſt ce que porte ſa lettre du premier Octobre. *Noſtre grande affaire eſt dans le meilleur eſtat du monde. Les Propoſitions dans leſquelles nous ſommes demeurez, & dont le P. Ferrier eſt tombé d'accord, ſont ſi avantageuſes & ſi raiſonnables ce me ſemble, qu'il faut que la paſſion que j'ay pour cét accommodement, m'aveugle tout à fait, ou il faut qu'elles ſoient acceptées.* Et ſur la fin de la meſme lettre. *Enfin j'ay fait tomber d'accord qu'on ne parleroit ny de formulaire, ny de ſignature, & je ſuis fort trompé, ou tout le monde ſortira d'affaires fort honneſtement.*

10. Dans une autre du 6. Octobre par laquelle il reſpondoit à celles qu'on luy avoit eſcrites avant qu'on euſt receu de luy les aſſeurances qu'on ne parleroit ny de formulaire, ny de ſignature, ce qui faiſoit qu'on eſperoit peu de cette negotiation. Voicy comme il parle. *Mr. H. m'a fait reſponſe à la grande lettre que vous avez receüe, & eſt touſiours en de grandes défiances. Ie trouve qu'il n'a pas tort, mais aſſeurement je ne l'engageray dans aucune meſchante affaire. I'ay pris toutes les precautions poſsibles, & ſi on me tient parole, Mr. H. ne ſçauroit refuſer l'accommodement aux termes qu'il eſt projetté, s'il ne deſavoüe toutes les avances que luy & ſes coheritiers ont faites dans la plus grande chaleur du procés. Ie vous prie de les aſſeurer de cela les uns & les autres.*

11. Le 20. d'Octobre le meſme Prelat envoya le Projet d'accommodement dont il a desjà eſté parlé. Il eſtoit eſcrit de ſa propre main, & il portoit pour titre ainſi qu'il a eſté dit : *Projet d'accommodement entre ceux qu'on appelle Ianſeniſtes, & ceux qui ſont nommez Moliniſtes, concerté entre l'Eveſque de Comenge & le P. Ferrier Ieſuite.* Il l'accompagna d'une lettre qui commençoit par ces termes. *Ie vous envoye le projet d'accommodement ſuivant toutes les propoſitions qui ont eſté faites dans la derniere conference que j'ay euë avec le P. Ferrier. Nous fiſmes chacun un eſcrit de noſtre main qui contient en abregé ce qui eſt un peu plus eſtendu dans celuy que je vous envoye..... Mais je ſuis bien aſſeuré que dans la ſubſtance je n'ay rien alteré de ce qui fut dit.* Et plus bas. *Pour vous ſatisfaire, & auſsi parce qu'il n'eſt pas juſte de faire un myſtere de ce que je n'ay pas droit de vous cacher, je vous mande tout ce qui s'eſt propoſé.* Je ne penſe pas aprés cela qu'on ait eu tort d'adjouſter foy à ce qui eſtoit porté par ce Projet, dont on fit des copies pour eſtre communiquées à ceux qui avoient intereſt dans cette affaire, afin qu'ils viſſent qu'on leur avoit accordé la principale des conditions qu'ils avoient demandées, & qu'ils penſaſſent à ce qu'ils avoient à reſpondre ſur les autres propoſitions qu'on leur faiſoit de nouveau, Mr. de Comenge ayant marqué expreſſement dans ſa lettre que ce qu'il avoit dit ſur ces nouvelles propoſitions, eſtoit ſans aucun engagement de leur part. C'eſt dequoy nous parlerons dans un autre Chapitre, mais quant à ce qui regarde celuy-cy, il eſt certain que ce Projet portoit en propres termes ce qui en a eſté rapporté dans *les Deſſeins des Ieſuites.* Et afin qu'on en ſoit encore plus aſſeuré, voicy meſme tout ce qui precedoit les paroles rapportées dans ces *Deſſeins.*

1. *Pour parvenir à la paix de l'Egliſe, il ſemble qu'il faut ſacrifier à Dieu tous les reſſentimens de part & d'autre, & avoir l'eſprit & le cœur degagez de toute preoccupation de ſentiment de paſſion, & d'intereſt, pour faire triompher la verité, la juſtice, & la religion de toutes les conteſtations qui ont agité l'Egliſe depuis vingt ans.*

2. *Que les pretendus Ianſeniſtes & Moliniſtes teſmoignent par une declaration reſpective, que tout ce qui s'eſt fait par eux de part & d'autre, a eſté dans la veüe de ſouſtenir*

ſtenir la verité, & de rendre à ſa Sainteté, & au S. Siege tout le reſpect & la ſoûmiſſion qui luy ſont deus.

509

3. *Que les Moliniſtes ont pouſſé les choſes comme ils ont fait, parce qu'ils eſtoient perſuadez que les Ianſeniſtes ne deferoient point aux decrets du S. Siege. Et les Ianſeniſtes au contraire n'ont jamais crû, qu'on pûſt attribuer à aucun manquement de reſpect & de deference ce qu'ils ont fait pour leur defenſe, puis qu'ayant eu une parfaite ſoûmiſſion pour la condamnation des dogmes proſcrits par la Conſtitution du Pape Innocent X. & par celle d'Alexandre VII. ils n'ont temoigné aucune repugnance à s'y ſoûmettre entierement, ſinon pour un fait qui ne peut appartenir à la foy, & ſur lequel ils ſont perſuadez qu'on a impoſé à leurs Saintetez dans le rapport qu'on leur a fait du livre & de la doctrine de Ianſenius. Et par cette raiſon.*

4. *Qu'on n'exigera point d'eux aucune ſignature ſur ce fait, ny du formulaire, mais ſeulement un reſpectueux ſilence.*

On ne peut douter aprés des temoignages ſi exprés, que ce pieux & ſçavant Prelat n'ait aſſeuré ceux qu'il a engagez dans ce traitté d'accommodement, ſans qu'ils y penſaſſent, qu'on ne leur parleroit point de formulaire, & qu'on n'exigeroit d'eux aucune autre ſorte de ſignature touchant le fait de Ianſenius.

On ne peut douter qu'ils n'ayent demandé cette condition en termes tres-clairs, & tres-manifeſtes, & qu'ils n'ayent proteſté que ſans cela ils n'y pouvoient penſer.

On ne peut douter que Mr. de Comenge ne la leur ait accordée non ſeulement en ſon nom, mais auſſi au nom du P. Ferrier avec lequel il a témoigné en eſtre convenu.

On ne peut donc douter auſſi que le P. Ferrier ne ſoit luy-meſme *inexcuſable devant Dieu & devant les hommes*, quand il a oſé mettre une verité ſi bien atteſtée au nombre *des fauſſetez & des impoſtures*: & qu'il paſſe juſqu'à cét excez incroyable de hardieſſe, que de vouloir faire croire que Mr. l'Eveſque de Comenge eſt en cela de ſon ſentiment, & qu'il a trouvé bon qu'on traitaſt d'impoſteurs & de fauſſaires ceux qui n'ont fait que rapporter avec une entiere fidelité ce qu'ils avoient appris de luy.

CHAPITRE III.

Si eſtant certain que M. l'Eveſque de Comenge a aſſeuré par pluſieurs lettres qu'on ne parleroit ny de Formulaire, ny d'aucune ſignature ſur le fait de Ianſenius, il eſt croyable que le P. Ferrier luy euſt dit tout le contraire.

CE n'eſt pas ſerieuſement que je fais cette queſtion. Elle eſt indigne de tout homme qui ait un peu de jugement & d'equité. Car qui voudroit eſcouter une partie contre le teſmoignage formel d'un entremetteur, & des paroles en l'air, contre des preuves par eſcrit? Qui ſeroit ſi imprudent que de croire pluſtoſt un Caſuiſte, un Docteur de la probabilité, des equivoques, & des reſtrictions mentales; qu'un Eveſque tres-pieux, & un illuſtre & zelé Cenſeur de toutes ces corruptions des Caſuiſtes? Quel intereſt auroit eu Mr. de Comenge d'alterer la verité dans une affaire, où il regardoit uniquement la gloire de Dieu & la paix de l'Egliſe, & quelle raiſon auroit-il eüe de tromper ſes amis par des rapports ſuppoſez? Et quel intereſt au contraire n'a point le P. Ferrier de nier maintenant ce, dont alors il eſtoit demeuré d'accord, puis qu'il n'a que ce ſeul moyen de ſe laver du reproche qu'on luy a fait, de s'eſtre joüé de l'Egliſe, par une perfide negotiation, dans la ſuitte de laquelle il a trompé l'entremetteur & ſes parties. Il faudroit donc n'avoir pas de ſens commun pour remettre en doute qu'il ne faille pluſtoſt adjouſter foy à ce que Mr. de Comenge a eſcrit dans le temps meſme que les choſes ſe paſſoient avec un eſprit degagé de tout intereſt, & de toute paſſion, qu'à ce que dit le P. Ferrier 15. mois depuis, dans la neceſſité de ſe deffendre contre une accuſation tres-legitime d'infidelité. Et ainſi le vray moyen de deſcouvrir les deguiſemens & les fauſſetez de ce Jeſuite, eſt de prendre pour tel tout ce qui ſe trouvera contraire à ce qui vient d'eſtre rapporté des lettres de ce Prelat. Je commenceray par les choſes moins conſiderables, pour finir par les plus importantes.

1. Le P. Ferrier paſſe adroitement toutes les autres conferences qu'il reconnoiſt avoir eües avec M. de Comenge ſur le ſujet de l'accommodement, pour s'arreſter uniquement à la derniere qu'il eut vers la fin du mois d'Octobre dans une maiſon de campagne du Preſident de Miramont, pour n'eſtre pas obligé d'avoüer deux veritez atteſtées par les lettres de ce Prelat: l'une que dans les conferences precedentes qu'il avoit eües avec le P. Ferrier, ce Jeſuite eſtoit demeuré d'accord qu'on ne parleroit ny de formulaire, ny de ſignature, ainſi qu'il paroiſt par ſes lettres du 25. Septembre, du 1. Octobre, & du 6. Octobre. L'autre que cette promeſſe a eſté faite ſans aucune condition de convenir du ſens de Janſenius, dont il ne fut parlé que long-temps depuis dans cette derniere conference, & ce qui n'a jamais

mais eſté accepté, comme nous dirons dans le Chapitre ſuivant.

2. Si on s'arreſte à ce que conte le P. Ferrier, on ne pourra croire autre choſe ſinon que les Diſciples de S. Auguſtin n'ont ouy parler de ce deſſein d'accommodement, qu'apres cette conference du mois d'Octobre, dans la maiſon du Preſident de Miramont, & que ſans propoſer aucune condition ils remirent abſolument leurs intereſts entre les mains de Mr. de Comenge, en promettant de prendre tous les expediens de paix qu'on trouveroit raiſonnables. C'eſt ce que ce Jeſuite raconte en ces termes pag. 9. *Il fut arreſté en ſuitte que ſans perdre temps Mr. de Comenge eſcrivoit à Paris, pour ſçavoir l'intention des plus conſiderables du party des Ianſeniſtes, & que j'eſcrirois au R.P. Annat ſur le meſme ſujet. Nous receuſmes bien-toſt aprés les reſponſes que nous attendions; car les chefs des Ianſeniſtes firent entendre à Mr. de Comenge, qu'ils mettroient volontiers leurs intereſts entre ſes mains, & qu'ils prendroient tous les expediens de paix qu'on trouveroit raiſonnables.* Tout cela eſt remply d'un tres-grand nombre de deguiſemens & de fauſſetez. Il y avoit prés de trois mois que Mr. de Comenge eſcrivoit toutes les ſemaines de cette affaire, avant cette derniere conference. Il n'avoit jamais exigé de ſes amis qu'ils miſſent abſolument leurs intereſts entre ſes mains, mais il a touſiours deſiré qu'ils luy marquaſſent les conditions, ſous leſquelles ils vouloient entrer en traitté, comme ils avoient des-jà fait tres-amplement & tres-clairement dés le 2. de Septembre. Et il eſt meſme tres-faux qu'ils n'ayent reſpondu qu'en termes generaux à ce qui leur fut eſcrit de ce qui avoit eſté arreſté dans la conference chez ce Preſident de Toulouze: mais comme il a eſté marqué dans l'Eſcrit des Deſſeins, ils y firent une reſponſe tres-exacte, dont il ſera parlé dans le Chapitre ſuivant, & par laquelle ils rejetterent comme inutile & infaiſable la propoſition de convenir du ſens de Janſenius. Ainſi tout ce recit du P. Ferrier eſt d'une part tres-defectueux, & de l'autre plein de fauſſeté. 510

3. Le memoire envoyé en Languedoc dés le 2. Septembre, dont il a eſté parlé dans les Deſſeins, ruinant abſolument tout ce que conte le P. Ferrier en cét endroit, le moyen qu'il a trouvé pour n'en eſtre point incommodé eſt de le mettre hardiment au nombre des fauſſetez & des impoſtures, qu'il dit fauſſement avoir eſté avancées par les Janſeniſtes. Il en fait la 7. en ces
„ termes. 7. L'Auteur des *Deſſeins*, dit-il, parle d'un Memoire envoyé en
„ Languedoc, & d'un projet d'accommodement. Ce memoire eſt faux &
„ ſuppoſé à mon egard, & je ne le puis avoir receu, *auſſi bien que les Ianſeni-*
„*ſtes le pouvoient ſouhaitter*, puis qu'il ne me fuſt jamais communiqué.

Voylà une plaiſante maniere d'accuſer les gens de fauſſeté & d'impoſture. Si ce memoire a eſté envoyé à Mr. de Comenge, quelle fauſſeté a t'on commiſe en l'alleguant? Et le P. Ferrier n'eſt-il pas ridicule de dire, pour avoir droit de traitter les gens d'impoſteurs, *qu'il eſt faux & ſuppoſé* non pas abſolument, mais *à ſon egard*, comme s'il eſtoit la regle de la verité & de la fauſſeté des choſes. Mais il y a meſme de l'equivoque, quand il dit, *qu'il ne*

luy a jamais eſté communiqué. Car il ſe peut bien faire que Mr. de Comenge ne luy ait pas leu ce memoire, mais eſt-il croyable qu'il ne luy en ait pas dit la ſubſtance, aprés ce qu'il a mandé par ſa lettre du 16. Septembre, *qu'il avoit receu le memoire, & que dans la Conference qu'il devoit bien-toſt avoir avec le P. Ferrier, il parleroit plus hardiment ſçachant les intentions des perſonnes interreſſées*: Et par celle du 25. du meſme mois, *qu'eſtant allé à Toulouze, il avoit dit nettement au P. Ferrier, qu'il ne falloit parler ny de ſignature, ny de formulaire, & que ce Pere eſtoit tombé d'accord aprés beaucoup de diſcours qu'on n'en demanderoit point* ? Or c'eſt en ſubſtance tout ce que portoit ce memoire.

4. Le P. Ferrier ne deguiſe pas moins ce qui regarde le P. Annat ſon bon amy. Il ſemble à l'entendre dire que ce Jeſuite n'ait oüy parler de cette affaire qu'apres la Conference du mois d'Octobre, le P. Ferrier s'eſtant chargé comme il dit de luy en eſcrire. A quoy il pretend que le P. Annat ne luy reſpondit autre choſe ſinon : *Que ſi Monſieur de Comenge pouvoit par l'expedient que luy P. Ferrier avoit propoſé, porter les Janſeniſtes à condamner les cinq Propoſitions dans le ſens de Janſenius, il les retireroit d'un mauvais pas*, & qu'il s'eſtoit eſtonné *qu'on ne parloit point du formulaire.* On n'a pas de peine à croire que ce n'ait eſté là le vray ſentiment du P. Annat, & que dans le fond de ſon cœur il n'ait eſté reſolu d'empeſcher toute paix, à moins qu'on ne condamnaſt tres-clairement le ſens de Janſenius, ce qu'il ſçavoit bien qu'on ne feroit pas. Mais c'eſt ce qui fait voir admirablement la verité de ce qu'on a dit que ce traitté n'a jamais eſté de ſa part qu'une perfide negotiation. Car la perfidie conſiſte en deux choſes : à cacher un deſſein malin dans ſon cœur, & à le deguiſer de telle ſorte par des paroles trompeuſes, que ceux avec qui l'on traitte ne s'en apperçoivent pas, & prennent une Idée toute contraire. Or ce que dit le P. Ferrier de ſon bon amy prouve le premier, qui eſt que le P. Annat a touſiours eu intention qu'on ſignaſt la condamnation de Janſenius, & meſme le Formulaire, ou quelque choſe de pis ; & les lettres de Monſieur de Comenge font voir le dernier, qui eſt que ce Jeſuite luy a tellement caché cette intention, que ce Prelat a deu croire qu'il avoit des penſées tout-autres pour la paix de l'Egliſe. Car le moyen de comprendre que le P. Annat n'euſt point d'autre deſſein que de faire ſigner le Formulaire, ou quelque choſe de pis, lors que plus de deux mois avant cette Conference du mois d'Octobre, il eſcrivoit au P. Ferrier *qu'il ſollicitaſt Monſieur de Comenge de travailler à l'accommodement du procés* ; & qu'il faiſoit prier ce Prelat par des perſonnes de tres-grande condition de s'y appliquer en leur diſant *que ce n'eſtoit point un piege ny un phantoſme, mais qu'il leur parloit de bonne foy, & pour une affaire tres-ſolide*, ſi tout cela ne vouloit dire en ſtile de Jeſuite, ſinon, *que les Janſeniſtes ſe tireroient d'un mauvais pas en ſignant la condamnation de Ianſenius*, il ne faut pas

s'eſton-

s'eſtonner ſi ce Prelat ne l'a pas compris, & s'il l'a fait entendre à ſes amis d'une toute autre maniere. Il auroit fallu eſtre bien fin pour entendre un langage ſi rafiné, & pour ſe défier qu'il y euſt de la ſupercherie, & que ce fuſt *un piege* qu'on vouloit tendre, comme il n'a que trop paru depuis que c'en eſtoit un, lors qu'on eſloignoit ce ſoupçon avec tant de ſoin, & qu'on s'efforçoit avec tant d'adreſſe de faire croire qu'on agiſſoit *de fort bonne foy*. 511

5. Il ne falloit pas eſperer que le P. Ferrier fuſt plus ſincere à rapporter les engagemens où il eſt entré à Toulouze avec Monſieur de Comenge, qu'il l'a eſté à rapporter ceux du P. Annat. *Les Ianſeniſtes*, dit-il, *publient dans leurs Eſcrits qu'on eſtoit demeuré d'accord de ne point faire dependre la paix de l'Egliſe de la queſtion de fait. Ie veux bien qu'ils ſçachent que j'ay eſté ſi éloigné de tomber d'accord d'une choſe ſi peu raiſonnable, qu'au contraire je ne me ſuis engagé dans ces conferences, que ſur l'eſperance qu'on m'avoit donnée qu'on les pourroit porter à la condamnation de la doctrine de Ianſenius.* Si on avoit donné cette eſperance au P. Ferrier pour l'engager de venir de Languedoc à Paris, il faudroit que ce fuſt Monſieur de Comenge qui la luy euſt donnée. Car il n'y a eu que ce Prelat ſeul qui ait traitté avec luy tant qu'il eſt demeuré en Languedoc. Or peut-on faire une plus grande injure à Monſieur de Comenge que de luy imputer d'avoir fait eſperer que ſes amis ſe pourroient porter à condamner Janſenius, luy qui en avoit receu dix ou douze lettres, & un tres-ample memoire, qui luy faiſoient entendre qu'il ne falloit penſer à aucun accommodement ſi on pretendoit faire condamner la doctrine de Janſenius, parce qu'on eſtoit perſuadé qu'on ne le pouvoit faire en conſcience. Qui n'admirera donc que ce Jeſuite oſe avançer une fauſſeté ſi abſurde & ſi injurieuſe à ce Prelat, dans un Eſcrit qu'il ne rougit point d'aſſeurer *eſtre conforme à ſon ſentiment*.

6. Mais voicy qui eſt encore plus eſtrange. Il ſouſtient (pag. 9. comme nous avons desjà veu) *que les Ianſeniſtes ſont inexcuſables devant Dieu & devant les hommes, pour avoir publié dans la Relation abregée, que Monſieur de Comenge donna de telles aſſeurances qu'on ne feroit point dependre l'accommodement de la queſtion de fait, qu'on ne fit point de difficulté que l'affaire ne puſt reüſſir. Car il eſt ſi peu vray*, dit-il, *que j'aye jamais rien dit de ſemblable à Monſieur de Comenge, qu'au contraire je luy ay touſiours declaré que les Ianſeniſtes ne paſſeront jamais pour Catholiques & pour vrays enfans de l'Egliſe, s'ils ne condamnoient ſincerement la doctrine de Ianſenius contenuë dans les cinq Propoſitions.* Si cela eſtoit vray, Monſieur de Comenge auroit-il eſcrit le 16. Aouſt 1662. *Si vous ſçaviez les choſes qu'on m'a dites, & juſqu'où on eſt deſcendu, vous ſeriez plus perſuadé du bon eſtat de cette affaire que je ne le ſuis.* Auroit-il eſcrit le 16. Septembre: *Ie croy avoir laiſſé entendre aſſez clairement l'eſſentiel du contenu dans voſtre memoire* (qui eſt qu'on eſtoit reſolu de ne point

con-

condamner Janſenius) *& tout cela n'a point rebuté les gens.* Auroit-il eſcrit le 25. Septembre : *I'ay dit au P. Ferrier qu'il ne falloit parler ny de ſignature, ny de Formulaire, & ce Pere eſt tombé d'accord, aprés beaucoup de diſcours, qu'on n'en demanderoit point.* Auroit-il eſcrit le 1. Octobre. *Enfin j'ay fait tomber d'accord qu'on ne parlera ny de formulaire, ny de ſignature, & je ſuis fort trompé, ou tout le monde ſortira d'affaire fort honneſtement.* Auroit-il eſcrit le 6. Octobre : *Vos amis ne ſçauroient refuſer l'accommodement aux termes qu'il eſt projetté, s'ils ne deſavoüent les avances qu'ils ont faites dans la plus grande chaleur du procés.* Enfin auroit-il marqué comme un des articles du projet d'accommodement concerté entre luy, & le P. Ferrier, *qu'on n'exigeroit aucune ſignature du fait de Ianſenius, ny du formulaire, mais ſeulement un reſpectueux ſilence.*

Je veux donc bien que le P. Ferrier paſſe pour l'homme du monde le plus ſincere, en ce qu'il dit avoir touſiours declaré à Monſieur l'Eveſque de Comenge, qu'il ne ſouffriroit jamais que les Diſciples de S. Auguſtin paſſaſſent pour Catholiques, qu'en condamnant la doctrine de Janſenius, ſi l'on peut ou accorder cette declaration avec ce qu'a mandé Mr. de Comenge dans le meſme temps, ou adjouſter plus de foy à ce que conte maintenant un Jeſuite pour couvrir ſon manquement de parole, qu'à ce qu'en a eſcrit un Eveſque dans le temps meſme que les choſes ſe paſſoient, & lors qu'on ne ſçauroit feindre qu'il euſt aucune raiſon qui le puſt porter à ne pas dire la verité.

Mais quand Mr. de Comenge ne ſe ſeroit pas expliqué ſi clairement des choſes dont il eſtoit demeuré d'accord avec le P. Ferrier, la ſeule eſperance qu'il a eüe que cette affaire reuſſiroit, eſt une preuve convainquante que ce que ſoûtient le P. Ferrier ne ſçauroit eſtre qu'une grande fauſſeté. Car je demande à tout homme qui a un peu de ſens commun, s'il y a la moindre apparence qu'un Eveſque judicieux & clair-voyant, à qui d'une part les Diſciples de S. Auguſtin auroient proteſté (comme il eſt certain qu'ils ont fait) qu'ils ne pouvoient entendre à aucune paix avec les Jeſuites, ſi on leur parloit ſeulement de ſigner la condamnation de Janſenius, & à qui de l'autre, les Jeſuites auroient declaré, (comme le P. Ferrier pretend avoir fait) qu'ils ne tiendront jamais leurs adverſaires pour Catholiques, s'ils ne condamnent ouvertement la doctrine de Janſenius : s'il y a dis-je la moindre apparence que ce Prelat à qui on auroit fait des declarations ſi oppoſées, & qui n'auroient pû tendre qu'à une guerre immortelle, & irreconciable, en euſt conclu que toutes choſes ſe diſpoſoient à la paix : ſi ce luy euſt eſté une occaſion d'eſcrire comme il a fait à ſes amis : *Que ſi Dieu ne permettoit que le cœur des gens à qui on avoit affaire ne changeaſt entierement, il ne doutoit point que l'accommodement ne ſe fiſt* : & s'il n'auroit pas deu leur eſcrire tout le contraire, *qu'il deſeſperoit que l'accommodement ſe fiſt, à moins que Dieu ne changeaſt entierement le cœur des gens à qui on avoit affaire.* Car il eſt bien clair que les uns luy ayant declaré qu'ils eſtoient reſolus de ne point condamner Janſenius,

& les

& les autres de ne point tenir pour Catholiques ceux qui ne le condamneroient pas, il falloit neceſſairement que le cœur des uns ou des autres changeaſt entierement, afin que cét accommodement reüſſiſt. Or Mr. de Comenge ne demandoit au contraire pour condition de l'aſſeurance qu'il donnoit du bon ſuccez de cette affaire, ſinon que le cœur des Jeſuites ne changeaſt point. Et par conſequent il ne ſçavoit pas que le cœur des Jeſuites fuſt dans la diſpoſition dans laquelle le P. Ferrier dit fauſſement luy avoir fait connoiſtre qu'il eſtoit, qui eſt de ne point tenir pour Catholiques ceux qui ne condamneroient pas ouvertement la doctrine de Janſenius. 512

Il dit encore dans la meſme lettre du 16. Septembre: *que les Propoſitions qu'on luy faiſoit eſtoient telles, que celuy qui luy eſcrivoit de Paris les pouvoit deſirer. Qu'il ne ſçavoit pas ſi l'on changeroit dans l'execution, mais qu'il ne le croyoit pas:* au lieu que ſi ce que dit maintenant le P. Ferrier eſtoit veritable, il auroit dû dire au contraire: *que les Propoſitions qu'on luy faiſoit eſtoient telles, qu'il n'y avoit rien de plus oppoſé à ce que cét amy pouvoit deſirer, parce qu'on s'opiniaſtroit touſiours à demander la condamnation de Janſenius, mais qu'il eſperoit que dans l'execution on changeroit.*

Puis donc qu'il ſeroit ridicule d'attribuer à un Prelat ſi judicieux des penſées ſi abſurdes, & ſi contraires au bon ſens, le plus court pour accorder toutes choſes, eſt de croire que le P. Ferrier, grand Probabiliſte, & grand Caſuiſte, a trouvé dans le Pays des equivoques & des reſtrictions mentales, quelque nouveau rafinement qui luy a donné moyen d'aſſeurer les plus grandes fauſſetez ſans commettre aucun menſonge, en dirigeant ſon intention aux intereſts de ſa Compagnie, qu'ils jugent touſiours eſtre inſeparables de la plus grande gloire de Dieu.

CHAPITRE IV.

De la Propoſition de convenir du ſens de Janſenius. Qu'elle n'a eſté faite que long-temps depuis eſtre demeuré d'accord qu'on ne parleroit ny de Formulaire, ny de ſignature du Fait; & qu'elle n'a jamais eſté acceptée, mais rejettée d'abord, comme eſtant inutile, & ne pouvant reüſſir.

IL a touſiours eſté ſi conſtant, pendant le cours de la negociation, qu'on avoit promis de ne point faire dépendre la paix de l'Egliſe du fait de Janſenius, que quand le P. Ferrier voulut rejetter la diſpute ſur ce fait, il n'oſa pas nier abſolument qu'il n'euſt accordé cette condition, mais il taſcha de couvrir ſon manquement de parole, en diſant qu'il ne l'avoit accordée que dans l'eſperance que l'on conviendroit du ſens de Janſenius.

Ce fut ce qu'il dit à Mr. de Comenge le 5. Fevrier dans la 4. Conference. Car ce Prelat luy repreſentant qu'il n'eſtoit venu que ſur la parole qu'il luy

avoit donnée qu'on n'entreroit point dans la queſtion du fait de Janſenius, & qu'on n'en feroit point dépendre l'accommodement, & voulant chercher une lettre pour faire voir que le P. Ferrier en eſtoit convenu, ce Pere luy dit que cela n'eſtoit point neceſſaire, & demeura d'accord qu'il en eſtoit convenu, mais que ç'avoit eſté ſur cette ſuppoſition que l'on conviendroit avec luy en quoy conſiſtoit le ſens de Janſenius, & que les uns diſant qu'il eſtoit Catholique, & les autres Heretique, on en remettroit le jugement au Pape.

On a desjà fait voir dans les *Deſſeins*, l'illuſion de cette defaite par ces deux raiſons. L'une que la condition de ne point s'arreſter à la diſpute, touchant le ſens de Janſenius, avoit eſté acceptée abſolument & ſans reſtriction long-temps avant qu'on euſt fait la Propoſition de convenir du ſens de Janſenius. L'autre que cette derniere propoſition a touſiours eſté rejettée, comme eſtant inutile & ne pouvant reüſſir. C'eſt ce qu'il faut montrer en particulier, afin de ne pas imiter le P. Ferrier, qui dit tout ce qui luy plaiſt ſans en apporter aucune preuve, & ſans autre caution que de luy-meſme.

Nous avons desjà veu qu'on eſtoit demeuré d'accord de ne point s'arreſter au fait de Janſenius par les lettres du 16. & du 25. Septembre, & par celles du 1. & du 6. Octobre. Or il eſt certain qu'on n'a fait la propoſition de convenir du ſens de Janſenius, que par le projet d'accommodement qui ne fut envoyé que le 20. Octobre. Et par conſequent on ne peut pas dire que cette premiere condition, ſi ſouvent accordée, ſans parler de l'autre, ait dependu de cette derniere.

Mais de plus auſſi-toſt qu'on euſt receu ce projet d'accommodement, on fit voir que cette propoſition de convenir du ſens de Janſenius n'eſtoit pas recevable, tant par ce qu'il eſtoit tout à fait hors d'apparence que l'on en peuſt convenir, que par ce que cela n'eſtoit point neceſſaire pour la paix de l'Egliſe, qui n'eſtoit troublée que par le bruit d'une nouvelle hereſie, lequel ceſſeroit auſſi-toſt que l'on ſeroit aſſeuré que les Theologiens qu'on en accuſe, n'ont que des ſentiment Catholiques & Orthodoxes ſur les 5. Propoſitions, ce qui ſe pouvoit ſçavoir ſans convenir du ſens de Janſenius, puis qu'ils devoient eſtre reconnus pour Catholiques, quoy qu'ait enſeigné Janſenius, s'ils ne tiennent rien que de Catholique.

C'eſt ce qui fut expliqué aſſez au long dans la reſponſe qui fut envoyée pour dire ce que l'on penſoit de ce Projet. Voicy quelques uns des principaux endroits de cette reſponſe.

„ Il eſt certain que le Projet qu'on a envoyé, propoſe une voye tres-„ avantageuſe & tres-neceſſaire, qui eſt de ne ſe point arreſter à la queſtion „ de fait, & n'en point faire dépendre la paix de l'Egliſe. Car puis qu'il s'a-„ git icy d'une hereſie, & que toute hereſie conſiſte dans un dogme contrai-„ re à une verité revelée de Dieu dans l'Eſcriture, ou dans la tradition, il

eſt

„ est indubitable qu'on ne peut estre heretique sans estre dans quelque dog-
„ me de cette nature, & qu'on ne peut avec justice accuser une personne
„ d'heresie, qu'on ne puisse aussi marquer quelque opinion, ou quelque
„ dogme heretique qu'on l'accuse de tenir. 513

„ Mais il semble que dans la suite de ce Projet on s'escarte un peu de ce
„ principe, & qu'on n'y demesle pas assez ce qu'on est demeuré d'accord dés
„ l'entrée, qu'on ne devoit pas confondre.

„ Car on propose: *Qu'il faudroit convenir de bonne foy quel est le sens de Ian-*
„ *senius sur la doctrine des 5. Propositions, & que cela est tres-aisé.* Et apres
„ avoir dit quel est ce sens, on adjouste, *que les Molinistes croient que c'est*
„ *ce qui a esté condamné par le Concile de Trente, & que c'est la pure doctrine*
„ *de Luther, & de Calvin, & que les Iansenistes croient au contraire que c'est la*
„ *pure doctrine de S. Augustin, approuvée par plusieurs Papes, & par plusieurs Con-*
„ *ciles, & soûtenuë par S. Thomas.*

„ On avouë que si la dispute en estoit reduite à ces termes, ce seroit une
„ question de droit, & qui seroit tres-difficile à accommoder. Mais ce qu'il
„ y a d'avangeux, est que dans la verité, elle n'est point en cét estat, mais
„ dans un autre tres-different, qui ne regarde qu'une pure question de fait, ce
„ qui rend l'accommodement tres-facile, pourveu qu'on y agisse sincere-
„ ment, comme on a tout sujet de croire qu'on le fera.

„ Car les Disciples de S. Augustin pretendent, que les dogmes qu'ils
„ croient estre de Jansenius sur le sujet des 5. Propositions, & qu'ils enten-
„ dent sous le nom de Jansenius, lors qu'ils refusent de le condamner, sont
„ si certainement Orthodoxes, & si constamment exempts de tout soupçon
„ d'heresie, qu'on leur peut bien contester, si ces sens qu'ils attribuent à Jan-
„ senius sont veritablement de Jansenius, comme le P. Amelote le leur con-
„ teste, en les appellant *des sens ingenieusement recherchez*, & l'Assemblée du
„ Clergé, en les appellant *des sens Catholiques, ausquels on destourne vainement*
„ *toutes les paroles de Iansenius*: mais qu'il n'y a nul Theologien raisonnable
„ qui puisse soûtenir avec la moindre couleur, que ce sont ces sens-là que
„ les Papes ont condamnez dans leurs Constitutions, puis que ces opinions
„ attribuées à Jansenius par ses deffenseurs, se soûtiennent dans Rome mes-
„ me, & par toute l'Eglise dans les Escoles Catholiques, avec l'approbation
„ du Pape & des Evesques, ce qui a fait aussi reconnoistre au P. Amelote:
„ *que ces sens ingenieusement recherchez n'ont point esté condamnez par le Pape*, &
„ à l'Assemblée: *que ces sens vainement attribuez à Iansenius sont des sens Ca-*
„ *tholiques.*

„ Or avant que de s'asseurer si cette pretension que les dogmes attribuez
„ à Jansenius par ses deffenseurs, soit qu'ils soient de luy, soit qu'ils n'en
„ soient pas, sont certainement Orthodoxes, la bonne foy demande qu'on
„ reconnoisse que si cela est, il n'y a aucun sujet de troubler l'Eglise par
„ l'apprehension d'une nouvelle heresie, & qu'il faut au contraire avoüer

„ que ceux qu'on en soupçonne en sont entierement exempts, & qu'on ne
„ les en peut accuser sans injustice, puis qu'il peut bien demeurer pour in-
„ certain, si ces opinions reconnuës pour Orthodoxes sont ou ne sont pas de
„ Jansenius, ce qui n'est qu'une question de fait, dont on est convenu de ne
„ point faire dependre la paix de l'Eglise, mais qu'il est certain au moins
„ qu'elles sont de ses deffenseurs qui les avoüent, & qui par consequent ne
„ peuvent estre legitimement soupçonnez d'heresie, ne soustenant que des
„ opinions Orthodoxes.

Voylà de quelle sorte on a monstré en respondant à Mr. de Comenge, sur le *Projet d'accommodement concerté entre luy & le P. Ferrier*, que cette Proposition *de convenir du sens de Jansenius*, n'estoit point propre à donner la paix à l'Eglise, puis qu'on estoit demeuré d'accord de ne la point faire dependre de la question de fait, comme on le dit en termes exprés dans cét escrit adressé à Mr. de Comenge, ce qu'on n'auroit jamais osé faire, s'il n'en avoit donné luy-mesme des asseurances.

Mais on fit voir encore dans ce mesme Escrit, que cette Proposition se trouveroit dans la suitte environnée de si grandes difficultez, qu'il n'y auroit nulle apparence qu'elle pût reüssir, & qu'ainsi c'estoit travailler inutilement, que d'attacher cét accommodement à un moyen qu'on devoit juger moralement impossible. Car apres avoir proposé une autre voye facile, seure & abregée, de terminer ces differens, dont nous parlerons en un autre endroit, voicy de quelle sorte on represente les longueurs & difficultez qui se rencontroient en celle-là.

„ 1. Il n'est nullement necessaire de convenir *quel est ce sens de Jansenius*,
„ puis que ce n'est pas proprement de la foy de Jansenius dont il s'agit, mais
„ de la foy de ceux qui refusent de le condamner, parce qu'ils s'expliquent
„ d'une maniere Catholique. Or comme il a esté dit cy-devant, quand mesme
„ ils se tromperoient, & que Jansenius auroit enseigné une autre doctrine
„ que celle qu'ils luy attribuent, ils ne seroient pas moins Catholiques, pour-
„ veu que celle qu'ils croient estre de luy, soit veritablement Catholique &
„ Orthodoxe. De plus cét examen du sens de Jansenius, rejetteroit neces-
„ sairement dans la question de fait, dans laquelle on est convenu de ne se point
„ embarasser, parce que n'appartenant point à la foy, on ne doit point y
„ attacher la paix de l'Eglise.

„ 2. Il n'est pas si facile que l'on pense de convenir quel est le sens de Jan-
„ senius, sur tout avant que la chaleur de la contestation soit appaisée, & lors
„ qu'on le veut representer, comme il seroit necessaire, d'une maniere qui
„ soit exempte de toute equivoque.

„ Et il n'en faut point d'autre exemple que celuy mesme qui est rapporté
„ dans ce projet. Car il y est dit : *Qu'il semble que toute la doctrine & le sens de*
„ *Jansenius sur ce sujet, aboutit à ce seul point d'establir ce principe, que toute grace de*
„ *Iesus-Christ est efficace par elle-mesme, & a tousiours l'effet pour lequel Dieu la don-*

„ ne.

„ ne ſont point de Janſenius, on ne peut accorder qu'elles luy doivent eſtre
„ attribuées en aucun de ces faux ſens, mais ſeulement en un ſens qui eſt re- 514
„ connu pour Orthodoxe dans toutes les Eſcoles Catholiques.

„ Car 1. le mot de grace efficace ſe prenant ordinairement dans l'Eſcole
„ pour celle qui l'eſt abſolument, & non ſeulement en quelque maniere, il
„ n'eſt pas vray en ce ſens que toute grace ſoit efficace ſelon Janſenius, puis
„ qu'il dit expreſſement qu'il y en a d'inefficaces.

„ 2. Les mots *d'effet pour lequel Dieu donne la grace*, ſont encore equivoques.
„ Car on peut entendre l'effet auquel la grace eſt deſtinée par ſa nature, au-
„ quel elle excite & porte la volonté, & pour lequel auſſi on peut dire en un
„ bon ſens que Dieu la donne, comme le mouvement de grace que Dieu don-
„ noit à S. Auguſtin pour quitter ſa concubine, l'excitoit à la quitter, le por-
„ toit à la quitter, & luy eſtoit donné de Dieu en un ſens pour la quitter. Et ce-
„ pendant Janſenius reconnoiſt que cette grace n'avoit point cét effet, à cau-
„ ſe de la reſiſtance de ſon ancienne volonté, & de ſon habitude dans le pe-
„ ché, ſelon ces paroles de S. Auguſtin. *Voluntas nova quæ mihi eſſe cœperat, non-*
„ *dum erat idonea ad ſuperandam priorem vetuſtate roboratam.* Et ainſi dans ce ſens il
„ n'enſeigne point que la grace ait toûjours l'effet pour lequel Dieu la donne.

„ 3. Ces termes, *pour lequel Dieu la donne*, marquant un deſſein & une vo-
„ lonté de Dieu, ſe peuvent entendre, ou de la volonté antecedente, ou de la
„ volonté abſolue, & efficace. Or ſi on ne les entend que de la volonté antece-
„ dente, Mr. d'Ipre n'a jamais entendu que toute grace ait touſiours tout
„ l'effet pour lequel Dieu la donne ſelon cette volonté. Car cette volonté
„ regardant touſiours ce qui eſt de meilleur en ſoy, il eſt certain que Dieu
„ donnant un mouvement de chaſteté à S. Auguſtin, il vouloit qu'il conſen-
„ tiſt à ce mouvement, & deſapprouvoit qu'il n'y conſentiſt pas.

„ Ainſi cette Propoſition n'eſt conforme à la doctrine de M. d'Ipre, qu'en
„ prenant premierement le mot *de grace efficace* plus generalement qu'on
„ ne le prend dans l'Eſcole, & en tant que ce mot comprend celle meſme
„ qui ne l'eſt qu'en partie, & en quelque choſe *ſecundum quid* : c'eſt à dire la
„ grace excitante ou ſuffiſante des Thomiſtes, dans lequel ſens ils diſent
„ tous que la grace meſme qu'ils appellent ſuffiſante eſt efficace.

„ Secondement en ne comprenant ſous le mot *d'effet*, que l'effet prochain,
„ & immediat, & non l'effet eſloigné & parfait, auquel le mouvement de la
„ grace excite.

„ Troiſieſmement en n'entendant par la volonté de Dieu qui donne cette
„ grace, que la volonté abſoluë & efficace, & non la volonté antecedante.

„ Et ainſi la doctrine de Janſenius ſur ce point, ſelon qu'elle eſt expli-
„ quée par ſes deffenſeurs, ſe reduit à cette Propoſition commune à tous les
„ Thomiſtes. *Omnis gratia Chriſti eſt efficax alicujus effectus ad quem proximè ordi-*
„ *natur, & quem Deus abſoluta voluntate intendit.*

„ xaminer, si le sens attribué à Jansenius par ceux qui refusent de le condam-
„ ner est Orthodoxe, ou heretique, que de convenir quel est en effet le sens de
„ Jansenius. Car il ne faut qu'avoir un peu de bonne foy pour reconnoi-
„ stre que cette doctrine attribuée à Jansenius par ses defenseurs est tres-
„ Orthodoxe, puis qu'elle s'enseigne tous les jours à Rome mesme dans
„ toutes les Escoles qui font profession de suivre la doctrine de S. Thomas:
„ au lieu que c'est une discussion plus longue de sçavoir si c'est là en effet
„ tout ce que Jansenius a enseigné sur ce sujet: Et cependant ce premier
„ examen qui est si facile, suffit pour donner la paix à l'Eglise, & l'autre n'y
„ est nullement neccessaire, puis qu'il ne regarde qu'une question de fait
„ qui est independante de la Foy, & dont on est convenu de ne point
„ parler.

Il est donc vray & on ne l'a pas dissimulé dans les *Desseins*, que la Proposition de convenir du sens de Jansenius a esté faite par le P. Ferrier, quoy que long-temps depuis qu'on estoit tombé d'accord de ne se point arrester à la question de fait: mais il est constant aussi qu'elle a esté rejettée, aussi-tost qu'on a sçeu qu'il la faisoit, par des raisons tres-solides, & que l'evenement a entierement justifiées, puisque le P. Ferrier n'a pû faire en trois conferences, ce que par une vanité ridicule, il s'estoit promis de faire *en une heure*, qui est de montrer que le sens qu'il attribuoit à Jansenius sur chaque Proposition estoit son veritable sens.

Tout ce que peut opposer le P. Ferrier à ce qui vient d'estre dit, est que Mr. de Comenge a crû aussi-bien que luy, qu'il seroit assez facile de convenir du sens de Jansenius, & qu'il faudroit examiner en suite si ce sens seroit heretique ou Catholique.

Mais il n'y a point de sujet de s'estonner que Mr. de Comenge ait esté d'abord dans cette pensée, si on considere deux choses.

La 1. est que le sentiment de Jansenius peut estre expliqué en deux manieres: ou en des termes generaux & indeterminez, & qui sont encore capables de plusieurs sens, les uns vrais & les autres faux. Ou en des termes si precis & tellement developpez de toute equivoque, qu'on ne les puisse prendre qu'en une seule maniere.

Or il est vray qu'il est fort facile de convenir du sens de Jansenius, si on s'arreste à cette premiere maniere, comme en effet il est vray en general que la Proposition à laquelle le P. Ferrier avoit reduit la doctrine de Mr. d'Ipre sur les 5. Propositions: *Qui est que toute grace de I. C. est efficace, & a tousiours l'effet pour lequel Dieu la donne*, est de Jansenius dans ces termes generaux.

Mais comme on fit voir dans la response à Mr. de Comenge sur le projet, ce n'est rien fait que d'en demeurer là, parce qu'on ne sçait point encore par là quel est le vray sens de Jansenius, cette mesme proposition, comme

on

on a montré pouvant estre entenduë tres-diversement, & estant vraye en une maniere, & fausse en l'autre.

Il faut donc pour convenir, non seulement en apparence, mais veritablement du sens de Jansenius, descendre jusqu'à la 2. maniere d'expliquer son sentiment, en depoüillant de toute equivoque tous les termes dont on se sert, comme on a fait encore dans la response au projet, où on a montré que cette mesme proposition, dans laquelle estoit renfermée toute la doctrine de Jansenius selon le P. Ferrier n'estoit de Jansenius qu'avec des modifications & des restrictions, qui la rendoient entierement Orthodoxe au jugement de toutes les Escoles Catholiques. Or c'est en cette derniere maniere qu'on a dit avec raison, qu'il n'y avoit aucun sujet d'esperer que les Jesuites pûssent convenir avec les Disciples de S. Augustin du veritable sens de Mr. d'Ipre: parce que s'ils en estoient convenus, on est asseuré qu'ils n'oseroient plus dire que ce sont là les sens que les Papes ont condamnez d'heresie, quelque opposition qu'ils ayent dans le cœur à ces sentimens, par l'attache opiniastre qu'ils ont à leur Molinisme. 515

Mais la 2. chose qu'il faut remarquer, est qu'il est necessaire de bien distinguer les opinions que les Jesuites haïssent mortellement par une secrette aversion de la vraye grace de J. C. quoy qu'ils n'osent pas dire maintenant que les Papes les ayent condamnées par les deux dernieres Constitutions, & celles qu'ils ne craignent point de dire avoir esté condamnées par ces Constitutions, qu'ils n'ont obtenuës qu'en protestant qu'ils ne pretendoient point faire donner aucune atteinte à la doctrine de la grace efficace par elle mesme, ny à aucun des autres points de la doctrine de S. Augustin, que l'Ordre de S. Dominique avoit soûtenu contr'eux dans la celebre Congregation de *Auxilis*.

Car si l'on ne fait cette distinction, il arrive que l'on se persuade facilement que les Jesuites ne feront pas de difficulté de condamner comme heretiques de certains points contraires à leur Molinisme, que Mr. d'Ipre soustient contre eux, & qu'ainsi en estant convenus, ce sera là le sujet de la contestation, de sçavoir si ces points sont heretiques ou Catholiques, condamnez ou non condamnez par les Constitutions.

C'est ce qui ayda Mr. de Comenge à entrer dans cette pensée, que quand on seroit convenu du sens de Jansenius, les uns diroient qu'il est Catholique, & les autres qu'il est heretique. Car ayant receu l'Escrit touchant le Projet, il respondit avant que de partir de Languedoc, qu'il entendoit la Proposition, dans laquelle il avoit renfermé toute la doctrine de Jansenius sur les 5. Propositions, avec toutes les modifications & restrictions qu'on luy avoit representé y devoir estre adjoustées, afin qu'on pust dire dans la verité qu'elle estoit de Jansenius. En quoy il témoignoit une fort grande intelligence de la doctrine de ce Prelat; mais parce qu'il jugeoit fort bien que toutes ces modifications n'empescheroient pas qu'elle ne fust encore fort es-

loignée

loignée des erreurs Semipelagiennes des Jesuites, il a pu croire que les Jesuites auroient assez de hardiesse, pour soustenir que cette proposition ainsi restrainte & modifiée, avoit esté condamnée comme heretique, & comme impie par les deux dernieres Constitutions.

Et en effet sur ce qu'il en parla en ces termes aussi-tost aprés qu'il fust arrivé à Paris, on luy temoigna qu'on ne pouvoit s'imaginer que les Jesuites se portassent jusqu'à cét excez, & pour luy montrer les raisons qu'on avoit de ne le pas apprehender, on fit un memoire qui portoit pour titre : *Que c'est une pretension insoûtenable de dire que la grace efficace par elle mesme ait esté condamnée par les dernieres Constitutions.* Et l'evenement montra qu'on ne se trompoit pas. Car les Jesuites n'oserent pas le pretendre, & on a veu dans la suitte, que l'on avoit eu raison d'asseurer que ce qu'on prenoit pour le sens de Jansenius, estoit si certainement Orthodoxe, que les Jesuites mesmes n'auroient pas la hardiesse de dire, que c'est ce qui a esté condamné comme impie & comme heretique dans les 5. Propositions.

CHAPITRE V.

De la Proposition qu'on fit à Mr. de Comenge, en rejettant celle du P. Ferrier, qui fut de proposer les sentimens qu'on avoit sur les 5. Propositions.

ON ne se contenta pas en respondant au Projet envoyé de Languedoc, de representer les difficultez qui se rencontroient dans la Proposition du P. Ferrier, mais on en fit une autre dans le mesme Escrit, que l'evenement a fait voir estre tres-propre à donner la paix à l'Eglise, n'y ayant eu que la malice des Jesuites qui l'ait empeschée d'avoir cét effet. On le fit de cette sorte, si ce n'est que l'on se souvient que cét endroit fut abregé dans la copie qui en fut envoyée à Mr. de Comenge, quoy qu'on soit asseuré que rien ny fut changé quant à la substance.

„ Tout l'examen que l'on doit faire pour s'asseurer qu'il ny a point de „ nouvelle heresie dans l'Eglise, consiste uniquement à sçavoir quel est le „ sens que les defenseurs de Jansenius luy attribuent, & quelle est la doctri- „ ne qu'ils se persuadent qu'il a enseignée, & qu'ils croient ne pouvoir pas „ condamner en conscience. Or c'est ce qui n'est pas difficile à reconnoi- „ stre, puis qu'ils ont declaré nettement & distinctement en divers ouvrages, „ ce qu'ils entendoient par le sens de Jansenius, & principalement dans la „ premiere & troisiesme Disquisition de Paul Irenée, & dans la 1. & 4. par- „ tie de Denis Raymond qui ont esté faites dans ce dessein.

„ Mais quoy qu'il fust bon de lire ces ouvrages : neanmoins pour en es- „ pargner la peine, si on ne le juge pas necessaire, on s'offre de reduire en „ abregé & en cinq articles, tout ce que l'on tient sur la matiere des cinq

Propo-

„ Propositions condamnées. Et comme ces articles contiendront nette-
„ ment & distinctement la doctrine des Disciples de S. Augustin sur cet-
„ te matiere, il est juste que ceux qui douteroient de la pureté de leur foy
„ les examinent avec soin, & sans preoccupation, & qu'en suitte ils tesmoi-
„ gnent quel sera le jugement qu'ils en auront formé, qui ne peut estre que
„ l'un de ces trois. 516

„ Le 1. seroit que les Dogmes attribuez à Jansenius par ses Defenseurs,
„ sont veritablement Orthodoxes, soit qu'on demeure persuadé que c'est
„ aussi ce que Jansenius a enseigné, soit que l'on croye qu'ils expliquent trop
„ favorablement Jansenius.

„ Le 2. seroit de pretendre que les dogmes qu'on attribueroit à Jan-
„ senius sont en effet heretiques, soit qu'ils soient, ou qu'ils ne soient pas
„ de luy.

„ Et le 3. seroit de trouver quelques difficultez dans l'explication
„ de ces dogmes, qui ne seroient pas assez esclaircies, & qui feroient
„ tenir en suspens, si on les soustient d'une maniere Catholique ou here-
„ tique.

„ Le 1. de ces jugemens exige de la conscience de ceux qui le fe-
„ roient un aveu sincere qu'il n'y a point de nouveaux heretiques dans
„ l'Eglise, qu'il n'y a personne qu'on ne doive reconnoistre pour Or-
„ thodoxe, quelque sentiment qu'on ait du fait de Jansenius, & que les per-
„ secutions qu'on feroit aux personnes, sous pretexte de la conservation de
„ la Foy, ne pourroient estre que fort injustes.

„ Le 2. jugement laisseroit encore lieu à l'accusation d'heresie, mais il de-
„ manderoit en mesme temps par un devoir indispensable de la justice, qu'on
„ marquast en quoy, & pourquoy, ces dogmes qu'on accuseroit encore d'he-
„ resie, seroient heretiques.

„ Le 3. ne laisseroit pas droit d'accuser d'heresie, puis qu'on ne le
„ peut faire qu'avec une asseurance entiere que celuy qu'on en accuse
„ en est veritablement coupable, mais laissant droit d'en douter, puis
„ qu'on suppose que la chose seroit douteuse, il obligeroit en mesme
„ temps de fonder ces doutes sur des raisons considerables qu'on de-
„ vroit proposer de bonne foy, afin d'en avoir l'eclairciſſement, &
„ se pouvoir determiner de costé ou d'autre avec connoissance de
„ cause.

„ On ne croit pas qu'il y ait rien de plus raisonnable, ny de plus neces-
„ saire selon les regles de la conscience, que ces conditions. Et cependant on
„ se tient comme asseuré, que si on y veut entrer sincerement, cette affaire
„ se terminera le plus facilement du monde, & le plus heureusement pour
„ l'Eglise.

„ Car on croit se pouvoir promettre, que jamais aucun Theologien in-
„ struit dans ces matieres, & qui sçache ce qui passe constamment pour Ca-

„ tholique, & pour Orthodoxe dans l'Eglise, ne formera le 2. jugement,
„ c'est a dire qu'il n'y en aura point qui pretende que les dogmes particu-
„ liers & precis, ausquels on renfermera ce que l'on tient sur la matiere des
„ 5. Propositions, sont heretiques, & que c'est ce que les Papes, & l'Eglise
„ ont condamné.

„ On espere aussi avec beaucoup d'apparence qu'on ne formera pas mes-
„ me le troisiesme jugement, parce qu'on a taſché de s'expliquer avec tant
„ de clarté, qu'on ne croit pas avoir laissé aucune ambiguité, sous laquel-
„ le on puisse soupçonner que l'on cache des sens heretiques. Que si nean-
„ moins on y trouvoit encore quelque obscurité, on s'offre de l'esclaircir, &
„ de lever toutes les difficultez qu'on pourroit proposer.

„ Que si on forme le 1. jugement, comme il y a tout sujet de l'esperer,
„ non seulement l'accommodement sera facile, mais on peut dire mes-
„ me qu'il sera fait. Car ce seul jugement doit persuader interieurement
„ tous ceux qui le formeront, qu'ils ne peuvent en conscience souffrir que
„ l'on traitte d'heretiques ceux qu'ils sçauroient n'avoir que des sentimens
„ Orthodoxes, & cette conviction interieure, qui les empescheroit sans
„ doute d'entretenir exterieurement ce feu de division, suffiroit seule pour
„ l'esteindre.

„ Et en effet pourveu qu'on témoignast seulement au Roy, qu'aprés les
„ explications que ceux qu'on soupçonnoit d'heresie ont données de leur do-
„ ctrine, on ne trouve plus de sujet de les en soupçonner, l'on est asseuré
„ que la pieté du Roy n'aura pour eux que des sentimens de bonté. Et pour
„ ce qui est du Pape, les parties estant d'accord de ce point capital, convien-
„ dront facilement des moyens de l'informer de cette affaire, & de luy tes-
„ moigner leur mutuelle soûmission, & on ne doute point que sa Sainteté
„ n'embrasse avec joye, tout ce qui peut contribuer à entretenir parmy les
„ fidelles l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

Voilà la Proposition qu'on a faite à Monsieur de Comenge, en un temps où il auroit pû ne pas passer plus avant dans cette affaire, s'il ne l'eust pas jugée propre à donner la paix à l'Eglise. Mais l'evenement a fait voir qu'elle y estoit tres-propre, & qu'elle eust produit cét effet si desiré des gens de bien, si on eust eu affaire à des personnes qui n'eussent point esté du nombre de ceux dont parle le Prophete Roy : *Qui loquuntur pacem cum proximo suo, mala autem in cordibus eorum.*

Car on verra dans la suitte qu'on ne s'estoit point trompé en se promettant que les Jesuites ne seroient pas assez hardis pour soustenir que les Articles de doctrine qu'on leur a proposez sont heretiques, & que c'est ce que les Papes ont condamné dans les 5. Propositions. Qu'ils ont au contraire avoüé d'abord qu'ils estoient exempts d'erreur : Que si depuis pour troubler la paix ils ont dit ; qu'ils cachoient du venin sous des termes captieux & ambigus, ils n'ont fait que témoigner par là leur esprit d'injustice,

&

& de calomnie, puis qu'ils le disent en l'air, sans pouvoir marquer en particulier ces pretenduës ambiguitez qui cachent du venin, qui estoit la condition tres-juste qu'on avoit demandée, au cas qu'ils se jettassent sur ce reproche, qui ne manque jamais aux personnes malicieuses. 51E

Mais c'est dequoy l'on traittera plus à fond en un autre endroit. J'adjousteray seulement qu'il n'y a rien de plus ridicule que ce qu'allegue le P. Ferrier contre cette voye d'accommodement. Il dit pag. 11. *Qu'il luy sembloit tout à fait inutile d'entrer dans la discussion des sentimens particuliers de ces Theologiens sur le sujet des cinq Propositions : puis qu'il n'estoit pas question de sçavoir quelle estoit leur doctrine particuliere sur cette matiere.* Y eut-il jamais rien de moins raisonnable que cette pensée ! Si le P. Sirmond avoit esté accusé d'estre heretique sur le mystere de l'Incarnation, parce qu'il soustient contre le jugement du 5. Concile, que les Escrits de Theodoret ne contiennent point d'heresie sur cette matiere, seroit-ce une chose inutile pour justifier ce Jesuite, d'examiner ses sentimens particuliers touchant ce mystere, & ne faudroit-il pas avoir l'esprit renversé, pour nier, qu'estant asseuré que le P. Sirmond n'a eu que des sentimens Catholiques touchant l'union des deux natures en une seule personne, on l'est aussi, qu'il n'a point esté heretique sur le mystere de l'Incarnation, quelque heretique que puisse avoir esté la doctrine de Theodoret, que ce Jesuite tasche d'excuser ? Quel est donc l'entestement du P. Ferrier, de ne vouloir pas comprendre que c'est la mesme chose dans cette rencontre, & que ce qu'il dit n'a pas de sens. Car puis qu'il estoit question, de sçavoir si les Theologiens avec lesquels il vouloit conferer, tiennent quelque erreur sur le sujet des cinq Propositions, & si on les peut justement accuser d'heresie, comment pouvoit-on mieux s'en asseurer, qu'en examinant leur doctrine sur les cinq Propositions, & s'il n'en eust pas esté question, pourquoy donc les accusoit-on d'heresie ? Est-ce que les Jesuites croient le monde capable d'une aussi grande folie, que celle qui fait tout le fort de l'Escrit du P. Ferrier, qu'on peut estre heretique sans avoir aucun sentiment heretique, & en croiant toutes les veritez revelées de Dieu dans l'Escriture & dans la Tradition.

CHAPITRE VI.

D'une autre Proposition qui fut faite par le projet d'accommodement, qui fut de declarer qu'on n'avoit point d'autre doctrine sur le sujet des 5. Propositions, que celle d'Alvarez & des autres nouveaux Thomistes, & que si on le faisoit, toute contestation seroit finie.

POur achever tout ce qui a esté proposé de part & d'autre pendant que Mr. de Comenge estoit encore en Languedoc, il reste de dire un mot d'une autre proposition qui fut faite par Mr. de Comenge dans le *projet d'accommodement concerté entre luy, & le P. Ferrier.* La voicy en propres termes.

„ Afin que les Jansenistes soient à couvert de soupçon, & pour justifier „ leur Foy, on propose.

„ Qu'ils declarent qu'ils n'ont point d'autre sentiment sur cette matiere, „ que ce qui est enseigné par les Thomistes : mais parce qu'il y a difference „ entre les Thomistes, & que la maniere de parler d'Estius par exemple, de „ Gregoire de Rimini devant luy, & de plusieurs autres est differente de „ celle d'Alvarez : les Molinistes demandent que les Jansenistes se reduisent „ à la forme de parler d'Alvarez, & des autres qui ont escrit dans son senti- „ ment, & la raison qu'ils alleguent de leur demande, est qu'Alvarez ayant „ assisté aux Congregations de Auxiliis, il y a grande apparence que luy & „ les autres qui ont escrit en mesme temps & depuis, ont pris cette façon de „ parler pour sauver la liberté, selon les mouvemens & les sentimens que les „ Papes Clement VIII. & Paul V. ont eus, quoy que ces Souverains Pontifes „ n'aient fait aucun decret sur cette matiere. Si les Jansenistes vouloient se „ resoudre à cela, toute contestation seroit finie, parce que l'opinion de ces „ Thomistes estant enseignée comme Orthodoxe, il ne resteroit plus entre „ les Jansenistes & les Molinistes, que la contestation qui a esté depuis long- „ temps entre l'Escole des Dominiquains, & celle des Jesuites, qui n'a fait „ aucune rupture de communion ny de charité entre ces deux Ordres. Et „ en ce cas là les deux parties escriroient au Pape une lettre commune, dans „ laquelle en s'expliquant clairement, on témoigneroit à sa Sainteté que les „ Esprits & les cœurs seroient entierement reünis, quoy que les Escoles ne „ le fussent pas, & on la supplieroit de benir les uns & les autres. Et outre „ cela on supplieroit aussi le Roy de vouloir escrire au Pape, & de conjurer „ sa Sainteté de se contenter de ces declarations, & de maintenir cette reu- „ nion & cette paix par son autorité, en defendant aux uns & aux autres de „ rien dire ny escrire qui la pust alterer.

Voicy ce qu'on respondit sur cét article.

„ La condition que l'on propose de s'astreindre aux manieres de parler „ d'Alva-

„ d'Alvarez n'eſt nullement neceſſaire, puis qu'il eſt viſible, & par la decla-
„ ration qu'on a envoyée, (*c'eſt à dire par les Articles de doctrine qu'on penſoit envoyer par cét ordinaire là, mais qu'on ne pût, parce qu'on n'eut pas le temps de les communiquer à ceux qui les devoient voir*) „ & par les Eſcrits qu'on a faits
„ pour expliquer ce que l'on croit touchant les 5. Propoſitions, que comme
„ on n'a aucun ſentiment ſur le ſujet de ces Propoſitions qui ſoit different de
„ ceux des Thomiſtes, tant anciens que nouveaux, il eſt clair auſſi que tou-
„ tes les expreſſions dont on s'eſt ſervy pour les expliquer, ſont autoriſées
„ par l'Eſcole de S. Thomas, & en particulier par Alvarez. 518

„ On ne croit pas neanmoins qu'il ſoit juſte d'impoſer cette condition
„ comme une Loy, & par forme d'engagement public, parce qu'il n'appar-
„ tient qu'à l'Egliſe de preſcrire aux particuliers les termes precis dans leſ-
„ quels ils doivent s'exprimer, & qu'Alvarez n'eſt pas la regle du langage
„ de l'Egliſe, cét Auteur reconnoiſſant luy-meſme en divers endroits que les
„ meſmes opinions qu'il exprime en termes Scholaſtiques, ont eſté expri-
„ mées par les Peres en d'autres termes. Or il ne ſeroit pas honorable à l'E-
„ gliſe qu'on puſt dire qu'elle euſt interdit à ſes enfans le langage de ſes Pe-
„ res, pour ſuivre celuy d'un de leurs Diſciples qui leur a eſté inconnu.
„ Outre qu'y ayant pluſieurs Theologiens celebres, & des Facultez entieres,
„ comme celle de Louvain, & de Douay, qui ne ſe ſervent pas de toutes les
„ expreſſions d'Alvarez, il n'eſt pas permis à des particuliers d'entrer dans
„ aucun engagement qui puiſſe les noter indirectement, puis que l'Egliſe
„ ne l'a jamais fait.

Cette reſponſe fait voir deux choſes, l'une qu'on a refuſé avec raiſon de s'aſtreindre generalement par un engagement public à toutes les expreſſions d'Alvarez, & de quelques nouveaux Thomiſtes. L'autre, qu'on a declaré en meſme temps qu'il n'y auroit rien dans l'explication des ſentimens ſur les 5. Propoſitions qu'on ſe diſpoſoit de donner, qui ne fuſt conforme non ſeulement à la doctrine, mais auſſi aux expreſſions de ces nouveaux Thomiſtes. Et comme cela s'eſt trouvé tel en effet dans les Articles de doctrine qu'on a donnez, il n'y a que la mauvaiſe foy des Jeſuites qui ait pû empeſcher qu'on n'ait donné la paix à l'Egliſe, puis qu'on eſtoit convenu ſelon le *projet*, que pourveu que ceux qui refuſent de condamner Janſenius ſe ſerviſſent des expreſſions d'Alvarez & des autres nouveaux Thomiſtes, pour expliquer leurs ſentimens ſur la matiere des 5. Propoſitions, *toute conteſtation ſeroit finie, parce que l'opinion des Thomiſtes eſtant enſeignée comme Orthodoxe, il ne reſteroit plus entre les Ianſeniſtes, & les Moliniſtes* (ce ſont les termes du *projet*) *que la conteſtation qui a eſté depuis long-temps entre l'Eſcole des Dominicains & des Ieſuites, qui n'a fait aucune rupture de communion & de charité entre ces deux Ordres: de ſorte qu'il n'y auroit qu'à prier le Pape de benir les uns & les autres.*

Le P. Ferrier qui a bien veu la neceſſité de cette Conſequence, ne s'en eſt pû ſauver qu'en diſant que cét expedient fut à la verité propoſé par Mr. de

Comenge, mais que bien loin de l'accepter, il l'avoit tres-expreſſement rejetté. C'eſt ce qu'il veut faire entendre dés l'entrée de ſa Relation.

Mais ſon teſmoignage eſt-il recevable dans ſa propre cauſe contre celuy de Mr. de Comenge, qui n'auroit pas mis une propoſition rejettée entre les Articles d'un *projet d'accommodement concerté entre luy & le P. Ferrier.* Et de plus la maniere dont il en parle dans ce projet, fait bien voir que c'eſt au nom des Jeſuites qu'il la fait, & non ſeulement au ſien, puis qu'on ne le pouvoit pas mieux marquer que par ces paroles : *Les Moliniſtes demandent que les Ianſeniſtes ſe reduiſent à la forme de parler d'Alvarez.... Et la raiſon qu'ils alleguent de leur demande eſt qu'Alvarez, &c.* Ceux à qui Mr. de Comenge a envoyé un Eſcrit portant ces termes, ont-ils dû croire que ce n'eſtoit pas les Moliniſtes, mais ſeulement ce Prelat qui leur faiſoit cette demande, & doivent-ils ajouſter plus de foy à ce que leur en dit un Jeſuite, qu'à ce qu'ils liſent de leurs propres yeux dans un Eſcrit envoyé par un Eveſque?

Mais il eſt bon de conſiderer les raiſons que le P. Ferrier dit avoir oppoſées à cette Propoſition. Car outre que le *Projet* envoyé par Mr. de Comenge doit faire juger qu'il eſt faux qu'il les ait oppoſées, elles ſont tout à fait abſurdes.

Il dit donc pag. 5. que Mr. de Comenge propoſa, *que les Theologiens qu'on appelle Janſeniſtes, declareroient qu'ils n'ont jamais pretendu ſoûtenir d'autre doctrine ſur la matiere des 5. Propoſitions, que celle qu'on enſeigne ordinairement dans l'Eſcole des Thomiſtes*, & que ce Prelat adjouſta, *qu'il eſtimoit qu'il n'en falloit pas davantage pour donner la paix à l'Egliſe, & pour empeſcher que l'erreur ne ſe gliſſaſt dans le cœur des fidelles, ſous pretexte de deffendre la doctrine de Janſenius.*

Le P. Ferrier dit qu'il oppoſa à cét expedient, pour premiere raiſon, *qu'il eſtoit inutile aux Janſeniſtes de ſe declarer pour la doctrine des Thomiſtes, qu'il falloit neceſſairement qu'ils allaſſent plus avant, & qu'ils declaraſſent ouvertement qu'ils ne ſont plus Janſeniſtes, en condamnant ſincerement les 5. Propoſitions dans le propre ſens de Ianſenius, & que c'eſtoit l'unique moyen de faire leur paix avec l'Egliſe.*

Il eſt bien clair que le P. Ferrier ne parla point alors en cette maniere, puis qu'il paroiſt au contraire par tant de lettres de M. de Comenge, qu'il eſtoit convenu de ne point faire dependre la paix de l'Egliſe de la condamnation du ſens de Janſenius, & que ce Prelat le luy ayant ſoûtenu à Paris, il en demeura d'accord. Mais je dis de plus que rien n'auroit eſté plus impertinent que d'oppoſer cette raiſon à ce que luy avoit dit Mr. de Comenge, puis que ç'auroit eſté ſuppoſer gratuitement & ſans preuve, ce que ce Prelat luy avoit nié, & ce qui ne pouvoit avoir de fondement que dans l'hereſie ſouſtenuë par les Jeſuites dans le College de Clermont, que le fait de Janſenius appartient à la Foy, & qu'on ne puiſſe eſtre Catholique ſans en demeurer d'accord, quoy que pour tout le reſte on n'ait que des ſentimens

Catho-

Catholiques. Eſt-ce que les Jeſuites de Toulouze ne ſont pas encore informez qu'il n'y a rien de plus décrié que l'extravagante, & heretique pretenſion de leurs Confreres de Paris, qu'on peut eſtre heretique ſans avoir aucun ſentiment heretique, & à cauſe ſeulement qu'on ne croit pas un fait non revelé, decidé par le S. Siege. 519

La 2. raiſon du P. Ferrier eſt encore moins raiſonnable. *I'adjouſtois à cela* (dit-il pag. 6.) *pour une ſeconde raiſon, que je ne croyois pas que ces Theologiens fuſſent jamais bons Thomiſtes: que j'avois veu avec quelque ſoin les Eſcrits qu'ils ont publiez ſur ces matieres, & que j'avois remarqué qu'ils ne s'écartent jamais des ſentimens de Ianſenius, quelque ſoin qu'ils prennent de faire croire qu'ils ſuivent la doctrine de la grace que les Thomiſtes enſeignent dans leur Eſcole.*

Il eſt difficile de remarquer toutes les abſurditez de ce diſcours.

1. Monſieur de Comenge ayant propoſé comme un moyen d'accord, que les Diſciples de S. Auguſtin declareroient qu'ils n'ont point d'autre doctrine ſur le ſujet des 5. Propoſitions, que celle qui s'enſeigne dans l'Eſcole de S. Thomas: le P. Ferrier ne pouvoit luy oppoſer que fort ridiculement que leur doctrine eſt differente de celle de cette Eſcole, puis que cela ne le devoit point empeſcher la Propoſition, ſauf à luy de faire voir s'il l'euſt pû dans l'execution qu'ils n'accompliſſoient pas la condition propoſée, & que leur doctrine n'eſtoit pas la meſme que celle des Thomiſtes.

2. Si l'on ne devoit pas faire cette propoſition, parce que les Diſciples de S. Auguſtin ne luy paroiſſoient pas aſſez conformes dans leurs Eſcrits à la doctrine de l'Eſcole de S. Thomas, pourquoy propoſoit-il en meſme temps (à ce qu'il pretend) de leur faire condamner le ſens de Janſenius, puis qu'il ne pouvoit pas ignorer que c'eſt à quoy ils ont teſmoigné beaucoup plus d'eſloignement dans tous leurs eſcrits.

3. Les Diſciples de S. Auguſtin ayant touſiours dit que la doctrine de Janſenius ſur les 5. Propoſitions ne leur ſembloit point differente de celle des Thomiſtes, & eſtant clair que c'eſt la meſme, ſelon qu'ils expliquent Janſenius, n'eſt-ce pas une extravagance ſignalée au P. Ferrier de prouver que ces Theologiens ne ſeront jamais bons Thomiſtes, parce *qu'il a remarqué dans tous leurs Eſcrits, qu'ils ne s'eſcartent jamais des ſentimens de Ianſenius, quelque ſoin qu'ils prennent de faire croire qu'ils ſuivent la doctrine que les Thomiſtes enſeignent dans leur Eſcole*? Eſt-ce une marque qu'ils ne ſuivent pas les ſentimens des Thomiſtes ſur les 5. Propoſitions, de ce qu'ils ne s'eſcartent pas de ceux de Janſenius, ſi ce ſont les meſmes? Et le P. Ferrier ne nous fournit-il pas un argument invincible, pour montrer que ce ſont les meſmes?

Car il eſt conſtant que Denis Raymond ne ſoûtient rien, & n'attribuë rien à Mr. d'Ipre ſur le ſujet des 5. Propoſitions, qui ne ſoit conforme à la doctrine des Thomiſtes.

Or le P. Ferrier ſe vante d'avoir remarqué, que dans tous les Eſcrits où l'on prend plus de peine de faire croire qu'on ſuit la doctrine des Thomi-

Thomiſtes on ne s'eſcarte point des ſentimens de Janſenius.

Donc Denis Raymond ne s'eſcartant point des ſentimens de Janſenius, par la confeſſion du P. Ferrier, & eſtant d'ailleurs certainement conforme aux Thomiſtes, il faut neceſſairement que Janſenius ſoit auſſi conforme aux Thomiſtes.

CHAPITRE VII.

De ce qui s'eſt paſſé à Paris ſur la Propoſition du Pere Ferrier de convenir du ſens de Janſenius.

COmme on n'a pû ſçavoir ce qui s'eſt paſſé en Languedoc entre Mr. l'Eveſque de Comenge, & le P. Ferrier, que par ce qu'en a eſcrit Mr. de Comenge, on a ſatisfait à tout ce qu'on pouvoit deſirer ſur ce ſujet, en faiſant voir que ce qu'en a dit ce Jeſuite eſt contraire aux lettres de ce Prelat. Mais pour ce qui eſt des choſes qui ſe ſont paſſées à Paris, on eſt aſſeuré par ſoy-meſme des fauſſetez dont il a remply ſa Relation. En voicy une capitale, par où il débute pag. 9.

Monſieur de Comenge, dit-il, *ayant aſſemblé ces Meſſieurs, leur teſmoigna le deſir qu'il avoit de les tirer de la peine où ils eſtoient, leur declara que pour y proceder ſolidement, il falloit commencer par l'expedient que j'avois propoſé, & convenir avant toutes choſes du ſens de Ianſenius ſur les 5. Propoſitions, & qu'apres qu'on ſeroit d'accord ſur ce point, il ne ſeroit pas difficile de venir à bout de tout le reſte. Ces Meſſieurs accepterent cét expedient, & me firent dire par le meſme Prelat que j'euſſe à leur marquer preciſement le ſens de Ianſenius ſur chaque propoſition. Ie fis auſſi-toſt deux petits Eſcrits Latins ſur ce ſujet, qui furent mis entre les mains de l'Abbé de Lalane, afin qu'il les communiquaſt à tous les autres. Mais apres qu'ils eurent examiné ces Eſcrits, ils changerent de ſentiment, & me firent dire par Mr. de Comenge qu'ils ne pouvoient accepter cét expedient, parce que ſi nous eſtions une fois d'accord du ſens de Ianſenius ſur les 5. Propoſitions, ils voyoient bien qu'ils ſeroient obligez de les condamner; à quoy ils ne pouvoient ſe reſoudre.*

Tout ce recit eſt entierement contraire à la verité. On a rejetté l'expedient du P. Ferrier avant qu'il fuſt party du Languedoc, & ainſi c'eſt une fauſſeté manifeſte de dire, comme il fait, qu'on n'a refuſé de l'accepter que depuis qu'on euſt veu les deux Eſcrits qu'il fit ſur ce ſujet: & il eſt faux auſſi qu'avant cela, on l'euſt accepté depuis ſon arrivée à Paris. Car voicy jour pour jour ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire, ainſi qu'on l'a marqué dans ce temps-là.

Monſieur de Comenge arriva à Paris le dernier jour de l'année 1662. On fut quelques jours ſans le voir, comme le P. Ferrier le reconnoiſt: & la

la premiere choſe dont on luy parla fut de la Propoſition qu'on luy avoit faite par la reſponſe au *Projet*, d'expliquer d'une maniere tres-claire tous les ſentimens qu'on avoit ſur les 5. Propoſitions, afin que s'ils eſtoient jugez Orthodoxes par les Jeſuites meſme, il n'y eut plus aucun lieu de ſoupçonner d'erreur, ceux qui auroient juſtifié en cette ſorte la pureté de leur foy. 520

C'eſt à quoy on inſiſta depuis que Mr. de Comenge fut arrivé à Paris, & on le pria d'en faire la Propoſition au P. Ferrier. Il eut la bonté de le faire le Vendredy 12. Janvier 1663. Et l'eſtant allé trouver au College de Clermont où il eſtoit ce jour là, il luy demanda s'il ne tiendroit pas pour Catholiques ſur le ſujet des 5. Propoſitions, ceux qui feroient voir, qu'ils ne ſoûtiennent autre choſe ſur cette matiere que ce qui s'enſeigne communement dans l'Eſcole de S. Thomas. Il en demeura d'accord, mais il dit, qu'avant toutes choſes il falloit convenir du ſens de Janſenius : Que cela ſeroit facile pourveu qu'on vouluſt en conferer, qu'il avoit les lieux tout preſts, & qu'il en feroit aiſement demeurer d'accord. Qu'aprés cela on diroit de cette doctrine ce que l'on voudroit : Qu'on la pourroit maintenir pour Catholique, qu'eux la ſoûtiendroient heretique, & qu'on porteroit au Pape ce different pour en juger. Mr. l'Eveſque de Comenge revint au lieu où il avoit laiſſé ceux qui attendoient cette reſponſe, pour donner leurs ſentimens qu'ils avoient tout preſts. Mais ils furent bien ſurpris lors qu'ils virent qu'on les remettoit ſur une propoſition qu'ils avoient rejettée, il y avoit pres de trois mois, & ils firent voir à ce Prelat combien elle eſtoit deſraiſonnable.

Ils ne ſe contenterent pas de cela, mais l'un deux travailla le 13. à un memoire qui contenoit leurs raiſons, lequel fut donné le Lundy qui eſtoit le 15. à Mr. de Comenge.

Le Jeudy 18. Ce Prelat eut la bonté de venir luy meſme faire la reſponſe du P. Ferrier touchant le memoire dont il luy avoit ſeulement dit la ſubſtance. Cette reſponſe faiſoit voir, qu'il vouloit qu'on entraſt dans la queſtion de fait, parce que le Pape en avoit parlé, & que c'eſtoit ce qui troubloit le plus l'Egliſe, & il ſe fondoit principalement ſur ce qu'on avoit ſouvent demandé qu'on expliquaſt le ſens de Janſenius.

On luy fit voir en quel ſens on l'avoit demandé, en expliquant plus au long ce qui eſtoit marqué en deux mots dans le memoire. On luy dit donc que les Jeſuites taſchant de rendre ſuſpects d'hereſie dans l'eſprit des Eveſques ceux qui refuſoient de condamner les Propoſitions dans le ſens de Janſenius, on avoit eu raiſon de demander aux Eveſques, qu'il leur pluſt d'expliquer en particulier ce qu'ils entendoient par le ſens de Janſenius qu'ils vouloient que l'on condamnaſt, afin que ce ſens eſtant renfermé dans un dogme precis & determiné, ceux qu'on accuſoit de cacher quelque hereſie ſous ce ſens, puſſent s'en purger en condamnant ce dogme, & faiſant voir

qu'ils estoient d'accord avec les Evesques en tout ce qui regarde la Foy ; & que s'ils n'avoüoient pas que ce dogme fust de Jansenius, ce n'estoit visiblement qu'un pur fait. Ce qui faisoit voir que ce qu'on avoit demandé l'explication du sens de Jansenius, n'estoit point pour convenir, que le sens qu'on auroit marqué fust en effet le veritable sens de Jansenius, mais pour montrer que le condamnant, soit qu'il fust, ou qu'il ne fust pas de Mr. d'Ipre, on condamnoit en effet le mesme sens que le Pape & les Evesques avoient condamné, quoy qu'on ne l'attribuast pas comme eux à ce Prelat, ce qui ne regardoit point la Foy.

Cependant plusieurs personnes de condition, qui avoient conceu de grandes esperances de cét accommodement, eurent peur que tout ne se rompist d'abord sur ce different. Et c'est ce qui porta un des premiers Prelats de France, à vouloir parler à quelques uns des Disciples de S. Augustin pour voir ce qu'il y auroit à faire. Ils se trouverent donc le 20. de Janvier chez une personne de condition, où ce Prelat se rendit aussi. Et il insista fort pour leur faire accepter la proposition du P. Ferrier, non qu'il en esperast aucun bon effet, mais parce qu'il croyoit que l'ayant tentée, & ne se trouvant pas possible, cela donneroit lieu de penser à autre chose.

Mais ils luy representerent, qu'il leur estoit trop important de justifier leur Foy, & qu'en ayant l'occasion ils ne la devoient point laisser passer. Qu'il ne s'agissoit pas de ce qu'avoit effectivement enseigné Jansenius, mais de ce que soûtenoient ses deffenseurs. Que quand il n'auroit rien enseigné que de Catholique, ils seroient dans l'erreur, si le sens qu'ils luy attribuoient, & qu'ils soustenoient, comme estant de luy, estoit heretique: & qu'au contraire quand il auroit enseigné des heresies, ils ne laisseroient pas d'estre Catholiques, s'ils ne defendoient sa doctrine qu'en la prenant par une erreur de fait en un sens Catholique, comme Facundus n'a point esté certainement Nestorien, quoy qu'il y ait grande apparence que plusieurs des propositions de Theodore de Mopsueste, qu'il defendoit en les interpretant favorablement, estoient impies & Nestoriennes. Qu'il estoit donc bien raisonnable de commencer par l'examen des sentimens de ceux qu'on accusoit si injustement d'heresie, & que s'ils ne tenoient ferme sur ce point, les Jesuites ayant tenté inutilement de les faire convenir du sens de Jansenius, ne voudroient plus entrer dans cét examen, se doutant bien qu'il ne pourroit estre qu'avantageux à leurs adversaires. La Conference se termina de cette sorte, ceux que ce Prelat avoit voulu voir, estant tousiours demeurez dans leur resolution.

Le 21. Mr. de Lalane porta à Monsieur de Comenge les articles de doctrine, & ce Prelat luy montra ce que le P. Ferrier pretendoit estre le sens de Jansenius sur chaque Proposition. Il ne luy laissa pas cét Escrit, mais Monsieur de Lalane l'ayant leu devant luy, luy demesla plusieurs

ſieurs equivoques dont ce pretendu ſens de Janſenius eſtoit embaraſſé.

Le 24. les Articles de doctrine qui avoient desjà eſté donnez à Mr. de Comenge dés le 21. mais ſans ſignature, & dont il avoit desjà donné une copie au P. Ferrier, luy furent donnez ſignez. Et ce ne fut que ce jour-là que Mr. de Comenge mit entre les mains de Mr. de Lalane les deux Eſcrits latins, dont parle le P. Ferrier. § 21

Mais l'entretien que ce Prelat eut avec ce Docteur eſt extrémement remarquable. Car il luy raconta que le jour de devant lors qu'il avoit porté les Articles de Doctrine au P. Ferrier, ce Jeſuite luy avoit teſmoigné qu'on ne pouvoit faire d'accord, qu'on ne condamnaſt les Propoſitions au ſens de Janſenius, parce que ce ne ſeroit rien faire autrement, & que l'erreur ne pouvoit eſtre ſuffiſamment condamnée qu'on ne la condamnaſt *in ſenſu Janſenii*, ſur quoy tomboit particulierement la Conſtitution d'Alexandre VII. Mais qu'il luy avoit reſpondu qu'on pouvoit tres-bien condamner toute l'erreur ſans parler de Janſenius, & de ſon ſens. Qu'au reſte il ſçavoit qu'ils eſtoient convenus avant que de partir qu'on n'obligeroit point à cela; que ç'avoit eſté le fondement du Traitté, qu'ils n'eſtoient partis que ſur cette ſuppoſition; qu'il eſtoit inutile de parler aux Diſciples de S. Auguſtin de condamner les Propoſitions *in ſenſu Janſenii*, que s'ils avoient crû le pouvoir faire en conſcience, ils auroient ſigné le Formulaire; qu'ils n'avoient que faire d'aucune mediation ny d'aucun accord s'ils vouloient ſouſcrire à la condamnation de ce ſens, que c'eſtoit teſmoigner qu'on ne veut point de paix que de faire cette propoſition; qu'il reſpondroit devant Dieu des maux que ce trouble cauſeroit, s'il continuoit pour ce ſujet. Enfin qu'il l'avoit tellement preſſé que ce Pere luy avoit proteſté qu'il n'en eſtoit pas le maiſtre, & que c'eſtoit le ſentiment de pluſieurs autres: Qu'il en parleroit encore & repreſenteroit toutes ces raiſons. Mr. de Comenge dit en ſuitte à Mr. de Lalane qu'il eſtoit ſorty fort mal ſatisfait de cette converſation, & qu'il en avoit eſté fort en peine toute la nuit. Mais que le P. Ferrier eſtoit venu chez luy dés le matin, & qu'il eſtoit encore dans ſa chambre, & qu'il luy avoit dit qu'on n'inſiſteroit pas davantage de faire condamner le ſens Janſenius, & qu'on en demeureroit aux premieres conditions dont on eſtoit convenu. Ce fut enſuite que Mr. de Lalane vit le P. Ferrier pour la premiere fois, & qu'ils prinrent jour au lendemain pour la premiere Conference.

On eſt aſſeuré qu'il n'y a pas un ſeul mot que de vray dans tout ce recit, eſtant pris ſur les memoires que diverſes perſonnes en eſcrivoient jour pour jour. Et de là on peut voir combien celuy du P. Ferrier eſt remply de fauſſetez.

Car comment ſeroit-il vray, qu'on eſtoit demeuré d'accord qu'il falloit commencer par convenir du ſens de Janſenius, puis que Mr. de Comenge a encore entre les mains le memoire que l'on fit pour montrer que cét expedient n'eſtoit propre en aucune ſorte pour procurer la paix de

l'Egliſe : & que ce Prelat a témoigné au P. Ferrier en ce temps-là meſme, l'eſloignement qu'on avoit de cette Propoſition ? Comment ſeroit-il vray qu'on n'euſt rejetté cét expedient qu'apres avoir veu les deux Eſcrits Latins du P. Ferrier, puis qu'il eſt certain qu'on n'a veu ces Eſcrits que le 21. de Janvier, & qu'on ne les a eus entre les mains que le 24. & que dés le 15. on avoit donné ce memoire à Mr. de Comenge ſans parler de la Conference qu'on eut le 20. avec un des premiers Prelats de France ſur ce ſujet ?

Comment ſeroit-il vray, *qu'on euſt fait dire au P. Ferrier par M. de Comenge, qu'il euſt à marquer preciſement le ſens de Ianſenius ſur chaque propoſition*, puis qu'on prioit ce Prelat de luy dire tout le contraire, & qu'on luy a touſiours repreſenté qu'on ne feroit jamais rien par là, & que ce n'eſtoit pas le moyen qu'il falloit prendre pour pacifier les differens de l'Egliſe ?

Et en effet l'imagination qu'avoit le P. Ferrier, qu'il falloit convenir du ſens de Janſenius pour pacifier les differens de l'Egliſe, ne venoit que de deux cauſes, dont l'une eſtoit l'ignorance du vray eſtat de ces conteſtations: & l'autre une merveilleuſement bonne opinion de ſa ſuffiſance, & de ſa capacité.

L'ignorance veritable ou affectée du vray eſtat de ces diſputes luy faiſoit dire qu'il falloit parler du ſens de Janſenius, parce que le Pape en avoit parlé, & que ç'avoit eſté la cauſe des troubles. Mais il ne luy plaiſoit pas d'entendre, que dans ces rencontres le fond de la conteſtation, eſt ſouvent tres-different de ce qui en a eſté l'occaſion, & que tant s'en faut qu'il ſoit toûjours neceſſaire pour appaiſer les conteſtations, de toucher à ce qui en a eſté l'occaſion, qu'il eſt ſouvent de la prudence de n'y point toucher. Ainſi les Anathematiſmes de S. Cyrille avoient eſté la principale occaſion de la diſpute ſi animée entre ce Saint, & les Eveſques d'Orient, & cependant la voye qu'on jugea la plus propre pour la finir, fut de ne point parler de ces Anathematiſmes, & de ſe contenter que les uns & les autres fiſſent profeſſion de la meſme Foy, ſans obliger ny S. Cyrille de rien retracter dans ſes Anathematiſmes, ny les Eveſques d'Orient de les approuver. Ainſi les 3. Chapitres & le 5. Concile qui les avoit condamnez, avoient eſté cauſe que les Eveſques du Royaume de Lombardie s'eſtoient ſeparez de l'Egliſe Romaine, & neanmoins S. Gregoire referma cette playe, & porta ces Eveſques à ſe reünir avec le S. Siege, ſans les obliger à condamner les 3. Chapitres, & conſentant meſme de ne point faire mention du 5. Concile. Et ce qui a fait que dans ces rencontres il a eſté de la prudence Chreſtienne de mettre à part ce qui avoit eſté l'occaſion des diſputes, eſt que l'on pouvoit ſans cela pourvoir ſuffiſamment à la conſervation de la Foy & de l'unité. Or c'eſt ce qui ſe trouve auſſi dans cette rencontre. Car ce qui entretient le trouble dans l'Egliſe, n'eſt que l'apprehenſion qu'il n'y ait de nouveaux heretiques qui corrompent la Foy par leurs erreurs. L'importance eſt donc de s'aſſeurer s'il y en a, ou s'il n'y en a point. Or il n'eſt nullement neceſſaire pour cela de con-

venir

venir du ſens de Janſenius, comme il n'eſt point neceſſaire de convenir du ſens de Theodore de Mopſueſte, pour s'aſſeurer que Facundus n'a point eſté Neſtorien, ny de convenir du ſens de Theodoret pour s'aſſeurer que les PP. Petau & Sirmond n'ont point eſté heretiques touchant l'Incarnation, ny de convenir du ſens d'Honorius, pour s'aſſeurer que Baronius, Bellarmin, Stapleton, & Coëffeteau n'ont point eſté Monothelites. Car ſans ſçavoir preciſement ce qu'ont crû en effet, ou Theodore, ou Theodoret, ou Honorius, on eſt aſſeuré que les Auteurs qui les ont deffendus ne ſont pas engagez dans les erreurs qui leur ont eſté imputées, parce qu'ils ſe ſont d'ailleurs ſi bien expliquez touchant ces points, qu'il eſt impoſſible qu'un homme ſincere entre en aucun doute de la pureté de leur foy. Pourquoy donc ne plaiſt-il pas aux Jeſuites de comprendre qu'il n'eſt nullement neceſſaire de convenir du ſens de Janſenius, pour ſçavoir ſi ſes deffenſeurs ſont heretiques ou Catholiques, puiſque quoy qu'il ait enſeigné, ils ſeront certainement Catholiques, auſſi bien que tous ces Theologiens que nous venons de nommer, s'ils n'ont que des ſentimens Orthodoxes ſur le ſujet des 5. Propoſitions. Et par conſequent les Diſciples de S. Auguſtin avoient raiſon de ſouſtenir, que c'eſtoit là ce qu'il falloit uniquement examiner, & non pas perdre le temps à voir ſi l'on conviendroit du ſens de Janſenius. Mais ils adjouſtoient que c'eſtoit une folie de s'imaginer que cela fuſt fort facile.

Et c'eſt icy la 2. illuſion du P. Ferrier, qui ne peut-eſtre née que d'une eſtrange preſomption. Car il ne pouvoit pas ignorer qu'on diſpute depuis dix ans du ſens de Janſenius, les meſmes paroles de cét Auteur eſtant priſes par les uns en des ſens heretiques, & par les autres en des ſens reconnus pour Catholiques & Orthodoxes par toute l'Egliſe, comme l'aſſemblée du Clergé l'a avoüé. Il ſçavoit auſſi qu'on a fait des volumes entiers pour juſtifier ces ſens Catholiques, & pour montrer que tous ceux qui ont expliqué autrement le livre de Mr. d'Ipre, l'ont mal entendu. Que vouloit donc dire le P. Ferrier, quand il ſe promettoit qu'en *une heure* il feroit convenir du ſens de Janſenius? Deux perſonnes qui diſputent ne ſçauroient convenir du point meſme dont ils diſputent, que l'un ou l'autre ne change de ſentiment. Que vouloit-il donc dire encore une fois? Eſt-ce qu'il eſtoit diſpoſé à ſe rendre au ſentiment des Diſciples de S. Auguſtin touchant l'intelligence du livre de Mr. dIpre, & d'avoüer par exemple que Denis Raymond l'avoit tres-ſincerement expliqué, mais que c'eſtoit les ſens meſmes que cét Auteur luy attribuoit que luy P. Ferrier ſouſtenoit avoir eſté condamnez par les Conſtitutions. Il eſt vray qu'en cette maniere il euſt eſté tres-facile de convenir du ſens de Janſenius : mais on eſtoit tres-aſſeuré que les Jeſuites ne prendroient jamais ce party, parce qu'ils ne ſont pas aſſez hardis pour pretendre que c'eſt la doctrine meſme que Denis Raymond croit eſtre de Mr. d'Ipre, que les Papes ont condamnée comme impie & comme heretique. Il falloit donc neceſſairement que le P. Ferrier donnaſt au livre de Mr. d'Ipre des interpreta-

tions toutes contraires à celles de Denis Raymond. Et c'eſt en cela que paroiſt la bonne opinion qu'il a euë de ſa ſuffiſance. Car il faut qu'il ſe ſoit promis qu'en une heure il deſtruiroit un livre que les plus habiles Theologiens de France ont jugé invincible, & que par une lumiere extraordinaire d'eſprit, il confondroit de telle ſorte ceux qui ſont prevenus des ſentiments de ce livre, qu'ils rendroient auſſi-toſt les armes, & ſe confeſſeroient vaincus. Nul Moliniſte n'avoit eu juſqu'icy de ſi hautes pretenſions. Dom Pierre de S. Joſeph ſe croyoit pour le moins auſſi habile que ce Jeſuite, & s'eſtoit plus ſignalé dans la querelle du Janſeniſme. On ſçait neanmoins le peu d'honneur qu'il a acquis à attaquer Denis Raymond, & il ne s'eſt trouvé perſonne aprés ſa mort qui ait eſté aſſez charitable pour relever ſon ouvrage ruiné de fond en comble par la quatrieſme partie de Denis Raymond. Cet exemple devoit rendre le P. Ferrier plus retenu dans ſes eſperances. Mais il eſt bien eſtrange que ſon experience propre qui rend ſages d'ordinaire ceux qui le ſont le moins, n'ait pas eſté capable de le détromper. Aprés avoir tenté inutilement de faire part de ſes pretenduës lumieres à ceux qui luy ont fait voir qu'elles n'eſtoient que tenebres, il parle encore dans ſa Relation comme d'une choſe fort facile de faire convenir les gens du ſens de Janſenius. Pourquoy donc ne l'a t'il pas fait, puis qu'on luy a donné pour cela tant d'audience qu'il a voulu? C'eſt dira-t'il, que les Janſeniſtes ſont des opiniaſtres: C'eſt n'avoir guere de jugement que de ne pas voir que ſes adverſaires en peuvent dire autant de luy, & qu'il n'y a rien de plus bas, que de s'arreſter à ces reſponſes qui ſe peuvent faire également de part & d'autre, comme remarque S. Auguſtin. Mais qu'il appelle opiniaſtreté tant qu'il voudra ce que les autres appellent une fermeté loüable dans une verité qu'ils croient voir clairement, pourquoy ne prevoyoit il pas qu'ayant affaire à des Theologiens qui ne paſſent pas pour ignorans, & qui ſe ſont affermis depuis dix ans par une eſtude continuelle dans un ſentiment qui leur paroiſt veritable, il rencontreroit dans leur eſprit un tres-grand obſtacle à ces pretendus éclairciſſemens, à moins qu'ils ne fuſſent tout autrement lumineux, que ceux de tous les autres Moliniſtes qui l'avoient precedé dans cette carriere, & qui avoient fait tant de vains efforts pour trouver dans le livre de M. d'Ipre ces fugitives propoſitions.

Comment de plus n'a-t'il preveu que les lieux de Janſenius qu'il diſoit avoir tout preſts, ou ſeroient les meſmes que ſes confreres ont desjà pluſieurs fois alleguez, ou que ç'en ſeroient de nouveaux. Si c'eſtoit les meſmes, quelle raiſon avoit-il de croire que ceux qui n'en avoient pas eſté perſuadez juſques icy, & qui les avoient éclaircis d'une maniere qui eſtoit demeurée ſans repartie, en ſeroient convaincus auſſi-toſt qu'ils les auroient propoſez. S'imagine-t'il qu'il y a une energie, & une efficace toute particuliere dans ſes paroles qui n'eſtoit pas dans celles des autres de ſon party? Pretend-il que ſa voix a le privilege qu'il ne veut pas comme Moliniſte accorder à celle de Dieu de toucher invinciblement les cœurs? Que ſi ces paſſages eſtoient nouveaux,

veaux, ne voyoit-il pas qu'il condamnoit par là ceux qui ont condamné Janſenius, de ne luy avoir attribué qu'au hazard & à l'aveugle ces cinq Propoſitions, puiſque pendant dix ans perſonne n'avoit pû trouver les vrays lieux où elles eſtoient, & qu'ils ſeroient encore inconnus, ſi un Jeſuite aſſez peu connu, n'eſtoit venu du fond du Languedoc pour deſcouvrir ce myſtere ſi caché. 523

Conclüons donc que le P. Ferrier n'ayant receu que de la confuſion de ſes magnifiques eſperances, c'eſt en vain qu'il parle tant d'un expedient, que la raiſon faiſoit voir avant meſme qu'on l'euſt tenté avoir deux conditiens toutes oppoſées à un expedient de paix; qui eſt d'une part de n'eſtre point neceſſaire pour pacifier les troubles de l'Egliſe, & d'eſtre tel de l'autre, que nul homme de bon ſens ne devoit juger qu'il puſt reüſſir, comme l'évenement ne l'a que trop fait connoiſtre.

CHAPITRE VIII.

Que la Propoſition faite par les Diſciples de S. Auguſtin a eu tout le ſuccez que l'on pouvoit deſirer: Que leurs Articles ont eſté reconnus pour Orthodoxes. Fauſſetez du P. Ferrier ſur ce ſujet.

NOus avons desjà veu que les Diſciples de S. Auguſtin avoient propoſé à Mr. de Comenge par la Reſponſe au Projet envoyé de Languedoc, qu'ils donneroient leurs ſentimens ſur le ſujet des 5. Propoſitions, comme eſtant la ſeule, & unique voye pour s'aſſeurer canoniquement de la pureté de leur foy. Ils le firent bien-toſt aprés qu'il fut arrivé à Paris. Le 21. de Janvier, ils luy preſenterent les Articles de doctrine qui ont eſté depuis imprimez, afin qu'il les viſt & qu'il les communiquaſt au P. Ferrier. Et le 24. on les luy donna ſignez. Le P. Ferrier deſira en conferer, ce qui ſe fit deux jours de ſuite le 25. & le 26.

Il eſt tres-certain que le P. Ferrier n'y reprit que cette Propoſition du 1. Article. *On peut dire ſelon le langage de l'Eſcriture & des Peres, reconnu & ſuivy par tous les Theologiens de l'Eſcole de S. Thomas, que ces juſtes, avec ces ſortes de graces ſuffiſantes, n'ont pû reſiſter à la tentation à laquelle ils ont ſuccombé, parce que n'ayant pas eu la grace efficace qui leur eſtoit neceſſaire pour agir, il eſt clair qu'ils n'ont pas eu un pouvoir qui enfermaſt tout ce qui eſtoit neceſſaire pour agir.*

Il eſt certain encore qu'aprés une longue diſpute ſur ce point, on offrit au P. Ferrier de rendre le Pape juge de la queſtion, & de conſulter le S. Siege: *Si on ne peut dire en aucun ſens que ſans la grace efficace par elle meſme on ne peut.* Et on luy teſmoigna que l'on ſe tenoit tres-aſſeuré que le Pape ne condamneroit jamais cette expreſſion, parce que l'on avoit plus de 200. textes formels

formels des Peres & des Conciles, où parlant tres-certainement de la grace efficace par elle meſme, ils enſeignent *que ſans elle on ne peut*. Et on confirma ce qu'on diſoit, qu'il n'eſtoit pas à craindre qu'on condamnaſt à Rome cette expreſſion : *ſans la grace efficace on ne peut*, par un extrait de la Congregation *de Auxiliis*, où cela eſt defini en propres termes.

Ce fait important ne peut-eſtre mis en doute, puis qu'eſtant rapporté dans l'Eſcrit *des Conferences*, le P. Ferrier ne l'a oſé contredire dans *ſa Relation* : De ſorte que c'eſt une honte qu'il ait la hardieſſe de chicanner maintenant ſur une propoſition ſi certainement Catholique, qu'il n'a oſé la remettre au jugement du Pape, quelque credit que les Jeſuites ayent à Rome.

Enfin il eſt conſtant que Mr. de Comenge craignant que cette difficulté ne rompiſt la Conference, propoſa un expedient qui fut de laiſſer l'article comme il eſtoit, mais d'adjouſter au pied une declaration, par laquelle on reconnoiſtroit ; que quand on dit que ſans la grace efficace on ne peut, celà ne veut dire autre choſe ſinon que ſans la grace efficace on n'a pas tout ce qui eſt neceſſaire pour agir effectivement. Ce qui ayant eſté accepté des deux partis, le P. Ferrier ne fit plus de difficulté ſur les articles.

Je ſçay bien que ce Jeſuite ne veut plus demeurer d'accord de cette verité, & qu'il ny a point de fauſſeté qu'il n'avance pour l'obſcurcir ; mais tout ſes efforts ſont fort inutiles, & ne peuvent ſervir qu'à montrer ſa mauvaiſe foy. Car outre que ce fait eſt connu de pluſieurs perſonnes de condition, à qui Mr. de Comenge le conta dés ce temps-là, qui ne peuvent qu'eſtre horriblement ſcandaliſez de la hardieſſe de ce Jeſuite à nier les choſes les plus conſtantes, une preuve indubitable que cela s'eſt paſſé de cette ſorte, eſt que Mr. de Comenge a envoyé au Pape ces Articles avec cette clauſe, ce qui fait voir que cela eſt certainement vray, puis qu'il n'y auroit rien de plus injurieux à ce Prelat, que de s'imaginer qu'il euſt voulu tromper le Pape par une fauſſeté de cette nature.

Aprés un témoignage ſi autentique, il n'y a qu'à ſe moquer de tout ce que le P. Ferrier avance ſur ce ſujet, comme quand il veut faire croire que la Propoſition qui le bleſſe dans le 1. article en devoit eſtre retranchée, & que la clauſe dont il s'agit en eſtoit la retractation. Cela eſt tout à fait impertinent. Car 1. ces mots de la clauſe, *quare cum dicimus*, *&c.* montre que la clauſe n'eſt qu'une interpretation de quelque choſe qui precedoit, & par conſequent qu'il eſt clair que l'article devoit demeurer tel qu'il eſt, & qu'il a toûjours eſté 2. Si cét endroit de l'article devoit eſtre effacé, & la clauſe miſe en la place, Mr. de Comenge n'auroit eu garde d'envoyer au Pape comme il a fait, cét Article entier ſans aucun retranchement, & il ne ſe fuſt pas contenté d'inſerer la clauſe au bas. 3. Dans l'entreveüe des trois Prelats chez Mr. de Laon le 26. de Fevrier, Mr. de Lalane ayant expliqué comment les Articles avoient eſté reconnus Catholiques dans les conferences, & de quelle maniere on avoit reglé la difficulté ſur le *non poſſe*, par le moyen de la declaration

qui

qui avoit esté adjoustée à la fin de l'article, Mr. de Comenge confirma la chose, & asseura Mr. de Paris, & Mr. de Laon, qu'elle s'estoit passée de la sorte.

Le P. Ferrier ne s'engage dans une moindre absurdité, quand il asseure pag. 23. que ces Articles de doctrine furent esclaircis & corrigez du consentement des Sieurs de Lalane, & Girard, par de certaines propositions que donna le P. Ferrier, & que c'estoient les Propositions, & non les Articles qui devoient estre envoyées au Pape, *ainsi* (dit-il page 53.) *que nous avions convenu avec Mr. de Comenge.* C'est une resverie qui se refute d'elle mesme, puis qu'on a eu si peu d'égard à ces propositions du P. Ferrier, que hors le jour qu'il les donna, il n'en fut plus parlé dans la suitte de la negotiation, que jamais le P. Ferrier n'a pressé depuis les Disciples de S. Augustin de s'en servir pour exprimer leurs sentimens, que jamais on ne leur a parlé de les signer, & enfin que Mr. de Comenge n'a jamais eu la moindre pensée d'envoyer autre chose au Pape que leurs Articles de doctrine, sans que le P. Ferrier se soit aussi jamais avisé de le faire souvenir qu'il estoit convenu d'y envoyer ses propositions, & non ces Articles.

Mais c'est trop s'arrester à des mensonges si hors d'apparence. Il suffit de remarquer, ce qui ne peut estre contesté, que jamais ces Articles n'ont esté veus qu'en la maniere qu'ils ont esté envoyez à Rome, & depuis imprimez, & que par consequent toutes les personnes qui les ont jugez Orthodoxes, & exempts de tout soupçon d'erreur, les ont jugez tels avec la proposition sur laquelle le P. Ferrier pretend aujourd'huy chicanner si mal à propos. On a desjà veu dans le 1. Chapitre que tous les Evesques à qui ils ont esté communiquez, en ont fait un jugement tres-avantageux: & il est clair qu'il faut que le Pape en ait jugé de la mesme sorte, puisque s'il y avoit trouvé quelque erreur, il n'auroit point parlé dans son Bref de ceux qui les luy ont envoyez, comme de personnes qui ont une saine doctrine, *ad saniorem doctrinam inducti.* Car il n'y a rien de plus pitoyable que ce que dit le P. Ferrier pour affoiblir cette preuve. Il veut pag. 61. *qu'on ait arresté dans la Congregation où on resolut d'escrire le Bref de n'avoir point d'égard à ces Articles, parce qu'ils ne servoient de rien pour le point dont il estoit question*, comme si le principal point dont il estoit question n'eust pas esté de sçavoir s'il y a des Theologiens engagez dans l'heresie. Or comment le pouvoit-on mieux connoistre que par leurs Articles. Car quand mesmes ils eussent condamné le sens de Jansenius, ils n'auroient pas laissé d'estre dans l'erreur, s'il y en eust eu dans ces Articles, parce qu'ils auroient pû condamner ce sens sans sçavoir quel il est, & persister dans la doctrine de ces Articles tant qu'ils n'auroient point esté condamnez, de sorte que supposé qu'ils continssent des heresies, ils n'en seroient point sortis en condamnant le sens de Jansenius. Il n'y a donc rien de plus contraire à la vray-semblance, & de plus injurieux à la Congregation dont parle le P. Ferrier, que la conduitte qu'il luy attribue. Et pour montrer qu'il parle en cela

contre la conſcience, c'eſt qu'il a ſi peu crû qu'on n'auroit point d'egard à ces Articles, ſi on les envoyoit à ſa Sainteté, comme n'eſtant pas ce dont il s'agiſſoit, qu'il dit pag. 60. que pour detourner Mr. de Comenge de les envoyer, & feignant qu'il ne regardoit en cela que l'avantage des Diſciples de S. Auguſtin, il luy avoit repreſenté, *qu'eſtant ambigus & captieux, cela donneroit ſujet au Pape de tenir leur foy pour ſuſpecte, & de leur ordonner en ſuitte quelque choſe de plus rude qu'ils n'attendoient.* Il ne croyoit donc pas qu'il fuſt vray-ſemblable, qu'on n'y auroit point d'egard, & il reconnoiſſoit au contraire avec raiſon, que c'eſt par là qu'on jugeroit de leur foy. Mais parce que ſa perfidie n'a pas reüſſi pour ce point, & que les memoires qu'il reconnoiſt avoir envoyez contre les Diſciples de S. Auguſtin, dans le temps meſme qu'il proteſtoit ne travailler qu'à leur faire obtenir du Pape une reſponſe favorable, n'ont pas empeſché que ſa Sainteté ne leur ait rendu ce teſmoignage, que leur *doctrine eſtoit ſaine*, il ne veut plus qu'il en ait jugé par leurs Articles, & il oublie ce qu'il avoit dit auparavant quand il eſperoit de les faire paſſer pour captieux & pour ambigus, qu'on en jugeroit tellement par là, *que cela donneroit ſujet au Pape de tenir leur foy ſuſpecte.*

Mais il n'importe au P. Ferrier que ſes reſponſes ſoient raiſonnables, pourveu qu'il paroiſſe ſeulement qu'il ne ſe rend pas à la verité. Car y a-t'il rien qui le ſoit moins que ce qu'il dit encore pag. 60. pour s'excuſer d'avoir approuvé ces Articles: *Qu'il ne s'eſt point mu en peine de ce que les Sieurs de Lalane & Girard avoient exprimé dans la procuration qu'ils donnerent à Mr. de Comenge pour eſcrire à Rome, qu'ils avoient juſtifié leur foy en la preſence de ce Prelat, parce que cela ne le regardoit point, & qu'il ſe pouvoit faire que ces Docteurs avoient d'ailleurs juſtifié leur foy en preſence de Mr. de Comenge ſans qu'il y euſt aucune part.* Que d'embaras & de ſuppoſitions fauſſes pour s'exempter de reconnoiſtre qu'il ait parlé raiſonnablement pendant quelque temps. La procuration fut communiquée au P. Ferrier par Monſieur de Comenge: Il ne l'oſeroit nier. Si le fait important qu'elle contenoit, & qu'il combat aujourd'huy de toutes ſes forces luy euſt paru faux alors, qui l'empeſchoit de s'en plaindre? Mais de vouloir que ce qui eſtoit dit dans cette procuration de la juſtification de la foy de ces Theologiens, ſe rapportaſt à autre choſe qu'à ce qui s'eſtoit paſſé dans les Conferences, c'eſt une ſi grande chimere que rien ne fait mieux voir combien la violence de la paſſion, dont il eſt poſſedé, luy trouble le jugement.

Cependant Dieu a voulu qu'il ſe ſoit pris luy meſme dans ſes filets, en diſant comme il fait en cette meſme pag. 60. *Ie n'ay jamais conſenty qu'ils ayent enoncé une telle impoſture dans aucun acte de ceux qu'ils ont faits avec ma participation. Cependant c'eſt ce qu'ils devroient avoir fait, pour en pouvoir conclure comme ils pretendent, que j'ay reconnu que leur foy eſtoit ſans atteinte, & que leur doctrine*

eſt

P. Ferrier, qu'il a reconnu que la doctrine des Articles estoit exempte de toute erreur, s'il a souffert qu'on l'ait dit dans un acte fait avec sa participation. C'est à dire fait pour luy estre communiqué, & qui luy ait esté en effet communiqué. Or c'est ce qu'il ne peut nier avoir esté fait. Car il reconnoist pag. 30. qu'entre la 2. & la 3. Conference Mrs. de Lalane, & Girard, donnerent un Escrit Latin à Mr. de Comenge pour le luy communiquer, dans lequel, *ils declaroient que la doctrine des propositions données par le P. Ferrier, comme contenant la doctrine condamnée, ne les regardoit point, qu'elle n'avoit aucun rapport avec leurs sentimens, & qu'ils l'estimoient fausse : mais qu'estant incertain si le Pape avoit pretendu condamner cette doctrine dans les 5. Propositions, il ne leur appartenoit point de la condamner d'heresie.* A quoy il adjoute *qu'ayant veu & examiné cét escrit*, il en dit sa pensée à Mr. de Comenge. 525

Voylà donc un Escrit fait avec la participation du P. Ferrier, qu'il reconnoist avoir *veu & examiné*, & sur lequel il a dit à Monsieur de Comengé ce qu'il en pensoit. Voyons donc ce que contenoit cét Escrit. En voicy le commencement qui supposoit qu'il seroit mis en suitte des Articles de doctrine.

„ Post oblatos à nobis superius descriptos articulos quibus nostra omnis „ circa 5. Propositionum materiam doctrina continetur, & IN QVIBUS „ NIHIL DEPREHENSUM EST A CATHOLICA FIDE ALIENUM, vicis- „ sim nobis oblatæ sunt aliquæ infra scriptæ Propositiones, tanquam pro- „ prium & à summo Pontifice intentum damnatarum Propositionum sen- „ sum continentes, &c.

Ayant donné les Articles qui sont cy dessus qui contiennent toute nostre doctrine sur la matiere des 5. Propositions, & DANS LESQUELLES ON N'A RIEN TROUVE' QVI FUT ELOIGNE' DE LA FOY CATHOLIQUE, *on nous a presenté les propositions qui sont cy dessous, comme contenant le propre sens des propositions condamnées, & celuy que le Pape a eu en veüe.*

Voylà en termes exprés dans un acte fait avec la participation du P. Ferrier, *que ces articles contenoient toute la doctrine des Disciples de S. Augustin, touchant les cinq Propositions, & qu'on n'y avoit rien trouvé qui fut éloigné de la Foy Catholique*, ce qui marquoit visiblement l'examen qu'on en avoit fait dans les deux premieres Conferences. Le P. Ferrier reconnoist avoir *veu & examiné* cét Escrit. Pourquoy n'a-t'il jamais dit que ce fait si important qui y estoit si clairement exprimé n'estoit pas vray ? Pourquoy ne se plaignoit il point à M. de Comenge, à qui il temoigne avoir dit son sentiment sur cét Escrit, qu'on y supposoit faussement qu'on n'avoit trouvé dans ces Articles aucune erreur contre la foy? Et pourquoy n'en a-t'il pas dit un seul mot dans les trois Conferences qui se sont tenuës depuis cét acte? N'est-ce pas une preuve convainquante qu'il estoit alors tres-constant, qu'il reconnoissoit ces Articles pour Orthodoxes? Et Dieu a permis qu'il ne le puisse plus desavoüer,

puis qu'il eſt demeuré d'accord, comme nous venons de le faire voir, *qu'on auroit droit de conclure qu'il a reconnu que la Foy des Diſciples de S. Auguſtin eſt ſans atteinte, & que leur doctrine eſt exempte de toute erreur, ſi on luy pouvoit faire voir qu'il euſt conſenty qu'ils euſſent enoncé ce Fait dans aucun des actes qu'ils ont faits avec ſa participation.*

CHAPITRE IX.

Ce qui a peu porter le P. Ferrier à combattre preſentement avec tant d'aigreur les Articles des Diſciples de S. Auguſtin. Et que rien ne peut empeſcher les Ieſuites de les reconnoiſtre pour Orthodoxes, qu'une malice opiniaſtre.

CE ne peut pas eſtre ſans un grand remors de conſcience que le P. Ferrier ſouſtient, qu'il n'a jamais reconnu que les Articles de doctrine envoyez à Rome ſoient exempts de toute erreur contre la Foy. Mais ce qui l'oblige à le faire, eſt ſans doute qu'il en a receu ordre de cette Compagnie imperieuſe, qui veut que les particuliers ſacrifient à ſes intereſts leur honneur & leur conſcience. C'eſt ainſi qu'on a veu le P. Noüet declamer outrageuſement contre un livre qu'il avoit approuvé avec eloges peu de jours auparavant, l'ayant leu & examiné avec ſoin à la priere d'un Archeveſque. C'eſt ainſi que le bon Pere Cauſſin fut contraint de declamer dans un livre public preſenté à la Reyne contre des perſonnes pour leſquelles ſes amis ſçavoient qu'il avoit une eſtime particuliere. Et le changement ſi ſubit du P. Petau dans la matiere de la Predeſtination & de la Grace, ne peut eſtre vray-ſemblablement attribué qu'à une ſemblable cauſe.

Le ſoin que prend le P. Ferrier de ne point engager ſa Compagnie dans cette negotiation, & d'avertir le monde qu'elle n'y a point eu de part, fait aſſez juger qu'elle n'en a pas eſté ſatisfaite. Il ſe tuë de dire que nul autre Jeſuite que luy n'eſt entré dans cét accommodement. Il voudroit meſme faire croire que ſon bon amy le P. Annat ne s'en eſt point meſlé, au moins diminuë-t'il autant qu'il peut la part qu'il y a euë, juſqu'à diſſimuler qu'ils ſe trouverent enſemble chez les trois Prelats qui taſcherent de renoüer cette affaire.

On voit meſme que teſmoignant par tout ſon Eſcrit une merveilleuſe confiance, & ne parlant jamais que dans un air tres-audacieux, & tres-fier, il ne ſe ſouvient qu'il eſt capable de faire des fautes, que dans l'apprehenſion qu'on n'en tire quelque avantage au prejudice de ſa Compagnie. C'eſt la ſeule parole d'humilité qui luy ſoit eſchappée dans toute ſa Relation. *S'il ſe trouvoit* (dit-il pag. 19.) *que j'euſſe dit ou fait quelque choſe, d'où les Janſeniſtes peuſſent tirer avantage pour leur mauvaiſe cauſe, toute la faute devroit en retomber ſur moy ſeul, ſans qu'on en pûſt accuſer d'autres particuliers, & encore moins tout le corps des*

des Iesuites, qui n'ont eu aucune part à cette affaire, & qui l'ont mesme TOUS *ignorée, tant qu'il a pleu aux Iansenistes de la tenir secrette.* Pour ne pas donner lieu d'estre convaincu de mensonge dans une affirmation si absoluë & si generale, il en devoit au moins excepter son bon amy, qu'on sçait avoir escrit de cette affaire à Toulouze, long-temps avant que les Disciples de S. Augustin en eussent la moindre nouvelle. 526

Mais laissant là ce que les autres Jesuites en ont sçeu, ou n'en ont pas sçeu, il n'est pas difficile de deviner quel est l'avantage que le P. Ferrier apprehende qu'on ne tire de ce qu'il a dit ou fait dans les Conferences. C'est d'avoir reconnu que les Articles de doctrine contenant tous les sentimens des Disciples de S. Augustin estoient Orthodoxes, & exempts de toute erreur. Et nous voyons aussi avec combien d'empressement il se separe sur ce point du corps des Jesuites, & le soin qu'il prend de faire croire que s'il a donné cét avantage aux pretendus Jansenistes, il ne faut pas s'imaginer que la Societé y ait consenty. C'est pourquoy parlant de luy mesme, il se contente de dire pag. 28. *Qu'il y a assez peu de vray-semblance qu'il ait reconnu que ces Articles estoient Orthodoxes & exempts de toute erreur.* Mais il s'eschauffe bien d'une autre sorte pour esloigner ce soupçon de sa Compagnie. *S'il se contentoient* (dit-il pag. 26.) *de dire que j'ay reconnu que la doctrine qu'ils exposent dans leurs Articles est Orthodoxe, il y auroit plus de peine à les combattre : mais de dire en general, & de publier dans leurs escrits que les Iesuites ont approuvé leurs Articles, & ont reconnu qu'ils estoient exempts de toute erreur, c'est avancer une proposition si contraire à la verité, que je ne me puis assez estonner de la hardiesse de ceux d'entr'eux qui la publient, & de la simplicité de ceux qui adjoustent foy à leurs escrits.*

Et moy je m'estonne de la hardiesse de celuy qui feint si hors de raison de s'estonner de celle des autres. Il importe peu de sçavoir quelle part le P. Ferrier & le P. Annat ont crû devoir donner à leurs confreres, de l'accommodement où ils témoignoient desirer entrer. Mais ce qui est bien certain, c'est que Mr. de Comenge ne l'a entrepris qu'en supposant qu'ils ne seroient pas desavoüez des autres Jesuites; & que c'est en ces termes qu'il en a escrit le 25. Septembre 1662. dans une grande lettre tres-belle & tres-Chrestienne, où il donnoit advis des premiers engagemens de cette affaire. Car aprés avoir dit *que le P. Ferrier avoit témoigné au President de Miramont, qu'il gemissoit aussi bien que luy des divisions de l'Eglise, & qu'il auroit fort desiré qu'on eust ouvert quelque moyen d'accommodement*, il adjouste. *Deux jours aprés le mesme P. Ferrier me vint voir pour m'en parler, & me protesta qu'il souhaittoit cét accommodement avec passion. Il me pria mesme d'y penser serieusement, & de luy dire ce que je jugerois qu'il faudroit faire pour y parvenir. Ie luy respondis sans prendre plus de loisir, & sans songer davantage à ce que j'avois à luy dire, que je ne croyois pas qu'il y eust la moindre difficulté, pourveu que tous ceux qui sont dans cette affaire eussent de l'amour pour l'Eglise, & voulussent non pas vaincre, mais se laisser vaincre à la raison & à la verité : qu'il pouvoit sçavoir* SI LES PERES DE SA COMPAGNIE ESTOIENT

quelle disposition estoit son amy intime le P. Annat, il me respondit qu'il estoit asseuré que le P. Annat voudroit de tout son cœur travailler à cette paix.

Les Disciples de S. Augustin, ont-ils dû croire apres cela que l'affaire dans laquelle on les vouloit engager regardoit uniquement le P. Ferrier, que ny les Jesuites en general, ny le P. Annat en particulier, n'y prendroient aucune part, & qu'ainsi ils pourroient passer pour les meilleurs Catholiques du monde au jugement du P. Ferrier, que tous les autres Jesuites ne les en estimeroient pas moins heretiques, & que le P. Annat n'en continueroit pas moins ses cabales & ses intrigues pour les opprimer, s'il pouvoit. C'auroit esté là veritablement une belle voye d'accommodement, & bien avantageuse pour l'Eglise. Je demanderois volontiers au P. Ferrier depuis quand est-ce qu'il se croit si important qu'il se soit pû imaginer, que simplement pour le satisfaire, il estoit raisonnable que des Evesques tres-occupez dans les fonctions de leurs charges, quittassent toutes les affaires de leurs Dioceses, & entrepriſſent un voyage de deux cent lieües, afin de luy donner le contentement de conferer avec les pretendus Jansenistes, sans autre fruit, sinon de voir si le R. P. Ferrier ne seroit pas content d'eux. On avoüe qu'on ne sçait pas quel pourroit estre le fondement d'une telle presomption. On n'a veu de luy jusqu'à cette heure qu'un Escrit insolent contre la Censure de Messeigneurs les Evesques d'Alet, de Comenge, de Pamiers, de Bazas, & de Conserans, plein d'erreurs, de fausſetez, & d'impertinences, pour soûtenir la pernitieuse doctrine de la probabilité. Ce n'est pas un ouvrage qui ait servy à le faire considerer comme un fort grand personnage. Jesuite pour Jesuite, il y en a dans Paris qui le vallent bien. Il n'estoit donc pas neceſſaire de le faire venir de si loing pour donner moyen aux Disciples de S. Augustin, d'entrer en Conference avec un Jesuite, qui n'auroit esté consideré, que comme un simple Jesuite. On veut bien qu'il sçache que sa qualité de disciple, & de bon amy du P. Annat est uniquement ce qui l'a fait considerer dans cette affaire. On sçait que depuis long-temps toute la Societé se repose sur le P Annat de l'affaire du Jansenisme. On a donc eu raison de croire qu'elle ne desavoüeroit pas ce qui ne se faisoit que de concert avec luy: Et on n'a jamais pretendu qu'il se dust faire un Concile general de toute sa Compagnie, où les avances du P. Ferrier seroient examinées pour juger en suitte s'il estoit de l'avantage de tout le corps de les rejetter ou de les admettre.

C'est pourquoy le P. Ferrier n'a que faire de tant chicanner sur ce terme de *Jesuites*, en general. On luy declare que c'est luy qu'on a entendu par là, & qu'on n'a voulu qu'il s'estendit aux autres que par ce raisonnement que l'on croit solide.

On a sujet de penser des Jesuites en general qu'il reconnoistront pour Orthodoxe & exempt d'erreur, un escrit des Disciples de S. Augustin, lors qu'il

qu'il a eſté reconnu pour tel par un Jeſuite des plus enteſtez pour le Moliniſme, & qui en connoit auſſi bien qu'aucun autre tous les détours, & tous les rafinemens.

Or le P. Ferrier qui eſt aſſeurement un des plus zelez & des plus rafinez Moliniſtes qui ſoient dans la Societé, a reconnu pour Orthodoxes & exempts d'erreur des Articles de doctrines, qui luy ont eſté donnez par les Diſciples de S. Auguſtin.

C'eſt donc avec raiſon qu'on a dit dans quelques Eſcrits que ces Articles eſtoient reconnus par les Jeſuites pour Orthodoxes & exempts d'erreur.

Mais on a plus de charité pour le P. Ferrier qu'il ne penſe. On le veut bien ſoulager de la peine qu'il reſſent d'avoir fait une avance qui déplaiſt à ſa Compagnie. On reçoit le deſaveu qu'il a eu ordre d'en faire au nom des autres Jeſuites, & on conſent que tout ce qu'il a dit & fait ſur ce ſujet dans les Conferences ne pourra ny nuire, ny prejudicier à tout le corps. On s'en tient à ſa derniere declaration, qui eſt celle de ſon Eſcrit, qu'il ne peut pas nier eſtre dans l'approbation de ſa Compagnie, & c'eſt par là meſme qu'on pretend montrer beaucoup plus fortement, que par ſa reconnoiſſance de l'année paſſée, qu'il n'y a qu'une paſſion aveugle, ou une malice opiniaſtre, qui puiſſe empeſcher les Jeſuites de reconnoiſtre, que les Articles des Diſciples de S. Auguſtin ſont Orthodoxes & exempts d'erreur. Et voicy comme on le prouve.

Il n'y a que la malice ou la paſſion qui puiſſe empeſcher qu'on n'avouë que des Articles ſont Orthodoxes & exempts d'erreur, lors qu'ils le ſont ſi certainement que les plus grands chicanneurs du monde, & les ennemis les plus emportez ayant fait tous leurs efforts pour y trouver des erreurs, n'ont pû rien dire pour y en decouvrir qui ne ſoit hors d'apparence & tout à fait impertinent.

Or c'eſt ce qui eſt arrivé aux Articles de doctrine des Diſciples de S. Auguſtin, le P. Ferrier ayant eſpuiſé tout ce que la paſſion la plus envenimée peut produire de chicannerie pour y trouver des erreurs contre la Foy, ſans avoir pû rien dire qui ne ſoit impertinent.

Il n'y a donc que la paſſion ou la malice, qui puiſſe empeſcher les Jeſuites, de les reconnoiſtre pour Orthodoxes & exempts d'erreur.

Il faut avoüer que cela eſt tres-bien conclu, pourveu que l'on puiſſe prouver la mineure. Or c'eſt ce qui eſt tres facile.

Car tout ce que le P. Ferrier a pû dire contre ces Articles ſe reduit à quatre reproches, deux particuliers, & deux generaux.

Le 1. eſt qu'on ait dit dans le 1. Article : *Que la grace efficace par elle meſme eſt tellement neceſſaire pour toutes les actions de pieté, que non ſeulement nous n'agiſſons jamais ſans ſon ſecours, mais auſſi qu'il eſt vray de dire ſelon le langage de l'Eſcriture & des Peres, que ſans elle nous ne pouvons faire aucun bien comme il faut pour le ſalut.* Pag. 27.

Les

Le 2. qu'on ait dit auſſi : *Qu'il y a une petite grace differente de l'efficace par elle meſme que l'on peut appeller ſuffiſante au ſens des Thomiſtes, mais qu'on ne reconnoiſt jamais pour une grace veritablement & proprement ſuffiſante.* pag. 27.

Le 3. qui eſt general, conſiſte dans ce defy qu'il fait dans la meſme page. *Ie defie*, dit-il, *les Ianſeniſtes de nommer un ſeul Ieſuite qui ne ſoit dans ce ſentiment, que ces Articles couvrent ſous des paroles captieuſes & ambiguës tout le venin de la doctrine de Ianſenius.*

Le 4. qui eſt encore general & plus extraordinaire que les autres, eſt *que les Diſciples de S. Auguſtin ne peuvent pas dire en conſcience, qu'ils ont expoſé dans ces Articles tous leurs ſentimens ſur la matiere des 5. Propoſitions, puis qu'ils n'y ont pas dit un ſeul mot du ſentiment le plus important qu'ils ayent ſur ces meſmes propoſitions, qui eſt que la doctrine de Ianſenius ſur ces propoſitions, n'eſt pas heretique.* p. 17. 26. 67. 70. 82.

Voylà tout ce que le P. Ferrier a peu alleguer contre ces Articles. Voyons donc ſi cela eſt bien raiſonnable : & conſiderons chacun de ces reproches en particulier.

CHAPITRE X.

Que le 1. Reproche du P. Ferrier contre les Articles de doctrine, eſt ridicule & impertinent.

AVant que de faire voir combien ces reproches ſont deſraiſonnables, il faut remarquer que quand on a dit que le P. Ferrier les a reconnus pour Orthodoxes & exempts d'erreur, & qu'il n'y avoit que la paſſion, ou une opiniaſtreté inexcuſable qui puſt empeſcher les autres Jeſuites de les reconnoiſtre pour tels, on n'a pas voulu dire qu'ils fuſſent conformes aux ſentimens des Jeſuites, & qu'ils les deuſſent approuver comme veritables ſelon les maximes de leur Eſcole. A Dieu ne plaiſe qu'on ait deſſein de ſe conformer à leurs opinions Moliniennes, & de quitter les lumieres toutes pures de la doctrine de S. Auguſtin, pour ſuivre les imaginations tenebreuſes de ces ennemis de la vraye grace de J.C. Mais ce qu'on a pretendu eſt, que les ſentimens qu'on a exprimez dans ces Articles, eſtoient tels que quoy que dans le cœur ils ne les approuvaſſent pas en qualité de Moliniſtes, il n'auroient pas neanmoins la hardieſſe de dire que ce ſont ces ſentimens là, que les Papes ont condamnez comme impies & comme heretiques dans leurs Conſtitutions, parce qu'ils ne l'oſent pas dire des opinions qui s'enſeignent dans l'Eſcole de S. Thomas, auſquelles on pretend que ces ſentimens ſont conformes. Car le P. Ferrier avoüe luy-meſme pag. 5. *Que la doctrine des Thomiſtes paſſe pour Orthodoxe dans l'Egliſe, & qu'on la peut deffendre ſans choquer la Foy, & ſans violer les deciſions de l'Egliſe.*

Ce n'eſt donc qu'en ce ſens qu'on prend le mot *d'Orthodoxe* dans cette diſ-

pute,

pute, c'est à dire pour une doctrine qui ne peut-estre condamnée comme heretique, & contraire à la Foy, par ceux mesmes qui ne la croyent pas veritable.

C'est pourquoy il faut demeurer d'accord que tout ce qu'allegueront les Jesuites pour montrer qu'ils ont droit de ne pas tenir ces Articles pour Orthodoxes est impertinent, s'ils ne prouvent qu'ils contiennent des erreurs contre la Foy, & des maximes heretiques. 528

Cela estant, considerons les heresies pretenduës qu'ils ont trouvées dans ces Articles.

Le P. Ferrier conte pour la premiere ce qui est dit dans le 1. Article. *Que quoy qu'on puisse dire en un bon sens : Que celuy qui n'a pas eu la grace efficace pour faire quelque bien, l'a pû faire ; on peut dire aussi selon le langage de l'Escriture & des Peres, que sans elle nous ne pouvons faire aucun bien comme il faut pour le salut.*

Si c'est en cela que les Jesuites mettent l'heresie du Jansenisme, pourquoy s'amusent-ils à tromper le monde par l'equivoque du sens de Jansenius? Pourquoy s'engagent-ils sans necessité dans cette extravagante folie, qu'un fait du 17. siecle est inseparable de la Foy? Pourquoy enfin font-ils tant d'efforts pour attribuer à Jansenius des sens qu'on leur soustient n'estre point de luy? On leur avoüe sans peine que ce qu'ils reprennent dans ce premier Article a esté enseigné par Jansenius. On leur dit nettement qu'on est prest de soûtenir cette proposition contre tous ceux qui la voudront combattre. Voylà le moyen de former une dispute claire & intelligible. Pourquoy donc ne s'y attachent-ils pas?

Ils n'ont qu'à se rendre denonciateurs contre ceux qui deffendent cette proposition en la soûtenant heretique, & s'exposant aux peines de droit contre les accusateurs temeraires s'ils succombent dans cette accusation. On les y attend, & on ne reculera point. Mais on est asseuré qu'ils n'en feront rien, & qu'ils n'entreprendront jamais de poursuivre par les voyes Canoniques, devant aucun Tribunal, cette pretenduë accusation d'heresie.

Car 1. s'ils l'avoient osé faire, ils auroient accepté l'offre qu'on leur fit dans la 2. Conference de porter cette dispute devant le Pape & de l'en rendre le juge, en leur promettant en mesme temps plus de 200. passages formels des Peres & des Conciles, ou parlant tres-certainement de la grace efficace par elle-mesme, ils enseignent que sans elle on ne peut.

Le P. Ferrier n'ose pas nier qu'on ne luy ait fait ce deffy, & qu'il ne soit vray qu'il n'eut pas la hardiesse de l'accepter, mais il s'avise de dire un an apres que cela luy paroist bien estrange. *Ce qui est encore plus estrange* (dit-il pag. 25.) *ils pretendent que cette maniere de parler, est tres-usitée dans l'Escriture, & dans les Peres, quoy qu'ils ne puissent produire un seul passage de l'Escriture ny des Peres, où il soit dit, que sans la grace efficace par elle-mesme, nous ne pouvons faire aucun bien qui nous serve pour le salut.*

Je ne ſçay s'il y eut jamais d'ignorance plus inexcuſable dans un vieux Profeſſeur en Theologie, que de ſoûtenir comme fait le P. Ferrier, qu'on ne ſçauroit produire un ſeul paſſage où il ſoit dit, que ſans la grace efficace par elle-meſme on ne peut faire le bien. Mais avant que de parler de la ſorte, il faudroit avoir reſpondu à la Diſſertation Theologique de Mr. Arnauld, qui n'eſt preſque faite que pour confirmer cette maniere de parler, & où elle eſt authoriſée par plus de 80. paſſages de l'Eſcriture, des Papes, des Conciles, des Peres, & des Theologiens tant anciens que nouveaux, juſqu'à des Jeſuites; le bon Pere de S. Jure, quoy qu'initié dans les ſecrets myſteres du Moliniſme, n'ayant pas craint de dire dans ſon grand ouvrage de la Connoiſſance de Dieu & de l'amour de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, Part. 2. lib. 3. ch. 8. ſect. 2. *Que le vray humble a connoiſſance & experience de l'extreme foibleſſe de l'homme, qui avec tous les ſecours ſuffiſans que Dieu luy donne,* NE PEUT *ſans les efficaces rien faire de bon.*

Spicilegii Tom. V. A quoy on peut adjouſter une excellente parole de la Conference des Eveſques Catholiques du Royaume de Bourgongne avec les Eveſques Ariens, en preſence du Roy Gondebauld qui eſtoit auſſi Arien. Car il eſt dit que ce Roy en fut touché, mais QU'IL NE PUST *ſe convertir, parce que le Pere ne l'avoit pas attiré, & que Dieu vouloit faire voir la verité de cette parole, que cela ne depend pas de celuy qui veut & qui court, mais de Dieu qui fait miſericorde.* COGNOVERUNT *quidem illi perplexitatem & anguſtias cordis ejus (Gundebaldi) ſed quia Pater eum non traxerat,* NON POTUIT *venire ad Filium, ut veritas impleretur, non eſt volentis neque currentis, ſed miſerentis Dei.*

Il eut donc fallu que le P. Ferrier euſt ſatisfait à tous ces paſſages, avant que d'oſer dire qu'on n'en ſçauroit produire aucun qui confirme la propoſition de l'Article qui eſt encore moins forte que celle du Pere de S. Jure, ſon Confrere. Qu'il l'entreprenne donc au moins à cette heure, mais avant qu'il s'y engage il eſt bon qu'il ſoit averty de deux choſes. L'une qu'il aura plus de gens à combattre qu'il ne penſe, puis que toute la Congregation des Preſtres de l'Oratoire s'eſt declarée pour l'expreſſion qui déplaiſt à ce Jeſuite, comme il paroiſt par les fameuſes Theſes qu'ils dedierent à l'Aſſemblée generale du Clergé en 1657. qui portoient en propres termes. *Sufficiens gratia infallibiliter ſuo caret effectu : efficax illum infallibiliter producit, idque in omni ſtatu. Unde abſente hac (efficaci) ita* NON POTUIT *Adam bonus ſervare ſe bonum ex ſanto Auguſtino : uti* NEC PETRUS CHRISTUM CONFITERI : *infallibiliter enim id non erant volituri, licet utrumque abſolutè potuerint.*

La 2. eſt que les plus habiles Theologiens de Rome, ne ſont pas de ſon advis, & qu'ils ſeront encore plus eſtonnez de ſon ignorance, qu'il ne témoigne l'eſtre de la propoſition qu'il reprend. Car cette Diſſertation de Mr. Arnauld fut faite à l'occaſion d'un Eſcrit que l'Abbé Hilarion, qu'on ſçait avoir eſté particulierement eſtimé des trois derniers Papes, luy fit envoyer de Rome

par

par Mr. l'Abbé de Lamet. Or ce ſçavant Abbé diſoit expreſſement dans cét Eſcrit : *Qu'on pouvoit prouver par une infinité de paſſages des Peres, qu'on peut fort bien appliquer à la grace efficace cette façon de parler : que ſans elle nous ne pouvons rien : & que S. Auguſtin parle touſiours ainſi de la grace, de la quelle il diſputoit avec Pelage, quoy qu'il ſoit certain qu'il diſputaſt de l'efficace.* INNUMERIS *Patrum teſtimoniis probari poteſt gratia efficaci aptari poſſe hanc locutionem, quod ſine ea nihil poſſumus. Et quidem Auguſtinus hoc elogio ſemper donat gratiam de quâ cum Pelagio diſputat, & tamen diſputat de efficaci.*

C'eſt pourquoy cette Diſſertation ayant eſté envoyé à Rome premierement manuſcrite & puis imprimée, non ſeulement à l'Abbé Hilarion, mais auſſi à Mr. le Cardinal Barberin, & à un autre Cardinal des plus ſçavans du ſacré College, quelques efforts qu'ayent fait les Jeſuites de rendre ce Docteur odieux à Rome, ils n'y ont jamais pû faire condamner cét ouvrage. Et on ſçait auſſi que M. Cornet a ſouvent témoigné à des gens d'honneur, qu'il ne trouvoit rien à redire à cet Eſcrit, juſqu'à dire qu'on n'auroit pas cenſuré la lettre de Mr. Arnauld s'il euſt touſiours parlé de la ſorte. Tant il eſt vray que cét Eſcrit a tellement paru hors d'atteinte aux plus grands ennemis de ce Docteur, que leur Cenſure y eſtant ruinée, il ne leur reſtoit pour en couvrir l'iniquité, que de pretendre qu'il ne s'eſtoit pas touſiours deffendu en cette maniere, au lieu qu'il n'a fait dans cét ouvrage qu'expliquer avec plus d'eſtenduë les ſentimens qu'il a touſiours eus.

2. La 2. raiſon qui fait voir l'impertinence de ce reproche, eſt qu'il eſt certain que le Pape Innocent X. a laiſſé la controverſe *de Auxiliis* au meſme eſtat où elle eſtoit demeurée ſous les Papes Clement VIII. & Paul V. comme il le teſmoigne luy-meſme dans un Decret dont il fait mention par ſon Bref aux Eveſques de France du 29. Septembre 1654. Et le P. Amelotte reconnoiſt dans ſon traitté des ſouſcriptions Chap. 8. que ce meſme Pape le declara en preſence de Mr. de Bailly de Valencé Ambaſſadeur de France, *dont nous avons*, dit-il, *le témoignage ſigné de ſa main.* Il n'y auroit donc rien de plus déraiſonnable que de s'imaginer, qu'une Propoſition ait eſté condamnée d'hereſie par les Conſtitutions dont la contradictoire a eſté condamnée d'erreur par la Congregation *de Auxiliis*. Or cela eſt ainſi de cette Propoſition, *que ſans la grace efficace on ne peut faire de bien qui ſerve au ſalut.* Car voicy une des Reſolutions de cette Congregation tirée d'un manuſcrit dont l'original eſt dans la Biblioteque des Auguſtins de Rome, & dont la copie que Monſieur de S. Amour en fit faire eſtant à Rome ſe trouve dans ſon Journal. C'eſt la 8. entre les 14. Reſolutions que contient ce manuſcrit. *Qui dixerit gratiam iſtam ad volendum & operandum quæ pertinent ad ſalutem, aut non eſſe ita efficacem, ut præveniendo voluntatem noſtram ipſam vera & reali efficientia promoveat & faciat velle atque operari, aut* SINE EA POSSE ALIQUEM ACTU VELLE, ET OPERARI, *errat.* CELUY *qui diroit que cette grace neceſſaire pour vouloir & faire le bien*

qui appartient au salut, on n'est pas tellement efficace, qu'en prevenant nostre volonté, elle la predetermine, & la fait vouloir & agir par une vraye & reelle efficacité, ou que SANS ELLE ON PEUT ACTUELLEMENT VOULOIR ET AGIR, *seroit dans l'erreur.*

Que le P. Ferrier juge donc, si apres les declarations que le Pape a faites de n'avoir point touché à ce qui a esté fait dans la Congregation *de Auxiliis*, il n'est pas ridicule de prendre pour sujet de ne pas reconnoistre des Articles pour Orthodoxes, une proposition, que cette sçavante Congregation a jugé si certainement Orthodoxe, que le contraire y a esté condamné d'erreur.

Mais que dira-t'il encore du Pape Clement VIII. qui dans l'Escrit dressé par luy-mesme pour cette Congregation, dans lequel il renferma sous 15. titres les principales maximes de S. Augustin touchant la grace, rapporte à la grace efficace par elle-mesme un grand nombre de passages de ce S. Pere, dans lesquels il est dit, que sans la grace nous ne pouvons faire le bien : comme on l'a fait voir dans la nouvelle edition de cét excellent Escrit, dont on a un original à Paris, signé de la propre main de ce Pape. De sorte que le Pere Ferrier auroit autant & plus de sujet de rejetter l'Escrit de ce sçavant Pape, comme n'estant pas Orthodoxe, & contenant des erreurs contre la Foy, qu'il en a de rejetter les Articles : & s'il n'ose faire l'une, il est injuste quand il pretend faire l'autre.

3. La 3. raison est encore plus forte au regard du P. Ferrier, puis qu'elle est toute composée de propositions qu'il accorde, de sorte qu'il ne peut y resister, qu'en niant la consequence d'un argument en bonne forme, dont il a desjà accordé la majeure & la mineure. On m'excusera bien si je me sers de ces termes contre des gens qui n'emploient que des chicanneries, pour rendre s'ils pouvoient suspectes d'erreurs les plus grandes veritez. Voicy donc l'argument auquel il faut qu'il responde.

Par la confession du P. Ferrier pag. 5. *la doctrine des Thomistes touchant la grace efficace par elle-mesme, est Orthodoxe, & on la peut defendre sans choquer la Foy, & sans violer les decisions de l'Eglise.*

Or par la confession du mesme P. Ferrier pag. 21. Alvarez l'un des principaux Thomistes soûtient, que plusieurs passages des Peres & des Conciles, où il est dit que sans la grace on ne peut faire le bien, se doivent entendre de la grace efficace par elle-mesme, & on ne peut nier que les autres Theologiens de cette Escole ne les entendent communement de cette sorte.

Il y a donc de l'extravagance à un homme qui a avoüé ces 2. points, de pretendre apres cela que ce n'est pas une proposition Orthodoxe, mais une erreur qui choque la Foy, de soûtenir que selon le langage de l'Escriture & des Peres on peut dire, que sans la grace efficace nous ne sçaurions faire aucun bien, qui nous serve pour le salut.

Mais il y a 4. ou 5. illusions du P. Ferrier sur ce sujet qui meritent d'estre remarquées.

La 1. est que ne pouvant nier qu'Alvarez n'eust entendu de la grace efficace par elle-mesme plusieurs passages des Conciles & des Peres, où il est dit que sans la grace nous ne pouvons rien : il croit avoir bien respondu en disant, qu'Alvarez à la verité les entend ainsi, mais qu'en cela il se contredit: ce qui est une response pitoyable. Car il ne s'agit pas de sçavoir si Alvarez se contredit au jugement du P. Ferrier. Mais s'il entend les passages des Peres & des Conciles, comme ils sont entendus dans les Articles. Or c'est ce que le P. Ferrier ne peut pas nier. Et par consequent comme par la propre confession du P. Ferrier, cette pretenduë contradiction d'Alvarez n'empesche point que sa *doctrine ne soit Orthodoxe, & qu'on ne la puisse soustenir sans choquer la Foy*, le P. Ferrier ne peut sans se contredire luy-mesme rejetter comme contraire à la Foy la mesme chose qui se trouve dans les Articles, & tout le droit qu'il a, est d'objecter comme Theologien aux Auteurs de ces Articles la mesme contradiction qu'il objecte à Alvarez, & alors on le renvoyera pour y trouver la response, à la Dissertation Theologique de Monsieur Arnauld, qui le satisfera pleinement sur ce point, s'il a un peu de bonne foy. 530

La 2. illusion du P. Ferrier, est la response qu'il fait à plusieurs principes des Thomistes, & à un passage de Navarette rapportez dans l'Escrit des Conferences pag. 6. il se contente de nier pag. 24. qu'on ait rien dit de tout cela dans la 2. Conference. *Nous eusmes*, dit-il, *une grande contestation sur ce sujet. Mais nous ne fismes que repeter ce que nous avions dit le jour precedent sur cette matiere, & il ne s'y parla ny d'Estius, ny de Sylvius, ny de Navarette, comme dit l'Auteur du dernier Escrit sur nos Conferences.* Ce Jesuite est admirable de vouloir plustost qu'on l'en croye que deux Docteurs qui peuvent mieux se souvenir que luy de ce qu'ils ont dit. Mais laissant là cette question de fait, au moins il est certain que ces Thomistes sont rapportez dans l'Escrit des Conferences, comme ayant enseigné que sans la grace efficace on ne peut, & qu'il y est dit, que Navarette rejette cette Proposition comme fausse : *Le libre arbitre peut faire le bien sans la grace efficace.* Or le P. Ferrier n'oseroit nier qu'ils n'ayent enseigné ce que l'Auteur des Conferences leur attribuë, & par consequent soit qu'ils ayent esté excitez, soit qu'ils ne l'ayent pas esté, le P. Ferrier est convaincu par leurs témoignages que la doctrine qu'il combat dans les Articles est Orthodoxe, puisque c'est la doctrine des Thomistes, qu'il est demeuré d'accord *estre Orthodoxe, & se pouvoir soustenir sans choquer la Foy.*

La 3. illusion est ce qu'il dit au mesme lieu, que *quand on luy auroit allegué cent Thomistes*, il ne seroit pas demeuré d'accord de cette proposition : Que sans la grace efficace on ne peut faire le bien. Car que veut dire cela, sinon, que les Thomistes enseignent à la verité qu'on peut dire en un fort bon sens,

que sans la grace efficace on ne peut faire le bien, mais que le P. Ferrier pretend que les Thomistes n'ont pas raison de se servir de cette expression, comme s'il s'agissoit de sçavoir ce que ce bon Jesuite approuve, ou n'approuve pas dans la doctrine des Thomistes. On ne l'en prend pas pour juge; mais il s'agit de sçavoir si cette expression est conforme à leur doctrine, soit qu'elle soit, ou qu'elle ne soit pas au goust des Molinistes. Or le P. Ferrier ne peut nier qu'elle n'y soit conforme, & par consequent elle est Orthodoxe par son propre aveu.

La 4. illusion est qu'il pretend faussement pag. 25. *Qu'il fut arresté que puisque les Disciples de S. Augustin estoient resolus de suivre la doctrine des Thomistes dans la matiere de la grace efficace, ils ne diroient plus que sans la grace nous ne pouvons faire aucun bien.* La raison qu'il apporte de cette pretenduë convention en fait assez voir la fausseté. Car n'auroit-ce pas esté une extravagance d'exiger que des Theologiens ne se serviroient plus d'une expression qu'on venoit de faire voir estre autorisée par les Thomistes, parce qu'ils estoient resolus de suivre la doctrine des Thomistes.

La 5. illusion est encore plus estrange. C'est la preuve qu'il apporte au mesme lieu de ce pretendu arresté. *Ce que je dis est si certain*, dit-il, *que dans la lettre que Mr. de Comenge escrivit au Pape en leur nom, il luy declare qu'ils sont resolus, non seulement de suivre la doctrine des Thomistes recens sur cette matiere, mais encore de parler comme eux.* Toute autre personne auroit conclu de là: Qu'il falloit donc que Mr. de Comenge fust persuadé que l'expression dont il s'agit, est conforme à la doctrine des nouveaux Thomistes, puis qu'estant si fortement soûtenuë dans les Articles qu'il envoyoit au Pape, c'eust esté se moquer de sa Saincteté que de l'asseurer, que des Theologiens estoient resolus de se servir de la doctrine, & des expressions des nouveaux Thomistes en mesme temps qu'ils auroient fait tout le contraire en luy exposant leurs sentimens, & qu'ils s'y seroient servis d'expressions heretiques & qui choqueroient la Foy. Mais il plaist au P. Ferrier d'en tirer une conclusion toute opposée, & d'alleguer pour une preuve *certaine* qu'il fut arresté devant M. de Comenge, qu'on ne diroit point que sans la grace efficace on ne peut faire le bien, ce qu'a escrit Mr. de Comenge en envoyant au Pape des Articles qui portent en termes expres que cela se peut dire en un tres-bon sens, selon le langage de l'Escriture & des Peres. Il faut avoir l'esprit fait autrement que les autres hommes pour raisonner d'une si estrange maniere.

Quoy qu'il en soit je pense avoir satisfait à ce que j'avois entrepris, qui estoit de faire voir que le premier pretexte que prend aujourd'huy le P. Ferrier, pour ne pas reconnoistre que les Articles de doctrine sont Orthodoxes, & exempts d'erreur, est tout à fait absurde & insoûtenable.

CHA-

Que le 2. reproche du P. Ferrier contre les Articles de doctrine n'eſt pas moins impertinent que le premier.

IL faut touſiours ſe ſouvenir de ce qui a eſté dit à l'entrée du Chapitre precedent, que tous ces reproches ſont ridicules ſi on n'en conclut que ces Articles ne ſont pas Orthodoxes, c'eſt à dire qu'ils contiennent des erreurs contre la Foy. Voyons donc ſi le 2. reproche du P. Ferrier y fera deſcouvrir ces erreurs contre la Foy mieux que n'a fait le premier.

Il y a peu de vray-ſemblance, dit ce bon Pere, *que j'aye reconnu comme Orthodoxes & exempts de toute erreur des Articles où il eſt dit, qu'il y a une petite grace qu'on peut appeller ſuffiſante au ſens des Thomiſtes, mais qu'on ne dit jamais eſtre veritablement & proprement ſuffiſante.*

Mais il y a bien moins de vray-ſemblance dans le pretexte impertinent que prend le P. Ferrier pour ne pas rendre gloire à la verité. Pour luy en faire voir l'abſurdité, il ne faut que le faire reſouvenir de ce qu'il avoüe p. 5. *Que la doctrine des Thomiſtes eſt Orthodoxe & qu'on la peut ſouſtenir ſans choquer la Foy, & les deciſions de l'Egliſe.* Car qui eſt l'homme qui puiſſe pretendre que c'eſt s'eſloigner de la doctrine des Thomiſtes, que de n'admettre de grace ſuffiſante qu'au ſens des Thomiſtes: & ne peut-on pas dire au contraire que cette propoſition eſt ſi evidemment fauſſe, qu'elle eſt du nombre de celles que les Philoſophes appellent, *ſeipſas falſificantes.*

Neanmoins comme le P. Ferrier penſe d'ordinaire tout autrement que les autres hommes, il a trouvé cette preuve convainquante pour juſtifier ce qu'il avoit dit à Toulouſe, que les Diſciples de S. Auguſtin ne ſeroient jamais bons Thomiſtes. *Je puis*, dit-il, *juſtifier aujourd'huy par leurs Articles ce que j'ay dit alors en peu de paroles. Car au lieu de reconnoiſtre comme les Thomiſtes une grace veritablement & proprement ſuffiſante, ils admettent ſeulement une petite grace qu'on peut appeller ſuffiſante au ſens des Thomiſtes.* Si le P. Ferrier avoit pretendu monſtrer que les Diſciples de S. Auguſtin ne ſeront jamais bons Moliniſtes, il l'auroit pû faire par cét endroit des Articles. Car en effet c'eſt declarer fort hautement qu'on renonce le Moliniſme, que de faire une ſi ouverte profeſſion de n'admettre de graces ſuffiſantes qu'au ſens des Thomiſtes. Mais c'eſt une imagination fort eſtrange de vouloir que ce ſoit auſſi renoncer à la doctrine des Thomiſtes que de prendre leur party contre celuy de Molina. Pourquoy donc, dira le P. Ferrier, ne voulez-vous pas avoüer comme les Thomiſtes, que cette grace eſt veritablement & proprement ſuffiſante. Et qui luy a dit que nous ne la reconnoiſſons pas auſſi proprement, & auſſi veritablement ſuffiſante

ſante que les Thomiſtes. Pourquoy donc ne dites vous pas qu'elle eſt proprement & veritablement ſuffiſante ſans adjouſter *au ſens des Thomiſtes*? Parce que nous voulons eſtre bons Thomiſtes, & laiſſer aucun doute que nous ſoyons Moliniſtes. Parce que nous ſçavons le venin que les Jeſuites cachent ſous ces mots de *grace ſuffiſante*, & le deſſein qu'ils ont de s'en ſervir pour abolir dans l'eſprit du peuple, les humbles & vrais ſentimens de la grace de J.C. en l'empeſchant de reconnoiſtre que la grace qui nous eſt neceſſaire pour chaque bonne action eſt telle, que ſans bleſſer noſtre liberté, elle nous applique à tout bien en produiſant le vouloir & l'action, & faiſant en nous ce qui eſt agreable à Dieu: & enfin parce que ce mot de *grace ſuffiſante* ne ſe trouvant ny dans l'Eſcriture, ny dans les Conciles, ny dans les Peres, ny dans aucun Decret de l'Egliſe, nul Jeſuite n'a droit de nous obliger de nous en ſervir qu'autant qu'il nous plaiſt, & avec telles explications qu'il nous plaiſt, pour empeſcher qu'on n'en abuſe à la ruine des ames, & au prejudice de la doctrine de l'Egliſe.

Ainſi quand les Jeſuites nous preſſeront de dire qu'il y a une grace proprement, & veritablement ſuffiſante, outre celle qui eſt efficace par elle-meſme, nous leur demanderons ce qu'ils entendent par eſtre vrayment & proprement ſuffiſante. Car s'ils entendent par là une grace, outre laquelle il ne ſoit point neceſſaire pour agir effectivement d'un autre ſecours de la part de Dieu qui applique efficacement noſtre volonté au bien: nous leur declarons que non ſeulement nous n'admettons point qu'il y ait d'autre grace que l'efficace qui ſoit en ce ſens veritablement & proprement ſuffiſante, mais que nous avons une ſouveraine averſion de ces graces Moliniennes, qui aneantiſſent la Croix de J.C. en voulant que ce ne ſoit pas ſa ſainte grace, mais la volonté de l'homme qui diſcerne le fidelle de l'infidelle, & l'homme de bien du pecheur.

Que s'ils reſpondent qu'ils entendent par une grace veritablement & proprement ſuffiſante, une grace qui donne un pouvoir d'agir, mais qui n'eſt pas tel, qu'il comprenne tout ce qui eſt neceſſaire pour agir, de ſorte qu'outre cette grace il ſoit encore neceſſaire pour faire actuellement le bien; que Dieu nous le faſſe faire par une grace efficace: Ils n'ont pas droit de dire, *que nous n'admettons pas, comme les Thomiſtes, une grace veritablement & proprement ſuffiſante*, puiſque les Thomiſtes ne l'admettent qu'en ce ſens, & que c'eſt auſſi pour marquer que nous ſommes en cela de leur avis que nous adjoutons, que nous n'admettons de graces ſuffiſantes qu'au ſens des Thomiſtes.

On peut voir ſur ce ſujet la 4. Diſquiſitiõ de Paul Irenée qui eſt à la fin du Journal de Mr. de S. Amour.

Ils diront peut-eſtre qu'on doit admettre une grace proprement, & veritablement ſuffiſante ſans addition, *abſtrahendo a ſenſu Moliniſtico, & ſenſu Thomiſtico*. Mais ils trouveront bon que nous leur reſpondions que ces abſtractions du P. Annat ne nous accommodent pas: qu'elles ne ſont bonnes que pour broüiller, & non pour éclaircir la doctrine de l'Egliſe; que ce n'eſt pas des

Jeſuites

Jesuites que nous voulons prendre la Loy pour exprimer nos sentimens à leur phantaisie ; que ces expressions equivoques & à double entente conviennent mieux aux Docteurs des restrictions mentales, qu'aux Disciples de S. Augustin, qui a esté si ennemy de toute duplicité, & de tout mensonge; qu'on s'est souvent pleint des heretiques qui cachoient leurs erreurs sous des termes à double sens, comme ont fait tant de fois les Pelagiens : mais qu'il est inoüy dans l'Eglise qu'on se soit jamais plaint, que des Catholiques qu'on accusoit de soustenir des erreurs ayent declaré trop ouvertement leurs pensées, & qu'ils ayent pris trop de peine de dépoüiller de toute equivoque, & d'attacher à un seul & unique sens les termes dont ils se servoient. C'est pourquoy il est bon que les Jesuites sçachent une fois pour toutes, que quoy qu'ils en veuillent dire, on est resolu de he s'exprimer jamais autant qu'on pourra que d'une maniere si claire, qu'ils n'en puissent pas abuser, en ne se servant d'expressions tant soit peu ambiguës qu'en les determinant, & les attachant à des sens qui soient d'une part si certainement reconnus pour Orthodoxes dans les Escoles Catholiques, qu'ils n'ayent pas lieu de rendre nostre Foy suspecte par des interpretations malitieuses qu'ils donneroient à nos paroles, & de l'autre si manifestement contraires aux nouveautez de Molina, qu'ils n'ayent pas sujet de publier que nous ayons abandonné les veritables & saintes maximes de S. Augustin, pour nous rendre partisans de leurs pernitieuses nouveautez. 532

Enfin si les Jesuites pretendent qu'il faut admettre une grace, outre l'efficace, à qui le nom de suffisante convienne proprement, c'est à dire selon la notion commune & ordinaire que le peuple donne à ce terme, on leur respondra qu'ils se trompent: que cette pretension seroit tres-mal fondée, qu'ils seroient ridicules de prendre ce pretexte pour en former une accusation d'heresie, comme il faudroit qu'ils le fissent pour avoir droit de s'exempter par là, de reconnoistre les Articles pour Orthodoxes, & qu'il est faux que les Thomistes admettent en ce sens une grace proprement suffisante puis qu'ils avoüent que celle qu'ils appellent telle, *ne l'est pas Grammaticalement*, c'est à dire selon l'usage de ce mot que la Grammaire fournit au commun des hommes, mais seulement Theologiquement, *non est Grammaticaliter, sed tantum Theologicè sufficiens*, c'est à dire selon un usage receu dans les Escoles, & qui n'est connu que des Theologiens.

Et c'est ce qui fait voir la foiblesse de l'objection que fait le P. Ferrier dans la mesme pag. 6. qui est que l'Auteur des lettres au Provincial se plaint dans sa 2. lettre, *de ce que les Thomistes ne publient pas de toutes parts, qu'ils entendent par grace suffisante, la grace qui n'est pas suffisante.* Car 1. tout ce que le P. Ferrier pourroit conclure de là, c'est que l'Auteur de ces lettres aussi solides qu'ingenieuses, qui vivront eternellement dans l'Eglise à la confusion des ennemis de la vraye grace de J.C. & des corrupteurs de sa morale, n'auroit pas voulu suivre en ce point le langage des Thomistes, & non pas que

des Articles où on a voulu meſme ſe conformer à ce langage de ces Theologiens, ſoient contraires à leurs ſentimens.

2. On ne peut pas meſme dire avec verité de l'Auteur des lettres au Provincial, qu'il ait combattu dans le fond cette maniere de parler des Thomiſtes pourveu qu'on l'explique, mais ſeulement qu'il y a trouvé quelque choſe de dangereux ſi elle n'eſtoit point expliquée; & il a eu deux grandes raiſons de faire prendre garde à ce peril.

La 1. eſt, que ces lettres n'eſtant pas faites pour des Theologiens, mais pour les perſonnes du monde, qui n'eſtant pas accouſtumez aux termes de l'Eſcole, ne pouvoient prendre le mot de ſuffiſant, que ſelon *ſa notion grammaticale*, & dans le ſens auquel il ſe prend dans les diſcours ordinaires des hommes, il eſtoit de l'utilité de l'Egliſe de faire voir combien ce mot eſtant pris en cette maniere, pour une grace non efficace, outre laquelle nulle autre ne ſeroit neceſſaire pour agir, qui eſt auſſi l'idée que les Moliniſtes en donnent, pouvoit faire de tort à la veritable doctrine de la grace de J.C. à laquelle l'humilité Chreſtienne nous oblige d'attribuer tout le bien que nous faiſons, parce que c'eſt elle qui nous en inſpire le deſir, & qui nous en donne l'accompliſſement.

P. Nicolai. La 2. raiſon qui a fait parler cét Auteur avec plus de force, eſt l'indignation qu'il avoit conceuë contre quelques particuliers de l'ordre de S. Dominique, qui s'eſtant joints aux Moliniſtes par un eſprit de Cabale & de faction, ſe ſervoient de l'equivoque du mot *de grace ſuffiſante* pour tromper le monde, afin que ceux qui eſtoient tres-differens d'opinion & de ſentiment, paruſſent neanmoins unis dans la conſpiration qu'ils avoient formée contre un Docteur qu'ils avoient deſſein d'accabler, quoy qu'il ne ſouſtint, comme il l'a fait voir invinciblement, que les veritables maximes de S. Auguſtin & de S. Thomas, que le Pape appelle dans ſon Bref à la Faculté de Louvain, *inconcuſſa tutiſſimaque dogmata.*

Et afin que le P. Ferrier ne pretende pas qu'on ſe ſoit nouvellement aviſé de ces deux raiſons pour luy oſter l'avantage qu'il a crû vainement pouvoir tirer de cette lettre, il les peut voir toutes deux marquées en ces termes dans les notes de Wendrock il y a plus de ſix ans. Voicy la 1. *Non probibet Autor Epiſtolæ quin gratia ſufficientis nomine utatur qui voluerit intra ſcholarum anguſtias, ubi profeſſor adeſt, qui illud Molinianâ ſignificatione exuat: at promiſcuè apud imperitam plebem, & mulierculas jactari meritò indignatur; quod nunquam fecerunt ne illi quidem qui hoc verbum nobis pepercerunt.* Et voicy la 2. *Cæterum quod magnopere annotandum eſt, non univerſos Dominicanos, quorum maxima pars huic ſociorum ſuorum ignaviæ ſuccenſuit, ſed tantum privatam quandam ex Pariſienſi familiâ factionem à P. Nicolai conflatam carpit, quæ neglectâ Ordinis ſui doctrinâ, ad delendam S. Thomæ doctrinam cum Jeſuitis conſpiraverat.*

Quoy qu'il en ſoit il ne s'agit pas icy des lettres au Provincial, mais des Articles, & ainſi je penſe pouvoir conclure, que j'ay pleinement ſatisfait à

ce

ce que j'avois promis, qui estoit de faire voir qu'il n'y a rien de plus impertinent que le 2. pretexte que prend le P. Ferrier pour s'empescher de les reconnoistre Orthodoxes, puis qu'il consiste à pretendre qu'ils sont contraires à la doctrine des Thomistes, qu'il avoüe estre Orthodoxe, parce qu'on n'y admet des graces suffisantes qu'au sens des Thomistes. 533

CHAPITRE XII.

Que le 3. reproche du P. Ferrier contre les Articles, n'est pas mieux fondé que les deux premiers.

APrés avoir montré combien tous les reproches particuliers que le P. Ferrier propose contre les Articles sont vains, & déraisonnables, il ne faudroit pas seulement escouter ceux qui ne consistent que dans des accusations vagues sans fondement & sans preuves, qui ne manquent jamais aux plus injustes calomniateurs.

Neanmoins il est important pour une plus entiere conviction de ce Jesuite, & pour faire mieux voir qu'il agit contre sa conscience, quand il refuse de reconnoistre ces Articles pour Orthodoxes, de considerer encore en detail ces deux reproches generaux, qui sont le 3. & le 4. des quatre qu'il a proposez.

Le 3. donc est que *ces Articles cachent sous des paroles captieuses & ambiguës tout le venin de la doctrine de Jansenius.* il dit en la pag. 70. *qu'il n'y a point de bon Catholique qui n'en fasse ce jugement.* Mais je pense qu'apres ce qui a esté dit sur ce sujet dans le premier Chapitre, il aura sujet de se repentir d'une parole si temeraire, selon laquelle il seroit obligé d'oster du nombre des bons Catholiques, tous les Evesques qui ont veu ces Articles, & en particulier Mr. de Comenge, que l'on sçait certainement n'y avoir jamais trouvé de venin, mais en avoir toûjours porté un jugement tres-avantageux.

C'est pourquoy il a esté plus sage en un autre endroit où il reduit ces bons Catholiques, aux seuls bons Jesuites, en *défiant ses adversaires de nommer un seul Iesuite qui ne soit dans ce sentiment, que ces Articles couvrent sous des paroles captieuses & ambiguës tout le venin de la doctrine de Lansenius.*

Mais sçait-il bien quelle consequence on seroit obligé de tirer de là en s'arrestant à ce qu'il asseure avec tant de hardiesse. C'est qu'il n'y auroit point de Jesuite au monde qui fust homme de bien, & qui ne fust en peril de son salut, s'il ne sortoit d'une disposition aussi criminelle, qu'est celle que le P. Ferrier attribue à tous ses confreres.

Car ou il faut que le jugement temeraire accompagné d'une diffamation publique dans une matiere importante ne soit plus un crime, ou que celuy qui accuse d'heresie un si grand nombre de personnes sur des

raiſons tout à fait frivoles, & qui ne pouvant rien alleguer de particulier contre des Articles de doctrine qui ne ſoit impertinent, ne laiſſe pas de dire en l'air pour diffamer des Theologiens, & les expoſer aux dernieres perſecutions, qu'ils cachent ſous des paroles captieuſes & ambiguës le venin d'une hereſie; il faut dis-je que tout homme qui agit de la ſorte, & qui continuë un long-temps dans une diſpoſition ſi criminelle n'ait aucune conſcience, & qu'il ſoit en danger de perir eternellement s'il ne ſort d'un ſi mauvais eſtat.

Or ſi nous en croyons le P. Ferrier on ne ſçauroit nommer aucun Jeſuite qui ne ſoit dans cét eſtat.

Il n'y a donc ſi cela eſt aucun Jeſuite, qu'on puiſſe croire eſtre homme de bien, & avoir de la conſcience.

Je ne voy pas ce qui pourroit empeſcher que cette conſequence ne fuſt tres-certaine ſuppoſé ce qu'aſſeure le P. Ferrier. Mais pour n'eſtre pas obligé d'avoir une ſi mauvaiſe opinion de tous les Jeſuites qui ſont au monde, j'aime mieux croire que le P. Ferrier eſt un emporté, & que ſuivant l'impetuoſité de ſa paſſion, il a voulu envelopper tout ſon Corps dans la ſocieté de ſon crime, comme ſi eſtant reſpandu en tant de perſonnes il euſt deu en devenir moindre devant Dieu pour chacun en particulier.

Au moins faut-il qu'il ait ſçeu que le bon P. de la Croix ait enfin ſuccombé ſous le traittemens inhumains que ces Barbares luy ont fait ſouffrir. Ils n'ont peû ſe reſoudre à laiſſer mourir en paix un homme qui teſmoignaſt du zele pour la doctrine de S. Auguſtin, & qui preferaſt ce Pere à leur Molina. Ny la candeur de ſes mœurs, ny la pureté de ſa vie, ny plus de quarante années de profeſſion dans leur Compagnie, n'ont pû les fleſchir. Quoy qu'il euſt obtenu de leur General la permiſſion de ſe retirer d'avec eux, ils n'ont jamais voulu le laiſſer joüir de cette liberté qu'ils accordent à tant d'autres; mais reſervant pour un ſaint homme une ſeverité qu'ils n'ont pas accouſtumé d'exercer envers les plus ſcelerats; ils l'ont renfermé à la Fleſche dans une cruelle priſon, où il n'y a que Dieu qui ſçache ce qu'ils luy ont fait endurer, nul de ſes parens ny de ſes amis n'en ayant jamais pû avoir aucunes nouvelles. S'il eſtoit encor en vie on le pourroit bien nommer ſans crainte au P. Ferrier, eſtant bien certain qu'il ne conſentiroit pas à l'iniquité dont il veut rendre coupables tous ſes confreres. Pour les autres il peut faire tant qu'il voudra ces defis de cette nature, parce qu'on n'en connoiſt aucun, quoy que peut-eſtre il y en ait quelques uns qu'on mal-traitte comme le P. de la Croix.

Mais il eſt bon de remarquer ce qui rend encore ce reproche moins recevable & plus odieux. C'eſt qu'on l'a prevenu en preſentant les Articles, & qu'on a eſté tout lieu de le faire. Car on les finiſſoit par ces trois condi-

conditions auſquelles il eſt clair qu'on ne ſe pouvoit diſpenſer de ſatisfaire, ſans violer toutes les Loix de l'equité & de la raiſon.

Il eſt donc bien raiſonnable, (ce ſont les termes de l'Eſcrit) *que ceux à qui noſtre Foy pourroit eſtre ſuſpecte declarent le ſentiment qu'ils ont de ces Articles. Car s'ils reconnoiſſent qu'ils ne contiennent aucune erreur, il faut auſſi qu'ils confeſſent que ceux qui les ſoûtiennent n'ont aucune hereſie ſur le ſujet des 5. Propoſitions. Que s'ils croient qu'il y ait* QUELQUE AMBIGUITE', *& qu'ils n'expriment pas aſſez clairement nos ſentimens, qu'ils nous marquent les ſujets de leurs doutes, & nous y reſpondrons nettement.* 534

Enfin s'ils y trouvent quelque erreur, ou quelque hereſie, qu'ils nous marquent diſtinctement en quoy ils pretendent qu'elle conſiſte, & nous taſcherons de ſatisfaire à toutes leurs difficultez.

Il n'eſt pas inutile de remarquer en paſſant que le P. Ferrier, qui eſt d'une humeur à s'en faire beaucoup à croire, & à s'eſtablir juge de ceux qui n'ont jamais pretendu reconnoiſtre ſon Tribunal, tourne aſſez plaiſamment la derniere de ces trois conditions pag. 11. en voulant qu'on ait tellement ſoûmis *ces Articles à ſon examen, qu'on luy ait donné parole que s'il y trouvoit quelque choſe qui ne fuſt pas Orthodoxe on eſtoit diſpoſé à le corriger*, au lieu qu'on ne luy en a jamais donné d'autre, que celle qui eſt portée par cette derniere condition, dans laquelle ſe tenant fort aſſeuré qu'il n'y avoit rien que d'Orthodoxe dans les Articles, on luy promettoit que s'il y trouvoit quelque erreur, on taſcheroit de le convaincre qu'il n'y en a point, en ſatisfaiſant à toutes ſes difficultez.

Mais c'eſt de la 2. condition dont il s'agit maintenant. Le P. Ferrier ne peut pas nier qu'elle ne fuſt tres-raiſonnable, & ainſi il ne ſçauroit avoir aucune raiſon de pretendre qu'il ne l'ait pas acceptée en recevant les Articles, & y oppoſant tout ce qu'il a pû en deux Conferences. C'eſtoit donc alors qu'il ſe devoit plaindre qu'ils eſtoient captieux & ambigus, s'il les euſt effectivement trouvé tels : & il n'euſt pas deu ſe contenter de le dire en general, mais il auroit deu marquer ces ambiguitez en particulier, ſelon la condition qu'on luy avoit propoſée, & la promeſſe qu'on luy avoit faite de reſpondre nettement à tous les ſujets de ſes doutes. Il ne l'a point fait alors, parce qu'il n'a point trouvé ſujet de le faire. Il n'a pû s'attacher qu'à un ſeul endroit qu'on a éclaircy. Il n'a point dit que le reſte cachaſt du venin ſous des paroles captieuſes & ambiguës. Et maintenant il ſera receu à deſcrier par une ſi honteuſe calomnie, ce qu'il a autrefois reconnu pour Orthodoxe, depuis meſme que ces Articles ont eſté veus de ſa Sainteté, & qu'elle a aſſez teſmoigné n'y rien trouver à redire.

Vit-on jamais un procedé qui euſt plus le caractere de la fauſſeté & de l'injuſtice ! Si on ſouffre dans l'Egliſe des accuſations de cette nature, non ſeulement ſans fondement & ſans preuve, mais ſans pouvoir rien ſpecifier en particulier, qui pourra jamais eſcrire avec tant de precaution, qu'il ſe puiſſe

asseurer à l'abry de toute atteinte à la calomnie ? Car de quel livre ne pourra-t on pas dire qu'il cache du venin sous des paroles ambiguës, s'il suffit de le dire sans le prouver, & sans marquer mesme ces ambiguitez pretenduës. On le pourra mesme presque tousiours plustost dire que des Articles, parce qu'ils sont si éloignez d'estre captieux, & ambigus, que c'est au contraire l'unique raison qui porte aujourd'huy les Jesuites à en faire cette plainte, de ce qu'on a pris trop de soin d'y parler clairement, & d'en oster toutes les ambiguitez. Ce que je dis n'est ny un paradoxe ny une exaggeration : il n'y a rien de plus veritable, & pour en convaincre tout le monde, il ne faut que considerer l'exemple mesme que le P. Ferrier apporte pag. 37. pour faire voir *qu'on sçavoit l'art de se servir de termes equivoques avant qu'on eust conferé avec luy.* Il dit que *les Articles le font voir aux plus aveugles*, & pour toute preuve il n'a pû alleguer sinon qu'on y a dit *qu'il y a une grace suffisante au sens des Thomistes*, au lieu qu'il pretend que pour parler sans equivoque, on devoit dire simplement, *qu'on admet des graces suffisantes.* Or il n'y a rien de plus mal fondé que cette pretension. Car la maniere dont on a parlé dans les Articles n'est nullement equivoque ou ambiguë, parce qu'elle est determinée à un sens unique que tous les Theologiens entendent sous ces mots, & que ceux qui ne sont pas Theologiens doivent apprendre d'eux, puis que c'est les y renvoyer, que de dire *qu'une grace n'est suffisante qu'au sens des Thomistes.* Au lieu que la maniere dont le P. Ferrier auroit voulu qu'on eust parlé, en disant simplement *qu'on admet des graces suffisantes*, est tres-equivoque, puis que ce mot non expliqué comprend tout ensemble la grace suffisante des Thomistes, qu'il suffit d'admettre par l'aveu du P. Ferrier afin d'estre reconnu pour Orthodoxe ; & celle des Molinistes, qui n'a que le nom de commun avec l'autre, leurs notions estant toutes differentes, ce qui fait aussi que les Molinistes ne craignent point de faire dans leurs Escoles le mesme reproche aux Thomistes que fait le P. Ferrier aux Disciples de S. Augustin, en soûtenant que leur grace suffisante ne l'est que de nom, & est en effet insuffisante. On a donc eu raison de determiner ce mot equivoque à une seule notion, en declarant qu'on n'admet ces graces suffisantes qu'au sens des Thomistes, & c'est le comble de l'injustice de prendre sujet de ces restrictions & de ces éclaircissemens qui levent toutes les ambiguitez, d'avancer en l'air cette calomnie grossiere, *que ces Articles cachent du venin sous des termes captieux & ambigus.*

Enfin les Jesuites sont si accoustumez de mettre le fort de leur cause dans les equivoques, qu'ils n'ont pû s'empescher d'en employer une tres-malitieuse, lors mesme qu'ils font aux autres sur ce sujet un si injuste reproche. Car le livre de Jansenius estant diversement entendu, il n'y a rien de plus equivoque, comme on l'a souvent montré, que les mots *de doctrine de Ianseni*, parce qu'on peut entendre par là, ou la doctrine heretique des 5. Propositions, que ceux qui ont condamné le livre de ce Prelat ont crû qu'il

avoit

avoit enſeignée, ou la doctrine qui luy eſt attribuée par ſes deffenſeurs, qui eſt certainement Orthodoxe par l'aveu meſme de l'Aſſemblée du Clergé, qui ne les accuſe pas de ſoûtenir un ſens heretique, en ſouſtenant le ſens de Janſenius, mais de détourner en des ſens Catholiques toutes les paroles de Janſenius. Ainſi quand le P. Ferrier dit, *que les Articles cachent ſous des paroles captieuſes & ambiguës, tout le venin de la doctrine de Janſenius*, ou il entend la doctrine heretique des 5. Propoſitions imputée à Janſenius par ceux qui l'ont condamné, & alors c'eſt une horrible impoſture, puis qu'il ne ſçauroit marquer en particulier aucune de ces erreurs qui ſoit ſoûtenuë dans ces Articles. Ou il entend la doctrine que les deffenſeurs de Janſenius attribuent à ce Prelat, & alors on luy avoüera ſans peine que ces Articles la contiennent, mais on luy ſoûtiendra en meſme temps qu'il commet deux calomnies, l'une de dire, qu'elle y eſt cachée ſous des paroles captieuſes & ambiguës, au lieu qu'elle y eſt tres-clairement exprimée, & d'une maniere exempte de toute ambiguité; L'autre que pour contenir la doctrine de Janſenius priſe en ce ſens là, on puiſſe dire que ces Articles cachent du venin, puis que ceux meſmes qui ont condamné ſon livre avec plus de force, ne l'ont fait que parce qu'ils croient que ce n'eſt pas là ce que Janſenius a enſeigné, & qu'ils luy attribuent des ſentimens heretiques tres-differens de ceux-là. 535

Cependant il eſt facile aux Jeſuites de tromper le monde par cette equivoque: car ſi un homme d'eſprit vouloit comparer la doctrine des Articles avec celle de Janſenius, je ne m'eſtonnerois pas qu'il l'y trouvaſt conforme, & je m'eſtonnerois bien davantage qu'il en jugeaſt autrement. Il juge donc comme nous, diroit auſſi-toſt un Jeſuite, que ces Articles cachent le venin de la doctrine de Janſenius: mais il le diroit fauſſement. Car cette conformité ne ſeroit pas fondée ſur ce qu'il auroit trouvé des erreurs dans ces Articles, auſſi bien que dans Janſenius, mais ſur ce qu'il n'en auroit point trouvé dans Janſenius, non plus que dans ces Articles: & qu'il n'auroit apperçeu dans le livre de ce ſçavant Eveſque que les plus ſaintes & les plus conſtantes maximes de S. Auguſtin touchant la grace de Jeſus-Chriſt: ce qui n'empeſcheroit peut-eſtre pas qu'il ne cruſt y avoir trouvé des erreurs, s'il n'eſtoit pas inſtruit à fond de la doctrine de la grace, parce que d'une part les hommes eſtant naturellement Pelagiens, il ſe choquent facilement de cette doctrine humiliante qui leur oſte toute confiance en leur libre arbitre pour les mettre dans une ſi abſoluë dependance de Dieu, qu'ils ne fondent l'eſperance qu'ils doivent avoir de leur bonne vie & de leur ſalut que ſur ſa ſeule miſericorde, *quia non eſt volentis neque currentis, ſed miſerentis Dei*: Et que de l'autre la prevention, qu'en liſant Janſenius on y doit trouver la doctrine que le Pape a condamnée, peut-eſtre une occaſion d'erreur à des perſonnes qui ne ſont que mediocrement inſtruites dans cette matiere, leur defaut de lumiere leur faiſant prendre aiſement.

des

des veritez reconnuës pour Orthodoxes dans toutes les Escoles Catholiques, qui ont une conformité apparente avec les propositions condamnées, pour le sens heretique de ces propositions. Et il est si vray que cela arrive souvent, que le P. Amelotte s'est crû obligé de s'en plaindre, & de déplorer l'aveuglement de ceux qui regardent comme des erreurs, *presque tous les discours de la grace*: de sorte, dit-il, *qu'il suffit aujourd'huy que quelqu'un parle de sa toute puissance, & des foiblesses de l'homme pecheur, pour estre consideré par des personnes, en cela certes tres-mal-heureuses, comme un pernicieux heretique.* Comment donc ceux qui sont dans cét esprit ne prendroient-ils pas pour des pernicieuses heresies ces mesmes discours de la toute puissance de la grace, & des foiblesses de l'homme pecheur, quand il les trouvent dans un livre qu'ils ne lisent qu'avec cette preoccupation, qu'il est tout remply d'heresies.

C'est pourquoy il faut avoüer que depuis que ce livre a esté condamné, la lecture en est devenuë dangereuse à une infinité de personnes ignorantes, mais ce n'est pas en la maniere que l'on se l'imagine d'ordinaire. Car s'il est dangereux, c'est bien plus à ceux qui le condamnent, qu'à ceux qui l'estiment, parce qu'il y a bien plus lieu de craindre que les uns n'y prennent des veritez constantes pour des erreurs, que non pas que les autres y prennent les erreurs condamnées pour des veritez. Ce que dit le P. Amelotte est une preuve convainquante que le premier arrive souvent, & on ne sçauroit apporter l'exemple d'aucun Catholique à qui le dernier soit arrivé: estant certain au contraire que tous ceux qui ont leu Jansenius dans la persuasion qu'il n'enseignoit que la doctrine de S. Augustin, n'y ont trouvé en effet que cette doctrine Sainte qui les a edifiez, & qu'on ne sçauroit marquer aucune erreur en particulier dans laquelle on puisse dire en agissant de bonne foy sans chicannerie, & sans calomnie, que cette lecture les ait fait tomber. Il faut donc reconnoistre que s'il y a des erreurs dans ce livre, elles y sont si cachées, qu'il est besoin d'une recherche laborieuse pour les y appercevoir, au lieu que les veritez s'y montrent d'abord à ceux qui le lisent avec un œil simple, sans autre dessein que de se nourrir du *pur froument* de la celeste doctrine de S. Augustin, comme l'appelle S. Gregoire.

Concluons donc que l'on peut dire avec verité que les Articles sont conformes à la doctrine de Jansenius, si on entend celle qui luy est attribué par ses deffenseurs, laquelle est certainement Catholique, mais que c'est une imposture grossiere, & qui ne peut servir qu'à faire voir la malignité de ceux qui l'avançent, que de dire comme font tous les Jesuites, si nous en croyons le P. Ferrier, que ces Articles cachent sous des paroles captieuses & ambiguës tout le venin de la doctrine condamnée dans les 5. Propositions; & un reproche si mal fondé ne meriteroit point d'autre response que celle dont le P. Valerien nous a appris, qu'il falloit arrester de semblables calomniateurs.

CHA-

Que le 4. & dernier reproche du P. Ferrier contre les Articles eſt ridicule & impertinent.

IE'Ay honte de m'arreſter au 4. reproche tant il eſt contraire au ſens commun. Et cependant on peut dire que c'eſt le ſeul que le P. Ferrier ait trouvé conſiderable, ne propoſant les autres que par forme, mais faiſant ſon capital de celuy-là, de ſorte qu'il le repete ſept ou huit fois dans ſa Relation, & il en a fait la ſubſtance, & l'eſſentiel de ſon Idée du Janſeniſme. Mais c'eſt auſſi ce qui rend moins neceſſaire la peine que l'on prendroit d'en faire voir l'extravagance, puis qu'on l'a fait ſuffiſamment dans la lettre où on a montré qu'il a donné en effet la veritable Idée du Janſeniſme, puis que ne le faiſant concevoir que comme une hereſie ſans dogme, c'eſt à dire comme une hereſie ſans hereſie, il a tout à fait bien montré que ce pretendu Janſeniſme a tous les caracteres & toutes les marques d'une hereſie imaginaire.

Eſcoutons neanmoins cette grande & capitale accuſation. *Ils ne diſent pas la verité*, dit-il, pag. 26. *quand ils publient qu'ils ont expoſé dans leurs Articles tous leurs ſentimens ſur le ſujet des 5. Propoſitions, puis qu'il eſt conſtant que dans ces Articles ils ne diſent point le ſentiment qu'ils ont de la doctrine de Janſenius ſur les meſmes Propoſitions, quoy que ce ſentiment ſoit le ſujet unique qui les ſepare d'avec l'Egliſe: & il eſt eſtrange qu'eſtant gens d'eſprit & de ſçavoir, ils ne s'apperçoivent pas d'une tromperie ſi viſible, qu'il faut eſtre tout à fait aveugle pour ne la pas reconnoiſtre.*

Et moy je dis qu'il faut eſtre tout à fait aveugle pour ne pas reconnoiſtre que tout ce diſcours eſt indigne du moindre eſcolier. Car quel rapport peut avoir le ſentiment particulier qu'ont des Theologiens ſur la maniere dont un Auteur doit eſtre entendu, avec la Foy de ces meſmes Theologiens. A-t'on jamais inquieté Baronius & le P. Petau ſur les ſentimens qu'ils ont eus touchant Honorius & Theodoret, & leur a-t'on demandé s'ils croyoient la doctrine de ces Auteurs Catholique ou Heretique, afin de les ſouffrir dans la communion de l'Egliſe? Ne peut-on expliquer trop favorablement un Auteur condamné par des Papes, ou meſme par des Conciles generaux ſans eſtre heretique? Quand il ſeroit vray que Janſenius auroit enſeigné des hereſies, ceux qui l'expliqueroient autrement, & qui croyroient avoir un fondement legitime de luy attribuer un autre ſens, tiendroient-ils pour cela des hereſies? Quelque perſuadé que l'on ſoit que la doctrine de Theodore de Mopſueſte eſtoit impie & Neſtorienne, en a-t'on jamais conclu que Facundus qui l'a jugée Catholique eſtoit un heretique Neſtorien, & qui eſt celuy qui n'a pas eſté convaincu de la pureté de ſa Foy par ſon premier livre, où il

expose tous ses sentimens touchant l'Incarnation, sous pretexte qu'il n'y declare pas encore, s'il reconnoissoit pour heretique ou pour Catholique, la doctrine des trois Auteurs qui avoient esté condamnez par l'Edit de Justinien, & qui le furent depuis par le V. Concile?

Mais pour oster le P. Ferrier de peine, on luy declare, qu'on ne croit pas que Jansenius ait enseigné les erreurs qui luy ont esté imputées sur la matiere des 5. Propositions: qu'on est au regard de Jansenius dans la mesme disposition dans laquelle Baronius a esté touchant le Pape Honorius, & qu'on defie tous les Jesuites du monde de prouver que ceux qui defendent Jansenius en luy attribuant un sens Catholique, soient plus heretiques que Baronius, que Bellarmin, que le P. Sirmond, que le P. Petau, & que tant d'autres qui ont defendu Honorius, Theodoret, & d'autres Auteurs condamnez par des Conciles œcumeniques en leur attribuant aussi un sens Catholique.

C'est pourquoy on se moqueroit de ce que dit le P. Ferrier, que c'est le jugement que ces Theologiens font du livre de Jansenius, qui *les separe d'avec l'Eglise*, & que la trop bonne opinion, si vous le voulez, qu'ils ont de cét Evesque, est un *sentiment evidemment heretique*, comme il le dit en la pag. 70. Si on n'avoit plustost sujet de déplorer, ou un aveuglement si prodigieux, ou une malice si opiniastre.

Car si tous les Jesuites sont en effet dans cette extravagante pensée, que c'est un sentiment *evidemment heretique & qui separe de l'Eglise*, que de ne pas reconnoistre qu'un livre condamné par l'Eglise contienne les heresies pour lesquelles il auroit esté condamné, comme tous les Jesuites refusent de reconnoistre qu'il y ait rien que de Catholique dans les lettres d'Honorius condamnées & bruslées comme heretiques dans le 6. Concile. S'ils sont dis-je tous prevenus de cette folie, & qu'ils parlent serieusement quand ils traittent le monde d'heretique sur cette chimere, il faut que Dieu par un jugement estrange ait frappé cette Compagnie de cét esprit d'estourdissement & d'enyvrement; dont il menace dans l'Escriture d'humilier l'orgueil des superbes, en les rendant comme des gens yvres qui ne marchent qu'à tastons dans le plus grand jour, & dont la raison est tellement obscurcie par un aveuglement plus que naturel, qu'ils prennent pour des veritez *evidentes*, les erreurs les plus grossieres & les plus palpables.

Que si au contraire comme il est plus vray-semblable, ils voient fort bien, que c'est une pretension insoûtenable, que de mettre la pretenduë heresie du Jansenisme dans le fait de Jansenius, & que le Professeur du College de Clermont a avancé luy-mesme une heresie, quand il a enseigné que ce fait pouvoit estre crû de Foy divine, & que neanmoins ils persistent tousiours à se servir de ce faux pretexte pour traitter leurs adversaires d'heretiques, parce qu'ils n'ont point d'autre moyen

de le

de le faire, & que s'eſtant engagez dans cette accuſation, ils ne veulent pas reculer & reconnoiſtre qu'ils ont eu tort, en verité je n'oſerois dire quel jugement on ſeroit obligé de faire d'une Compagnie de Religieux, qui par une conſpiration generale ſe ſeroient reſolus de perſeverer contre leur propre lumiere dans le crime d'une noire & inexcuſable calomnie, pluſtoſt que de laiſſer en repos ceux qu'ils ont une fois entrepris de perdre, ou pour ne pas ſe priver de la mal-heureuſe douceur que l'on trouve dans la vengeance, ou pour ne pas donner à connoiſtre en ceſſant de les perſecuter, qu'ils avoient juſques icy troublé inutilement l'Egliſe par la frayeur d'une nouvelle hereſie, qui n'avoit de fondement que dans l'heretique pretenſion d'un fait inſeparable de la Foy. 537

Cependant il faut remarquer que cette imagination ridicule d'un fait qu'on ne peut nier ſans eſtre heretique, eſt aujourd'huy l'unique retranchement des Jeſuites, comme le Pere Ferrier a eſté obligé de le reconnoiſtre en diſant pag. 26. que le ſentiment que les Diſciples de S. Auguſtin ont du livre de Janſenius, *eſt le ſujet* UNIQUE *qui les ſepare de l'Egliſe* : c'eſt à dire, ſelon ſa penſée *qui les fait tenir pour heretiques* par ceux que les Jeſuites empoiſonnent de leurs calomnies. Il n'en faut pas davantage pour faire avoir en execration à toutes les perſonnes equitables la conjuration des Jeſuites. C'eſt donc là, P. Ferrier, *le ſujet unique* qui rend heretiques ceux que voſtre Compagnie deſcrie comme tels. Or cela n'eſt pas dans les Articles qui ont eſté envoyez au Pape, comme vous le dites vous-meſmes en vous en plaignant. Avoüez donc, qu'il n'y a rien dans ces Articles qui puiſſe eſtre pris pour ſujet d'une legitime accuſation d'hereſie, & que vous parlez contre voſtre conſcience quand vous en attaquez deux endroits par de foibles chicanneries pour vous empeſcher de les reconnoiſtre Orthodoxes, ou quand vous dites en l'air, qu'ils cachent tout le venin de la doctrine condamnée dans les 5. Propoſitions.

Et en effet ſi ce Jeſuite avoit crû qu'il y euſt quelque choſe de conſiderable dans ces reproches contre les Articles, il ne les auroit pas omis dans ſon Idée du Janſeniſme, où il a ramaſſé tout ce qu'il a pû trouver de preuve pour faire voir que le Janſeniſme n'eſtoit pas une hereſie imaginaire, & ſe voyant preſſé par ceux qui demandent en quoy conſiſte cette hereſie, il ne ſe ſeroit pas trouvé reduit à ne reſpondre autre choſe ſinon qu'elle conſiſte à ne pas croire que la doctrine de Janſenius eſt heretique, ce qui a eſté cent fois ruiné : s'il n'avoit crû qu'il valloit mieux ſe ſauver par cette equivoque qui trompe touſiours quelques ignorans, que de ſoulever contre luy tout ce qu'il y a de ſçavans Theologiens dans l'Egliſe, en reſpondant que cette hereſie conſiſte à n'admettre des graces ſuffiſantes qu'au ſens des Thomiſtes, ou à ſoûtenir qu'on peut dire en un tres-bon ſens, ſelon le langage de l'Eſcriture & des Peres,

que ſans la grace efficace on ne ſçauroit faire le bien.

Ainſi jamais rien ne fut plus aiſé à juger, que le different qui eſt maintenant dans l'Egliſe. Il y a des Theologiens qu'on accuſe d'eſtre *evidemment heretiques*, & le *ſujet unique* de cette accuſation par la confeſſion de ceux meſmes qui les accuſent, eſt qu'ils ne croient pas que la doctrine de Janſenius ſur le ſujet des 5. Propoſitions ſoit heretique. Ces Theologiens reſpondent, & ont touſiours conſtamment & unanimement reſpondu, qu'ils tiennent pour heretique la doctrine que l'Egliſe a condamnée dans les 5. Propoſitions, laquelle ceux qui ont condamné le livre de Janſenius ont crû qu'il avoit enſeignée. Mais qu'ils ne ſont pas perſuadez de ce fait, parce qu'ayant leu avec ſoin le livre de ce Prelat, ils n'y ont trouvé ſur la matiere de ces Propoſitions que la doctrine de la grace efficace par elle-meſme enſeignée par ſaint Auguſtin, par ſaint Thomas, & par toute ſon Eſcole, laquelle les Jeſuites meſmes confeſſent eſtre Orthodoxe, & n'avoir receu aucune atteinte par les Conſtitutions. D'où ils concluent qu'on ne peut ſous ce pretexte les traitter d'heretiques ſans une viſible calomnie.

Voylà le Procés tout inſtruit, puis qu'il conſiſte *uniquement* en ce point par l'aveu du P. Ferrier. Mais ces Theologiens pretendent que ſans qu'il ſoit beſoin d'en alleguer d'autres preuves, il a eſté jugé en leur faveur, il y a plus de mille ans par le Pape S. Gregoire dans une eſpece toute ſemblable. Un Diacre nommé Felix, avoit eſté long-temps dans le party des Eveſques de Lombardie, qui ſoûtenoient comme Catholique la doctrine de trois Auteurs, que le V. Concile avoit condamnée comme heretique, ce qui eſt la meſme choſe que ce qu'on objecte aux Diſciples de S. Auguſtin au regard de Janſenius. Mais ces Eveſques avoient paſſé plus avant, parce qu'ils s'eſtoient ſeparez pour ce ſujet de la communion de l'Egliſe Romaine, ce qu'on ne peut pas dire, ſans une manifeſte impoſture, que les Diſciples de S. Auguſtin ayent jamais eu penſée de faire. Cependant ce Diacre ayant eſté trouver ce Pape, il le reconcilia avec l'Egliſe en luy rendant en meſme temps teſmoignage, *qu'il n'eſtoit tombé en aucun dogme heretique, & qu'il ne s'eſtoit point écarté de la pureté de la Foy.*

Voicy l'arreſt de S. Gregoire lib. 3. Ep. 14. *Præſentium lator Felix Diaconus, cùm nullatenus in hæreticorum dogmata lapſus ſit, nec à Catholica fide diſceſſerit, pravis illectus adverſus Conſtantinopolitanam Synodum ſuſpicionibus in Iſtricorum ſe ſeparatione removerat: Qui cùm Romam veniſſet, recepta à nobis juvante Domino ratione, exceſſum ſuum recepta Dominici corporis & ſanguinis communione, correxit. Quia ergo ut dictum eſt non in hæreſim incidit, &c.*

C'eſt donc une choſe jugée par ce grand Pape, qu'on peut tenir pour Catholique la doctrine d'un Auteur condamnée par l'Egliſe, comme heretique, ainſi qu'avoit fait ce Diacre, ſans tomber dans l'hereſie, ny s'eſcarter de la pureté de la Foy. Or c'eſt ſelon le P. Ferrier le *ſujet unique*, qu'ont

les

les Jesuites de decrier comme heretiques les Disciples de S. Augustin, de ce que ne trouvant point dans le livre de Jansenius les heresies pour lesquelles on l'a condamné, ils ne se peuvent empescher de le tenir pour Catholique. Et par consequent toute cette accusation d'heresie n'est qu'une visible imposture, n'estant fondée que sur une pretension insoûtenable au jugement de S. Gregoire. 538

Il s'ensuit de tout ce discours touchant les Articles, que c'est en vain que le P. Ferrier se débat pour faire croire qu'il ne les a pas reconnus pour Orthodoxes & exempts d'erreur dans le temps des Conferences, puisque rien ne les justifie plus pleinement, que les vains efforts qu'il fait dans sa Relation pour y trouver à redire, & il faut que la Foy des Disciples de S. Augustin soit bien hors d'atteinte, puisque ceux qui la veulent rendre suspecte sont obligez d'avancer de si grandes extravagances dans l'impuissance où ils se trouvent de rien alleguer de raisonnable pour colorer leurs injustes & criminelles diffamations.

CHAPITRE XIV.

Plusieurs exemples des faussetez & déguisemens du P. Ferrier dans le recit des Conferences.

IE pense avoir jusques icy convaincu le P. Ferrier de tant de faussetez insignes en des matieres importantes, que je me puis dispenser d'ennuyer le monde, en m'amusant à en remarquer plusieurs autres moins considerables qu'il a meslées dans le recit qu'il a fait des Conferences, soit en niant ce qui en a esté rapporté, soit en supposant diverses choses qui n'y ont jamais esté dites.

Le monde n'est pas assez injuste pour ne pas adjouster autant de Foy à la Relation qui en a esté faite par deux Docteurs tres-sinceres, qu'à ce qu'en conte à sa phantaisie un Docteur de la Probabilité, & ainsi ce seroit perdre inutilement le temps que d'examiner en particulier tout ce qui peut estre different dans ces deux Relations. J'en donneray seulement 5. ou 6. points pour exemple.

I. EXEMPLE.

LE P. Ferrier dit pag. 30. *Que Mrs. de Lalane & Girard éviterent d'entrer dans la discussion de la doctrine de Iansenius sur le sujet des Propositions condamnées.* Ce qui est si faux qu'il reconnoist luy-mesme le contraire en la pag. 15. où il dit, *que de cinq Conferences, il y en eut trois d'employées à la discussion du fait de Iansenius.*

Mais de plus les 3. Prelats qui entendirent les Sieurs de Lalane & Girard

auſſi-bien que les PP. Annat & Ferrier dans l'entretien qui ſe fit chez Mr. de Laon le 26. Fevrier 1663. peuvent teſmoigner, s'il tinſt à ces Docteurs qu'on ne diſcutaſt le fait de Janſenius en leur preſence, ne s'eſtant rendus chez Mr. de Laon que pour cela, & eſtant entrez dans la chambre où eſtoient les 3. Prelats le livre de Janſenius à la main, & dans la penſée qu'ils devoient entrer en diſpute ſur ce ſujet avec les PP. Annat & Ferrier en preſence des 3. Eveſques.

Enfin il eſt aiſé de juger ſi ces Docteurs eurent du deſavantage dans les 3. Conferences qu'ils ont euës avec le P. Ferrier ſur le ſujet de Janſenius, par les objections que le P. Ferrier leur fit, & par la maniere dont ils les refuterent ſur le champ. Le P. Ferrier n'a peu ſe ſauver de ces mauvais pas dans ſa Relation qu'en niant que Mrs. de Lalane & Girard luy ayent dit la pluſpart de ce qui eſt rapporté dans les trois dernieres Conferences. Mais outre qu'il le nie contre la verité, il devoit au moins entreprendre de reſpondre dans ſa Relation, ſoit que cela euſt eſté dit, ou n'euſt pas eſté dit dans les Conferences, & il n'a pû s'en diſpenſer ſans faire voir ſa foibleſſe, ou l'injuſtice de ſa cauſe, & la ſolidité des preuves & des raiſons de ſes adverſaires.

II. EXEMPLE.

IL fait encore pis en d'autres endroits. Car n'oſant pas nier que des choſes importantes ne s'y ſoient dites, il ne laiſſe pas de les paſſer ſous ſilence, lors qu'il juge qu'elles ne luy ſont pas avantageuſes, ce qui eſt une conduite tres-infidelle dans un Eſcrit qui porte pour titre : *Relation fidelle & veritable de ce qui s'eſt paſſé depuis un an*, &c.

Ainſi demeurant d'accord qu'on diſputa long-temps au commencement de la 3. Conference ſur l'inſoûtenable pretenſion de ce Jeſuite, qui vouloit que ſans examiner le ſens propre & naturel des Propoſitions, on regardaſt ſeulement ce que Janſenius avoit enſeigné ſur chaque propoſition pour en conclure, que c'eſt ce que le Pape avoit condamné, il ſe contente de rapporter deux pitoyables raiſons qu'il allegua ſur ce ſujet : & pour ſe diſpenſer de rapporter auſſi les reſponſes qu'on luy fiſt qui euſſent fait voir combien ſa pretenſion eſtoit deſraiſonnable & mal fondée, il s'en tire par une figure de Rhetorique, qu'il auroit pû reſerver pour une occaſion où l'uſage en euſt eſté plus legitime. *Ces Docteurs*, dit-il, *me repliquerent diverſes choſes, que l'Auteur du dernier Eſcrit ſur nos Conferences raconte avec auſſi peu de fidelité que le reſte, mais comme ce qu'il adjouſte, ou diminuë en cette occaſion eſt de peu d'importance, je ne perdray point de temps à luy reſpondre.*

Il n'eſtoit pas queſtion *de reſpondre*, mais ſeulement de rapporter fidellement les reparties qu'il avouë luy avoir eſté faites, afin que le lecteur en puſt

puſt juger. Mais il s'eſt bien gardé de le faire, parce qu'il a bien veu qu'on n'en auroit pas jugé à ſon avantage.

On n'a pas diſſimulé dans l'Eſcrit des Conferences les raiſons du P. Ferrier, qui eſtoient 1. *Que les Conſtitutions ayant condamné les Propoſitions dans le ſens de Janſenius, on devoit chercher dans Janſenius quel eſtoit ce ſens.* 2. *qu'encore qu'il fuſt vray que les Propoſitions avoient eſté condamnées dans leur ſens propre & naturel* (ainſi que le P. Annat qu'on luy allegua, l'a dit dans ſes *Cavilli*) *toutefois la conteſtation s'eſtant élevée ſur le ſens propre & naturel des Propoſitions, le Pape avoit declaré quel il eſtoit, en diſant que c'eſtoit celuy de Janſenius.* Il n'a pû dire dans ſa Relation qu'il ait allegué autre choſe, ſinon qu'on ne conviendroit jamais du ſens propre & naturel des Propoſitions, ce qui n'eſt pas une raiſon, puis qu'on convient encore moins de celuy de Janſenius. Pourquoy donc a-t'il diſſimulé qu'on luy repliqua.

„Que cette pretenſion eſtoit une illuſion, & qu'elle attribuoit au Pape
„une conduite inſoûtenable : que ſi le Pape avoit agi de la maniere que
„vouloit le P. Ferrier, il auroit éclairci *obſcurum per obſcurius*, le ſens de Janſe-
„nius ſur la matiere des 5. Propoſitions eſtant encore plus obſcur, que le
„ſens des Propoſitions conſiderées en elles-meſmes. Que les Eveſques aſ-
„ſemblez au Louvre ſur la conſultation deſquels la Bulle d'Alexandre VII.
„ſembloit avoir eſté faite, avoient ſuppoſé clairement que l'erreur des
„Propoſitions paroiſſoit dans les termes des Propoſitions, & y eſtoit con-
„tenuë lors qu'ils avoient dit que ces Propoſitions avoient eſté condam-
„nées, *in proprio & naturali verborum ſenſu, & eo ipſo in quo à Ianſenio aſſe-*
„*runtur, & explicantur.* Qu'en interpretant autrement la Conſtitution du
„Pape, il s'enſuivroit que tous les Eveſques qui ont receu la Conſtitu-
„tion ſans avoir leu Janſenius, n'auroient aucune connoiſſance de la
„doctrine condamnée. Que les Theologiens ſeroient dans l'impuiſſan-
„ce de ſçavoir jamais en particulier quelle eſt l'erreur condamnée dans
„les Conſtitutions, puiſque pour la ſçavoir aſſeurement ils devroient lire
„Janſenius, & eſtre aſſeurez de le bien entendre, & meſme de l'entendre
„comme le Pape l'a entendu, qui ſont des choſes dont perſonne ne peut ja-
„mais eſtre aſſeuré, & que cela d'autant moins en cette rencontre, que cha-
„cun entend Janſenius à ſa mode, & que la Conſtitution, laquelle on pre-
„tend renvoyer les Theologiens au livre de Janſenius, ne leve pas les def-
„fenſes de lire le livre de Janſenius.

Pourquoy diſſimule-t'il, qu'ayant reſpondu, qu'il n'eſtoit pas defendu aux Theologiens de lire le livre de Janſenius, on luy fit voir qu'Urbain VIII. ne le defendoit pas ſeulement aux Theologiens, mais aux Eveſques & aux Patriarches, & que Mr. de Comenge le luy confirma en rapportant quelques mots Latins de la Bulle d'Urbain VIII.

„Pourquoy diſſimule t'il, qu'on adjouſta que c'eſtoit une choſe ſans ex-
„emple dans l'Egliſe, qu'on euſt propoſé aux Superieurs des Propoſitions

„comme

„ comme eſtant un extrait, & un precis de la doctrine d'un Auteur, & qu'en
„ ſuitte on euſt renvoyé au livre de cét Auteur duquel le ſens auroit eſté en
„ conteſtation, pour avoir l'intelligence de l'extrait meſme : d'autant plus
„ qu'on feroit inutilement ces extraits en d'autres termes que ceux de
„ l'Auteur pour éclaircir ſon ſens, ſi ces extraits, & ces precis e-
„ ſtoient plus obſcurs que l'Auteur, & que pour en comprendre l'er-
„ reur, il falluſt lire & comprendre des volumes entiers qu'il auroit
„ compoſez.

„ Pourquoy diſſimule-t'il que n'ayant pû rien trouver pour oppoſer à une
„ ſi forte raiſon ſinon qu'on avoit veu à ce qu'il diſoit, un exemple d'une
„ conduite pareille dans l'affaire de Baius, les Propoſitions duquel ont eſté
„ condamnées, *in rigore & proprio verborum ſenſu ab aſſertore intento*; on luy ren-
„ verſa ſon exemple, & on le tourna contre luy-meſme 1. parce qu'il n'e-
„ ſtoit pas certain que les Propoſitions de Baius euſſent eſté condamnées *in*
„ *ſenſu à Baio intento*. 2. parce qu'il eſtoit evident que Pie V. avoit condamné
„ les Propoſitions de Baius en elles meſmes, ſans renvoyer au ſens de Baius
„ pour avoir connoiſſance de l'erreur, puis qu'il euſt fallu que chaque Theo-
„ logien euſt fait un voyage en Flandres pour ſçavoir de Baius quel eſtoit
„ le ſens de ſes Propoſitions, y en ayant pluſieurs qui ne ſe trouvent point
„ dans ſes livres, & qu'ainſi il ne pouvoit avoir avancées que de vive voix ſi
„ elles eſtoient vrayment de luy. 3. Parce que cette Bulle meſme declaroit
„ que le ſens propre & naturel des Propoſitions eſtoit le meſme que celuy au-
„ quel Baius les avoit entenduës, comme il paroiſt par les mots meſmes que
„ le P. Ferrier en avoit rapportez, *in rigore & proprio verborum ſenſu ab aſſerto-*
„ *re intento*: & qu'ainſi cét exemple eſtoit plus propre à montrer qu'Alexan-
„ dre VII. en declarant que les 5. Propoſitions avoient eſté condamnées au
„ ſens de Janſenius, avoit ſeulement attribué à Janſenius le ſens condamné
„ de ces Propoſitions, comme Pie V. avoit attribué à Baius le ſens des Pro-
„ poſitions condamnées par ſa Bulle, qu'à prouver qu'on ait jamais dans
„ l'Egliſe renvoyé à un gros livre pour apprendre l'hereſie qui ayant eſté
„ rejettée dans quelques propoſitions, n'auroit pas eſté ſuffiſamment notifiée
„ aux Fidelles par les termes meſmes des Propoſitions.

Le P. Ferrier voudroit bien faire croire que cette diſpute eſtoit peu importante, afin qu'on luy pardonnaſt plus facilement toutes ces diſſimulations: au lieu qu'il n'y avoit rien de plus important que de combattre cette fauſſe & inſoûtenable pretenſion des Jeſuites, parce que l'on voit aſſez que l'uſage qu'ils ſe preparent d'en faire quelque jour, quand ils auront opprimé les plus genereux defenſeurs de la grace de J. C. s'ils ſont aſſez mal-heureux pour venir à bout d'une ſi deteſtable entrepriſe, eſt de faire tomber la condamnation des Propoſitions ſur les plus conſtantes maximes de la doctrine de S. Auguſtin, en diſant qu'il faut juger par ce qui ſe trouve dans le livre de Janſenius de ce que le Pape a condamné, or qu'il ne s'y trouve que telle

& telle maxime, & qu'ainſi il faut croire que c'eſt ce que le S. Siege a condamné, ſans ſe mettre en peine ſi c'eſt, ou ſi ce n'eſt pas la doctrine de S. Auguſtin, parce que ſelon l'horrible parole du P. Annat dans ſes *Cavilli. Pontifex non intendit in Auguſtinum ut ejus doctrinam, vel ſanciret, vel damnaret.* 540

Il eſtoit donc tres-neceſſaire de confondre le P. Ferrier dans ſon injuſte pretenſion, comme on fit alors : & c'eſt faire injure à Mr. de Comenge que de luy attribuer d'avoir fait ceſſer cette diſpute comme *inutile*. Car la verité eſt que ce Prelat qui en connoiſſoit aſſez l'importance ne l'interrompiſt en aucune ſorte, & qu'elle ne ſe termina qu'en la maniere qui a eſté rapportée dans l'Eſcrit des Conferences p. 13. qui eſt que Mr. Girard voulant montrer les inconveniens de la pretenſion du P. Ferrier ouvrit le livre de Janſenius, & montra par ce qu'il enſeigne de la liberté qu'on ne pouvoit dire en aucune ſorte, que ce ſoit là ce que le Pape a condamné dans la 3. Propoſition, ce qui donna lieu d'examiner ſur ce point la doctrine de Mr. d'Ipre. Mais ce n'eſt pas le ſeul endroit où le P. Ferrier fait dire à Mr. de Comenge ce qu'il n'a point dit : Et ce Prelat auroit bien plus de raiſon de dire qu'il ne ſe ſçauroit reconnoiſtre dans la Relation que le P. Ferrier fait des Conferences, que ce Jeſuite n'en a de le dire de luy-meſme au regard de celle que les Docteurs en ont faite, ſi ce n'eſt qu'ayant changé d'eſprit & de conſcience depuis ce temps-là par l'ordre de ſa Compagnie, & ſelon le pouvoir que luy en donne la doctrine de la probabilité, il n'ait pû ſe reconnoiſtre dans un miroir tres-fidelle, parce qu'il n'eſt plus le meſme qu'il eſtoit alors.

III. EXEMPLE.

IL rapporte en la pag. 47. un paſſage de Janſenius du Livre 4. de la grace du Sauveur, Chap. 10. où il eſt dit que la grace de J.C. ſe diviſe mieux en efficace & inefficace, qu'en efficace & ſuffiſante, & il adjouſte que c'eſt là le paſſage qu'il n'avoit pû trouver dans la 4. Conference, & qu'il avoit promis d'envoyer le lendemain à Mr. de Comenge. Mais cela n'eſt point veritable. Car voicy comme la choſe ſe paſſa.

Mr. Girard ſouſtenant dans cette 4. Conference, que Janſenius n'avoit jamais combattu la grace ſuffiſante des Thomiſtes, & meſme qu'il avoit declaré au commencement du Livre 3. que la grace ſuffiſante qu'il combattoit, n'eſtoit pas celle des Thomiſtes, laquelle S. Auguſtin n'auroit pas fait difficulté d'admettre, le P. Ferrier reſpondit, que Janſenius avoit dit en d'autres endroits que la grace ſuffiſante qui donne le pouvoir, outre laquelle la grace efficace eſt neceſſaire pour agir, eſt ridicule & extravagante. Mr. Girard dit au P. Ferrier que cela ne ſe trouveroit point dans Janſenius. Sur quoy le P. Ferrier voulant juſtifier ce qu'il avoit avancé le cherchia dans Janſenius, & n'ayant pû l'y trouver, il promit d'envoyer la Citation à Monſieur de Comenge le lendemain matin. Il a differé d'accomplir ſa promeſſe

juſqu'à

juſqu'à ce qu'il ait publié ſa Relation. Mais au lieu d'y rapporter un paſſage de Janſenius, où il ſoit parlé de la grace ſuffiſante des Thomiſtes, & où elle ſoit traittée *d'extravagante & de ridicule*, il en rapporte un qui eſt ſi peu contraire à ce que pretendoit Mr. Girard, qu'il eſt indiqué dans la conference meſme dans laquelle le P. Ferrier ne put trouver celuy qu'il cherchoit. Car il n'eſt dit autre choſe dans ce paſſage, ſinon qu'il n'y a point de grace dans l'eſtat preſent, qui renferme tout ce qui eſt neceſſaire pour agir, que celle qui eſt efficace, & qu'entendant par grace ſuffiſante, celle outre laquelle nulle autre n'eſt neceſſaire, on diviſe mieux la grace de l'eſtat preſent en efficace & inefficace, qu'en ſuffiſante & efficace. Mais il eſt faux que Janſenius diſe en ce lieu ou en aucun autre, que la grace ſuffiſante des Thomiſtes ſoit une folie, & une extravagance, comme le P. Ferrier avoit promis de le montrer.

Il n'a donc point ſatisfait à ſa promeſſe aprés avoir attendu prés d'un an à faire ce qu'il s'eſtoit obligé de faire le lendemain. Mais il a bien fait d'attendre ſi tard, parce que s'il euſt produit un tel paſſage dans le temps des Conferences, on euſt bien-toſt fait diſparoiſtre les avantages qu'il en tire dans ſa Relation, n'y ayant rien de plus foible & de plus indigne, non ſeulement d'un Theologien, mais d'une perſonne ſincere. *Ie les prie*, dit-il, *de me dire s'ils peuvent eſtre convaincus qu'un Auteur qui oſte entierement toute grace purement ſuffiſante*, omnem omnino gratiam purè ſufficientem, *admet la grace ſuffiſante*. On veut bien avoir égard à ſa priere, & on luy reſpond tres-preciſement, que la contradiction qu'il s'imagine entre ces paroles eſt tout à fait imaginaire en cette rencontre, & qu'ainſi elle n'empeſche pas qu'on ne puiſſe eſtre convaincu, qu'un Auteur qui rejette toute grace purement ſuffiſante, ne laiſſe pas d'admettre la grace ſuffiſante des Thomiſtes, lors qu'il a fait luy-meſme ſon dictionaire, & qu'il a poſitivement declaré que par le mot de *grace ſuffiſante* dont il vouloit parler, il n'entendoit que celle outre laquelle nulle autre n'eſt neceſſaire pour agir, & non celle outre laquelle une autre grace eſtoit neceſſaire pour agir, c'eſt à dire qu'il entendoit la grace ſuffiſante des Moliniſtes, & non la grace ſuffiſante des Thomiſtes. Car aprés une telle declaration la demande du P. Ferrier qu'il a crû ſi embarraſſante eſt auſſi ridicule, que s'il avoit demandé, ſi on peut eſtre convaincu qu'un Auteur admet la grace ſuffiſante de l'Eſcole de S. Thomas, lors qu'il rejette toute grace ſuffiſante de l'Eſcole de Molina, & il faut que le P. Ferrier ſoit convaincu luy-meſme que cette objection qu'il debite avec tant de faſte n'eſt qu'une pure chicannerie, n'y en ayant point de plus grande & de plus contraire à la bonne foy, que de prendre les mots d'un Auteur en un autre ſens, qu'en celuy auquel il a averty qu'il les prendroit. A quoy on peut adjouſter que Janſenius ne rejette dans le paſſage rapporté par le P. Ferrier que la grace *purement ſuffiſante*, telle que n'eſt point celle des Thomiſtes, puiſque ſelon ces Theologiens, il n'y a point de grace

ſuffi-

suffisante qui ne soit efficace en quelque maniere, & au regard de quelque effet. *Omne auxilium sufficiens*, dit Alvarez disput. 80. *comparatione unius actus semper est efficax respectu alterius ad quem efficiendum decreto absoluto divinæ voluntatis ordinatur.* On peut donc rejetter toute grace *purement suffisante*, comme fait Mr. d'Ipre dans le passage du P. Ferrier, sans rejetter la grace suffisante des Thomistes, qui n'est point *purement suffisante* selon les maximes de cette Escole. 541

La 2. objection qu'il fait au mesme lieu, sur le pouvoir de la grace suffisante est aussi peu raisonnable. Car il n'y a dans le passage qu'il cite que ces paroles dont il puisse tirer avantage. *Sed utrumlibet fiat, non erit gratia sufficiens* (au sens des Molinistes) *sed vel efficax, vel ita inefficax ex qua operatio ne quidem possit sequi, nisi ejus inefficacia per aliam suppleatur.* Or c'est ce que tous les Thomistes enseignent. Car ils soûtiennent que quelque grace suffisante qu'ait la volonté, elle n'est point en estat que l'operation puisse suivre, si elle ne reçoit de plus la grace efficace qui la fasse agir. *Impossibile est*, dit Navarette tom. 2. cont. 19. §. 1. *Quòd tale principium gratia sufficienti instructum se reducat in actum ad operandum. Atque adeò ut sequatur operatio necessarium est etiam per modum principii operationis illud quod facit dictam reductionem, nempe gratia efficax.*

N'est-ce pas visiblement la mesme chose que ce que dit Mr. d'Ipre dans le passage allegué par le P. Ferrier. Et cela estant y a-t'il rien de plus vain, que les vains triomphes qu'il fait en suitte de ces deux contrarietez imaginaires, qu'il se persuade avoir trouvées dans ce passage entre la doctrine de Mr. d'Ipre, & celle des Disciples de S. Thomas. *Si ces deux points*, dit-il, *que je viens de leur proposer, & que j'ay tirez de ce passage leur sont evidens, alors on pourra dire que ce qu'ils jugent est bien different de ce qu'ils voient, puis qu'ils ne peuvent voir dans Ianſenius les 5. Propositions, que les yeux des Papes, des Evesques, & de tous les Docteurs Catholiques y lisent sans peine, & qu'au contraire, ils trouvent dans Ianſenius la grace suffisante des Thomistes, que personne n'y peut trouver.*

Il est en effet assez estrange que les Disciples de S. Augustin, qui ont des yeux comme les autres, ne puissent trouver les 5. Propositions dans le livre de Jansenius, s'il est vray, comme l'asseure le P. Ferrier que les yeux des Papes, des Evesques, & de tous les Docteurs Catholiques les y ayent leües, & les y lisent tous les jours sans peine. Et il faut avoüer que cela doit estre de la sorte, si le P. Annat n'a point esté un menteur, lors que pour porter les Evesques de l'Assemblée du Louvre à condamner ces Propositions comme estant de Jansenius, il les asseura dans ses *Cavilli* pag. 29. que c'estoient 5. Propositions singulieres & individuelles contenuës mot à mot dans Jansenius. *Propositiones singulares, individuæ, totidem verbis in Ianſenio contentæ.* Car il est sans difficulté que tous ceux qui sçavent lire, peuvent lire sans peine, ce qui se trouve en propres termes dans un Auteur.

Il faut que le P. Ferrier en ait crû le P. Annat, & qu'il ait supposé sur sa parole, que les 5. Propositions sont dans Jansenius mot à mot pour asseurer comme il fait, *que les yeux des Papes, des Evesques & des Docteurs Catholiques, les y lisent sans peine.* Et c'est pourquoy on ne doit pas trouver estrange qu'il soustienne en la pag. 40. que l'opiniastreté des Jansenistes qui ne veulent pas voir ces Propositions dans Jansenius est aussi grande que celle *de certains Philosophes, qui ne vouloient pas avoüer que la nege fust blanche, & qui soustenoient qu'elle estoit noire.* Cette comparaison seroit sans doute fort impertinente, s'il n'estoit aussi facile de voir de ses yeux les Propositions dans Jansenius en les y lisant mot à mot, que de voir de ses yeux que la nege est blanche. Mais le mal est que la supposition sur laquelle tout ce discours est fondé est une fausseté insigne du P. Annat, laquelle il n'a pretendu luy devoir servir que pour la fin qu'il avoit alors d'engager plus aisement les Evesques dans la condamnation de Jansenius, & qu'il a depuis facilement abandonnée, en se contentant de dire que ces Propositions estoient dans Jansenius par equivalence & par consequence. Or je ne sçache point que les yeux fussent ils de Papes, ou d'Evesques voient des equivalences & des consequences. De sorte que puisque le P. Ferrier prend les yeux pour juges de ce different, il est ridicule de trouver estrange, qu'il y ait des Theologiens qui ne voient pas les Propositions dans Jansenius, puis qu'au moins quant aux 4. dernieres, il est bien certain que jamais les yeux d'aucun Pape, d'aucun Evesque, ny d'aucun Docteur Catholique ne les y ont veuës, & ainsi c'est luy qui ressemble à un homme qui ne se contenteroit de prouver que la nege est noire par quelques raisons sophistiques, mais qui en prendroit les yeux à tesmoin, en asseurant que les yeux de tous les hommes la voient noire.

Que si le P. Ferrier reconnoissant l'imprudence qu'il a commise d'en appeller au jugement des yeux dans un different où les yeux ne peuvent que le condamner, se reduit à dire qu'en lisant Jansenius avec beaucoup de soin, on y trouve non les Propositions condamnées, mais d'autres qu'on pretend y estre equivalentes, il aura bien de la peine à faire croire au monde que ce soit une chose fort estrange, que des Theologiens qui ont pour le moins autant leu Jansenius que ceux qui l'ont condamné, & qui peuvent l'entendre aussi-bien qu'eux, ne demeurent pas d'accord de ces equivalences pretenduës, & s'arrestent plustost à des passages expres, où il enseigne le contraire de ces Propositions pour le juger innocent des erreurs qu'elles contiennent, qu'à des consequences forcées que ses ennemis emploient pour l'en faire juger coupable.

Ce qui est rapporté dans un Eloge du P. Fronteau par un Religieux de sainte Genevieve fort oppose à ce qu'on appelle Jansenisme, est une preuve que ces equivalences sont assez cachées, & que les Theologiens habiles ont de la peine à les descouvrir, quelque disposition qu'ils aient à se

soû-

soûmettre aveuglement. Car il eſt dit dans cét Eloge ce qui ſe voit auſſi dans une lettre que le P. Fronteau luy-meſme fit imprimer pour rendre raiſon de ce qu'il eſtoit preſt de ſigner le Formulaire, que ce Theologien, qui eſtoit aſſeurement fort inſtruit dans la doctrine de S. Auguſtin, & de S. Thomas, ayant releu par deux fois avec grand ſoin depuis la Conſtitution d'Innocent X. le livre de Janſenius, n'y avoit rien trouvé qui ne luy paruſt Catholique, *Revera bis Janſenii librum ſumpſi in manus, ut quæſtionem hanc ad examen revocarem. Sic diligenter penſitatâ exiſtimavi tum primum Ianſenium poſſe ab omni calumnia vindicari.* Mais qu'apres la Conſtitution d'Alexandre VII. il avoit mieux aimé ſe rendre à la deciſion de ce Pape, que de s'arreſter à ce qu'il en avoit jugé par luy-meſme ſelon ſa lumiere. Je n'examine point quels peuvent avoir eſté les principes ou les motifs de cette obeïſſance aveugle. Mais je croy que tout homme de bon ſens en conclura, qu'il faut bien que ce ne ſoit pas une choſe ſi facile que le P. Ferrier le dit de voir les Propoſitions dans Janſenius, puis qu'un homme qui ne manquoit ny de lumiere, ny d'envie de les y trouver, n'en a pû venir à bout, & qu'il a eu beſoin d'une docilité extraordinaire pour croire par ſoûmiſſion d'eſprit, que les erreurs qu'il n'avoit pû deſcouvrir dans un livre ne laiſſoient pas d'y eſtre.

C'eſt donc tres-mal à propos que le P. Ferrier ſe ſert de cét exemple pour reprocher aux Diſciples de S. Auguſtin, *que ce qu'ils jugent eſt bien different de ce qu'ils voient*, comme ſi *les yeux* de tout le monde voyant les Propoſitions dans Janſenius, eux ſeuls jugeaſſent qu'elles n'y ſont pas, au lieu qu'il n'y a point d'yeux au monde ſi clair-voyans, qui les y ayent jamais veües.

Il n'eſt pas mieux fondé à leur reprocher, *qu'ils trouvent dans Ianſenius la grace ſuffiſante des Thomiſtes, que perſonne n'y peut trouver.* Car elle s'y trouve ſi facilement que le P. Amelotte n'ayant point d'autre moyen de faire voir les Propoſitions dans Janſenius, que de pretendre que ce Prelat rejettoit comme heretique la grace ſuffiſante des Thomiſtes, auſſi-bien que celle de Molina, il a eſté reduit à dire, que l'endroit où il ne pouvoit nier que Janſenius n'ait ouvertement declaré qu'il ne combattoit point la grace ſuffiſante des Thomiſtes, avoit eſté inſerée dans ſon livre apres ſa mort. Ce qui eſt d'une part une defaite fort ridicule, & de l'autre une conviction evidente, que ce que le P. Ferrier dit ne ſe pouvoir trouver dans le livre de Janſenius s'y trouve ſi certainement, que ceux qui en ſont le plus incommodez ne le pouvant nier ſans renoncer à toute pudeur, ſont reduits à dire, que cela y eſt à la verité, mais *que cela a eſté inſeré apres coup.*

Voyez l'idée de l'Eſprit & du livre du P. Amelotte. Et Denis Raymond. IV. Part. ch. 1. art. 4. 5. 6.

IV. EXEMPLE.

LE P. Ferrier a trouvé un plaisant moyen d'imputer des fautes & des mépriſes à ſes adverſaires. Il devine leur penſée, & la devine fort mal. Et ſur cela, il les accuſe de s'eſtre meſpris. *Mr. l'Abbé de Lalane*, dit-il, pag. 35. *ne ſera pas faſché que je le prie de faire une petite reflexion ſur la mepriſe qui luy arriva en cette occaſion. Pendant que je liſois ces paroles* : Etiamſi ille perverſus amor ſui, non ſolùm ſpecificatione ut nunc eſt, ſed etiam exercitio, quemadmodum amor beatificus eſſet neceſſarius : *cét Abbé m'interrompit me repetant par trois fois. Voyez, mon Pere*, ut nunc eſt, *me voulant faire entendre que Janſenius diſoit en cét endroit que l'indifference de contrarieté pour le bien & pour le mal ſe trouve preſentement dans les infidelles. Et cependant Ianſenius dit le contraire.... Il eſt vray qu'on doit pardonner cette faute à Mr. de Lalane, puis qu'il arrive ſouvent aux plus habiles d'en faire ainſi par mégarde en de pareilles occaſions.*

Mais doit-on pardonner au P. Ferrier cette maniere de trouver des fautes qu'il ait beſoin de pardonner. Mr. de Lalane l'a interrompu, lors qu'il liſoit un paſſage, & luy a fait remarquer ces mots, *ut nunc eſt*, en les repetant par trois fois. Cela eſt vray, & il n'y a en cela ny faute ny meſpriſe. Mais il me vouloit faire entendre par là, dit le P. Ferrier, une choſe qui eſt contraire à Janſenius. Cét Abbé luy ſoûtient qu'il ſe trompe, qu'il devine mal ſa penſée, & que ce n'eſt point cela qu'il luy vouloit faire entendre, mais ſeulement que Janſenius ne parloit point en ce lieu de l'eſtat auquel eſt maintenant le libre arbitre, mais d'un autre dans lequel il n'eſt pas, & que ce Prelat reconnoiſſoit que dans l'eſtat où eſt maintenant le libre arbitre, il n'y a point de neceſſité d'exercice. Ce fut la ſeule choſe que Mr. de Lalane fit remarquer au P. Ferrier, dans ces paroles : *ut nunc eſt*, & c'eſt ce qui s'y trouve, & ce qui ſeul ruine toutes les Conſequences que le P. Ferrier vouloit tirer de ce paſſage pour trouver la 3. Propoſition dans Janſenius, comme Denis Raymond l'a fait voir invinciblement, Part. 1. chap. 4. art. 4 & 5.

V. EXEMPLE.

LE P. Ferrier adjouſte à ce pardon ſi mal fondé, une accuſation qui eſt encore plus mal fondée, puis qu'il accuſe ſes adverſaires d'avoir falſifié la doctrine de Janſenius par un deſſein premedité, lors que c'eſt luy-meſme qui la falſifie. *Je ne ſçay*, dit-il, au meſme lieu, *de quelle maniere on peut excuſer l'Auteur du dernier Eſcrit ſur nos Conferences, qui a fait la meſme faute par un deſſein premedité, faiſant dire à Janſenius*; que quand le libre arbitre

ne

ne seroit pas indifferent comme il est maintenant, &c. *quoy que Jansenius soûtienne evidemment le contraire.*

Voicy tout ce qui est dit sur ce sujet dans l'Escrit des Conferences pag. 18. *On respondit à cét argument 3. choses. Premierement, que Jansenius disoit nettement dans le lieu allegué que le libre arbitre n'est point sans indifference dans l'estat present, que cela paroissoit par ces mots qui estoient dans le texte mesme* : Etiamsi non solum specificatione, ut nunc est, sed etiam exercitio, ut amor beatificus esset necessarius. *Et qu'il n'en falloit pas davantage pour l'exempter d'avoir enseigné l'erreur de la 3. Proposition.* 543

Comment est-ce que le P. Ferrier peut dire que Jansenius enseigne evidemment le contraire de ce qui est dit en cét endroit de l'Escrit des Conferences (car les paroles qu'il en cite ne s'y trouvent point, mais seulement celles qui viennent d'estre rapportées.)N'est-il pas clair que Jansenius distingue dans ce passage, l'amour de soy-mesme tel qu'il est en cét estat dans les infidelles, de l'amour beatifique, en ce que l'amour beatifique est *necessaire de necessité d'exercice*, au lieu que l'amour de soy-mesme dans cét estat *n'est necessaire que de necessité de specification, & non d'exercice*, c'est à dire, qu'un infidelle est indifferent à se porter à une infinité d'objets par le mouvement de son amour propre, quoy que ce soit tousiours en rapportant à soy & non à Dieu toutes ses actions, ce qui les rend vitieuses, selon la doctrine indubitable de S. Augustin. Or il est constant selon tous les Theologiens, que la necessité, qui n'est que de *specification, & non d'exercice*, n'empesche point absolument parlant que le libre arbitre n'agisse avec indifference, & qu'il ne soit libre non seulement selon la liberté qui est opposée à la contrainte, mais aussi selon celle qui est opposée à la necessité. Et par consequent on a eu raison de soûtenir au P. Ferrier, que Jansenius *disoit nettement dans le lieu allegué que le libre Arbitre n'est point sans indifference dans l'estat present.*

VI. EXEMPLE.

IL est rapporté dans l'Escrit des Conferences que le P. Ferrier ayant cité le passage de Jansenius du Tome 2. l. 4. ch. 24. *il avoüa qu'il n'avoit que ce seul lieu pour montrer que Jansenius avoit enseigné la 5. Proposition.* Il desavoüe ce fait avec sa hardiesse accoûtumée; mais il pretend neanmoins que ce lieu luy suffit pour trouver la 3. Proposition. Et cet aveu me suffit aussi pour faire voir que toute cette accusation contre Iansenius est tres-mal fondée.

Car 1. Jansenius a employé trois livres entiers du 3. Tome pour expliquer la doctrine de S. Augustin touchant le libre Arbitre. C'est donc là où il est à croire qu'il a proposé ses erreurs sur le libre Arbitre s'il en a eu. Et si on a examiné à Rome son Augustin, pour y trouver la 3. Proposition, il n'est pas croyable que ce soit ailleurs que dans ces 3. livres qu'on

qu'on l'ait cherchée, comme c'eſt auſſi là que ceux qui l'ont deferé à ce Tribunal ont pretendu qu'elle ſe trouvoit, ainſi qu'on peut voir par tous les Eſcrits qu'ils ont faits contre ce Prelat avant les Conſtitutions. Et aujourd'huy parce qu'on a pleinement juſtifié la doctrine de ces 3. livres contre les fauſſes conſequences qu'on en avoit tirées pour le faire condamner, comme Auteur de la 3. Propoſition, on s'aviſe de l'aller chercher dans un endroit eſcarté d'un autre Tome, où il n'eſt point parlé de cette matiere de propos deliberé, mais il en eſt dit ſeulement un mot dans la reſponſe à une objection. Y eut-il jamais un procedé plus contraire aux Loix de l'equité & de la charité Chreſtienne? Car quand il y auroit quelque obſcurité dans ce paſſage, ne ſeroit-ce pas une injuſtice de ne le pas expliquer par tant d'autres endroits tres-clairs & tres-exprés, où il traitte à fond cette matiere.

2. Tous ceux qui ont accuſé Mr. d'Ipre, avant les Conſtitutions, d'avoir enſeigné des hereſies contre la doctrine Catholique de la liberté, ne l'ont fait qu'en luy imputant d'avoir enſeigné que les hommes n'ont aucune indifference active, ny pour le bien, ny pour le mal, & en pretendant que ce qu'il appelle indifference, n'eſt qu'une indifference paſſive, qui conſiſte dans une mutabilité, ou diſpoſition au changement. C'eſt ce que le Pere Annat a dit tant de fois, comme dans le livre intitulé: *Informatio de 5. Propoſitionibus*, pag. 95. *Captioſum enim eſt quòd mutabilitatem illam indifferentiam vocant. Indifferentia enim quam omnes requirunt ad liberum Arbitrium activa eſt, & ad agendum vel non agendum: hac paſſiva eſt ad recipienda hac vel illa vincula: nimirum tota illa mutatio quæ reperitur in hac vita eſt mutatio neceſſitatum.* Ce qu'il a expliqué en ces mots François dans un autre eſcrit intitulé: *La Doctrine des Ianſeniſtes contraire à la Doctrine de l'Egliſe. Et de plus l'indifference que Ianſenius admet eſt ridicule, & aucun des heretiques ne l'a jamais niée. Car c'eſt une indifference non pas pour agir, ou ne pas agir, mais pour avoir une viciſſitude de neceſſitez qui s'entreſuivent.... L'on n'a donc en cette vie d'autre indifference que celle qui fait que par des neceſſitez qui ſuccedent les unes aux autres, nous voulons neceſſairement quelque choſe en un temps, & dans l'autre pareillement neceſſairement nous ne la voulons pas, qui eſt l'indifference qui ſe trouve dans le chien qui devore en un temps le pain qu'on luy preſente, & en un autre il le dedaigne.* Et Mr. Hallier dans l'Eſcrit preſenté aux Dominicains, il dit que la queſtion eſtoit: *Utrum gratia efficax* NECESSITET ABSOLUTE, ET ANTECEDENTER *voluntatem, quod negant Thomiſtæ & Ieſuitæ, & ſoli adſtruunt Ianſeniſtæ.*

Voyez Denis Raymond Part. 1. chap. 4. art. 7.

Voyez le Iournal de M. de S. Amour dans le Recueil pag. 225.

Voylà dequoy on a accuſé Mr. d'Ipre, & ce que l'on doit croire par conſequent avoir eſté condamné dans la 3. Propoſition, comme le ſens de Janſenius, parce qu'on avoit perſuadé aux Papes que c'eſtoit la doctrine de ce Prelat. Cependant ce que le P. Ferrier a voulu prouver par ſon paſſage du 2. Tome, n'a aucun rapport à cette hereſie d'une neceſſité abſoluë dans

toutes

toutes nos actions, & ce passage suppose au contraire qu'il n'y a point de telle necessité dans l'estat present, mais on y parle seulement de ce qui arriveroit dans la supposition metaphysique d'un autre du libre Arbitre, qui n'auroit point l'indifference qu'il a maintenant. Ce qui est infiniment éloigné du vray sujet d'accusation, sur laquelle on a fait condamner Mr. d'Ipre, comme ne reconnoissant aucune veritable indifference active dans les actions des hommes. Se trouvera-t'il des personnes equitables qui approuvent un tel procedé? Et pour en faire mieux comprendre l'injustice, supposons que l'ennemy d'une femme l'ayant accusée d'avoir tué son mary; & ayant suborné de faux tesmoins l'ait fait condamner à la mort, si avant l'execution ce mary se trouvoit en vie, ce faux accusateur en seroit-il quitte pour dire, qu'elle auroit tué son mary s'il ne se fust point absenté: & sans avoir égard à ce vain reproche, ne feroit-on pas souffrir à cét imposteur la peine qu'il auroit voulu faire souffrir à cette femme innocente. C'est la mesme chose en cette rencontre. *Jansenius a ravy aux hommes toute sorte de vraye liberté*, ont dit les Jesuites au Pape, *& il ne leur a laissé aucune indifference active, mais seulement une vicissitude de neceßitez qui se succedent les unes aux autres, en sorte que tout ce qu'ils font, ils le font neceßairement.* Et ils ont attiré par leur cabale tant de gens qui ont dit la mesme chose qu'ils en ont esté crûs, & qu'on a condamné le livre de ce Prelat, comme ruinant en effet toute vraye indifference dans l'estat où nous sommes. On a depuis examiné si cela estoit ainsi, & on a trouvé qu'il n'y avoit rien de plus faux. Cette difference qu'on avoit representée comme détruite & aneantie dans le livre de cét Evesque, y a paru tres-vivante, ce qui a fait voir que ce Prelat n'en pouvoit pas avoir esté l'homicide. Que font les Jesuites à cela? Rougissent-ils de leur imposture? nullement: mais laissant ce pretendu crime, ils se jettent sur un autre, qui est que Jansenius a dit dans un endroit écarté, que si dans un autre estat que celuy-cy les hommes n'avoient pas cette indifference, ils ne laisseroient pas d'estre libres, & de meriter, ou démeriter.

3. Depuis les Constitutions, de cent personnes qui ont crû que Jansenius avoit enseigné la 3. Proposition, il n'y en a pas deux qui se soient avisez de cette nouvelle subtilité des Jesuites, mais ils ont tous crû que Jansenius l'avoit enseignée, parce qu'ils se sont persuadez qu'il n'avoit laissé aucune indifference dans les actions des hommes, & sur tout parce que selon luy la grace neccessitoit la volonté, d'où vient le spectre de la grace neccessitante, qui est presque la seule idée que le monde ait de la doctrine condamnée dans le livre de Jansenius. Or le P. Ferrier s'est trouvé contraint dans une Conference celebre, où il avoit des adversaires en teste, d'avoir recours à une autre erreur pretenduë qui n'a nul rapport ny à la neccessité dans nos actions, ny à la grace neccessitante, mais qui consiste seulement dans une subtilité d'Escole qui ne nous regarde point, puis que nous ne sommes point

dans l'eſtat dont Janſenius parle en cét endroit là par une pure ſuppoſition. Et par conſequent le P. Ferrier en eſtant reduit là, & n'ayant que ce ſeul paſſage, comme il l'a avoüé, pour montrer que Janſenius a enſeigné la 3. Propoſition, il faut qu'il avoüe auſſi que preſque tous ceux qui attribuent à Janſenius la 3. Propoſition la luy attribuent injuſtement, nul d'entre les Eveſques n'ayant jamais ſongé à ce ſens caché, mais à un autre qui n'eſt pas certainement de luy. D'où il s'enſuit qu'au moins quant à ce point, le livre de ce Prelat n'eſt condamné dans l'Egliſe que ſur une erreur de fait, & qu'ainſi ceux qui la connoiſſent ont raiſon de ne pas ſouſcrire à ſa condamnation.

4. Le point dans lequel les Jeſuites mettent preſentement l'erreur de Janſenius ſur la 3. Propoſition, en s'arreſtant à ce paſſage du 2. Tome, cité par le P. Ferrier, eſt tellement philoſophique & ſcholaſtique, qu'il eſt tout à fait ridicule de s'imaginer que ſoit qu'il ſoit vray, ſoit qu'il ſoit faux, on en puiſſe faire, ou une verité de Foy, ou une hereſie. Et quand les Jeſuites voudront declarer autentiquement qu'ils ne trouvent à redire qu'en ce ſeul point à la doctrine de Mr. d'Ipre, touchant la liberté, on eſt preſt de leur ſigner deux choſes: L'une qu'on ne croit nullement que ce ſoit cela que le Pape ait eu en veüe, en condamnant la 3. Propoſition, & qu'ainſi on ne peut ſur cela condamner Janſenius, comme l'ayant enſeignée: L'autre qu'on ne ſe met tres-peu en peine de cette queſtion philoſophique, & que quand il plaira au Pape d'en dire ſon ſentiment, on l'embraſſera ſans aucune peine.

CHAPITRE XV.

Que le P. Ferrier a grand tort de ſe mettre ſi fort en colere de ce qu'on a dit, qu'il avoit conſeillé de ſe ſervir de termes equivoques. Et que ce Jeſuite n'a pretendu faire voir le contraire, que par une indigne ſupercherie, en ſuppoſant une lettre, pour une autre.

IL eſt eſtrange que le membre d'un corps qui s'eſt ſi fort declaré pour la doctrine des equivoques & des reſtrictions mentales, témoigne tant de colere de ce qu'on a dit qu'il avoit conſeillé de ſe ſervir de termes equivoques, ce que leur Theologie croit ſi fort eſtre permis. Cependant il n'y a rien ſur quoy le P. Ferrier paroiſſe ſi eſchauffé, & où il s'emporte avec plus de violence aux plus ſanglantes injures. *Ceux qui connoiſſent*, dit-il, p. 37. *le genie des heretiques ſont perſuadez, qu'ils n'ont pas beſoin qu'on leur enſeigne à ſe ſervir de termes equivoques, & qui ayent un double ſens, puis que c'eſt le moyen ordinaire qu'ils employent pour en eviter la confuſion, & pour ſe mettre à couvert des cenſures de l'Egliſe.* Ce ſont des lieux communs qui ne ſont pas

mauvais

mauvais quand on a bien prouvé que des gens ſont heretiques, mais qui ſont ridicules & criminels quand on les applique ſans jugement & ſans preuve contre des perſonnes plus Catholiques que ceux qui leur font ces reproches outrageux. Revenez donc à vous meſme, P. Ferrier, & conſiderons ſans chaleur quel eſt le ſujet d'une ſi grande emotion. C'eſt, dites vous, *qu'ils adjouſtent la calomnie au menſonge, en m'accuſant de leur avoir conſeillé de ſe ſervir dans leur declaration de termes equivoques, qui fuſſent pris par les uns d'une façon, & par les autres d'une autre. Et ils citent pour cela une de mes lettres.*

Il eſt vray qu'on a dit en deux Eſcrits, qu'outre ce que vous aviez dit de vive voix aux Docteurs dans la Conference, *en leur envoyant un modelle de ſoûmiſſion que vous diſiez avoir eſté dreſſé par le P. Annat, vous y aviez joint une lettre à Mr. de Comenges, par laquelle vous teſmoigniez ne pas croire que ces Docteurs fiſſent difficulté de ſe ſervir de ce projet : parce que leur ſcrupule eſtant de condamner le vray ſens de Ianſenius, ce projet ne les y engageoit pas.*

Voylà ce qui vous fait crier *au menſonge & à la calomnie.* Mais ſans tant de clameurs, il ne falloit qu'examiner ce que portoit cette lettre, & reſerver ces grands mots apres que vous auriez convaincu les gens, qu'elle ne portoit rien de tel. Voyons donc ſi vous le faites. *Mais outre*, dites-vous, *que ce qu'ils rapportent de cette lettre, ne dit point ce qu'ils pretendent de me faire dire, s'ils l'euſſent rapportée entiere, on auroit veu qu'il n'y a rien au monde de plus eſloigné de ma penſée.*

Tout homme qui aura leu ces paroles, & qui verra qu'en l'endroit ou le P. Ferrier rapporte le projet qu'il envoya à Mr. de Comenges, & qu'il luy dit de vive voix avoir eſté dreſſé par le P. Annat, il y joint une lettre, qu'il dit avoir envoyée à Mr. de Comenges, avec ce projet, laquelle il rapporte entiere en la pag. 50. ne pourra croire autre choſe ſinon que c'eſt la lettre dont il eſt queſtion, & dont le P. Ferrier avoit dit en la pag. 37. qu'en la rapportant entiere on verroit qu'il n'y a rien de plus eſloigné de ſa penſée que ce qu'on luy avoit attribué, qu'il trouvoit bon qu'on ſe ſerviſt de termes equivoques. On ne peut juger autre choſe en liſant la lettre rapportée par le P. Ferrier en cette page 50. Car qui pourroit s'imaginer qu'eſtant ſi fort en colere contre un reproche qu'on luy a fait, & ayant un moyen ſi facile de confondre ceux qui le luy ont fait en rapportant ſa lettre, laquelle, à ce qu'il dit, fait voir qu'il n'y a rien au monde de plus eſloigné de ſa penſée que ce qu'on luy a imputé, il euſt negligé de le faire, en ſe contentant, au lieu de ſe juſtifier par une voye ſi naturelle & ſi aiſée, de deſchirer ceux qui avoient avancé ce fait, par des injures groſſieres, qui ne tiennent lieu de reſponſe qu'à ceux qui n'en ont point de meilleures. De plus la lettre rapportée en la pag. 50. a deux marques qui la doivent faire prendre pour celle dont

il eſt parlé en la pag. 37. L'une que le P. Ferrier dit l'avoir envoyée avec le projet qu'il deſiroit que l'on ſignaſt. L'autre qu'elle ſatisfait merveilleuſement bien à ce qu'il avoit fait entendre qu'eſtant leüe entiere, elle feroit voir qu'il eſtoit fort éloigné de ce qu'on luy avoit imputé, qu'il trouvoit bon qu'on ſe ſerviſt de termes à double ſens. Car elle commence par ces mots qui marquent en effet une diſpoſition bien contraire.

MONSEIGNEUR,

Ces Meſſieurs veulent faire une declaration qui faſſe voir qu'ils n'ont point condamné les 5. Propoſitions dans le ſens de Janſenius : & l'on pretend qu'elle ſoit ſi claire, & ſi nette, qu'on ne puiſſe douter qu'il ne les ayent condamnées en ce ſens.

Il faut avoüer qu'il n'y a rien de plus éloigné d'equivoque ; & ainſi je ne doute point que tous ceux qui ne ſeront informez de cette affaire que par la Relation du P. Ferrier, ne concluent de la lecture de cette lettre, que ce Jeſuite eſt bien fondé dans l'accuſation *de calomnie* qu'il a intentée contre ſes adverſaires.

Mais que dira-t'on quand on ſçaura que tout cela n'eſt qu'une pure ſupercherie, que cette lettre n'eſt point celle dont on a parlé, & qu'on a dit avoir eſté envoyée par ce Jeſuite à Monſieur de Comenge, en luy envoyant le projet dreſſé par le P. Annat, à laquelle le P. Ferrier nous renvoye en la pag. 37. pour en apprendre qu'on l'avoit calomnié : Que celle qu'il rapporte n'a jamais eſté veüe par aucun des Diſciples de ſaint Auguſtin, & qu'ainſi ils n'ont eu garde de s'en ſervir pour luy attribuer une penſée differente de la ſienne.

Cependant il n'y a rien de ſi certain que cette tromperie du P. Ferrier. Il a ſuppoſé au lieu de la lettre qu'il devoit rapporter pour faire juger de la mauvaiſe Foy de ſes adverſaires une autre lettre, ou qu'il n'a jamais eſcrite, ou que Monſieur de Comenge a ſupprimée, comme eſtant tout à fait contraire aux paroles qu'on avoit données de laiſſer à part la queſtion du fait de Janſenius, & dont certainement on n'a jamais donné aucune communication aux Diſciples de ſaint Auguſtin, parce que s'ils l'avoient veüe, ils auroient bien jugé, qu'il n'y avoit rien à eſperer d'un accommodement, où on leur manquoit ſi ouvertement de parole.

Ainſi pour détromper le monde, il ne faut que produire la veritable lettre du P. Ferrier. La voylà, & entiere, afin que l'on juge de quel coſté eſt *le menſonge & la calomnie.*

MON-

546

Le P. Annat a veu la declaration que voſtre grandeur m'avoit donné. Et m'a dit qu'il ne croyoit pas qu'elle paſſaſt ſans y adjouſter quelqu'autre choſe, & qu'il verroit ce matin Monſeigneur de Paris. Ie vous en envoye une autre qui n'adjouſte rien à la ſienne (c'eſt à dire à celle qui avoit eſté envoyée par Mr. de Comenge) *ſinon qu'ils condamnent ces Propoſitions dans le meſme ſens dans lequel le S. Siege les condamne. Ie ne crois pas qu'ils faſſent difficulté de paſſer ce point, puis qu'ils ont toujours témoigné, qu'ils les condamnoient dans le ſens dans lequel le S. Siege les condamne, & qu'ils n'ont d'autre ſcrupule, ſinon de dire qu'ils croient que le Pape les a condamnez dans le vray ſens de Ianſenius,* CE QU'ILS NE DISENT PAS DANS CETTE DECLARATION. *S'ils l'acceptent j'eſpere de la faire agreer, pourveu qu'ils declarent qu'ils ne prendront plus la defenſe de Ianſenius, ny de ſa doctrine, & que s'il n'y a rien dans les Eſcrits qu'ils ont imprimez qui ſemble choquer le reſpect deu aux Conſtitutions des Papes, ou favoriſer la doctrine condamnée, qu'ils le revoquent & deſavouent, je vous ſupplie de me faire ſçavoir, s'il ſe peut, leur reſolution.*

Il eſt clair que le P. Ferrier exhortoit par cette lettre ceux qu'il ſçavoit bien ne vouloir pas condamner Janſenius, à ſe ſervir de la formule qu'il envoyoit, en les aſſeurant qu'ils le pouvoient faire en demeurant dans leur ſcrupule, parce que cette declaration ne les engageoit pas à dire que le Pape euſt condamné les Propoſitions dans le vray ſens de Janſenius. Or pour mieux juger ſi ce n'eſtoit pas leur conſeiller de ſe ſervir d'equivoque, il faut voir ce que cette formule faiſoit dire à ceux qui l'euſſent ſignée. Aprés avoir dit, *que le Pape avoit condamné les cinq Propoſitions dans le ſens de Ianſenius*, on leur faiſoit dire *qu'ils les condamnoient auſſi dans le meſme ſens dans lequel elles avoient eſté condamnées dans les Conſtitutions.* Voilà donc ce que le P. Ferrier leur a conſeillé de ſigner, en leur declarant qu'ils ne diroient pas pour celà que le Pape ait condamné les Propoſitions dans le vray ſens de Janſenius. Cependant il paroiſt par la fauſſe lettre qu'il a ſubſtituée en la place de celle-là, que leur intention eſtoit que cette declaration ſignifiaſt, qu'on condamnoit les Propoſitions dans le vray ſens de Janſenius, & le P. Ferrier ſe vante dans toute ſa Relation, qu'il a touſ ours eu ce deſſein. Y eut-il donc jamais une expreſſion plus equivoque ſelon le P. Ferrier que celle qui ſelon ce Jeſuite, ſignifioit qu'on condamnoit les Propoſitions dans le vray ſens de Janſenius, & qui ſelon ce meſme Jeſuite laiſſoit la liberté à ceux qui s'en ſeroient ſervis de dire qu'ils n'avoient point condamné les Propoſitions dans le vray ſens de Janſenius. Or le P. Ferrier a conſeillé de ſe ſervir de cette expreſſion comme il paroiſt par ſa lettre, où il deſcouvre le myſtere de ce double ſens. Et par conſequent il a conſeillé de ſe ſervir d'equivoque. Et il n'y eut jamais de plus eſtrange hardieſſe que de le nier comme il fait avec tant d'emportement & tant d'injures.

Tout ce qu'il peut dire pour la defenſe, eſt qu'il n'a jamais crû ſerieuſement que cette expreſſion fuſt equivoque, mais que ce qu'il en diſoit dans cette lettre n'eſtoit qu'une feinte & un menſonge pour engager les Diſciples de S. Auguſtin à ſe ſervir de cette formule, en leur faiſant croire qu'en la ſignant ils ne condamneroient point Janſenius; & eſtant bien reſolu d'ailleurs de ſoûtenir auſſi-toſt qu'ils l'auroient ſignée, qu'ils avoient condamné nettement & clairement la doctrine de Janſenius, en condamnant les Propoſitions dans ſon ſens. Et c'eſt ſans doute le plus grand ſujet de ſa colere, de ce qu'on n'a pas donné dans ce piege.

Il reſte à dire un mot d'une autre fauſſeté du P. Ferrier ſur le ſujet de la formule qu'il envoya à Mr. de Comenges avec cette lettre. Elle ne contenoit que 9. ou 10. lignes, & elle finiſſoit par ces mots, *ex animo damnamus, & reprobamus*, Au lieu que celle qu'il produit maintenant avec ce titre. *Declaratio Doctoribus Ianſenianis oblata*, eſt deux fois plus longue, & elle contient deux chefs importans qui n'ont jamais eſtez dans celle qui a eſté communiquée.

L'un eſt une retractation que la veritable lettre fait bien voir n'avoir point eſté jointe à la Formule, puis qu'il en eſt parlé comme d'une choſe qu'on demanderoit encore, quand on auroit accepté cette formule. Ce qui monſtre qu'elle y a eſté adjouſtée aprés coup par une fauſſeté viſible.

L'autre eſt des Articles de doctrine ſur chaque Propoſition qui n'eſtoient point joints à la formule quand on l'a communiquée, & que le P. Ferrier a forgez comme il luy a pleu, ſans la participation des Diſciples de S. Auguſtin, y ayant meſme fait des changemens qui les rendent differens de ceux qui furent communiquez à Mrs. de Lalane, & Girard, dans la 1. & 2. Conference.

CHAPITRE XVI.

Refutation de pluſieurs fauſſetez du P. Ferrier, dans le recit qu'il fait de ce qui s'eſt traitté avec trois Prelats.

IL n'y a rien où le P. Ferrier ait avancé plus de fauſſetez que ſur ce qui s'eſt paſſé devant les trois Prelats qui s'entremirent de cét accommodement.

On en a une Relation tres-exacte qui fut dreſſée le jour meſme de la Conference, que les Docteurs eurent avec eux le 26. Fevrier, qui faiſant voir la verité de tout ce qui y fut dit, diſſiperoit tous les menſonges de ce Jeſuite. Mais parce qu'on promit aux Prelats de n'en point parler, quoy que la liberté que le P. Ferrier a priſe d'en dire ce qu'il luy a pleu avec beaucoup de deguiſement & de fauſſeté, ſemble diſpenſer de cette parole, on aime mieux neanmoins la garder encore par un excez de ſcrupule,

en

en supprimant cette relation, & se contentant de dire precisement ce qui sera necessaire pour détruire ses impostures.

I. FAUSSETE'.

LA 1. est qu'il suppose qu'on refusa d'abord de se soûmettre, au jugement de ces 3. Prelats, mais que des personnes de condition s'estant *intriguées* de cette affaire (c'est le mot respectueux dont ce Jesuite se sert) on donna parole qu'on s'y soûmettroit. Il est bon de l'entendre luy-mesme, pour juger de la complaisance qu'il a du conte qu'il pretend que les Evesques luy rendoient de tout ce qui se passoit, comme rien ne se pouvant faire sans luy.

Monsieur de Comenges (dit-il pag. 56.) M'AIANT *rapporté la resolution qu'ils avoient prise, je le priay de se bien asseurer de leur parole*; ME *doutant fort qu'apres que ces Prelats auroient declare leur sentiment, les Iansenistes refuseroient d'y souscrire: mais il* M'ASSEURA *que cela estoit fait, & qu'ils luy avoient donné une parole si positive, qu'ils n'oseroient reculer.*

Je vois beaucoup de vanité dans ce recit du P. Ferrier, mais je n'y trouve aucun mot de verité. On n'a jamais changé de sentiment sur la proposition de se soûmettre au jugement de 3. Prelats, & on n'en a jamais eu d'autre que celuy qu'on fit entendre à Monsieur de Comenges, par un MEMOIRE qui luy fut mis entre les mains, pour estre communiqué à qui il voudroit, sans qu'on ait donné depuis aucune autre parole. Je le rapporteray tout entier, afin qu'on ne voye pas seulement dans quel sentiment on a esté sur cela, mais aussi quelles raisons on a eu d'y estre, & qu'on juge par là si une preuve si autentique ne doit pas estre plus considerée, que les paroles sans preuve du P. Ferrier.

MEMOIRE.

„ COmme l'amour de la paix doit faire embrasser avec joye tous
„ les moyens qui y peuvent contribuer, il doit aussi détourner
„ de tous ceux que l'on juge raisonnablement n'y pouvoir servir: parce
„ qu'en ces rencontres tout ce qui ne sert pas, nuit: les tentatives d'accom-
„ modement qui ne reussissent pas, n'ayant point ordinairement d'autre ef-
„ fet, que de faire paroistre les maux plus grands & plus irremediables qu'ils
„ ne sont veritablement.

„ C'est pourquoy l'on avouë qu'on ne se seroit point engagé dans la
„ Proposition que l'on a faite de celuy-cy, sans la parole qu'on avoit donnée
„ d'abord de ne point entrer dans la question de fait, & de n'en point fai-
„ re dépendre la paix de l'Eglise: parce qu'on avoit bien preveu que comme
„ cette paix si desirée de tous les gens de bien se concluroit sans peine,

„ en faisant à part cette question qui ne peut regarder la Foy, elle seroit au
„ contraire tres-difficile en l'attachant à l'examen de ce point de fait, dont
„ ceux qui ne sont pas persuadés ne voient pas qu'ils puissent parler sans
„ blesser leur conscience, ou sans se mettre en danger de déplaire aux premie-
„ res puissances de l'Eglise.

„ L'apprehension qu'on avoit euë de cét inconvenient ne s'est trouvée
„ dans la suite que trop bien fondée. Car ce qui a regardé la doctrine s'est
„ facilement terminé, & l'on a reconnu de bonne foy que les articles que
„ nous avons proposés pour declarer tous nos sentimens sur la matiere des
„ cinq Propositions n'estoient suspects d'aucune erreur; mais toute la diffi-
„ culté de l'accommodement est retombée sur la question de fait, dont on
„ estoit convenu de ne point parler.

„ Or cette mesme difficulté se rencontre dans la nouvelle proposition que
„ l'on fait d'examiner devant quelques uns de Messeigneurs les Evesques le
„ sens de Jansenius, par la conformité à la doctrine des Thomistes, & de s'en
„ rapporter à leur jugement.

„ Car on oblige par là des Theologiens, dont le plus grand desir est de ne
„ point parler de Jansenius & de demeurer dans le silence sur ce point de
„ fait, par un mouvement sincere de respect envers le Pape & Messeigneurs
„ les Evesques, d'entrer malgré eux dans une question qu'ils jugent inutile,
„ & de laquelle ils ne sçauroient parler sans blesser au moins en apparence
„ le respect qu'ils ont pour le saint Siege & pour les Prelats.

„ On attache la paix à un moyen qui ne regarde en aucune sorte le verita-
„ ble estat des contestations qui troublent l'Eglise, puis qu'il est clair qu'el-
„ les ne sont nées que de ce qu'on a voulu faire croire qu'il y avoit une nou-
„ velle secte d'heretiques qui détruisoient la Foy. Or pour examiner ce
„ point il n'est nullement necessaire de sçavoir ce qu'un Evesque mort dans
„ la communion de l'Eglise a enseigné ou n'a pas enseigné; mais seulement
„ quels sont les sentimens propres de ceux qu'on accuse d'heresie, puisque
„ l'erreur d'un Auteur ne peut faire heretiques que ceux qui se la rendent
„ propre en l'approuvant & la soûtenant: de sorte que si ces personnes ne
„ tiennent en effet rien que de Catholique, quand ils entendroient mal le li-
„ vre de Jansenius & qu'ils luy donneroient un sens trop favorable, on ne
„ pourroit dire en aucune maniere qu'ils erraſſent dans la Foy.

„ Mais outre cette difficulté generale & qui se rencontrera tousiours dans
„ toutes les voyes d'accommodement où l'on voudra parler de ce fait, il y
„ en a un grand nombre de considerables dans celle-cy en particulier.

„ 1. On pretend engager des Evesques à juger si l'on doit conclurre cét
„ accommodement, & l'on veut que ce jugement dépende de celuy qu'ils
„ auront fait auparavant, si Jansenius est conforme ou n'est pas conforme
„ aux Thomistes. Or c'est une chose qui paroist peu respectueuse envers
„ les Evesques de porter devant eux une question de cette sorte: puis qu'il

„ n'y a point d'Evesque en France qui ne soit ou engagé formellement à
„ dire que les cinq Propositions sont dans Jansenius, & qu'ainsi il n'est pas
„ conforme aux Thomistes, ou qui n'évite par prudence de se commettre
„ dans une question de fait qu'il juge inutile, & dont on ne sçauroit parler
„ sans blesser la paix.

„ II. Les mesmes raisons qu'on a desjà euës de ne pas accepter une sembla-
„ ble proposition de renvoyer au Pape ce different sur le fait, aprés qu'on
„ auroit tenté si on en pourroit convenir, ont encore plus de force en cette
„ rencontre. Car comme on a reconnu que ce seroit offenser le Pape que de
„ le presser de juger d'une chose dont on demeure d'accord qu'il a jugé,
„ puisque ce seroit en effet luy demander la retractation de son jugement;
„ il est visible que ce seroit commettre la mesme faute que de pretendre en-
„ gager les Evesques à retracter le jugement du Pape, & le leur propre, ou
„ celuy de leurs Confreres.

„ Aussi c'est ce qu'on n'a jamais pretendu: on n'a point voulu choquer
„ aucun des jugemens du Pape ny des Evesques; mais on a crû seulement
„ que ces jugemens subsistant dans toute l'autorité que peuvent avoir des
„ jugemens de cette sorte, quand ils seroient mesme rendus par des Conciles
„ œcumeniques, on ne pouvoit priver les Theologiens de la liberté naturel-
„ le qu'ils ont tousiours euë de ne point croire interieurement ces faits,
„ quand ils sont persuadés du contraire, comme le cinquiéme & le sixié-
„ me Conciles subsistant dans toute leur autorité, il est libre aux Theolo-
„ giens Catholiques de ne pas croire que Theodoret & Honorius soient
„ coupables des heresies qui leur ont esté imputés par ces Conciles.

„ III. On ne voit pas quel succés on pourroit esperer d'une conference
„ de cette sorte, ny en quoy elle pourroit contribuer à l'accommodement,
„ & à la paix de l'Eglise.

„ Car Messeigneurs les Evesques en suite de ces Conferences ne pour-
„ roient faire que l'un de ces trois jugemens: ou qu'il est certain que Janse-
„ nius est conforme aux Thomistes, & qu'ainsi il n'a pas enseigné les erreurs
„ des cinq Propositions: ou qu'il est douteux s'il y est conforme: ou qu'il
„ est certain qu'il n'y est pas conforme.

„ Or il est sans apparence qu'ils veuillent faire paroistre qu'ils soient du
„ premier ou du second avis, par les raisons que l'on voit assés, qui est que ce
„ seroit s'opposer publiquement au jugement du Pape.

„ Que s'ils jugeoient qu'il leur paroist certain que Jansenius n'est pas
„ conforme aux Thomistes, & qu'ainsi quelque opinion qu'en ayent ceux qui
„ ont refusé jusqu'icy de les condamner, ils doivent quitter cette opinion, &
„ signer qu'il a enseigné les cinq Propositions, il est visible qu'il ne seroit pas
„ juste d'obliger ces personnes de se rendre à ce jugement, parce qu'il ne
„ remedieroit en aucune sorte aux raisons de conscience qui les ont empesché
„ jusqu'icy de consentir à cette signature.

„ ferences particulieres qu'il n'eſt pas vray-ſemblable qu'une ou pluſieurs
„ Conferences de quelques heures faſſent trouver dans le livre de Janſenius
„ par voye de lumiere & de conviction, ce qu'on n'y a pû faire voir de cette
„ ſorte pendant dix années, & comme on ne s'attend pas de faire changer de
„ ſentiment à ceux qui condamnent ce livre, on ne penſe pas auſſi qu'on
„ doive s'attendre d'en faire changer à ceux qui ne refuſent de le condam-
„ ner, que parce que toutes les preuves dont on s'eſt ſervy durant tant de
„ temps pour rendre ce Prelat coupable des hereſies qu'on luy a imputées
„ leur paroiſſoient inſuffiſantes, puis qu'il n'y a pas lieu de croire qu'elles
„ leur paroiſſent autres pour eſtre propoſées devant des Eveſques, & que
„ tous les paſſages de Janſenius qu'on a employés pour cela, ayant eſté cent
„ fois allegués & éclaircis, faſſent tout d'un coup dans leur eſprit une autre
„ impreſſion que celle qu'ils y ont faite juſqu'à preſent.

„ Cela eſtant, ce que deux ou trois Eveſques jugeroient ſur ce point ne
„ pourroit qu'adjouſter quelque autorité à la deciſion du fait qui n'au-
„ gmenteroit gueres celle qu'elle a dé-jà par le jugement du Pape & de
„ l'Aſſemblée; mais quelque conſiderable qu'elle fuſt ce ne ſeroit touſiours
„ qu'autorité & autorité humaine eu égard à la matiere dont il s'agit. Or
„ ce qui les retient eſt qu'ils croient que ce n'eſt point icy une matiere dans
„ laquelle l'autorité puiſſe obliger à la creance & doive eſtre preferée à l'é-
„ vidence meſme perſonelle que des Theologiens peuvent avoir par d'au-
„ tres moyens.

„ Car ils ſont perſuadés que comme Dieu a laiſſé à ſon Egliſe le de-
„ poſt des verités divines qu'il luy a revelées, il luy a auſſi laiſſé le
„ droit d'obliger les fideles à la creance de ces verités; mais qu'à l'égard
„ des faits humains, c'eſt l'évidence & la notorieté de ces faits qui les fait
„ croire, & que l'Egliſe n'a point proprement d'autorité d'en commander
„ la creance interieure.

„ Il eſt vray qu'elle commande quelquefois des actions exterieures qui
„ ſuppoſent & qui enferment cette creance, comme quand elle ordonne
„ d'Anathematiſer un hereſiarque; mais elle ne le fait alors qu'en ſuppo-
„ ſant auſſi que la notorieté nous donnera cette creance interieure qu'elle
„ ne peut commander directement. De meſme encore que l'Egliſe ne puiſ-
„ ſe commander directement & proprement d'avoir la ſanté & les forces du
„ corps, elle commande neanmoins pluſieurs choſes qui les enferment, com-
„ me de jeuſner & d'aller à la Meſſe, en ſuppoſant que la nature nous four-
„ nira cette ſanté & ces forces que l'Egliſe ne peut ny nous donner ny nous
„ commander.

„ Mais comme lors qu'elle ordonne d'aller à la Meſſe & de jeuſner, ce
„ qui ſuppoſe que l'on ait des forces du corps, elle eſt tres-diſpoſée de rece-
„ voir favorablement l'excuſe de ceux qui luy repreſentent qu'ils ne peuvent
„ obſer-

„ obſerver ces preceptes, par ce qu'ils ſont malades. De meſme lors qu'elle
„ commande de condamner un livre, comme contenant certaines erreurs, 549
„ elle ſe croit obligée par l'eſprit de juſtice & de charité qui l'anime de les
„ en diſpenſer, lors qu'ils luy diſent qu'ils ne peuvent faire ce qu'elle leur
„ ordonne, parce qu'ils ſont perſuadés que ce livre ne contient point les er-
„ reurs qu'on luy impute, la creance des faits eſtant auſſi peu ſoûmiſe de
„ foy à l'autorité de l'Egliſe, lors qu'on a l'evidence du contraire, que la ſan-
„ té du corps, lors qu'on eſt malade.

„ Ce ſont les principes qu'ils ont crû & qu'ils croient veritables & con-
„ tre leſquels par conſequent ils ne pourroient agir ſans offenſer Dieu, par-
„ ce qu'ils agiroient contre la lumiere de leur conſcience. Et comme ces
„ principes ne ſeroient pas détruits par une Declaration de quelques uns de
„ Meſſeigneurs les Eveſques qui diroient que Janſenius ne leur paroiſt pas
„ conforme aux Thomiſtes, cette Declaration les laiſſeroit dans le meſ-
„ me eſtat où ils ſont preſentement, & ne leveroit en aucune ſorte le ſcru-
„ pule qui les empeſche de témoigner exterieurement ce qu'ils n'ont pas
„ dans le cœur.

„ IV. Que ſi l'on dit que quelque jugement que les Eveſques portent de
„ ce fait, ils pourront neanmoins conclure à l'accommodement ſelon les
„ projets que nous en avons données : l'on avoüe qu'ils le peuvent, & on
„ croit meſme que s'il leur plaiſoit de conſiderer l'eſtat des choſes, ils s'y
„ pourroient croire obligés. Mais c'eſt cela meſme qui fait voir combien cét
„ examen eſt inutile : puiſque quelque jugement que les Eveſques faſſent de
„ la queſtion de fait, ils ne doivent pas laiſſer de conclure à l'accommode-
„ ment de la meſme ſorte que s'ils ne l'avoient point examiné.

„ V. La propoſition que l'on fait d'examiner Janſenius ſur la matiere des
„ cinq propoſitions par la conformité avec les Thomiſtes peut eſtre enten-
„ duë en deux manieres. L'une eſt que l'on faſſe ce que l'on a desjà fait dans
„ les Eſcrits, que la neceſſité de juſtifier ſa Foy a obligé de publier ſur ce ſujet,
„ qui eſt de montrer de telle ſorte que Janſenius eſt conforme aux Thomi-
„ ſtes ſur la matiere des cinq Propoſitions quant au fond de la doctrine, que
„ l'on montre en meſme temps qu'il eſt conforme à S. Auguſtin dans les ſen-
„ timens & dans les expreſſions.

„ L'autre eſt de n'avoir aucun égard à S. Auguſtin & de ſe renfermer tel-
„ lement dans les Thomiſtes, qu'on n'employe point l'autorité de ce Pere
„ pour juſtifier Janſenius, en montrant qu'eſtant conforme à S. Auguſtin, il
„ n'a point enſeigné les hereſies des cinq Propoſitions qu'on ne peut attri-
„ buer à ce Saint.

„ Si c'eſt en cette derniere maniere qu'on attend cette propoſition d'exa-
„ miner Janſenius par les Thomiſtes, elle ne ſemble pas équitable. Car
„ pour condamner un Auteur il faut qu'on ne le puiſſe juſtifier par aucune
„ voye legitime : Or il eſt conſtant que c'en eſt une que de montrer en cette

„ rencontre que Janſenius eſt conforme à S. Auguſtin : puiſque l'Aſſemblée
„ meſme a reconnu qu'il ne pouvoit eſtre condamné qu'en ſuppoſant qu'il
„ a mal entendu S. Auguſtin. Ainſi cét argument affirmatif : *Le veritable*
„ *ſens de Ianſenius eſt conforme aux Thomiſtes. Donc ce n'eſt pas ce que le Pape a con-*
„ *damné dans les cinq Propoſitions*, conclud fort bien. Mais cét argument ne-
„ gatif : *On ne ſçauroit prouver poſitivement que le ſens de Ianſenius ſoit confor-*
„ *me aux Thomiſtes: donc c'eſt ce qui a eſté condamné par le Pape*, n'eſt ny concluant
„ ny deciſif.

„ Tout cela eſt d'autant plus vray que le deſſein de Janſenius n'a pas eſté
„ directement de ſe rendre conforme aux Thomiſtes, mais ſeulement de
„ rapporter fidelement la doctrine qu'il a crû eſtre de S. Auguſtin, & de ſe
„ ſervir de ſes expreſſions & non de celles des Thomiſtes : de ſorte que ce ſe-
„ roit une injuſtice manifeſte de vouloir que Janſenius ſoit conforme aux
„ Thomiſtes dans tous les termes & toutes les expreſſions, & ne ſe pas conten-
„ ter qu'il leur ſoit conforme dans le ſens & dans la ſubſtance de la doctrine:
„ puiſque S. Auguſtin qu'il a ſuivy & qu'il a deu ſuivre ſelon le deſſein de
„ ſon livre n'eſt point conforme aux Thomiſtes dans toutes leurs expreſ-
„ ſions, eſtant certain par exemple que jamais S. Auguſtin n'a donné au nom
„ de *ſuffiſant* la notion que luy donnent les Thomiſtes, quoy qu'il n'ait pas
„ rejeté ce qu'ils entendent par ce mot.

„ Voicy donc ce que l'on pretend touchant cette conformité de la doctri-
„ ne de Janſenius avec les Thomiſtes ſur la matiere des cinq Propoſitions.

„ 1. Que dans tous les paſſages où il ſemble que Janſenius ne parle pas
„ comme les Thomiſtes, il a parlé comme S. Auguſtin ; & qu'ainſi par
„ toutes les voyes par leſquelles on peut accorder les expreſſions de S. Au-
„ guſtin avec la doctrine des Thomiſtes, on doit accorder celle de Jan-
„ ſenius.

„ 2. Qu'on eſt d'autant plus obligé de le faire que Janſenius a fait luy-mé-
„ me le Dictionaire des principaux mots dont il ſe ſert, & qui paroiſſent
„ differents de ceux des Thomiſtes, en marquant expreſſement le ſens dans
„ lequel il les prenoit, & excluant expreſſement celuy qui ſeroit contraire à
„ leur ſentiment, ce qu'on ne peut pas dire de S. Auguſtin.

„ 3. Que toutes les raiſons par leſquelles on peut prouver que les dogmes
„ Theologiques des Thomiſtes ſur les cinq Propoſitions ſont conformes à
„ S. Auguſtin, ont encore plus de force pour montrer qu'il ſont conformes à
„ Janſenius.

„ 4. Que dans la plus part des choſes dans leſquelles on fait conſiſter l'er-
„ reur de Janſenius ſa doctrine n'eſt pas ſeulement conforme à celle des
„ Thomiſtes par conſequence, ce qui ſuffiroit pour ſa juſtification ; mais
„ qu'elle y eſt auſſi conforme par une approbation formelle & expreſſe qu'il
„ a faite de leur doctrine ſur ces points.

„ 5. Que la plus part des expreſſions generales & indefinies par leſquel-

les

„ les on voudroit faire voir qu'il eſt contraire aux Thomiſtes ſont reſtrain-
„ tes par Janſenius en d'autres lieux par des limitations qui font voir qu'il
„ y eſt conforme, au lieu que ces meſmes expreſſions ne ſont point reſtrain- 550
„ tes dans S. Auguſtin, quoy que ces limitations ne ſoient pas contraires à
„ ſa doctrine.

„ Voylà quelques principes de juſtice & d'equité ſur leſquels on croit
„ que devroit eſtre fondé cét examen de Janſenius, ſi les raiſons qu'on a
„ repreſentées dans ce memoire ne faiſoient voir clairement qu'il n'eſt ny
„ neceſſaire ny utile de s'y engager; & que comme on ne le peut faire ſans
„ bleſſer en quelque ſorte le reſpect qui eſt deu au Pape, & aux Eveſques, il
„ eſt auſſi tres-facile de conclure cét accommodement ſans y entrer, pour-
„ veu qu'on ne recherche que la gloire de Dieu & la paix de l'Egliſe.

On peut voir par ce memoire la diſpoſition dans laquelle on a touſiours eſté, ce qui n'a pas empeſché qu'on n'ait bien voulu entrer en diſpute ſur le fait de Janſenius, non qu'on eſperaſt que cela puſt ſervir à l'accommodement, mais ſeulement pour faire voir que ce n'eſtoit point par enteſtement qu'on defendoit le livre de Mr. d'Ipre, mais parce qu'on eſtoit ſerieuſement perſuadé de ſon innocence. Et en effet Mrs. de Lalane & Girard s'attendoient d'en conferer devant ces Prelats, avec les PP. Annat & Ferrier, & il ne tinſt pas à eux qu'ils ne le fiſſent. Mais les Prelats ne le jugerent pas à propos. Je ne ſçay pas la raiſon qui a porté le P. Ferrier à diſſimuler que le P. Annat ſe trouva avec luy chez Mr. de Laon, où les 3. Eveſques eſtoient aſſemblez, ſi ce n'eſt peut-eſtre, qu'il a jugé que ce grand homme (car c'eſt ſans doute l'idée qu'il a de ſon maiſtre) s'eſtoit en cela trop rabaiſſé, & qu'il luy a voulu eſpargner cette humiliation.

II. FAUSSETE'.

LA 2. Fauſſeté du P. Ferrier eſt en ce qu'il dit que les Prelats reſolurent, que les Diſciples de S. Auguſtin ſigneroient les Articles qu'il a rapportez en la pag. 510. dans ſa Relation, & qu'on les envoyeroit à Rome, & que Mr. de Comenge fit rapport à Mrs. de Lalane & Girard de cette reſolution.

Il n'y a rien au monde de plus faux: jamais Mr. de Comenge, ny qui que ce ſoit n'a parlé à ces Docteurs de ſigner ces Articles du P. Ferrier, ny de les envoyer à Rome: & jamais ils ne les ont veus tels qu'ils ſont, que depuis que le P. Ferrier les a fait courir. C'eſt pourquoy c'eſt une eſtrange hardieſſe de dire comme il fait en la pag. 58. *qu'il y eut ſur cela de la diviſion parmy les Janſeniſtes, les uns eſtant d'advis de ſouſcrire aux points qu'on leur avoit preſentez, & les autres n'en voulant rien faire.* Mais c'en eſt le comble de dire à la marge, *que l'Auteur des Deſſeins avoüe cette diviſion Art. 5. pag. 18. 19.* Car il n'eſt dit autre choſe en la pag. 18. ſinon qu'il y en eut qui ſe retirerent apres la Conference

du 26. Fev. ayant perdu toute esperance que cet accommodement puſt avoir un bon ſuccez. Et il eſt dit expreſſement en la pag. 19. *que la diviſion dont ſe vantent les Jeſuites n'eſt arrivée, que de ce que quelques uns ont veu plus clair que les autres dans leurs diſſimulations & leurs tromperies*; ce qui en porta quelques uns, non à vouloir bien envoyer à Rome des Articles dont on ne leur avoit point parlé, mais *à eſcouter de nouvelles propoſitions*, ce que les autres ne voulurent plus faire, voyant bien que ce n'eſtoit que des pieges que les Jeſuites tendoient.

III. FAUSSETE'.

LA 3. Fauſſeté eſt que ces Prelats ayent voulu obliger ces Docteurs de ſigner la Formule où eſtoient ces paroles: *Quorum poſterior cum quinque illas propoſitiones in libro Janſenii contentas, atque in ipſo authoris ſenſu damnatas cenſuerit ac declaraverit, hujus quoque definitioni etiam in hac parte nos ſincere ſubjicimus*; qu'ils les ayent, dis-je, voulu obliger à la ſouſcrire, comme s'y eſtant eux-meſmes desjà obligez par la promeſſe qu'ils auroient faite de deferer en cela à ce qu'ils leur en diroient. Car voicy comme la choſe ſe paſſa. Les Prelats eſtant demeurez d'accord qu'on n'eſtoit obligé qu'au reſpect, & au ſilence ſur le fait, eſtoient tres-contens de la Formule qui portoit: *Subjicientes promittimus nos nihil dicturos, &c.* qui n'obligeoit qu'au ſilence, comme le P. Ferrier le reconnoiſt, & qu'ils avoient donné parole aux Docteurs qu'on ne leur demanderoit rien davantage. Sur quoy le P. Ferrier dit aſſez plaiſamment pag. 58. que ſi on leur avoit donné cette eſperance, c'eſtoit ſans qu'il en ſçeuſt rien, comme ſi cette affaire euſt tellement dépendu de luy que les Eveſques n'euſſent pas droit d'y rien faire ſans ſa participation, quoy qu'il ne ſoit que trop vray que les Jeſuites eurent aſſez de pouvoir pour renverſer toutes les bonnes intentions des Eveſques. Car le P. Annat par le propre aveu du P. Ferrier fut cauſe qu'au lieu du *ſubjicientes*, on propoſa le *ſubjicimus*, afin qu'on ne puſt douter que ce ne fuſt une ſoûmiſſion abſoluë. Mais quoy que les Eveſques n'euſſent changé le *ſubjicientes* en *ſubjicimus*, qu'à la ſolicitation du P. Annat, ce n'eſt pas neanmoins qu'ils euſſent changé de penſée touchant l'obligation de ces Docteurs au regard du fait, mais c'eſt qu'ils n'eſtoient pas du meſme advis que le P. Annat ſur la ſignification de ce mot, parce qu'ils pretendoient qu'il ne ſignifioit qu'une ſoûmiſſion de reſpect & de ſilence ſur le fait, comme ils l'on ſouvent declaré aux Docteurs, en s'offrant meſme de leur témoigner de vive voix, qu'en leur propoſant de ſe ſervir de ce mot, ils n'avoient deſſein d'exiger d'eux que le reſpect & le ſilence ſur le fait de Janſenius. De ſorte qu'il n'y eut point en cela d'autre different entre ces Prelats & ces Theologiens, ſinon que ces Prelats eſtant dans le ſentiment que je viens de dire, touchant la ſignification de ce mot, ces Theologiens au contraire croioient qu'il ſignifioit un acquieſcement d'eſprit & de creance ſur le fait, ce qui les empeſchoit de s'en ſervir, parce qu'ils ne l'auroient pû faire ſans bleſſer leur conſcience.

Cependant il eſt vray que cela leur donna beaucoup de peine, parce que

des

paix de l'Egliſe demeurant d'accord qu'il ne falloit pas condamner Janſenius, ne le croyant pas coupable des erreurs qu'on luy impute, mais eſtant entrez dans le ſentiment des Prelats, que cette Formule n'engageoit qu'au ſilence, trouvoient mauvais qu'on refuſaſt de s'en ſervir, par ce qu'ils eſtoient perſuadez, que ſi on l'euſt fait, toutes les conteſtations auroient eſté aſſoupies. On pourroit produire beaucoup de lettres & de memoires qui furent faits en ce temps-là, par leſquels on verroit que tous ceux qui ſouhaittoient qu'on ſignaſt le *ſubjicimus*, ne le faiſoient qu'en ſuppoſant qu'on ne s'engageoit point par là à condamner Mr. d'Ipre: Mais outre qu'on leur faiſoit voir que la ſignification qu'ils donnoient à ce mot n'eſtoit nullement naturelle, on leur repreſentoit encore, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on puſt avoir la paix par cette voye là, & que ce ne ſeroit ſans doute que le ſujet d'une nouvelle broüillerie, parce que les Jeſuites ne manqueroient pas de publier qu'on avoit conſenty, en ſe ſervant de ce mot, à la condamnation de Janſenius, ce qui auroit obligé de ſoûtenir le contraire, & qu'ainſi cette paix imaginaire auroit eſté auſſi-toſt rompuë. 551

Ils reſpondoient qu'on jugeoit mal du P. Annat & du P. Ferrier, qu'ils avoient les meilleures intentions du monde, qu'ils n'avoient garde de rien broüiller, & qu'ils ne forceroient point le monde de s'expliquer, puiſque le P. Ferrier avoit declaré qu'il ne pretendoit point faire dire que les Propoſitions eſtoient condamnées dans le vray ſens de Janſenius, qu'on avoit ſa lettre entre les mains, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il oſaſt aller au contraire.

Mais les autres repliquoient que c'eſtoit mal connoiſtre les Jeſuites que de ſe fier à leurs paroles, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils euſſent aucun bon deſſein, & qu'ils ne tendoient qu'à engager le monde pour avoir ſujet ou de publier qu'on avoit enfin condamné Janſenius; ou d'accuſer leurs adverſaires de fourberie, s'ils refuſoient d'avoüer qu'ils l'euſſent fait, ou d'attirer une Cenſure de Rome.

On ne dit rien qui ne ſoit écrit dés ce temps-là. Mais le P. Ferrier a bien terminé ce different en faveur de ces derniers, puiſque quelque precaution qu'on ait priſe, il n'a pas laiſſé de faire tout ce qu'ils prevoyoient qu'il feroit. Il ſe vante qu'il a touſiours pretendu que la declaration qu'on demandoit aux Diſciples de S. Auguſtin *fuſt ſi claire & ſi nette qu'on ne puſt pas douter, qu'ils n'euſſent condamné Mr. d'Ipre.* Il declare que le P. Annat n'a voulu le *ſubjicimus*, que comme une marque de conſentement & de creance: & il veut faire croire par une inſigne fauſſeté, que c'eſt en ce ſens que l'entendoient les Prelats, lors qu'ils taſchoient de perſuader aux Docteurs de s'en ſervir. Il a donc pleinement juſtifié ceux qui les ont pleinement connus avant qu'ils ſe fuſſent ſi fort découverts, & il leur a fait ce bien contre ſon intention, qu'aucun homme raiſonnable ne leur peut plus imputer, que leur fermeté à ne rien faire qui puſt bleſſer la ſincerité Chreſtienne,

ait

ait eſté un obſtacle à la paix, puis qu'apres tant de declarations du P. Ferrier, tant en ſon nom, qu'en celuy du P. Annat, on ne peut plus douter qu'ils n'euſſent raiſon de regarder dés lors cette paix, comme un ſonge & une chimere, parce que ceux qui feignoient de la vouloir, ne la vouloient que ſous des conditions, qu'ils ſçavoient bien qu'on ne leur accorderoit pas.

IV. FAUSSETE'.

LA 4. Fauſſeté du P. Ferrier, eſt *que ces Meſſieurs firent voir par le refus qu'ils firent de ſigner le ſubjicimus, qu'ils n'eſtoient pas eſclaves de leur parole.*

Le P. Ferrier ne dira pas qu'on luy ait donné aucune parole, mais ſi on en avoit donné, ç'auroit eſté aux Prelats. Or il eſt certain que ces Prelats ne ſe ſont jamais plaints, qu'on leur en ait manqué, & qu'ils ont reconnu au contraire que la rupture eſtoit venuë de la part des Jeſuites, qui ne s'eſtoient pas contentez de ce qu'ils avoient jugé plus que ſuffiſant; & ainſi toutes ces accuſations d'infidelité que le P. Ferrier fait à ces Docteurs n'ont pour fondement que des fauſſetez qu'il avance ſans aucune preuve avec une hardieſſe inconcevable.

V. FAUSSETE'.

LA 5. Fauſſeté du P. Ferrier, eſt qu'il aſſeure en la pag. 58. qu'il y en eut quelques uns qui teſmoignerent à Mr. de Comenges qu'ils n'eſtoient pas éloignez de faire ce qu'avoit propoſé le P. Annat. Elle n'eſt desjà que trop ruinée. Mais la maniere dont il la propoſe merite d'eſtre remarquée comme un exemple tout particulier du faſt & de l'inſolence d'un Jeſuite. *Cette diſpute*, dit-il, *ayant mis le deſordre dans leur party, il y en eut quelques uns qui firent connoiſtre à Mr. de Comenges qu'ils n'eſtoient pas fort éloignez de ſigner cette declaration* (c'eſt à dire, celle que rapporte le P. Ferrier en la pag. 57. jointe aux Articles qui ſont en la 51.) *Mais comme* J'ESTOIS D'AVIS, *que pour trois ou quatre perſonnes, il n'eſtoit pas beſoin de faire tant de bruit, & que ſi ceux-là ſe vouloient ſeparer d'avec les autres, ils n'avoient qu'à ſigner le Formulaire, ſans qu'il fuſt neceſſaire d'avoir recours à Rome, ces Meſſieurs prirent du temps pour porter les autres à faire la meſme choſe, &* L'ON ME FIT ESPERER, *qu'à la reſerve du Sr. Arnauld, on feroit joindre tous les autres.*

Pour bien juger de la vanité ridicule de ces paroles, il ſe faut repreſenter un Jeſuite de Toulouze ſans aucun merite particulier, qui pretend n'avoir agy dans toute cette affaire que comme P. Ferrier, ſans que ſa Compagnie y ait pris aucune part, & qui ſe met en colere quand

on

on attribuë à d'autre qu'à luy tout ce qu'il y a pû faire de bien ou de mal. Car c'eſt le perſonnage qu'il ſoûtient avec chaleur qu'il a joüé dans cette affaire, qui eſt ſans doute beaucoup au deſſous de celuy du moindre Docteur. C'eſt donc ce Provincial dépoüillé de toute qualité eſtrangere, & renfermé dans luy-meſme, qui s'eſtablit de ſa propre autorité l'arbitre ſouverain de ce qu'un Eveſque doit demander à des Docteurs, qui decide hautement qu'il ne les faut pas recevoir à ſigner meſme des declarations dreſſées par les Jeſuites s'ils ne ſont qu'en petit nombre, qu'il ne leur faut pas permettre d'avoir recours à Rome, mais les renvoyer ſimplement à la ſignature du Formulaire. Que ç'a eſté là *ſon avis* auquel les Eveſques ſe ſont rendus, & que pour le ſatisfaire *on luy avoit fait eſperer*, comme au plenipotentiaire de la paix de l'Egliſe, que tout le monde, hors un ſeul, en paſſeroit par où il voudroit.

Je ne m'eſtonne pas que le P. Ferrier ait eſté aſſez vain pour avoir de telles penſées, mais je m'eſtonne qu'il ait eſté aſſez aveugle pour ne pas voir qu'il ſe rendroit ridicule d'en entretenir le monde. Quel beſoin avoit Monſieur de Comenge de l'avis du P. Ferrier pour envoyer à Rome ce qu'il euſt voulu de la part de quelques Theologiens que ce fuſt, & en quelque petit nombre qu'ils fuſſent? Quel droit avoit ce Jeſuite d'ordonner qu'on les renvoyaſt à la ſignature du Formulaire, apres meſme qu'on leur avoit donné tant de fois parole qu'on ne leur en parleroit point? Et quelle neceſſité avoit-on de luy faire eſperer une choſe ſi hors d'apparence, que celle qu'il dit fauſſement, qu'on luy a fait eſperer? Car il n'y a pas un mot de vray à tout ce qu'il dit. Il eſt faux qu'on ait dit à Monſieur de Comenge qu'on n'eſtoit pas éloigné de ſigner la Declaration dont parle le P. Ferrier. Il eſt faux que Mr. de Comenge ait dit au P. Ferrier que hors Mr. Arnauld on pourroit porter tous les autres à la ſigner. Ce ſont des chimeres & des viſions dont ce Jeſuite amuſe le monde, afin qu'on détourne les yeux de la veüe de ſes tromperies, qui paroiſtront en leur comble dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE XVII.

Que ceux qui ont donné la procuration à Mr. de Comenge ne se sont point engagez à une soûmission absoluë. De l'insigne perfidie du P. Ferrier dans cette negociation de Rome reconnuë par luy-mesme.

TOut le different entre le P. Ferrier, & ceux qui ont donné à Mr. de Comenge la declaration latine consiste en deux points. L'un s'ils ont eu intention de promettre une soûmission absoluë, l'autre s'ils ont témoigné suffisamment à Mr. de Comenge qu'ils n'avoient point cette intention.

Pour le premier ils en sont juges, & depuis le memoire qu'ils ont donné pour montrer que leur Declaration latine ne les engage point à condamner Jansenius, on ne peut plus douter qu'au moins leur dessein n'ait esté de ne se pas engager à la condamnation du livre de cét Evesque. Mais ils ont de plus apporté plusieurs raisons pour faire voir que les termes dont ils se sont servis ne les engageoient point à cette soûmission absoluë: & le P. Ferrier s'estant trouvé dans l'impuissance d'y respondre, puis qu'il ne l'a point fait dans sa Relation, il n'est pas recevable lors qu'il les accuse sans preuve de s'y estre engagez.

Pour le 2. ayant declaré publiquement en divers Escrits, qu'ils avoient tesmoigné ouvertement à Mr. de Comenge que la soûmission qu'ils luy donnoient, n'alloit point à condamner la doctrine de Jansenius, parce qu'ils ne croyoient pas le pouvoir faire en conscience, il n'y auroit qu'une Declaration contraire de ce Prelat, qui pourroit faire douter de ce fait, & tant qu'il ne le desavoüera pas comme on est bien asseuré qu'il ne le fera jamais, il doit passer pour constant: Et le P. Ferrier est tout à fait desraisonnable quand il s'imagine qu'il le détruira par sa seule autorité, comme si dans une chose où des Docteurs prennent un Evesque à tesmoin de ce qu'ils luy ont dit, il en devoit estre crû plustost qu'eux.

Mais la raison qu'il en apporte, montre tousiours la plaisante imagination qu'a ce Jesuite que tout devoit passer par sa teste, & qu'il n'estoit pas permis de rien faire sans qu'il en eust une parfaite communication. C'est ce qui luy donne la hardiesse de dementir hautement l'Auteur de la Relation abregée, en ce qu'il dit, *qu'on ne pût se resoudre à faire une offre si generale. Car Mr. de Comenge*, dit-il, *qui est sincere ne me l'auroit pas dissimulé, & ne m'auroit jamais porté de leur part une parole qui fust contraire à leur sentiment.* Ne semble-t'il pas que ce soit le Pape qui parle, ou quelque Ministre de sa Saintetè qui auroit eu ordre de recevoir de

de paroles de la part de ces Theologiens ? Monſieur de Comenge a dit au P. Ferrier ce qu'il luy a pleu de leurs ſentimens , & il n'eſtoit point obligé de luy en rien dire s'il n'euſt voulu. Il n'avoit point de parole à luy donner , puis qu'il n'eſtoit point commis du Pape pour en recevoir Ce Pere a bien ſceu qu'on avoit refuſé de ces paroles generales qu'il avoit propoſées : *Et ſi ſa Sainteté n'eſt pleinement perſuadée de noſtre ſoûmiſſion, nous ſommes diſpoſez à faire tout ce qu'elle nous ordonnera pour luy teſmoigner noſtre obeïſſance* ; puis que les Docteurs ne s'en ſont pas ſervis dans l'Acte envoyé au Pape. Il a donc deu croire qu'on ne vouloit pas promettre une ſoûmiſſion ſi abſoluë. Monſieur de Comenge a montré l'Acte au P. Ferrier tel qu'il eſtoit. C'eſtoit à luy à le bien entendre , s'il ſe flattoit touſiours de la penſée chimerique d'eſtre le ſouverain pacificateur de l'Egliſe , & ce Prelat n'eſtoit point obligé de le luy expliquer. La clauſe de l'Acte exprimée dans la lettre de Monſieur de Comenge eſtoit conceuë aux meſmes termes , & ainſi on ne peut point dire qu'elle continſt *nettement & clairement* une ſoûmiſſion abſoluë , comme le ſuppoſe fauſſement le P. Ferrier, qui ſe devroit auſſi ſouvenir que Monſieur de Comenge montrant cét Acte en ſa preſence à Mr. de Paris , & Monſieur de Paris ayant remarqué qu'on ne diſoit & ne promettoit rien de poſitif ſur le fait de Janſenius il ne le deſadvoüa pas , mais dit ſeulement que cét Acte ſuffiſoit , parce qu'il ſçavoit bien l'uſage qu'il avoit intention d'en faire à Rome. Ce qui fut pris ſans doute par Monſieur de Comenge en un meilleur ſens que ce Jeſuite ne l'entendoit.

553

Quant à ce qu'il adjouſte de Mr. Arnauld , j'ay desjà fait voir dans le 1. Chapitre que c'eſt une manifeſte impoſture , & que la Lettre de ce Docteur à Monſieur Singlin , qu'il dit avoir eſté montrée par deux fois à Mr. de Comenge , n'a jamais eſté au monde. Il n'eſt point vray auſſi qu'on ait jamais dit à ce Prelat que Monſieur Arnauld vouloit bien prendre part à cét Acte. Mais ſon abſence ayant eſté cauſe que quelques uns devinant mal ſes penſées , avoient crû qu'il ne laiſſoit pas de l'approuver , il eſcrivit à un de ſes amis , qu'il eſtoit touſiours demeuré ſur ce ſujet dans le ſentiment qu'il avoit teſmoigné par ſa Lettre à Monſieur de Comenge , parce qu'il ne jugeoit pas cét Acte aſſez clair pour oſter tout pretexte aux Jeſuites d'en abuſer , & qu'il croyoit qu'il eſtoit contre la prudence de ſe fier à des perſonnes ſi infidelles ; qu'ils ne manqueroient pas de dire au Pape , qu'on eſtoit preſt de condamner le ſens de Janſenius s'il l'ordonnoit, qu'on ne refuſoit de le faire que par un point d'honneur , & pour ne deferer pas à l'Aſſemblée , & que ſur cela ils feroient demander cette condamnation. Ces conſiderations faiſoient croire à ce Docteur , que le plus ſeur party eſtoit de parler ſi ouvertement qu'on ne laiſſaſt aucune occaſion à ceux qui en cherchoient de ſe plaindre qu'on euſt manqué de parole , mais il n'a jamais crû que ceux

qui avoient donné l'Acte, eussent eu la moindre pensée de se soûmettre generalement, & sans aucune exception à tout ce qu'on leur ordonneroit. Il n'a jamais douté de leur cœur ny de leur fermeté à ne pas trahir leur conscience, en rendant témoignage d'un fait qui leur paroist contraire à la verité. Mais estant parfaitement d'accord avec eux dans le fond des choses, il auroit desiré qu'on se fust donné plus de garde des artifices des Jesuites, & qu'on n'eust point adjousté foy aux esperances qu'ils donnoient, que les choses reussiroient comme on le pouvoit souhaitter.

L'evenement a fait voir que ses défiances n'estoient que trop justes. Mais il n'y a pas lieu de s'estonner que les autres ayent esté trompez par une fourberie si bien conduite. Le P. Ferrier se fait un mérite de la lettre qu'il escrivit à l'un de ses Peres de Rome, le jour mesme que le pacquet partit, par laquelle il le prioit *de porter sa Sainteté à traitter les Iansenistes avec une bonté paternelle*, & il adjouste, *qu'on peut juger par cette lettre, qui fut approuvée par Mr. de Comenge s'il a eu dessein de se vanger des Iansenistes par le moyen de cette négotiation*. Les Jesuites depuis ne cessoient d'asseurer Mr. de Comenge, qu'ils croyoient que les choses iroient doucement, & qu'ils ne manquoient point toutes les semaines de solliciter leurs amis de Rome, afin qu'il eust une response du Pape telle qu'il la pouvoit desirer: & ils le disoient d'un air qu'on avoit sujet de croire qu'ils parloient sincerement.

Cependant voulez vous sçavoir quelle estoit leur sincerité, le P. Ferrier vous l'apprendra. Car il avouë fort bonnement dans sa Relation pag. 61. qu'il faisoit tout le contraire de ce qu'il promettoit à ce Prelat, & que bien loin de travailler à luy faire avoir une response favorable qui pust donner la paix à l'Eglise, il envoyoit des instructions contre les Disciples de S. Augustin, afin d'empescher que le Pape ne respondist que comme il a fait. Je ne sçay pas ce qui a peu tirer de la bouche du P. Ferrier une telle confession, mais la voylà bien expresse. *Ce pacquet* (dit-il pag. 61.) *estant party, Mr. de Comenge fut d'advis d'envoyer un duplicata le vendredy suivant; & j'envoiay à Rome par le mesme courrier une instruction Latine sur tout ce qui s'estoit passé, pour empescher les surprises des Iansenistes.* Quel horrible aveuglement d'avoir descouvert luy mesme une si estrange perfidie. Le seul Mr. de Comenge avoit escrit à Rome, & il n'y avoit rien envoyé qu'avec la participation du P. Ferrier, qui avoit tellement tesmoigné en estre content, qu'il avoit accompagné ce pacquet, à ce qu'il dit luy mesme, d'une lettre qu'il montra à Mr. de Comenge pour solliciter ses amis de faire en sorte que le Pape accordast à ce Prelat ce qu'il desiroit, pour establir la paix dans l'Eglise. C'est le baiser de paix: mais il se vante luy mesme que huit jours aprés, il sollicita ces mesmes amis de faire en sorte que ceux à qui il avoit donné ce faux baiser fussent tellement liez par un Bref, dressé selon les intentions du P. Annat qu'ils ne luy pussent eschapper. C'est à quoy ce baiser tendoit: *Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum.*

Est-

Est-ce donc par là que le P. Ferrier veut que nous jugions qu'il a esté bien éloigné d'avoir la moindre pensée de se venger des Jansenistes par le moyen de cette negotiation. C'en est veritablement une belle preuve! Joab auroit prouvé de la mesme sorte qu'il n'avoit eu aucun dessein de se venger d'Amasa, par ce qu'il l'avoit baisé avant que de luy plonger l'espée dans le sein. Je ne sçay s'il se trouvera beaucoup de personnes qui en jugent de cette maniere, & si on ne sera point porté à croire plustost que l'aveu si surprenant que ce Jesuite a fait de sa fourberie, en voulant bien que l'on sçeust les ressorts qu'il a fait jouer pour ruiner, comme il a fait, une negotiation qu'il feignoit de favoriser si fort, ne peut estre que l'effet de cette maligne passion, qui fait que les esprits vindicatifs ne sont pas satisfaits de leur vengeance, si tout le monde ne sçait qu'ils ont eu le plaisir de se venger. Une malice commune & ordinaire se seroit contentée de l'effet de la trahison, sans se vanter de l'avoir faite. Le P. Ferrier a voulu agir plus hautement. Il auroit pû continuer dans ses dissimulations. Il auroit pû faire semblant d'estre bien faché que le Pape n'eust pas respondu d'une maniere plus conforme aux bonnes intentions de M. de Comenge. Il auroit pû asseurer qu'il avoit fait tout son possible pour en obtenir une autre response. Il auroit pû mesme rejetter sur l'Assemblée l'usage que les Jesuites luy ont fait faire de ce Bref. Mais il a trouvé qu'il estoit plus genereux de faire connoistre au monde la part qu'il avoit dans une action qu'il a crû devoir donner le dernier coup au pretendu Jansenisme. Il a voulu que toute sa Compagnie sçeust l'obligation qu'elle luy avoit d'avoir si utilement employé pour son service le mensonge & l'hypocrisie, d'avoir amusé un Evesque par de belles paroles, & par des lettres remplies de sollicitations conformes à ses pieux desseins, pendant qu'il les ruinoit secrettement par des instructions toutes contraires, & d'avoir ainsi esté cause que les Jansenistes soient tombez dans les pieges qu'il leur avoit tendus avec tant d'adresse. Il a preferé de se faire ce merite envers sa Societé, de laquelle seule il peut esperer des charges & des employs qui contentent son ambition, à tous les jugemens desavantageux qu'on pourroit faire dans le monde d'une conduite si infidelle. Mais il devoit prendre garde que d'ordinaire les crimes ne sont couronnez que quand ils sont heureux, & qu'ainsi il a sujet de craindre que si ce conseil d'Achitophel n'a pas tout le succez qu'il s'en est promis, comme il se pourra bien faire qu'il ne l'aura pas, il ne luy en demeure pour partage que le desespoir & l'infamie.

554

CHAPITRE XVIII.

Conclusion par la Lettre de Monsieur l'Evesque de Comenge.

J'Allois achever cét ouvrage lors qu'ayant receu de Paris une excellente lettre de Monseigneur l'Evesque de Comenge au Roy, j'ay crû ne le pouvoir finir par une plus belle & plus avantageuse conclusion. Car on y verra les principaux points que j'ay traittez dans cette Response au P. Ferrier confirmez par le tesmoignage de ce Prelat : les mensonges capitaux de ce Jesuite entierement renversez, & son extravagante pretension de l'inseparabilité du fait & du droit, qui est l'unique fondement de son heresie chimerique, ruinée & confonduë sans resource.

On y verra que Monsieur de Comenge reconnoist en parlant à sa Majesté, qu'avant que de partir de Languedoc, il avoit declaré au P. Ferrier, *que si on desiroit parler du Formulaire, il ne se sentoit pas assez fort pour resoudre ces Messieurs à le signer, & que ce qu'on luy avoit escrit de leur disposition luy faisoit croire qu'il n'y avoit personne capable de les y reduire* : Ce qui comprend toute sorte de signature touchant le fait, puisque ce qu'on avoit escrit à Monsieur de Comenge de la disposition des Disciples de S. Augustin, estoit generalement, que leur conscience ne leur permettoit pas de rien signer qui enfermast la condamnation de Jansenius.

On y verra que cette condition ayant esté proposée au P. Ferrier avant que de partir de Languedoc, il l'avoit acceptée, & qu'il avoit mesme promis, *qu'il soûtiendroit par tout qu'il falloit abandonner le Formulaire pour la paix de l'Eglise.*

On y verra la verité de ce qu'on a dit, que quand les Evesques ont pressé les Disciples de S. Augustin de se soûmettre aux Constitutions, & que ces Theologiens n'ont pû se resoudre à le faire sans distinction, ce n'est point que ces Prelats les vouluſſent obliger à la creance touchant le fait, mais c'est seulement qu'ils croyoient comme on a dit, que cette soûmission n'auroit deu s'entendre au regard des faits que d'une soûmission de pur respect & de discipline.

Enfin on y verra la Foy des Theologiens qu'on a voulu rendre suspects au Roy si pleinement justifiée, & par des preuves si convainquantes, que le témoignage de cét arbitre illustre choisi par sa Majesté mesme pour terminer les contestations de l'Eglise, sera un monument eternel de l'injustice horrible des accusations des Jesuites, & du triomphe de la verité sur leurs calomnies.

Et il ne serviroit de rien de respondre, que l'autorité de 15. Evesques qui ont condamné la declaration presentée au Roy, comme *cachant une heresie,*

hereſie, doit eſtre plus conſiderable que celle d'un ſeul qui la juſtifie. Cela ſeroit vray ſi les choſes eſtoient pareilles, & ſi ces Eveſques qui l'ont condamnée apportoient d'auſſi bonnes raiſons pour faire voir qu'elle cache effectivement une hereſie, que ſont celles qu'apporte Monſieur de Comenge, pour montrer qu'il eſt impoſſible qu'elle en cache aucune. Mais on ne perſuadera jamais à un homme de bon ſens, que le ſeul nombre de 15. Eveſques, qui ont rendu un jugement inſoûtenable, & qu'il eſt impoſſible de defendre, que par la violence & par la force, doive prevaloir aux raiſons invincibles d'un Eveſque tres-éclairé, qui ne parle pas en l'air; mais qui prouve ce qu'il dit d'une maniere ſi puiſſante, qu'on eſt bien aſſeuré que nul des Prelats de cette derniere Aſſemblée, n'entreprendra de relever ce qu'il renverſe, ny de convaincre d'hereſie ceux qu'il en a juſtifiez. On ſçait bien meſme qu'ils ne s'en mettent pas en peine, & que n'ayant eu pour but que de contenter le P. Annat, ils le laiſſeront démeſler comme il pourra ce qu'ils n'ont accordé qu'à ſes importunitez. C'eſt pourquoy on eſt aſſeuré que ce qu'ils ont fait n'empeſchera pas que la pluſpart d'entre eux ne donnent à l'excellente lettre de Monſieur de Comenge, qui va finir cét ouvrage, les loüanges qu'elle merite. 555

LETTRE

LETTRE
DE MONSEIGNEUR
L'EVESQVE DE COMENGE
AU ROY.

SIRE,

L'HONNEUR que Voſtre Majeſté me fit l'année paſſée de me commander de travailler à l'accommodement des conteſtations qui ſont depuis ſi long-temps dans l'Egliſe de ſon Royaume ſur le ſujet de la doctrine de Janſenius, m'engage à prendre un ſoin particulier de luy donner des marques que je ſuis veritablement animé de cét eſprit de paix que ſa pieté vouloit établir entre les Theologiens de France, pour faire ceſſer le ſcandale que la chaleur de ces diſputes a cauſé depuis tant d'années. Je prens donc, SIRE, la liberté de vous dire, qu'auſſi-toſt que le Bref du Pape me fut apporté avec les lettres patentes de V. M. je fis recevoir tout de nouveau les Conſtitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. par tout le Clergé de ce Dioceſe qui promit de rendre un parfait reſpect & une entiere obeïſſance aux decrets de leurs Saintetez : Et je ſupplie tres-humblement V.M. d'eſtre perſuadée que j'inſpireray touſiours le plus fortement & le plus efficacement que je pourray à ceux qui ſeront ſous ma charge, l'obeïſſance qui eſt deuë au S. Siege & à V.M. non ſeulement par paroles, mais beaucoup plus encore par mon exemple ; & j'ay eu une extréme joye d'avoir trouvé occaſion de faire connoiſtre à tout le monde avec quel reſpect le Clergé de mon Dioceſe & moy ſommes ſoûmis au Pere de l'Egliſe & à ſon Fils aiſné.

Je croy, SIRE, que la ſincerité de l'obeïſſance que j'ay renduë en cette rencontre à la puiſſance ſpirituelle & à la temporelle que Dieu a eſtablie ſur moy ſera bien voir à V.M. que je me ſuis tenu dans les termes dans leſquels je l'aſſeuray de me tenir inviolablement lors que je pris congé d'elle : mais je croy que V. M. ne trouvera pas mauvais auſſi que ſans entreprendre de defendre les autres, je me defende moy-meſme du blaſme que j'apprens qui revient ſur moy de la deliberation qui fut priſe dans l'Aſſemblée de quinze Eveſques tenuë aux Auguſtins le 2. d'Octobre dernier, dans laquelle ces Prelats conclurent que la Declaration que j'avois eu l'honneur de preſenter

à V.M.

à V.M. quelques jours auparavant signée des Sieurs de Lalane & Girard, tant en leur nom, qu'au nom de ceux qui estoient dans la mesme cause qu'eux, *est un Acte captieux, plein d'artifice, & cachant sous l'apparence d'une obeïssance en paroles, l'heresie du Ianseuisme.* Je ne m'établis point juge de mes Confreres, & je ne pretens pas de les attaquer, mais seulement de me justifier, & de me defendre avec toute sorte d'humilité. 556

V. M. SIRE, se souviendra s'il luy plaist, que lors qu'elle me commanda la derniere fois d'aller trouver ces Messieurs, & qu'elle m'ordonna de tirer d'eux une nouvelle soûmission en les obligeant à declarer quels estoient leurs sentimens sur le dernier Bref de sa Saintеté, je me defendis quelque temps avec tout le respect qui me fut possible de cette commission; parce que comme le Bref estoit addressé à tous les Evesques de vostre Royaume, il me sembloit qu'il n'appartenoit plus à un Evesque particulier de se mesler de cette affaire. Mais voyant que V. M. ne recevoit pas cette raison, & qu'elle continuoit à me faire ce commandement, je crus que Dieu mesme me le faisoit, & que devant vous regarder, SIRE, comme luy selon les paroles de S.Paul, qui nous apprend que nous devons obeïr à nos maistres comme à Jesus-Christ, je ne devois plus aussi me considerer comme un particulier, estant porteur des ordres de V.M. Et en effet, SIRE, le respect & la soûmission que vostre nom imprime dans l'esprit de ces Docteurs les fit resoudre à donner cette Declaration, laquelle ils n'auroient pas donnée pour quelqu'autre consideration qu'on leur eust pû proposer; croyant que ce Bref ne les obligeoit à rien, & mesme que S.S. n'avbit pas eu intention de parler d'eux, sinon en ce qu'elle témoignoit la satisfaction qu'elle avoit de ce que les principaux de ceux qui avoient esté soupçonnez de n'estre pas dans les sentimens de l'Eglise estoient reduits à une meilleure doctrine que celle qu'on avoit crû jusques alors qu'ils soûtenoient; de sorte qu'ils estoient persuadez que ce que le Pape desiroit ne les regardoit plus, mais seulement ceux qui n'avoient pas fait comme eux une profession de Foy qu'ils avóient soûmise à S.S. Toutefois, SIRE, aussi-tost qu'ils oüirent le nom de V. M. dans ma bouche, & que je leur parlay de vostre part ils n'écouterent plus ny mes raisons ny leurs deffenses; mais ils considererent seulement l'autorité de V. M. & se resolurent à donner une nouvelle marque de leur soûmission plus claire encore & plus precise que toutes celles qu'ils avoient données jusqu'alors.

V. M. pût remarquer aussi dans mon visage la joye avec laquelle j'eus l'honneur de luy presenter cette Declaration, ne doutant plus que vous ne donnassiez enfin la paix à l'Eglise de vostre Royaume, & que je pris la liberté de vous dire qu'en procurant cette paix vous faisiez une chose que les plus grands Empereurs Chrestiens avoient preferée aux plus signalées victoires qu'ils eussent jamais remportées, c'estoit une marque de la creance que j'avois que rien ne s'y pouvoit plus opposer, du plaisir ex-

trême que j'en reſſentois, & de mon attachement à la gloire de V. M.

Cependant, SIRE, la choſe a eſté priſe d'une maniere bien contraire par les Prelats de l'Aſſemblée du ſecond d'Octobre, en qualifiant comme ils ont fait cette Declaration, & pour ne pas porter mon diſcours plus loin, je me contenteray de dire à V. M. que je ne croy pas que cette Aſſemblée ait eu le temps de faire aſſez de reflexion ſur ce qu'elle deliberoit, ayant prononcé d'une maniere ſi étrange contre cette Declaration qu'elle traitte d'heretique.

L'hereſie, SIRE, conſiſte dans la fauſſeté d'un dogme contraire à quelque choſe de ce que Jeſus-Chriſt a revelé à ſes Apoſtres, & pour eſtre heretique il faut ſouſtenir un dogme de cette ſorte, mais le ſouſtenir avec opiniaſtreté. La fauſſeté ſeule du dogme peut bien faire l'hereſie en elle meſme, parce qu'elle contient une doctrine contraire à celle que Dieu a revelée; mais ſi elle n'eſt ſouſtenuë avec opiniaſtreté, elle ne peut faire un heretique. La ſoûmiſſion d'eſprit & la diſpoſition dans laquelle eſt celuy qui tient cette doctrine de la changer ſi l'Egliſe luy en declare la fauſſeté, le met à couvert du crime. Il y a de tres-grands Saints, SIRE, qui ont ſouſtenu des erreurs, mais les ayant ſouſtenuës ſans opiniaſtreté, l'erreur n'a point fait d'obſtacle à leur ſainteté, parce que c'eſtoit bien un effet de la miſere humaine qui fait que les hommes ſe trompent ſouvent, mais non pas de la preſomption qui fait qu'on prefere ſes lumieres à celles de Dieu & de l'Egliſe, en quoy conſiſte proprement le crime des heretiques. L'opiniaſtreté ſeule ne fait pas auſſi un heretique, & ſi ce qu'il ſouſtient n'eſt contraire à la parole de Dieu, quelqu'arreſté qu'il ſoit à ſon ſens, il ne ſera jamais heretique; n'y ayant point d'hereſie ſans une erreur contraire à la revelation divine.

J'avoüe, SIRE, que je croyois avoir utilement ſervi l'Egliſe depuis que V. M. m'avoit commandé de travailler à en pacifier les troubles, parce qu'il me ſembloit qu'apres ce que j'avois obligé ceux qu'on appelle Janſeniſtes de declarer, il ne pouvoit plus y avoir d'hereſie ny d'heretique dans l'Egliſe, ayant fermé toutes les avenües & à l'erreur & à l'opiniaſtreté. En effet, SIRE, dans les Conferences que les Sieurs Abbé de Lalane & Girard avoient euës au nom de tous ceux qui eſtoient engagez dans cette cauſe, avec le P. Ferrier Jeſuite, ils s'eſtoient reduits à declarer ſi nettement quelle eſtoit leur doctrine ſur le ſujet des cinq Propoſitions condamnées, dans leſquelles tout ce qui s'appelle Janſeniſme eſt renfermé, & à parler ſi preciſement le langage des Thomiſtes qui eſt receu dans l'Egliſe & reconnu pour Catholique, qu'il n'y pouvoit reſter d'erreur dans leur dogme. Et quand il y auroit eu encore quelque choſe à expliquer, comme le P. Ferrier témoignoit qu'il le ſouhaittoit, & comme je les avois engagez à le faire; la ſoûmiſſion que je tiray d'eux & que j'envoiay au Pape par ordre de V. M. marquoit qu'il n'y avoit en eux aucun attachement à leurs ſentimens particuliers,

puis

puis qu'ils me donnerent pouvoir de proteſter à S. S.té de leur part, qu'ils eſtoient preſts de retrancher de leurs articles, d'y adjouſter, ou d'y changer tout ce qu'il luy plairoit de leur preſcrire. 557

De ſorte, SIRE, que d'un coſté les faiſant parler comme les Eſcoles Catholiques parlent, & les obligeant à donner des interpretations à ce qui eſtoit ambigu dans leurs articles conformement aux penſées meſmes du P. Ferrier; & de l'autre les ayant ſoûmis à n'avoir d'autres ſentimens que ceux du S. Siege, il n'y avoit plus d'erreur ny d'opiniaſtreté, & ils ne pouvoient plus par conſequent paſſer pour heretiques. C'eſt, SIRE, ce qui rejouiſſoit les Anges dans le ciel & les gens de bien ſur la terre. Or leur derniere Declaration ne fait que comprendre en abregé ce que nous avons fait dans un travail de neuf mois entiers. Ils renouvellent dans cét Acte l'aſſeurance qu'ils m'avoient donnée & au S. Siege par moy de n'avoir aucuns ſentiments ſur les cinq Propoſitions que ceux qui eſtoient contenus dans leurs articles, & la ſoûmiſſion qu'ils avoient faite de ces mémes articles au jugement de S. S.té. De ſorte que je ne puis comprendre qu'on veüille faire paſſer un Acte qui ſeroit capable d'aneantir entierement une hereſie s'il reſtoit encore le moindre ſoupçon qu'elle ſubſiſtaſt, pour eſtre captieuſement dreſſé à intention de la renouveller.

Que V. M. SIRE, me pardonne s'il luy plaiſt ſi je ſouſtiens fortement cette Declaration. Ce que je dois à la verité, à l'Egliſe, & à V. M. m'anime en cette occaſion. Je ne puis vous avoir preſenté un Acte tel que l'Aſſemblée du 2. d'Octobre le décrit, ſans avoir manqué à tous ces devoirs, puiſque je ne puis m'eſtre chargé de cette piece ſi pernicieuſe & tendante à renouveller une hereſie ſans avoir attaqué la verité qui luy eſt oppoſée; que je ne puis avoir eſté porteur d'un Acte qui ruine l'uniformité qui doit eſtre entre les Theologiens & les Eveſques, ſans vouloir introduire ou entretenir le ſchiſme qui eſt le plus grand des maux qu'on puiſſe faire à l'Egliſe ſelon le ſentiment des Peres; & qu'enfin je ne puis avoir eu la hardieſſe de preſenter à V. M. une Declaration captieuſe & pleine d'artifice, en luy diſant comme j'ay fait que j'eſtois perſuadé qu'elle ſerviroit à pacifier les conteſtations, & à appaiſer les troubles, ſans ſurprendre la religion de V. M.

Le moindre de ces crimes, SIRE, meriteroit une punition tres-ſevere. J'ay donc grand intereſt d'eſſayer de faire voir à V. M. l'innocence de cette Declaration pour ſouſtenir la mienne. Ce qui eſt eſtonnant, SIRE, en cette affaire, c'eſt que cette Aſſemblée dit que cette Declaration cache l'hereſie du Janſeniſme, ſans avoir examiné la doctrine dont elle fait mention. Car elle eſt relative aux Articles qui ont eſté envoyez & ſoûmis au Pape, & qui contiennent les ſentimens de ces Theologiens ſur les cinq Propoſitions; & ces articles ont eſté ſi peu examinez dans cette Aſſemblée qu'ils n'y ont pas ſeulement eſté lûs, & que je ne crois pas qu'aucun de

ces Prelats les eût jamais vûs, excepté M.M. les Archeveſques de Roüen & d'Auſch à qui je les avois fait voir quelques jours auparavant, & dont le dernier me dit qu'il les trouvoit Catholiques & conformes à le doctrine d'Alvarez.

En verité, SIRE, je ne puis comprendre que des Eveſques ayent pû eſtre ſi étrangement preoccupez que de faire entendre à V.M. qu'une Declaration tend à renouveller une hereſie, ſans avoir examiné ſi la doctrine ſur laquelle elle eſt faite eſt fauſſe ou veritable, & ſi l'attachement qu'on y a, eſt ſi grand qu'il empeſche la ſoûmiſſion qu'on doit à l'Egliſe; puiſque comme j'ay dé-jà dit à V.M. la fauſſeté du dogme fait l'hereſie, & qu'il faut que l'opiniaſtreté ſoit jointe à l'erreur pour faire l'heretique.

On dit que cette Declaration détruit le Formulaire que deux Aſſemblées du Clergé ont autoriſé; & voylà ce qui a donné lieu à la décrier comme on a fait. Il ne m'a pas paru, SIRE, qu'elle le détruiſiſt, quoy qu'elle ne l'établiſſe pas. Elle ne dit rien contre ceux qui s'en voudroient ſervir, & les Docteurs qui l'ont donnée n'ont pas eu droit de s'élever contre ce qu'ont fait des Aſſemblées d'Eveſques; mais on n'a pas droit auſſi de les y aſſujettir.

La verité, SIRE, m'oblige de declarer icy à V.M. que quand je fus engagé à me meſler de cette affaire, & que vous m'euſtes commandé par voſtre lettre de cachet de me rendre auprés de V.M. pour ce ſujet, je dis au P. Ferrier que ſi on deſiroit parler du Formulaire je ne me ſentois pas aſſez fort pour reſoudre ces Meſſieurs à le ſigner; que ce qu'on m'avoit écrit de leur diſpoſition me faiſoit croire qu'il n'y avoit perſonne capable de les y reduire; que d'ailleurs je voyois pluſieurs grands Eveſques qui s'élevoient contre ce Formulaire, parce que les Aſſemblées du Clergé s'eſtoient voulu ériger en Conciles Nationaux, ce qui leur eſtoit inſupportable; que je ne voulois pas m'embaraſſer dans une negotiation de laquelle j'eſtois aſſeuré que le ſuccez ne ſeroit pas heureux: & qu'ainſi ſi je n'avois parole qu'on prendroit un autre expedient que le Formulaire, je ſupplierois V.M. de me laiſſer dans mon Dioceſe où je ſervois l'Egliſe, pluſtoſt que de m'obliger à en ſortir pour rendre mon miniſtere inutile. Le P. Ferrier trouva m'a propoſition ſi juſte qu'il me dit qu'on ne s'arreſteroit point au Formulaire, & qu'il ſoûtiendroit par tout qu'il falloit l'abandonner pour la paix de l'Egliſe; de ſorte qu'ayant donné cette aſſeurance à ces Docteurs qu'on dit eſtre amis de Janſenius, ils croyent qu'à cette heure on ne leur tient pas la parole que je leur ay donnée, & que j'ay crû leur pouvoir donner aprés les precautions que j'avois priſes.

De plus, SIRE, le Pape n'a autoriſé le Formulaire ny par ſa Conſtitution, ny par ſon Bref, & cette Aſſemblée du 2. d'Octobre me pardonnera ſi je luy dis qu'elle n'a pas droit d'impoſer aucune loy à toute l'Egliſe de France, & qu'elle n'eſt pas entrée dans l'eſprit de S.S. qui ayant remis à la

pruden-

prudence de tous les Eveſques de voſtre Royaume de prendre les moyens les plus propres pour finir l'affaire, a bien prejugé que ce n'eſtoit pas le Formulaire qu'il falloit choiſir, puiſque ne luy eſtant pas inconnu, ſi elle l'euſt voulu autoriſer elle l'auroit dit expreſſement, & que d'ailleurs c'eſt une choſe connuë de tout le monde, que ce Formulaire a donné occaſion aux plus paſſionnées conteſtations qui ayent eſté ſur cette affaire. 558

Mais aprés tout, SIRE, en quoy la deſtruction de ce Formulaire eſt-elle ſi dangereuſe? Eſt-elle nuiſible à la Religion, ou à l'Eſtat? Il ſemble que la Religion eſt à couvert, puiſque tout ce que le Formulaire meſme contient d'appartenant à la Foy, eſt ſauvé par la profeſſion de Foy qu'ont faite ces Theologiens, par laquelle ils condamnent les cinq Propoſitions condamnées, declarant leurs ſentimens conformement à la doctrine des Thomiſtes, & les ſoûmettant entierement au S. Siege. L'intereſt de l'Eſtat & de V. M. SIRE, ne peut auſſi eſtre bleſſé, puiſque non ſeulement ils témoignent la douleur qu'ils ont des diviſions paſſées, & la reſolution dans laquelle ils ſont de ne jamais contribuer à les renouveller, ce qui oſte toute la crainte qu'on pourroit avoir de voir troubler la tranquillité publique; mais de plus qu'ils ont conclu leur Declaration par de ſi grandes proteſtations de ſoûmiſſion pour V. M. & d'attachement à ſon ſervice, qu'il paroiſt bien qu'ils mettent entre leurs obligations de Religion ce qu'ils luy doivent.

Il eſt vray, SIRE, qu'ils ne mettent pas au meſme rang la ſoûmiſſion qu'ils rendent à la definition des Dogmes, & celle qu'ils rendent à la definition des faits particuliers; parce que l'une eſt une ſoûmiſſion de Foy, & l'autre une ſoûmiſſion de reſpect & de diſcipline.

J'avoüe, SIRE, que ſi cette diſtinction eſt un fondement ſuffiſant de qualifier cette Declaration, comme elle a eſté qualifiée par l'Aſſemblée du 2. d'Octobre, je ſuis coupable de tous les crimes qu'on impute pour ce ſujet aux Janſeniſtes. Car j'ay tres-bien connu en la portant à V. M. que cette diſtinction y eſtoit, & cela n'ayant pas empeſché que je n'ay témoigné à V. M. que je la croyois ſuffiſante pour donner la paix à l'Egliſe, je ſuis coupable contre la verité, contre l'Egliſe, & contre V. M.

Mais je crois, SIRE, que vous me juſtifierez vous-meſme, & V. M. m'ayant fait l'honneur de me dire qu'Elle avoit fort bien remarqué cette diſtinction, comme rien ne peut eſchaper à la vivacité de ſes lumieres, elle ne laiſſa pas d'avoir la bonté de me témoigner qu'Elle eſtoit ſatisfaite de ma conduite en cette affaire, & de le témoigner encore à mon Frere apres que je me fus retiré de devant Elle. Il n'en faut pas, SIRE, davantage pour arreſter ceux qui veulent tirer contre moy des conſequences ſur cette Declaration; je ne puis pas avoir une plus glorieuſe deffenſe que celle que me fourniſſent les paroles & l'approbation meſme de V. M.

Je vous ſupplie toutesfois, SIRE, de me permettre de dire pour oſter tout le ſoupçon que cét Acte que j'ay eu l'honneur de preſenter à V. M.

pourroit laiſſer contre moy ; que tant s'en faut que cette diſtinction ſoit blaſmable, qu'au contraire ſi j'avois voulu faire croire à V. M. qu'il n'y a point de difference entre le droit & le fait, j'aurois offenſé la verité, l'Egliſe, & V. M. La verité, SIRE, des choſes revelées de Dieu ne peut entrer en aucune comparaiſon avec celles des non revelées ; les Dogmes ſont revelez & non pas les faits: il faut donc les diſtinguer neceſſairement, à moins que de vouloir offenſer la verité eternelle qui eſt Dieu meſme. L'Egliſe auſſi a intereſt, SIRE, de faire cette diſtinction, parce que comme elle ſe peut tromper ſur les faits non revelez, & qu'elle eſt infaillible ſur les dogmes, il faut neceſſairement ſeparer les choſes à la creance deſquelles elle eſt en droit de captiver l'entendement de ſes enfans, de celles dont la creance eſt libre ſelon les differentes lumieres de chaque particulier. Enfin V. M. auroit eu raiſon d'eſtre offenſée contre un Eveſque qui ne luy doit porter que les veritez dont Jeſus-Chriſt le rend le depoſitaire, s'il avoit voulu luy faire paſſer par une confuſion de deux choſes ſi éloignées, pour eſtre de Foy, ce qui ne peut appartenir à la Foy.

Je ſçay, SIRE, qu'on a voulu faire entendre à V. M. que les choſes qui ont eſté decidées par le Pape, & receuës de toute l'Egliſe, comme l'ont eſté les Conſtitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. doivent eſtre conſiderées apres cela inconteſtablement comme des deciſions de Foy, parce que dans l'opinion meſme de ceux qui ne tiennent pas l'infaillibilité du Pape, ſa definition avec le conſentement univerſel de toute l'Egliſe eſt auſſi forte que celle d'un Concile œcumenique, & ſur ce fondement on a eſſayé de perſuader à V. M. que tout ce qui eſt contenu dans les Conſtitutions eſt de Foy. Mais, SIRE, c'eſt cela en quoy on pourroit veritablement ſurprendre la religion de V. M. & je la ſupplie tres-humblement de permettre à un Eveſque qui ne cedera jamais à perſonne en fidelité pour ſon ſervice, de luy parler avec la ſincerité qui doit touſjours accompagner les paroles d'un homme de ſa profeſſion, & principalement quand il parle à ſon Roy, & quand il luy parle ſur un point de la Religion.

J'avoüe, SIRE, que ce qui eſt defiy par le Souverain Pontife & receu de toute l'Egliſe, quelque ſentiment qu'on puiſſe avoir de l'infaillibilité du Pape, eſt égal à la definition d'un Concile œcumenique. Mais il n'y a point de Theologien qui puiſſe tomber d'accord que tout ce qui eſt defiy & receu de cette ſorte ſoit de Foy, puis qu'il eſt vray que toutes les definitions des Conciles meſme œcumeniques n'en ſont pas, eſtant conſtant que les definitions des faits peuvent eſtre contredits, comme les plus ſçavans & les plus ſaints Theologiens les combattent tous les jours, ce qu'on n'oſeroit faire des definitions des dogmes. Et ainſi, SIRE, ny la definition du Pape, ny l'acceptation de toute l'Egliſe ne font pas ſur ce point un article de Foy, puis que toute l'Egliſe peut errer ſur cette ſorte de definition.

Il a donc eſté neceſſaire, SIRE, de ſeparer les dogmes & les faits decidez dans les Conſtitutions receües de toute l'Egliſe, afin qu'on ſe ſoûmiſt d'une ſoûmiſſion de Foy aux uns, & d'une ſoûmiſſion de pur reſpect & de diſcipline aux autres, pour s'en tenir à la regle inviolable de l'Egliſe. Je croy ne devoir pas celer à V. M. SIRE, que dans le cours de noſtre negotiation le P. Ferrier ayant demandé aux deux Docteurs, avec leſquels il conferoit qu'ils declaraſſent qu'ils ſe ſoûmettoient aux Conſtitutions tant ſur le dogme que ſur le fait, ſans faire aucune diſtinction de leurs ſoûmiſſions, ils le refuſerent, de peur qu'on ne confondiſt la ſoûmiſſion qui eſt deüe à la definition des faits, laquelle n'eſt qu'une ſoûmiſſion de reſpect, avec celle qu'on doit à la definition des dogmes qui engage à la creance interieure, & captive l'eſprit contre ſa propre lumiere: & quoy que cela ſoit vray en effet, je ne laiſſay pas de les combattre, & je ne pouvois ſouffrir que la paix de l'Egliſe fuſt rompuë par le ſcrupule de ces Docteurs, eſtant perſuadé que cette diſtinction s'entendoit aſſez d'elle-meſme. Car puis que l'Egliſe exige des ſoûmiſſions differentes ſur les dogmes & ſur les faits, comme on doit preſumer que des Docteurs ne ſe ſervent dans des matieres Eccleſiaſtiques que du langage de l'Egliſe, ceux-cy auroient aſſez laiſſé entendre les deux ſignifications du terme de ſoûmiſſion, en diſant qu'ils ſe ſoûmettent à des Conſtitutions dans leſquelles il eſt conſtant que deux Papes ont definy des dogmes & des faits, & toutes les perſonnes mediocrement intelligentes auroient ſans doute rapporté ce mot à chaque partie de ces Conſtitutions ſelon le ſens propre & naturel qui leur auroit eſté convenable. Mais, ou la delicateſſe de leur conſcience qui ne pouvoit ſouffrir qu'ils laiſſaſſent la moindre obſcurité dans leurs paroles qui pût en quelque façon bleſſer la ſincerité Chreſtienne, ou le grand attachement qu'ils avoient en ce point à leurs propres ſentimens, les empeſcha de ſe rendre à mon raiſonnement. De ſorte, SIRE, qu'eſtant perſuadé que cette diſtinction de ſoûmiſſion eſt ſi legitime en elle-meſme, je receus leur derniere declaration qui exprime ces deux manieres de ſe ſoûmettre, quoy que je fuſſe perſuadé que cette expreſſion ne fuſt pas neceſſaire, & qu'on pût fort bien entendre deux ſens dans un ſeul terme. Mais aprés tout, SIRE, quand il y auroit eu en eux quelque opiniaſtreté ſur ce point, il eſt conſtant qu'il n'y a point d'erreur, & puiſque comme j'ay dit au commencement à V. M. l'opiniaſtreté ne fait pas les heretiques ſi elle n'eſt jointe à l'erreur, leur Declaration ne peut pas pour cela eſtre conſiderée comme heretique.

Je croy, SIRE, qu'aprés ce que je viens de dire à V. M. & aprés luy avoir declaré ſi nettement que j'ay combattu les uns & les autres ſelon mes lumieres, Elle me fera bien la juſtice de croire que je luy parle ſincerement & ſans engagement à aucun party. Je declaray au commencement des Conferences que je tiendrois également la balance entre tous & ſans acceptation

tion de perſonne. Je leur ay tenu parole, SIRE, & ſi toutes les parties veulent dire les choſes comme elles ſe ſont paſſées, elles avoüeront qu'en differentes occaſions je les ay ſoûtenuës ou combatuës ſelon qu'il m'a paru qu'elles ont eu tort ou raiſon.

Les choſes ainſi démeſlées, SIRE, & que je m'offre de ſoûtenir à la face de toute la Chreſtienté; V. M. peut quand il luy plaira donner la paix à l'Egliſe de France, en ſuivant le genereux deſſein que ſa pieté luy avoit fait former. Car il n'y a point de Theologien en France qui ne declare qu'il condamne les erreurs que le Pape a condamnées, qui ne diſe anatheme aux cinq Propoſitions, & qui ne declare en meſme temps que pour l'attribution de ces cinq Propoſitions & de leur ſens heretique à Janſenius, qui n'eſt qu'un pur fait, ils ſe ſoûmettent par reſpect à la definition qu'en a faite S. S. & qui ne donne à V. M. toutes les aſſeurances qu'elle pourra leur demander de ne prendre jamais pour quelque raiſon que ce ſoit la deffenſe de Janſenius, & je proteſte que ç'a eſté dans cette veuë & dans l'eſperance de cette paix que j'ay porté avec tant de joye & de confiance cette Declaration à V. M.

Apres quoy, SIRE, je ne m'étendray pas à faire connoiſtre à V. M. de quel intereſt il luy eſt auſſi bien qu'à l'Egliſe de finir ces diviſions. Elle connoiſt trop parfaitement toutes choſes pour avoir beſoin du ſecours d'un raiſonnement auſſi foible que le mien, & je me contenteray de l'aſſeurer que dans tout le cours de cette affaire mes intentions ont eſté tres-pures pour ſon ſervice, & que j'acheveray, s'il plaiſt à Dieu, ma vie avec un zele tres-ardent pour ſa gloire, & pour la proſperité de ſes deſſeins, & tel que le doit avoir,

SIRE,

DE V. M.

Le tres-humble, tres-obeïſſant & tres-fidele ſerviteur & ſujet

GILBERT DE CHOISEUL,

Ev. de Comenge.

A Alan ce 21. Janvier 1664.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

PRemiere fausseté du P. Ferrier, qu'on peut appeller generale, parce qu'elle en comprend une infinité d'autres; qui est que sa relation aiant esté envoiée toute imprimée aux Prelats qui ont eu part dans cette affaire, ils l'ont leuë & examinée, & l'ont iugée conforme à leur sentiment. Page 1.

CHAPITRE II.

Qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'on a dit en divers écrits, que les disciples de S. Augustin ne s'estoient engagés dans ce traité d'accommodement, qu'aprés la parole qu'on leur avoit donnée, qu'on ne leur parleroit ny de signature ny de Formulaire, & qu'on ne feroit point dépendre la paix de l'Eglise de la question de fait. Et que c'est une hardiesse inexcusable au P. Ferrier de representer cette verité comme une grande imposture. Pag. 13.

CHAPITRE III.

Si estant certain que M. l'Evesque de Comenge a asseuré par plusieurs lettres qu'on ne parleroit ny de Formulaire ny d'aucune signature sur le fait de Iansenius, il est croiable que le P. Ferrier luy eust dit tout le contraire. P. 20.

CHAPITRE IV.

De la proposition de convenir du sens de Iansenius: Qu'elle n'a esté faite que long-temps depuis estre demeuré d'accord qu'on ne parleroit ny de Formulaire ny de signature de fait, & qu'elle n'a iamais esté acceptée, mais reiettée d'abord, comme estant inutile & ne pouvant reüssir. Pag. 25.

CHAPITRE V.

De la proposition qu'on fit a M. de Comenge en reiettant celle du P. Ferrier, qui fut de proposer les sentimens qu'on avoit sur les cinq Propositions. Pag. 32.

CHAPITRE VI.

D'vne autre proposition qui fut faite par le projet d'accommodement, qui fut de declarer qu'on n'auoit point d'autre doctrine sur le sujet des cinq Propositions, que celle d'Alvarez & des autres nouveaux Thomistes, & que si on le faisoit, toute contestation seroit finie. Pag. 36.

CHAPITRE VII.

De ce qui s'est passé à Paris sur la proposition du P. Ferrier, de convenir du sens de Iansenius. Pag. 40.

CHAPITRE VIII.

Que la proposition faite par les disciples de S. Augustin a eu tout le succés que l'on pouvoit desirer. Que leurs articles ont esté reconnus pour Orthodoxes. Faussetés du P. Ferrier sur ce sujet. Pag. 47.

CHAPITRE IX.

Ce qui a pû porter le P. Ferrier à combattre presentement avec tant d'aigreur

les Iesuites de les reconnoistre pour Orthodoxes, qu'une malice opiniastre. Pag. 52.

CHAPITRE X.

Que le premier reproche du P. Ferrier contre les articles de doctrine, est ridicule & impertinent. Pag. 56.

CHAPITRE XI.

Que le 2. reproche du P. Ferrier contre les articles de doctrine, n'est pas moins impertinent que le premier. Pag. 63.

CHAPITRE XII.

Que le 3. reproche du P. Ferrier contre les articles, n'est pas mieux fondé que les deux premiers. Pag. 67.

CHAPITRE XIII.

Que le 4. & dernier reproche du P. Ferrier contre les articles, est ridicule & impertinent. Pag. 73.

CHAPITRE XIV.

Plusieurs exemples des fausſetés & déguisemens du P. Ferrier dans le recit des Conferences. Pag. 77.

CHAPITRE XV.

Que le P. Ferrier a grand tort de se mettre si fort en colere de ce qu'on a dit, qu'il auoit conseillé de se seruir de termes équiuoques. Et que ce Iesuite n'a pretendu faire voir le contraire, que par une indigne supercherie, en supposant une lettre pour une autre Pag. 90.

CHAPITRE XVI.

Refutation de plusieurs fausſetés du P. Ferrier, dans le recit qu'il fait de ce qui s'est traité avec trois Prelats. Pag. 94.

CHAPITRE XVII.

Que ceux qui ont donné la procuration a M. de Comenge ne se sont point engagés à une soûmission absolue. De l'insigne perfidie du P. Ferrier dans cette negotiation de Rome reconnüe par luy mesme. Pag. 106.

CHAPITRE XVIII.

Conclusion par la lettre de M. l'Eveſque de Comenge. Pag. 110.

Lettre de Monseigneur l'Eveſque de Comenge au Roy. Pag. 112.

Fautes survenuës dans l'impreſſion.

PAge 7. ligne penult. peur, *lisés* pour.

P. 12. l. 30. qu'il eſt dans le corps de l'Egliſe, *l.* qu'il eſt non ſeulement dans le corps de l'Egliſe.

P. 39. l. 18. ne devoit point empeſcher la propoſition, *l.* ne devoit point empeſcher d'accepter la propoſition.

P. 49. l. 4. ne s'engage. *l.* ne s'engage pas.